

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

St MORILLON

1

Rapport de présentation

Dossier d'Approbation

POS approuvé le 19 Avril 1995

P.L.U.	PRESCRIPTION	PADD	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	9/12/2004	09 février 2011 Complémentaire 29/09/2014	09/07/2015	09/11/2015 au 11/12/2015	
	A. Vanel-Duluc C. Barroso	architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine ingénieur agronome écologue			

LE RAPPORT DE PRESENTATION

<p style="color: red;">Article R*123-2-1 Modifié par Décret n°2013-142 du 14 février 2013 - art. 4</p>	<p style="color: red;">Prise en compte dans le rapport de présentation</p>
<p>1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;</p>	<p>A- PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE</p>
<p>2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan ;</p>	<p>B - DEUXIEME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;</p>	<p>C -TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;</p>	<p>C -TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET</p>
<p>5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement ;</p>	<p>D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-12-2. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;</p>	<p>D - QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.</p>	<p>E -CINQUIEME PARTIE RESUME NON TECHNIQUE</p>

TABLE DES MATIERES

A – PREMIERE PARTIE	
_DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE	7
A-I.1- LE CONTEXTE COMMUNAL	11
A-I-2- ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE	14
A-I-3-DEMOGRAPHIE / LOGEMENT	19
A-I-4-ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE	34
A-I-5-EQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES / RESEAUX	55
A-II.1- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	77
A-II.2- ARTICULATION AVEC LE S.C.O.T.	78
A-II.3-PRISE EN COMPTE DES SCHEMAS REGIONAUX	83
B – DEUXIEME PARTIE	
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, ENJEUX ET PROCESSUS D'EVOLUTION	87
B-I.1- DONNEES PHYSIQUES	89
B-I.2- MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE	91
B-II.1- RESSOURCE EAU : HYDROGEOLOGIE	117
B-II.2- RESSOURCE EAU : HYDROGRAPHIE	122
B-II.3- RESSOURCE EAU : LES ENJEUX	124
B-II.4- ENERGIE	130
B-III.1- RISQUES	138
B-III-1-1- RISQUES INDUSTRIELS	138
B-III-1-2- RISQUES NATURELS	140
B-III.2-NUISANCES	144
B-IV.1- PAYSAGE	151
B-IV.2- URBANISME	161

C – TROISIEME PARTIE ____ CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET	187
C-I.1- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE SOUS LE P.O.S.	189
C-II.2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE AVEC LE P.L.U. : HYPOTHESES ET ALTERNATIVES ENVISAGEES.	190
C-III.1- TRADUCTION GENERALE DANS LE DOCUMENT	194
C-III.2- LE LOGEMENT ET LA MAÎTRISE DU PROGRAMME COMMUNAL	197
C-III.3- Le ZONAGE et le REGLEMENT: principales orientations	197
C-IV.1- POTENTIEL	214
C-IV.2- SURFACES DES ZONES	215
D – QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI	217
D-I.1- DU POS AU PLU	219
D-I.2 - IMPACT SUR LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX,	241
D-I.3- EFFET SUR DES ESPACES SUCCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES NOTABLEMENT	270
D-I.4- INCIDENCES NATURA 2000	276
D-II.1- EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	281
D-II.2- REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES : DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESCOMPTEES	284
D-II.3- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES	285
D-III.1- DEFINITION DES INDICATEURS	286
D-III.2- MODALITES DE SUIVI	289
E – CINQUIEME PARTIE METHODOLOGIE-SUIVI-RESUME NON TECHNIQUE	293

A – PREMIERE PARTIE

DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS CONTEXTUALISES DU PROJET DURABLE

A1- Diagnostic et prévision de développement					
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A1- Diagnostic et prévision de développement					
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I- DIAGNOSTIC ET PREVISION DE DEVELOPPEMENT : LES OBJECTIFS TERRITORIALISES DU PROJET

Les paramètres du territoire, sa dynamique et les effets du développement

PRESENTATION DES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET D'URBANISME DURABLE

Les articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme énoncent les principes servant de cadre aux politiques nationales d'aménagement et d'urbanisme. Le PLU se doit de relayer ces objectifs selon la pertinence de son échelle territoriale.

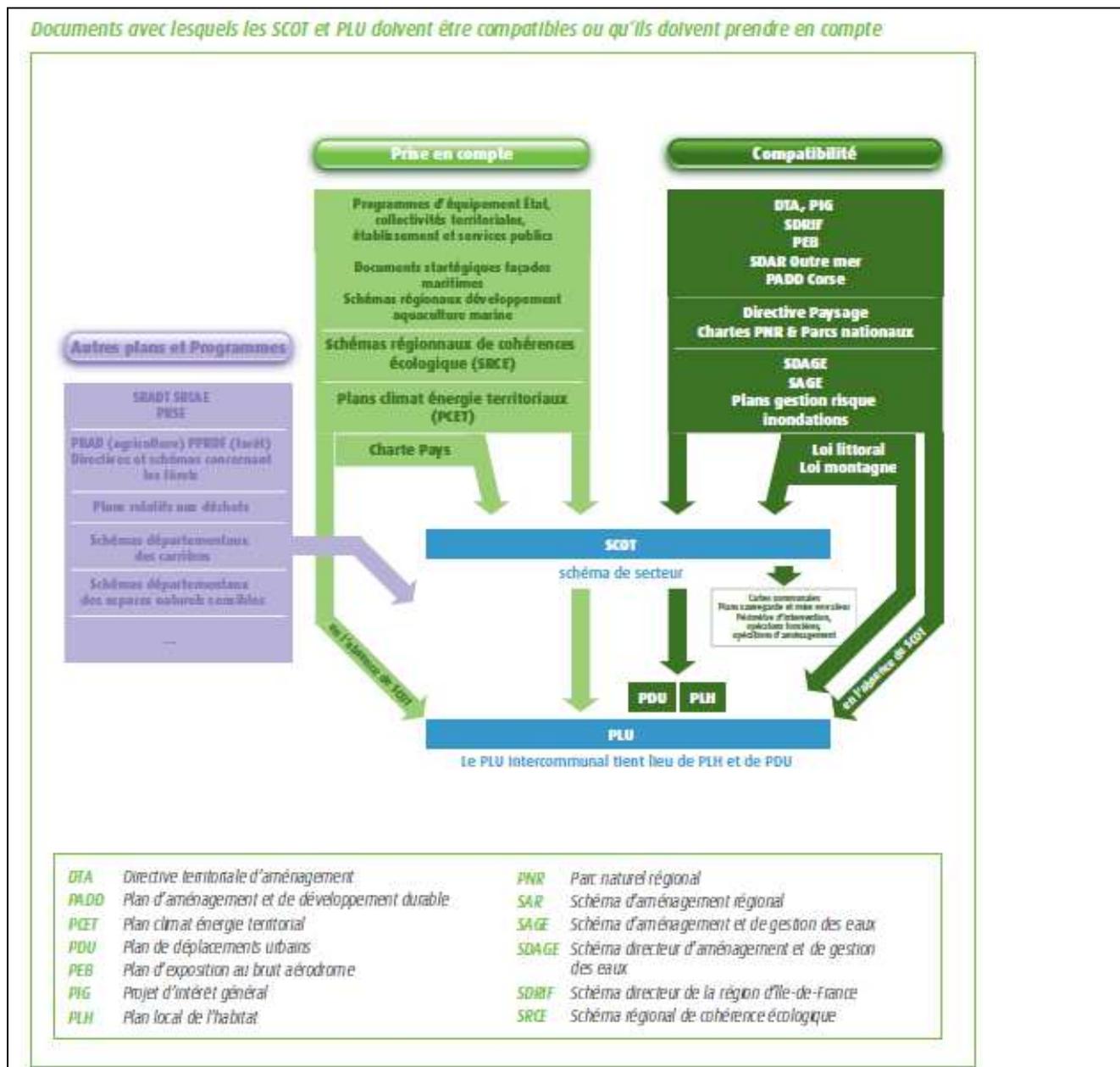
CIBLES ET PRINCIPES GENERAUX	OBJECTIFS GENERAUX (DROIT DE L'URBANISME)	Prise en compte
Objectifs inscrits dans l'article L. 110 du code de l'urbanisme		
EFFICACITE ENERGETIQUE réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, économiser les ressources fossiles,	Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centre-villes	+
	Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace	+
	Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment l'isolation extérieure, en adaptant les règles relatives à la protection du domaine public,	
	Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun	<i>supra</i>
BIODIVERSITE préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,	Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles	+
	préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques	+
CLIMAT lutter contre le changement climatique et s'adapter à ce changement.		<i>supra</i>
L121-1 du Code de l'Urbanisme		
EQUILIBRE TERRITORIAL entre	le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural	+
	l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels	+
	la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables	+
SOCIETE La diversité des fonctions urbaines et rurales, la mixité sociale dans l'habitat	en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs	+
URBANISME ENVIRONNEMENT	La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.	+

On relèvera plus particulièrement :

- assurer à toutes populations des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources,
- favoriser la diversité des fonctions et la mixité sociale,
- assurer la protection des milieux agricoles, naturels et des paysages,
- garantir la sécurité et la salubrité publiques,
- promouvoir l'équilibre entre le développement de l'espace urbain et la préservation du milieu rural, c'est-à-dire gérer le sol de façon économe,

A1- Diagnostic et prévision de développement					
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRAS



Le territoire communal est concerné par :

En terme de compatibilité :

- le SCOT de l'agglomération bordelaise (SYSDAU)
- le PLH de la communauté de communes de Montesquieu (caduque en fin 2015)
- le SDAGE Adour Garonne
- le SAGE Nappes profondes

En terme de prise en compte:

- le SRCE non approuvé
- le PECT de la Gironde
- le schéma départemental des carrières (caduque)
- le schéma régional air climat énergie
- le plan départemental d'élimination des déchets
- charte paysagère de la communauté de communes

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I.1- LE CONTEXTE COMMUNAL

A-I-1-1- CONTEXTE TERRITORIAL ET GEOGRAPHIQUE

TERRITOIRE	DONNEES DE CADRAGE
 <p><i>Localisation de la commune de St Morillon– source : IGN</i></p>	<p>Superficie : 2 040 ha</p> <p>Département 33</p> <p style="text-align: center;">Appartient à l'arrondissement de Bordeaux Canton de La Brède</p> <p>Altitude : 15m/ 67m</p> <p>Hydrologie Bassin versant du Gât Mort</p> <p>Zone inondable Absence de document</p>

La commune est située dans le canton de La Brède à 25km environ de Bordeaux, dans la région agricole des Graves.

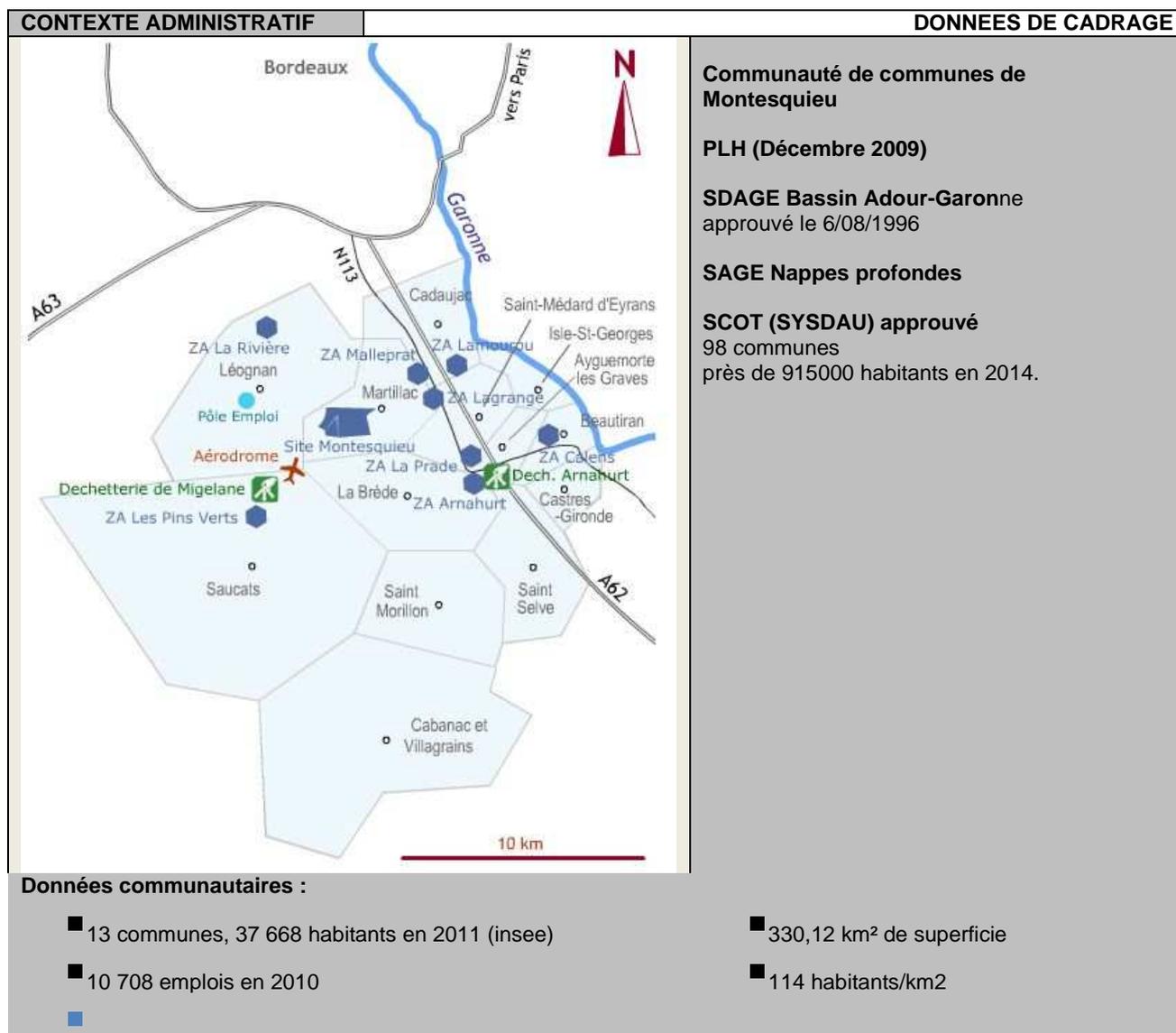
St Morillon est une commune d'une superficie de 2040 hectares, sa population est aujourd'hui de 1568 habitants (au 1^{er} Janvier 2015).

Les communes limitrophes sont :

- La Brède au Nord
- Cabanac et Villagrains au Sud
- St Selve et St Michel de Rieufret à l'Est
- Saucats à l'Ouest

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-1-2- CONTEXTE ADMINISTRATIF



La commune de St Morillon s'inscrit dans la Communauté de Communes de Montesquieu, créée par arrêté préfectoral le 7 décembre 2001. Elle est concernée par le SCOT approuvé de l'agglomération Bordelaise (SYSDAU).

Cette intercommunalité assure les compétences suivantes :

- L'environnement
- Le développement économique
- La solidarité
- La jeunesse-petite enfance et animation socioculturelle
- Le tourisme
- La gestion de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-1-3- CONTEXTE HISTORIQUE

APERCU HISTORIQUE	DONNEES DE CADRAGE
	<p>Un village lié à l'histoire viticole et à l'influence de la Garonne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance du vignoble et du patrimoine viticole • Influence romaine • Interface avec l'influence Landaise • Patrimoine bâti remarquable (maisons, château, murs....) • Sites archéologiques
 <p>http://www.si-graves-montesquieu.fr/un-patrimoine-de-pays-a-apprecier/esprit-vignerons-des-graves</p>	

Les éléments patrimoniaux inventoriés forment le support d'une économie touristique complémentaire à l'activité liée au vignoble:

- Sites archéologiques
- Edifices protégés
- L'architecture remarquable et petit patrimoine

(Voir partie patrimoine)

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-2- ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE naturels, agricoles et forestiers - généralités

URBANISME PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	DONNEES DE CADRAGE	
POS <i>en vigueur depuis 19/04/1995</i> Période 1995/2014	SCOT <i>Aire métropolitaine Bordelaise</i> Approuvé le 13 février 2014 par les élus du Comité syndical du Sysdau, le SCoT s'applique aux 98 communes du territoire couvert par le SCoT	Consommation moyenne observée 2000-2009 Logement individuel : 1100m2/logt Total logement : 900m2/logt (<i>source rapport de présentation SCOT</i>)
CONSOMMATION DE L'ESPACE	321 logements produits entre 1995 et 2014 soit 17 logts/an sans prise en compte, dans le calcul, des logements créés dans les maisons existantes 50ha76 de surface utilisé pour la construction de logements	
INDICATEURS		
Consommation de l'espace	2ha67 / an	
Densité urbaine	soit 17 logts/an non compris les logements créés dans les maisons existantes 6 logts/ha 1580m2/logement	
Rapport habitat individuel/ habitat collectif dans la production 1995/2014	<ul style="list-style-type: none"> •83% de logements individuels •17% de logements collectifs 	

A-I.2.1 – BILAN P.O.S.

Eléments de contexte (source rapport de présentation SCOT)

Sur l'ensemble du périmètre SCOT, la surface urbaine a augmenté de 11% entre 1996 et 2010.

Sur le secteur landes et Graves les consommations foncières observées

1999/2008	Part de l'individuel pur	Ensemble moyenne	Individuel pur	Individuel groupé	mixte	collectif
m2/logement						
Construction neuve	57%	997	1403	525	413	296

Source : rapport de présentation SCOT

Méthode :

Ce bilan a été réalisé en repérant les parcelles qui ont été bâties depuis la création du POS en 1995.

Ces éléments sont croisés avec l'analyse des permis de construire délivrés qui permettent d'apprécier la nature des logements créés : maison individuelle, logements collectifs, réutilisation du bâti existant.

En bilan d'analyse du Plan d'Occupation des Sols (approuvé en 1995), la commune de **St Morillon** montre une consommation foncière totale de **50ha76** en zone d'habitat **de 1995 à 2014** soit **2ha67 par an**.

Cette consommation est mise en parallèle de la production de **321 logements** sur la commune sur la même période.

Zones consommées dans le POS pour les logements, toutes zones confondues : NA, UA, UB et NB : **50ha76**

Soit une consommation foncière de **6logts/ha** et **1580m²/log**

La rétention foncière est de l'ordre de 23%.

Mais il faut nuancer cela avec

- les **zones NB du POS** qui représentent 10ha05 de consommation foncière pour 44 logements produits soit **4logts/ha**

La commune a produit sur la période **1995 /2014**

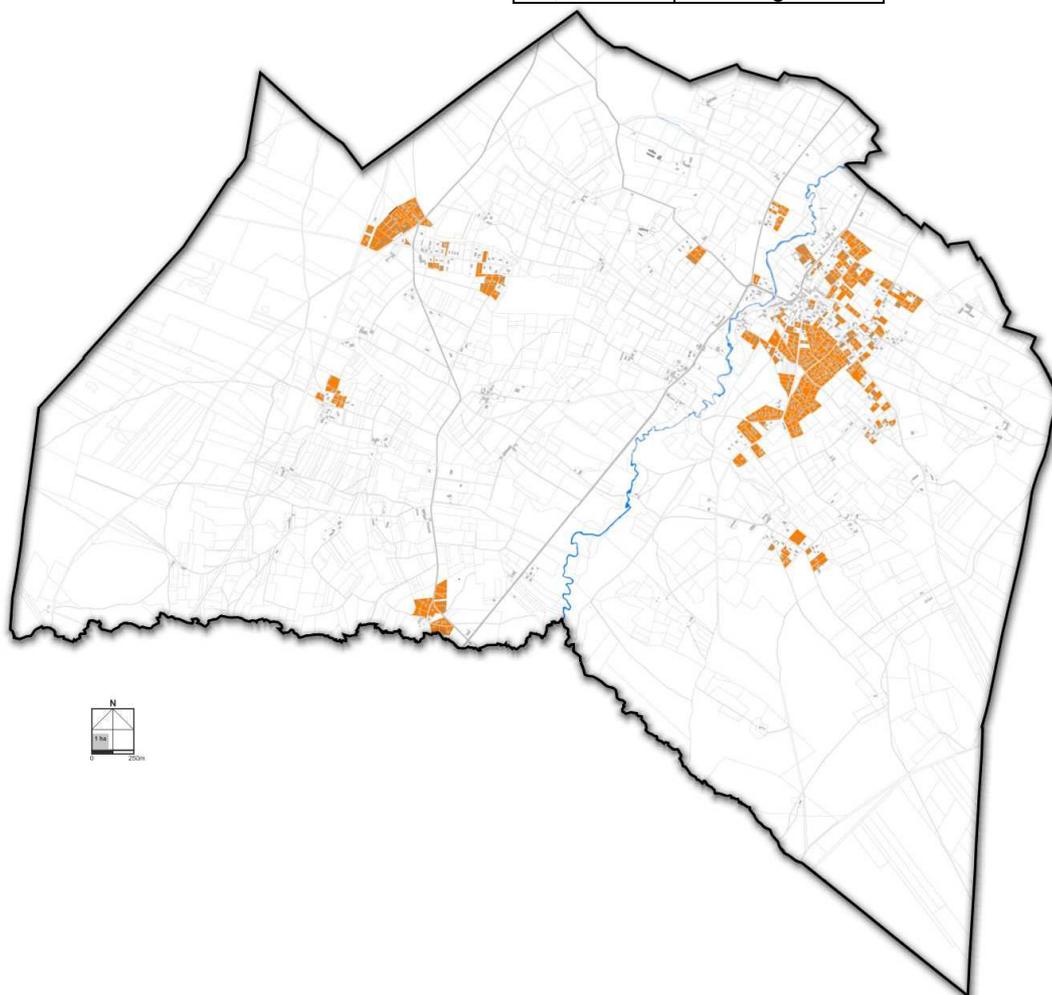
268 logements sous forme de maisons individuelles soit **83%**

53 logements sous forme de collectifs soit **17%**

Soit au total **321 logements** (soit **17logts/an sur cette période**).

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

zones	1995		de 1995 à 2014 (19ans)			2014
	Surface de la zone (ha)	Surface libre à l'approbation du POS (ha)	Surface consommée (ha)	Nombre de bâtis construits		Surface libre (ha)
UA	3,90	0,16	0,16	1	6/ha	0,00
UB	82,83	43,30	29.40	217	7/ha	13.90
NB	22,42	11,10	10.05	44	4/ha	1,05
NBa	2,03	0,18		0	0,00	0,18
U	111,18	54,74	39.61	262	5/ha	15.13
NA	11,90	11,90	11,90	59	5/ha	0,00
NA	11,90	11,90	11,90	59	5/ha	0,00
TOTAL	123,08	66,64	50.76	321	6/ha	15.13
			2,67ha/an	17 logts/an		



Localisation des surfaces consommées du POS par l'urbanisation pour des logements de 1995 à 2014

La construction de logements neufs s'est développée de façon très dispersée sur l'ensemble du territoire communal, en particulier sous forme d'opérations de lotissement.

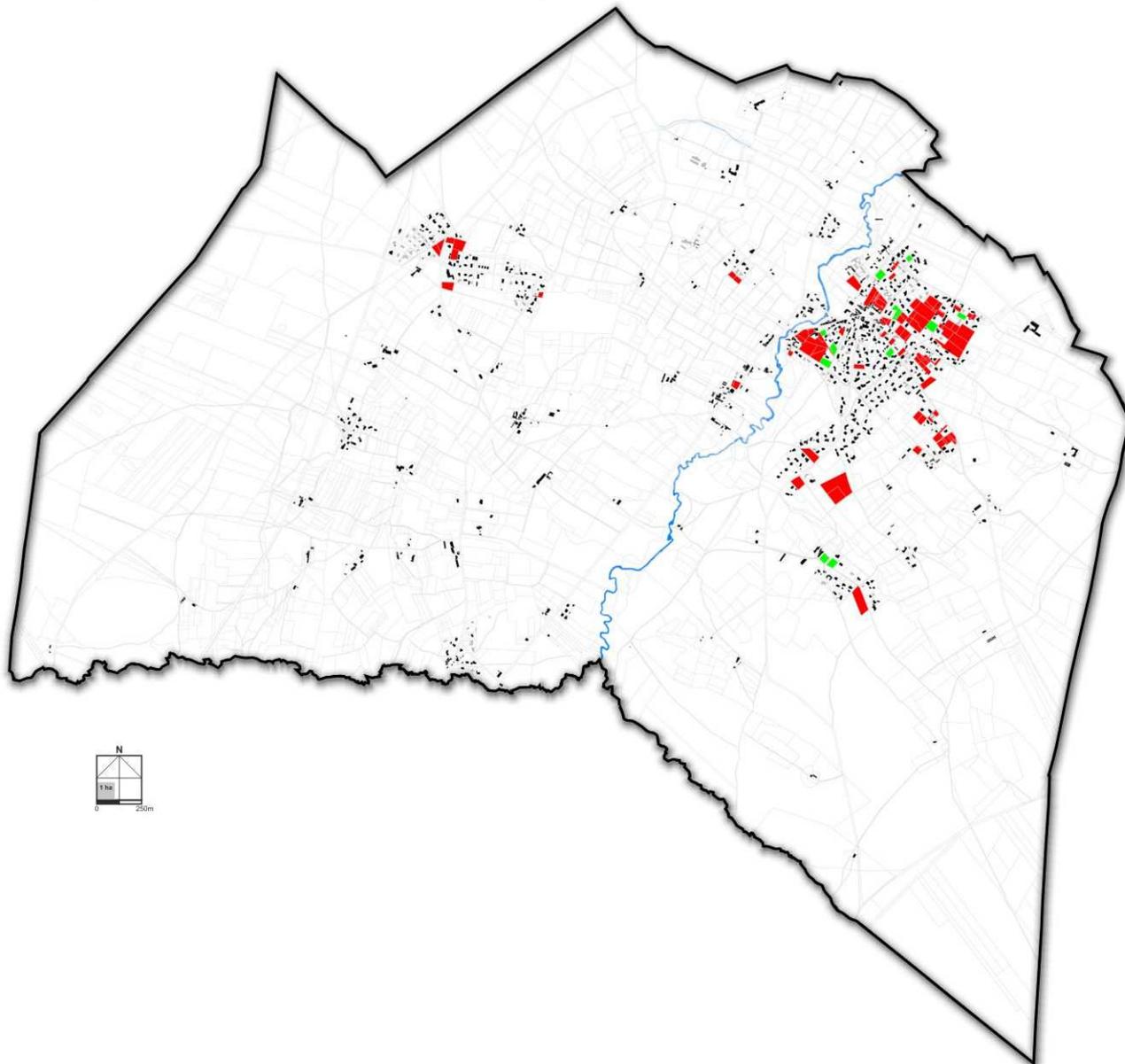
Ces constructions apparaissent dans le bourg mais également dans les quartiers éloignés, mais historiquement importants de la commune comme Peyron vers le Nord-Ouest, Peillic vers le Sud.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I.2.2 – CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS, en tenant compte des formes urbaines et architecturales (article 139 loi ALUR)

Près de 20 ha disponibles dans le POS aujourd'hui, avec un potentiel de 150 logements environ au regard de la densité existante.

Le POS dispose d'espaces constructibles non consommés dans lesquels des constructions peuvent être réalisées. Il peut s'agir de parcelles entièrement disponibles mais également de terrains issus de divisions foncières.

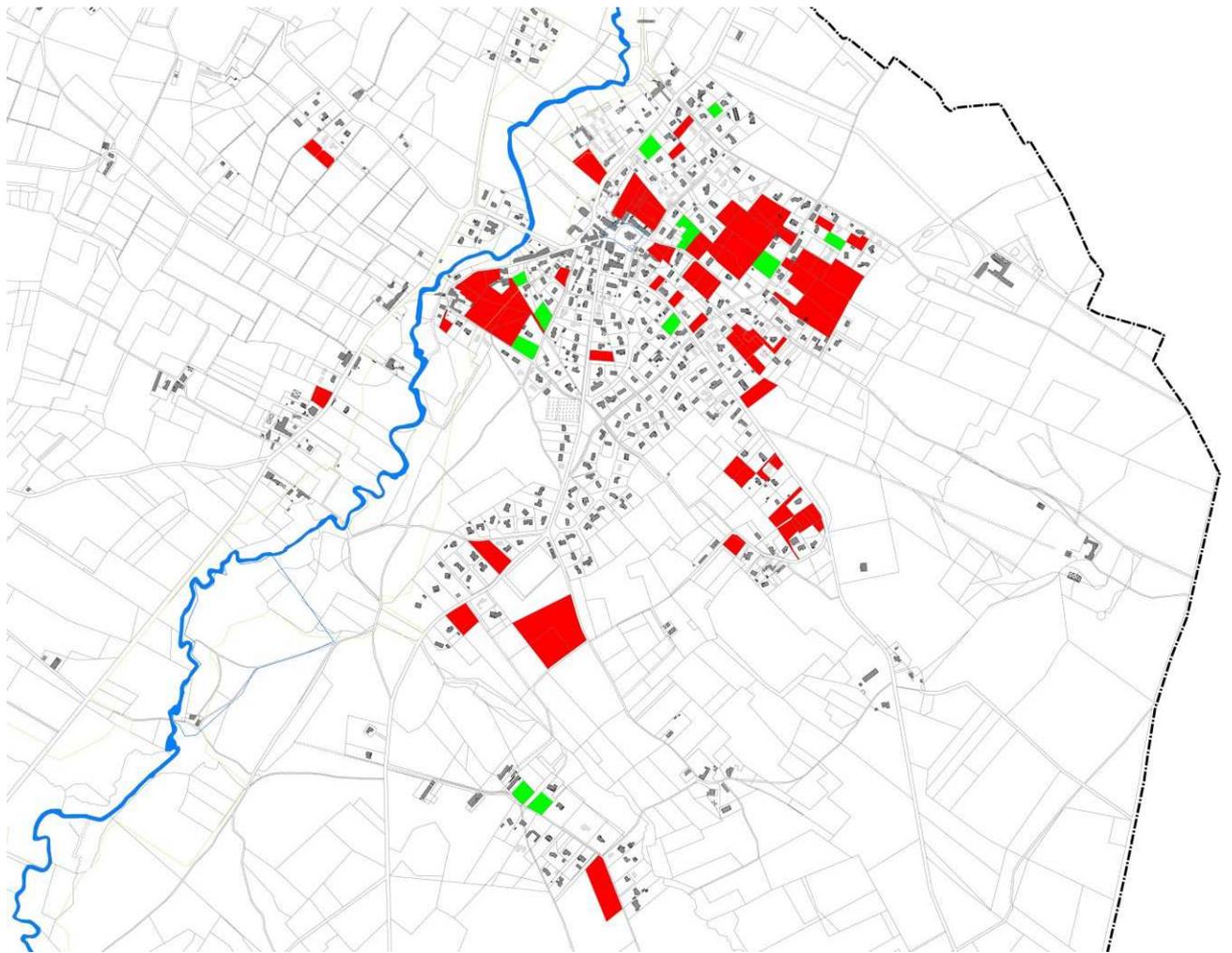


Les espaces constructibles dans le POS : en rouge les parcelles , en vert les divisions foncières envisageables.

	Surface	Nombre de logements estimés
Parcelles	17ha90	133
Divisions foncières	1ha90	15
Total	19ha80	148

L'urbanisation possible dans le POS en respectant les formes urbaines et architecturales existantes est importante. Elle recouvre principalement le centre bourg malgré des possibilités restant dans les quartiers plus éloignés comme Peyron et Darriet (non équipés de l'assainissement autonome).

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace		
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE
				E RESUME NON TECHNIQUE



Les espaces constructibles dans le POS sur le bourg: en rouge les parcelles , en vert les divisions foncières envisageables.

Si l'on analyse ce potentiel dans le bourg de SAINT MORILLON, on se rend compte qu'il existe de nombreux terrains disponibles qui, par leur situation présentent un intérêt majeur dans le développement de la commune. En particulier ceux situés dans le **centre du bourg** constituent une opportunité en terme de développement, qui reste à croiser avec d'autres préoccupations dont le PLU doit faire l'analyse, à savoir d'ordre environnemental, technique, paysager, etc de manière à envisager des propositions de maintien de ces terrains en espaces constructibles.

Cette rétention foncière issue du POS de 1995 reste assujettie à la volonté individuelle, et mérite une réflexion quant au devenir de la forme urbaine et de la densité qu'ils pourraient entraîner sur le centre bourg.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La collectivité est confrontée à plusieurs questions au regard du bilan du POS :

Synthèse

• Sur la période 1995/2014

- 50 ha ont été consommés (pour des logements (321 au total), soit **1 580m²/logement**.)
- Ce qui induit un ratio moyen de construction de **6 logements/ha**
- On peut estimer que sur cette période, **la consommation foncière** a été de l'ordre de **plus de 50ha soit 2ha67 par an** de surface du territoire communal consommé par année au profit du logement.
- Le logement collectif représente 17% de la production
- La rétention foncière fait apparaître de nombreux terrains disponibles dans le centre bourg

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- La densification urbaine est exprimée sur ce territoire avec des ratios assez faibles dans les zones NB (4 logements/ha). Quel effort de densification peut-être mené ?
- Quel devenir pour les terrains libres situés en centre bourg ? Comment centraliser la construction dans le cœur du bourg ? Quels outils ? Comment composer avec la zone Natura 2000 qui concerne des marges urbaines ?
- Encore 20 ha disponible dans les zones constructibles du POS : comment concilier la densification urbaine, l'économie de l'espace, avec le respect du cadre de vie du bourg et de ses paysages ?
- La limitation des constructions en dehors des espaces urbanisés du centre bourg et donc la question de devenir des zones bâties dans les zones agricoles et zones naturelles
- Comment limiter la rétention foncière ?

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-3-DEMOGRAPHIE / LOGEMENT
Un territoire en développement

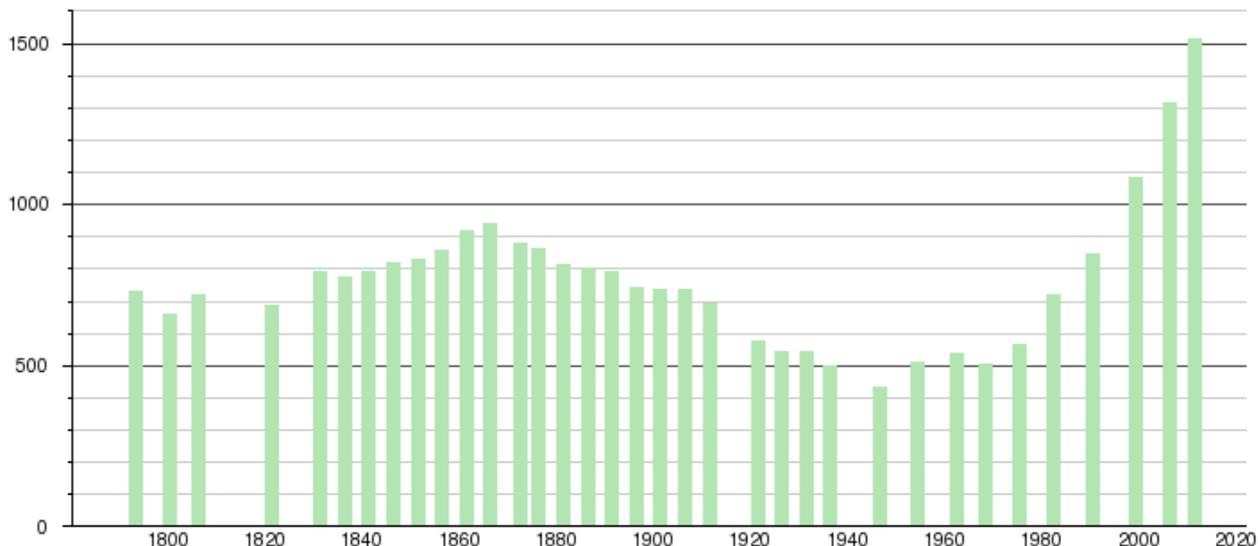
DEMOGRAPHIE-HABITAT		DONNEES DE CADRAGE
	ECHELLE COMMUNALE	ECHELLE INTERCOMMUNALE Communauté des Communes de MONTESQUIEU
POPULATION		
Repère historique	Population la plus élevée de son histoire en 1866: 940 habitants	
Population actuelle	1493 habitants en 2010 73.2habt/km2 – 4% de la population communautaire	37668 habitants en 2011, 111.6hab/km2
LOGEMENTS		
		Planification <i>PLH – Insee 2011</i>
Nombre total	587	15436
résidences principales au 01/01/2010	94% ,	94.7%
résidences secondaires en 2010	2%	1.1%
logements vacants	3.6%	4.3%
HLM/Logt Social	53 soit 9%	589 soit 3.8%
DYNAMIQUE		
Population	+37 à 38 habitants/an en moyenne Période 1999-2010	+565 habitants/an en moyenne Période 1999/2011
Logements	15 logements principaux /an Période 1999/2010	320 logts/an
Propriété/ Locatif	80% / 20%	74% / 26%
Soldes	Solde naturel positif depuis 1968	Solde naturel positif depuis 1968
Indice de jeunesse	1.9	1.5
Ménages	554 ménages en 2010 +168 ménages entre 1999/2010 2.7 personnes/ménage	14601 ménages en 2011 +3573 ménages entre 1999/2011 2.5 personnes/ménage
Impact du logt/habts	1logt = 2,4habitants Période 1999/2010	1logt = 2,8habitants (1995) 1logt = 2.5 habitants (2011)

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Une communauté de communes en expansion aux portes de l'agglomération bordelaise

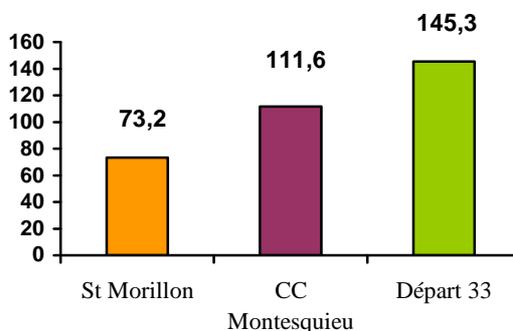
1 493 habitants au premier janvier 2010 soit 4% de la population de la Communauté de Communes de Montesquieu.



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Histogramme de l'évolution démographique

73,2 habitants par km², une densité inférieure aux moyennes départementale et communautaires traduisant le contexte rural et forestier.



Densité de population en 2010 en nombre d'habitants au Km²

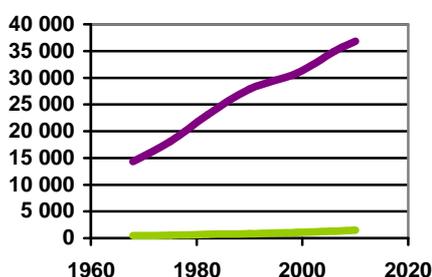
A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I.3.1 – EVOLUTION DE POPULATION ET PROSPECTIVES

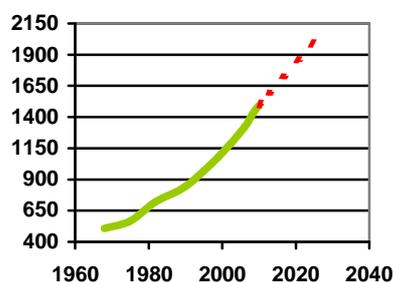
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Une croissance démographique communautaire continue depuis 1968 et une accélération de la croissance communale depuis 1990. La commune gagne entre 37 et 38 habitants par an entre 1999 et 2010. A ce rythme, elle pourrait atteindre près de 2000 habitants en 2025.

- ❑ La communauté de commune double sa population entre 1968 et 1990 et montre un développement continue qui s'est réduit en intensité depuis les années 1990 ; la population a été multipliée par 2,5 environ entre 1968 et 2010.
- ❑ En 2010, 6% de la population des ménages communaux a emménagé depuis moins de deux ans (91 personnes environ), et près de 20% de la population des ménages (295 personnes) est installée depuis 4 ans ou moins. Cela montre qu'un habitant sur cinq est installé depuis moins de quatre ans sur la commune.
- ❑ entre 1968 et 1990, la commune multiplie par 1,5 sa population ; depuis, la hausse démographique reste élevée, +472 habitants entre 1990 et 2006 (29,5 habitants/an) contre 339 habitants supplémentaires entre 1968 et 1990 (15 habitants/an). Entre 1968 et 2010, sa population a augmenté d'un facteur 2,9 ce qui dépasse le rythme moyen communautaire. Entre 1999 et 2010, **St Morillon** gagne 411 habitants, soit 37 à 38 habitants/an.



CC Montesquieu



St Morillon

Evolution démographique (vert) et tendance (rouge)

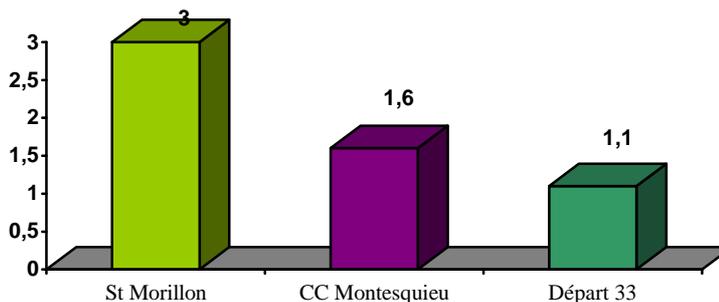
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2010
Population communale	507	566	722	846	1 082	1 318	1493
Population communautaire	14 335	18 101	23 047	27 872	30 890	34 918	36841

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les Variations

Des variations annuelles importantes et supérieures à la moyenne départementale
Le solde migratoire contribue majoritairement à la croissance démographique devant un solde naturel communal juste positif mais en progression

- ❑ Après une évolution très importante (>3% par an) entre 1975 et 1982, le rythme annuel de développement communautaire se tasse à 2,4% par an entre 1982 et 1990, puis 1,1% entre 1990 et 1999, pour reprendre légèrement avec 1,6%/an entre 1999 et 2010. L'attractivité de ce territoire est donc importante.
- ❑ L'évolution communale montre des taux de progression importants qui sur la période 1990/2010 se montrent plus élevés que la tendance communautaire moyenne (le double). Entre 1999 et 2010, le rythme est de 3% par an contre 1,6%/an sur la moyenne communautaire. La phase d'expansion communale la plus intense s'est déroulée entre 1975 et 1982, à l'instar de la communauté de communes.



Taux annuel de variation de population entre 1999 et 2010

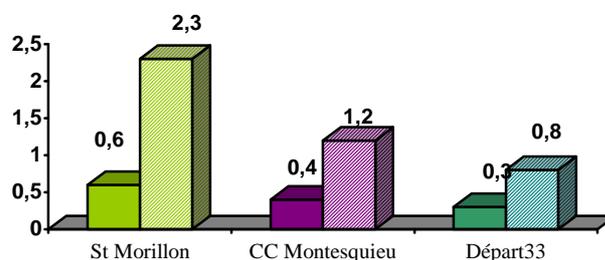
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population de St Morillon en %	1.6	3.5	2	2.8	3
Variation annuelle moyenne de la population Gironde en %	0.7	0.9	0.9	0.7	1.1
Variation annuelle moyenne de la population CC Montesquieu en %	3.4	3.5	2.4	1.1	1.6

Indicateurs démographiques

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

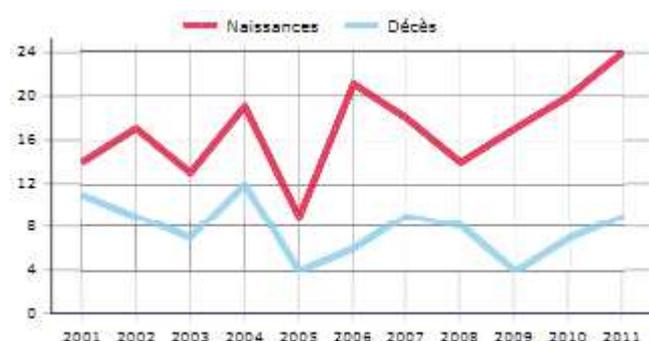
Les soldes

- Le développement communal ou cantonal est largement tributaire des soldes migratoires. La contribution du solde naturel est juste positive, avec une tendance à la hausse de la contribution du solde naturel dans la progression communale. L'attractivité de ce territoire est effective, et plus particulièrement celui de la commune. La dynamique des naissances sur la commune depuis 2010 annonce une confirmation de la contribution du solde naturel (une vingtaine de naissances par an depuis 2005 pour 8 décès environ en moyenne par an).



Variation annuelle de population due au solde migratoire et naturel entre 1999 et 2010 (solde naturel en uni, solde migratoire rayé)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne	Indicateurs démographiques St Morillon				
- due au solde naturel en %	-0,1	+0,0	+0,3	+0,3	+0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	+1,7	+3,5	+1,7	+2,5	+2,3
	Indicateurs démographiques CC Montesquieu				
- due au solde naturel en %	+0,5	+0,3	+0,5	+0,3	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+3,0	+3,2	+1,9	+0,9	+1,2
	Indicateurs démographiques Département 33				
- due au solde naturel en %	+0,4	+0,2	+0,2	+0,2	+0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,3	+0,6	+0,7	+0,4	+0,8



Évolution des naissances et décès sur Saint Morillon

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

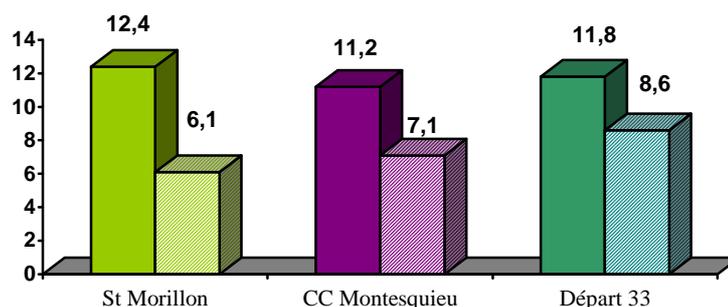
A-I.3.2 – STRUCTURE DE LA POPULATION

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Natalité et mortalité

Depuis 1968, le maintien de la natalité conjuguée à la chute de la mortalité explique le solde naturel positif. Une commune dynamique sur le plan du renouvellement des générations.

- Le taux de natalité a dépassé entre 1999 et 2010 son niveau de 1968/1975 sur la commune, avec 12,4 naissances pour mille ; en même temps la mortalité a baissé de façon marquée (plus de moitié). Avec 6,1 pour mille, le taux de mortalité communal entre 1999 et 2010 est inférieur à la moyenne départementale (8,6) et communautaire (7,1). Avec 12,4/00, la natalité communale affiche toutefois son avance sur les moyennes communautaire et départementale (11,2 et 11,8 pour mille)



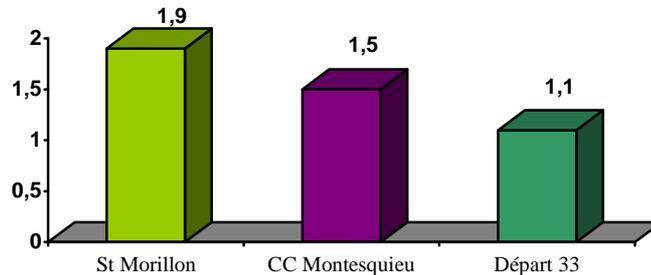
Taux de natalité et de mortalité entre 1999 et 2010 (natalité en uni, mortalité en rayé)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
<i>Indicateurs démographiques St Morillon</i>					
Taux de natalité en ‰	12,1	10,8	11,0	11,4	12,4
Taux de mortalité en ‰	13,5	10,8	7,7	8,4	6,1
<i>Indicateurs démographiques CC Montesquieu</i>					
Taux de natalité en ‰	15,2	12,1	12,2	10,7	11,2
Taux de mortalité en ‰	10,7	8,9	7,6	7,8	7,1
<i>Indicateurs démographiques Département 33</i>					
Taux de natalité en ‰	15,5	13,4	12,5	11,6	11,8
Taux de mortalité en ‰	11,7	10,9	10,1	9,4	8,6

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

L'indice de jeunesse

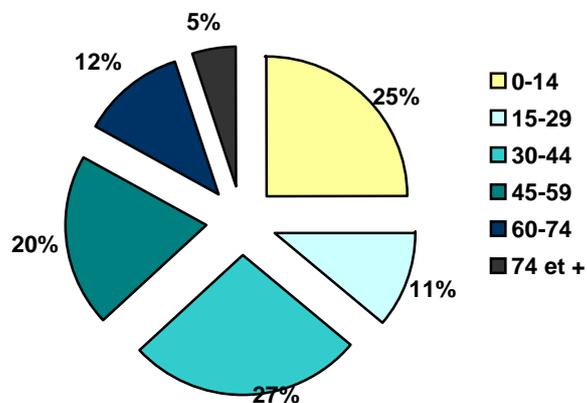
- L'indice de jeunesse illustrant le rapport entre la tranche d'âge 0-19 ans et la tranche des plus de 60 ans s'élève 1.9 largement au-dessus du chiffre d'équilibre (1) que le chiffre moyen départemental atteint de justesse (1,1) en 2010. Saint Morillon figure en avance sur le chiffre moyen communautaire (1,5).



Indice de Jeunesse en 2010

	total	%
Ensemble	1493	100,0
0 à 14 ans	381	25
15 à 29 ans	170	11
30 à 44 ans	399	27
45 à 59 ans	304	20
60 à 74 ans	175	12
75 à 89 ans	57	4
90 ans ou plus	7	
0 à 19 ans	452	30
20 à 64 ans	898	60
65 ans ou plus	143	10

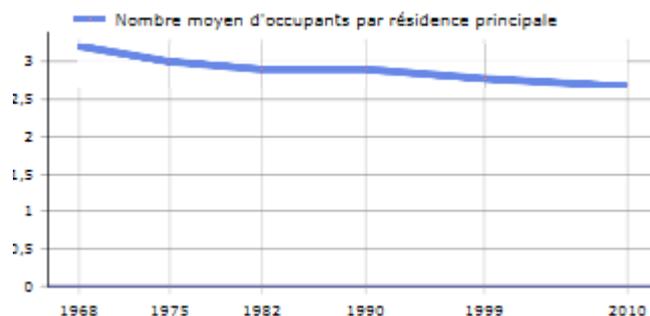
Répartition de la population par tranche d'âge s en 2010



La taille des ménages

La réduction de la taille des ménages est la conséquence du vieillissement et des changements sociaux

- La taille des ménages s'est réduite de 3,2 à 2,7 entre 1968 et 2010
- En 2010, **St Morillon** compte 554 ménages soit 168 ménages de plus qu'en 1999 (386) alors que la population gagnait 411 habitants. La taille des ménages diminue régulièrement depuis 1968



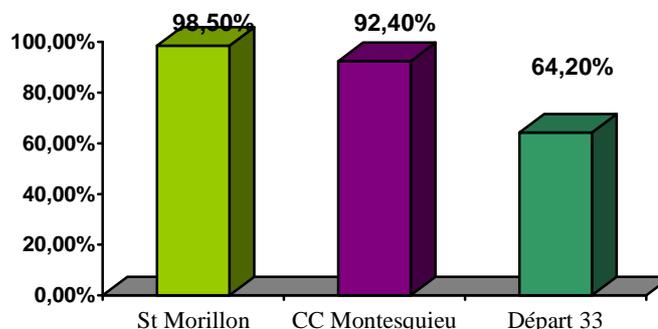
Nombre moyen d'occupants par résidence principale St Morillon 1968-2010

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Un parc de logements presque exclusivement composé de maisons
Le retard communautaire et communal sur le logement collectif ou aidé, notamment au niveau du parc HLM
Une diversité du parc de logements à affirmer

- 587 logements dont 554 résidences principales au premier janvier 2010 soit 13% du parc de résidences principales de la communauté de communes.
- Les résidences principales représentent près de 94,3% du parc de logements
- 98,5% des résidences sont des maisons

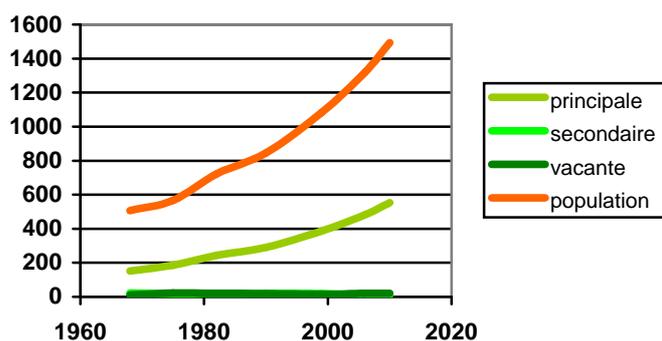


Part des maisons dans le logement en 2010

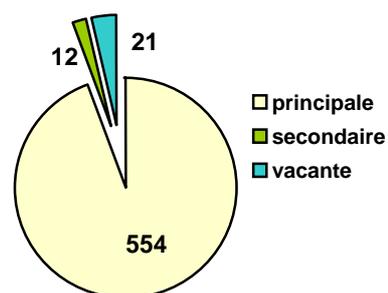
A-I.3.3 – EVOLUTION DU LOGEMENT

Entre 1999 et 2010, le nombre des résidences principales augmente de 43.5%, rythme supérieur à la moyenne communautaire (27%). Près de 15 résidences principales produites par an entre 1999 et 2010 sur la commune.

- La commune compte une progression forte du logement principal avec 43.6% de progression entre 1999 et 2010, largement supérieur à la moyenne de la communauté de communes de Montesquieu qui est de l'ordre de 27%. Entre 1968 et 2006, la commune multiplie par 3,6 le nombre de résidences principales à l'instar de la communauté de communes passant de 152 à 554 résidences principales ; dans le même temps, la population communale est augmentée d'un facteur 2,6 environ. Entre 1999 et 2010, 168 résidences principales sont produites, soit près de 15 par an.
- La résidence secondaire est marginale (12 logements soit 2.1% en 2010) ; le logement vacant reste également faible avec 3.6% du parc de logement (21 logements). Le parc montre une tendance à la tension du marché



Évolution du nombre de logements par catégorie

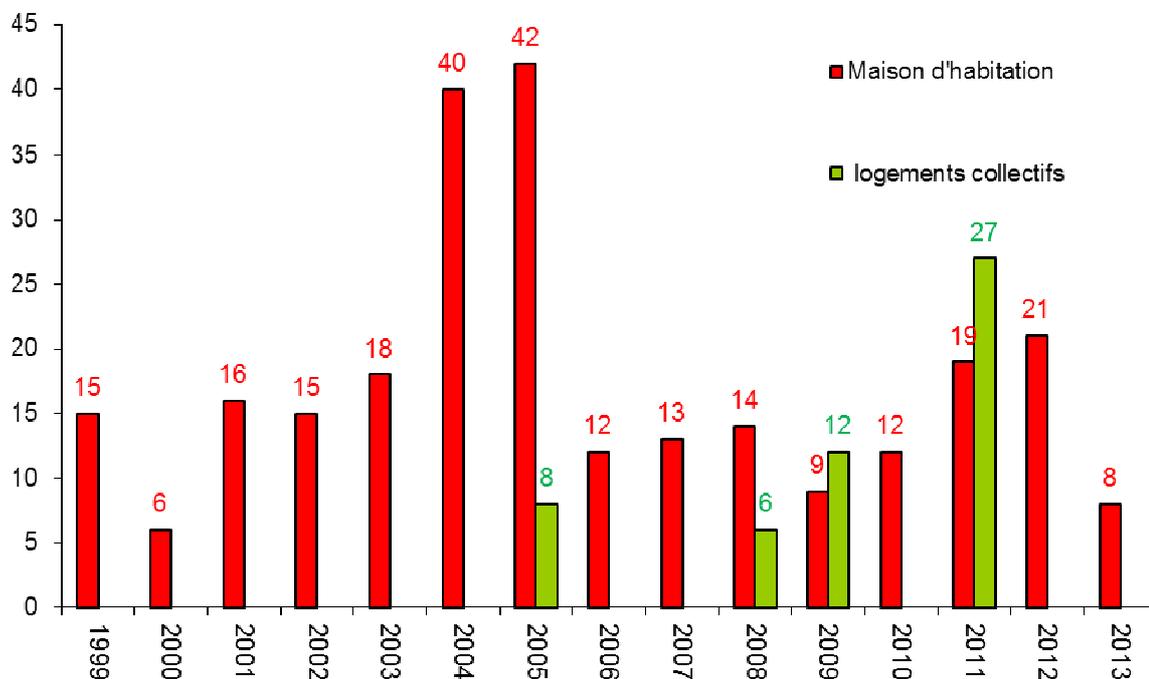


Répartition du logement communal en 2010

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

L'évolution du nombre et de la nature des permis de construire.

Entre 1999 et 2013, 313 logements sont réalisés sur la commune répartis en 83% de maisons individuelles, 17% en logements collectifs, hors réhabilitation de l'existant



Évolution du nombre de Permis de construire depuis 1999

La création du POS date de 1995.

Le rythme reste stable jusqu'en 2004, qui voit une augmentation importante de la construction par le biais de plusieurs lotissements sur les années 2004/2005. Par la suite, le rythme redevient stable jusqu'aux années 2011/2012.

Une opération de logements à caractère très social sur le site de Béthanie dans des bâtiments existants (par révision simplifiée du POS) explique le nombre importants de logements collectifs réalisés pendant ces années.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

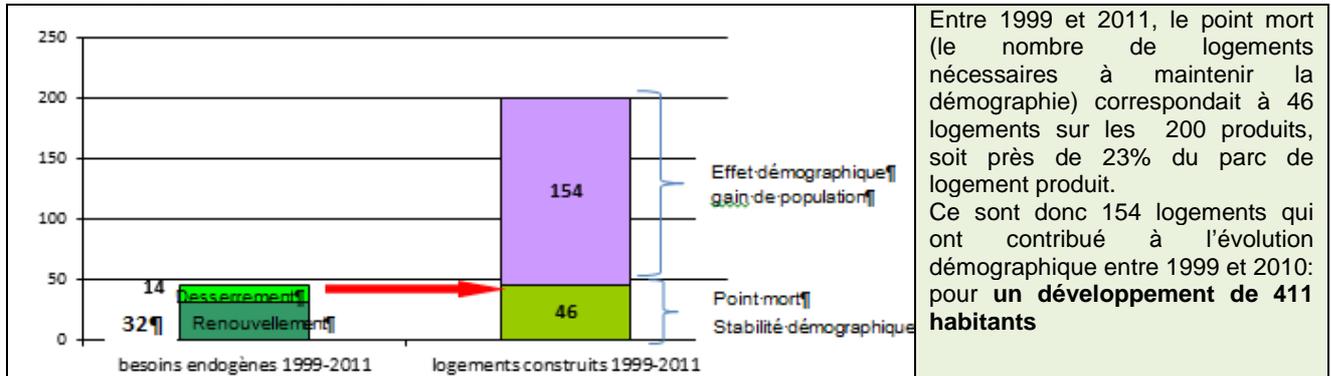
Impact démographique du parc de logements créés

Entre 1999 et 2010, le point mort qui correspond à la production de construction neuve permettant de maintenir la démographie est de 46 logements : cela correspond à un peu moins d'un quart de la production de logements neufs (23%). Sur les 200 logements d'habitations neufs construits dans cette période, seulement 154 produisent de la démographie

Dans cette période on observe qu'une résidence principale créée induit une augmentation de population de 2.4 personnes.

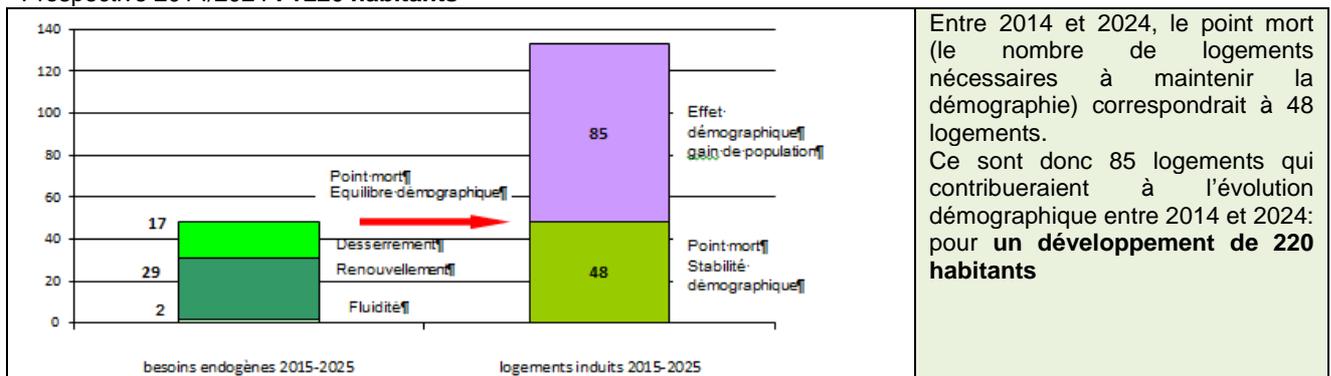
Simulation des productions de logements et des impacts démographiques (méthode du point mort)

Situation 1999/2010 : **+411 habitants**



Besoins en logements au vu de l'objectif démographique recherché

Prospective 2014/2024 : **+220 habitants**



La commune se fixe un objectif d'environ 1800 habitants en 2024.

Le SCOT contient le développement des bassins de vie périphérique où s'inscrit **St Morillon**, avec le maintien de la représentation démographique de la communauté de communes de Montesquieu à 4.3% de la population SCOT.

Les objectifs 2030 indiquent donc une progression démographique de 28% sur la communauté de communes à l'horizon 2030, soit 17.5% sur la période 2014/2024.

Pour la commune de **St Morillon**, cette progression atteindrait ainsi 1858 habitants en 2024. L'objectif communal reste donc cohérent avec les orientations du SCOT.

Rythme de développement démographique: 1800 habitants en 2024, soit 22 habitants/an entre 2010 et 2024

Hypothèses

Variation des résidences secondaires : +0% - Variations des logements vacants : +10%

Renouvellement logements : 5% (2010/2024) du nombre de logement principal insee 2010 - Taille des ménages 2024 :2,6

Au vu de l'objectif démographique souhaité, à savoir un gain de 220 habitants en 10 ans, les besoins en logements peuvent s'estimer à 133 logements environ pour 2014/2024. Ce chiffre est légèrement supérieur aux besoins définis par le PLH communautaire 2009-2015 qui fixe un objectif de 11 logements annuels.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

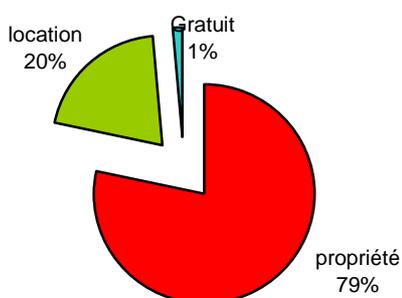
A-I.3.4 – STRUCTURE DU LOGEMENT

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

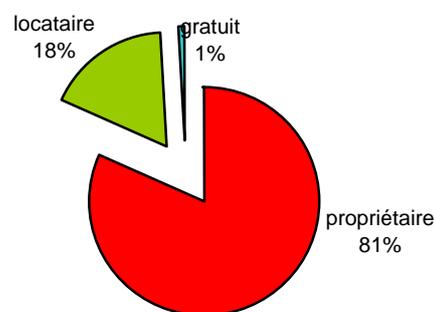
Le statut d'occupation

Près de 78% des résidences principales sont occupées à titre de propriétaire en 2010. Un parc locatif qui augmente en valeur absolue (+27 entre 1999 et 2010) mais qui régresse en part relative : 20,4% du parc de résidence principale en 2010 contre 22,3% en 1999. L'absence du parc de logements aidés HLM.

- Entre 1999 et 2010, le parc locatif augmente de 27 unités et représente près de 20.4% de la résidence principale avec 113 logements. Ce parc loge 17.5% de la population en 2010. Au niveau communautaire, le parc locatif compte en moyenne pour près de 22.4% du parc de résidences principales
- Le développement du locatif reste très modeste ; en effet alors que 160 résidences en propriétés sont produites entre 1999 et 2010, 27 locatifs sont créés, soit une proportion d'un locatif pour 6 logements en propriété produits.
- Absence du parc locatif aidé HLM sur la commune en 2010 contre 4,7% du parc sur la communauté de communes. Le diagnostic du PLH indique un déficit en petit logement et une diversité du parc à améliorer (besoins locatifs non assurés, logements spécifiques manquants..). La commune compte 4 (T2) logements sociaux dans le parc privé ayant fait l'objet de prêts spécifiques.



Composition des résidences principales en 2010



Population des résidences principales en 2010

	2010			1999
	Nombre	%	Nombre de personnes	Nombre
Ensemble	554	100,0	1 490	386
Propriétaire	433	78,2	1 218	273
Locataire	113	20,4	262	86
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	0
Logé gratuitement	8	1,4	10	27

Résidences principales selon le statut d'occupation

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

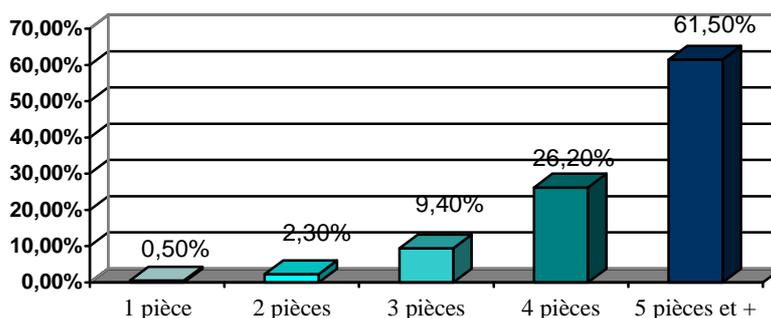
La taille des logements

En 2010, 5 pièces en moyenne par logement pour une taille moyenne de famille de 2,7, ce qui peut traduire une certaine sous-occupation identifiée également dans le diagnostic PLH communautaire.

La taille du logement augmente entre 1999 et 2010.

La moindre diversité du parc de résidences principales : au niveau des statuts d'occupation, de la taille des logements et du type de logement (maisons majoritaires)

- ❑ Entre 1999 et 2010, le nombre moyen de pièces en résidence principale est passé de 4,8 à 5. Les données communautaires montrent une taille moyenne équivalente pour la résidence principale (4,7), entre les maisons composées en moyenne de 4,9 pièces et les appartements de 2.9 pièces. Sur la commune les valeurs respectives sont de 5,1 pièces par maisons et 2.9 pièces par appartements.
- ❑ Près de 61,5% du parc de résidences principales comportent 5 pièces et plus (contre 55% en 1999)

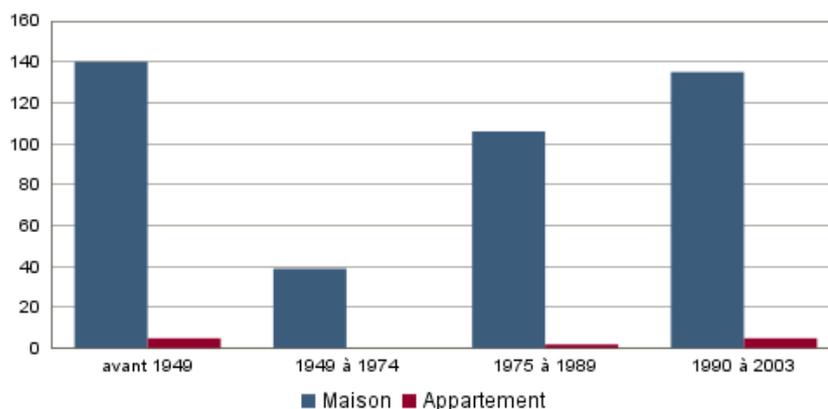


Répartition des logements communaux en fonction de leur taille

L'âge des logements

Un parc de résidences principales mixte : 33,6% des logements antérieurs à 1949, 25% produits entre 1975 et 1989, 32% édifiés entre 1990 et 2003

- ❑ En 2006, 57,3% des résidences principales ont été construites entre 1975 et 2003



Résidences principales construites avant 2004

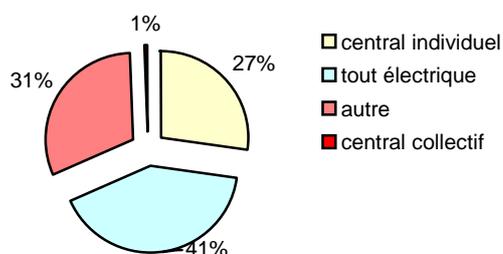
A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le confort des résidences principales et les énergies de chauffage

Un parc de résidences principales avec le confort sanitaire satisfaisant

- en 2010, 98,8% des résidences principales sont équipées d'un confort satisfaisant
- l'énergie électrique est utilisée pour le chauffage de façon exclusive pour 41.3% des résidences principales.

	2010	%	1999	%
Ensemble	554	100	386	100
Chauffage collectif	3	0.5	4	1
Chauffage central individuel	150	27.1	147	38.1
Chauffage individuel « tout électrique »	229	41.3	114	29.5



Énergie de chauffage des résidences principales communales en 2006.

A-I.3.5 – LE CADRAGE DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Source : PLH CC Montesquieu 2009-2015, SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise

LE PLH – Plan Local de l'Habitat

La commune s'inscrit dans le Programme Local de l'habitat 2009-2015 de la communauté de communes de Montesquieu. La répartition de la production de logements prévoit pour la commune de **St Morillon** un total de **11 logements annuels**.

	Ensemble neuf	Locatif HLM	Dont urgence et logements personnes très défavorisées	Accession sociale	Secteur privé	Dont locatif privé	Dont autres privés (vente)	OPAH
St Morillon	11	0	0	1	10	2	8	2
Total CdC Montesquieu	325	92	10	20	213	49	164	60

Objectifs annuels de production de logement

Le SCOT (approuvé en février 2014)

Le SCOT formule différents objectifs pour orienter la production de logements :

	Consommation foncière		Proportion	Quantitatif
	Objectif moyen CdC Montesquieu	Objectif moyen Saint-Morillon		A fixer dans le cadre des PLH en respectant les objectifs démographiques fixés par le SCOT : respecter le poids démographique de 4,3% (population 2030 estimée : 50500 habitants pour 39420 habitants en 2014)
Logement individuel	750 à 900m2/logt	900m2/logt	75%	
Logement collectif			25%	
Ensemble	550 à 700m2/logt	700 m2/logt	100%	

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Synthèse

- Une dynamique démographique en expansion traduisant un contexte de territoire attractif et en renouvellement
- En 2010, la commune compte 1 493 habitants environ, dans le cadre d'une progression régulière et importante de 37 à 38 habitants par an entre 1999 et 2010
- Un solde migratoire contribuant à cette croissance démographique
- Une structure démographique avec un indice de jeunesse de 1.9 supérieur à la moyenne communautaire
- Un parc de logements presque exclusivement constitué par des maisons, avec un retard communautaire et communal sur le logement collectif
- Entre 1999 et 2010 une moyenne de 15 logements par an,
- La taille des ménages diminue depuis 1968 et est de 2.7 personnes par ménage en 2010
- La création d'un logement entre 1999 et 2010 induit un apport de population de 2.4 personnes
- Un besoin de l'ordre de 133 logements pour recouvrir les 220 habitants souhaités dans le PADD

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- Assurer le renouvellement des générations
- Accentuer la diversification du parc de logement (taille, locatif, accession, individuel/collectif.)
- Offrir les possibilités aux personnes aux revenus modestes d'accéder au logement, préserver la mixité sociale et inter générationnelle
- Permettre le locatif dans la production de résidences principales :

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Objectifs et P.A.D.D. – le champ du souhaitable

Objectifs de développement :

Maintenir la représentation démographique au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu tout en respectant les attendus du SCOT qui limite le développement, ce qui représente une douzaine de logements annuels. Sur une base de 10 années de prospective du PLU, cela fournit un objectif de l'ordre de 110/120 logements supplémentaires et 800 habitants environ.

La commune atteindrait ainsi environ 1860habitants à l'horizon 2024

Débloquer et maîtriser au plan de la forme urbaine la constructibilité dans le centre du bourg pour mieux structurer le village et répondre aux objectifs durables : limiter les déplacements, densifier, mutualiser les espaces publics, préserver les paysages, économiser les ressources énergétiques notamment.

La volonté de diversifier l'offre en logement (individuel/ collectif) est corolaire notamment à la nécessité de faire évoluer le niveau des équipements et les structures commerciales.

P.L.U. – le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Privilégier le centre bourg dans le cadre du développement urbain et maintenir les structures des quartiers constitués.

Délimiter espaces d'habitat et agricole en conservant la logique de l'organisation spatiale

Prévoir les ouvertures à l'urbanisation avec un objectif mesuré de création de logements et en se donnant les moyens de maîtriser le contenu des opérations (orientations d'aménagement).

Compléter le tissu urbain en maintenant un ensemble d'équipements et d'espaces publics, en préservant les espaces arborés ou les espaces libres qui participent à la qualité du cadre de vie du bourg

Respecter et prendre en compte les circulations douces

Prévoir des zones d'urbanisation future afin de permettre un étalement dans le temps de l'arrivée de population

Règlement

Le règlement doit permettre la réalisation des logements dans le respect des formes urbaines existantes tout en favorisant une certaine densité dans les espaces d'urbanisation future dans le centre bourg

Des outils de protections des éléments du patrimoine pourront préserver les murs, bâtis anciens, espaces boisés, édifices structurant l'identité du village.

Permettre le réaménagement des grandes maisons en plusieurs logements en étant attentif à la qualité des espaces libres entourant les édifices, en intégrant la problématique des espaces à enjeux environnementaux

Favoriser le logement collectif en traduisant cette volonté par des orientations d'aménagement.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-4-ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE
Un bassin d'actifs en progression tourné vers la CUB attractive par sa proximité

ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE		DONNEES DE CADRAGE
INTERCOMMUNALITE		
	<ul style="list-style-type: none"> •Hausse de l'emploi, un bassin d'actifs en forte progression •Hausse des retraités •Le bassin d'emploi de la CUB attractif •Recul de l'emploi du secteur de l'agriculture •Développement du secteur de la construction et des services, 	7% de l'emploi : agricole 69.4% de l'emploi : tertiaire
COMMUNE		
Emplois	Hausse de 44% du nombre d'actifs entre 1999 et 2010 La commune représente près de 4% des actifs de la communauté de communes de Montesquieu en 2010	Hausse de 22% du nombre d'actifs entre 1999 et 2010
Actifs	163 emplois en 2010 14% des actifs communaux ayant un emploi travaillent sur la commune	15% des actifs de la communauté de commune ayant un emploi travaillent sur la communauté
Retraités	9% En progression	9.3%
Chômage	40 demandeurs d'emplois en 2010 soit 5.3%	6.7%
Associations	15 associations en 2014	Le tissu associatif montre la vie sociale du village
AGRICULTURE		
Exploitations	10 exploitations communales en 2010 de taille moyenne 20 ha (+ une nouvelle exploitation en 2014)	7% de l'emploi communautaire est agricole
Surface agricole	191 ha de SAU, en 2010	
Type principal	Viticulture	
Diversifications	Difficultés de la diversification	
Localisation	Ensemble du territoire	
Devenir	Difficultés pour les petites structures Nombreux terrains non exploités	Economie agricole en difficulté
AOC	AOC viticole Graves supérieur/Bordeaux Graves : 724ha (soit 35% du territoire)	
ARTISANAT		
Quantité	Economie résiduelle	Des grands centres d'activité économique,
Implantation	Proximité du bourg	dans un rayon de proximité (la Brède) ou d'accessibilité avantaagé (autoroute proche).
COMMERCES / SERVICES		
Quantité	Un tissu réduit	Bar restaurant, commerces et services de proximité
TOURISME		
Capacité accueil	Capacité d'accueil : 16 lits 3 gîtes + chambres d'hôte - Ferme de Marie - Dormir dans les Bois - Les prairies de Darriet	Patrimoine important (Montesquieu)
Loisirs	randonnées pédestres, équestres ou en vélo.	

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La proximité de l'autoroute et du bassin d'activités de la Communauté de Communes de Montesquieu place la commune de Saint Morillon dans un contexte d'emploi intercommunal intéressant.

Infrastructures intercommunales



Source : site internet Communauté de Communes de Montesquieu

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

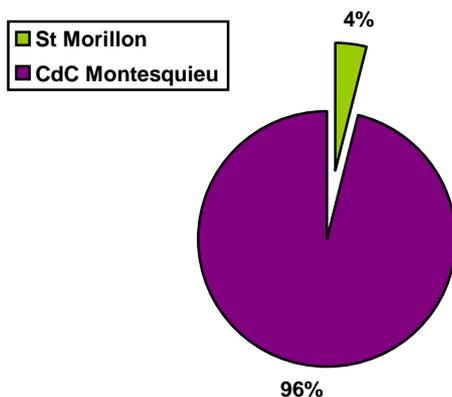
A-I-4-1- LA POPULATION ACTIVE

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Actifs et taux d'activité

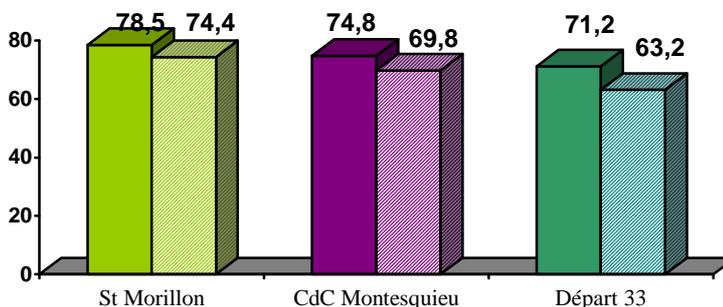
Un bassin d'actifs en forte progression et représentatif de la dimension communale

- ❑ La dynamique démographique entre 1999 et 2010 a induit une progression du nombre d'actifs sur la commune : 762 actifs (15-64 ans) en 2010 contre 527 en 1999 (soit +235 ou +44,5%) , alors que le nombre d'actifs communautaires enregistre une hausse moyenne de 22%.
- ❑ **St Morillon** représente près de 4% des actifs de la communauté de communes de Montesquieu en 2010 (3,5% en 1999)



Les bassins d'actifs communal et cantonal en 2010

- ❑ Le taux d'activité communal (15-64 ans) est de 78,5% et reste supérieur aux valeurs moyennes départementale et communautaire (74,8% et 74,5% respectivement). Le taux d'actifs ayant un emploi confirme ce constat.

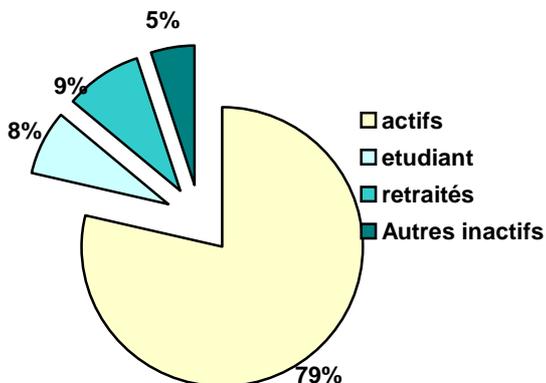


Taux d'activité et taux d'actifs ayant un emploi en 2010 (taux activité en uni, actifs ayant un emploi en rayé)

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

**Une part de retraités en progression
Des contrats CDI majoritaires et une initiative privée notable**

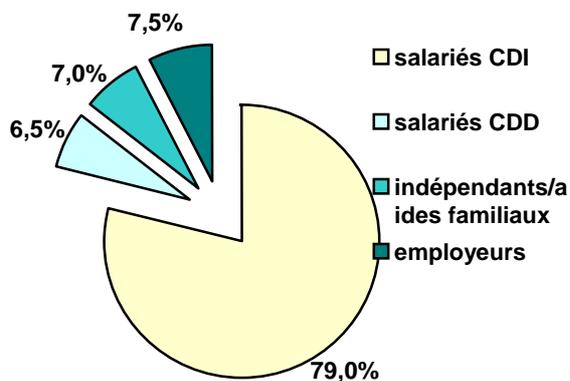
- Le pourcentage de retraités sur la commune a progressé depuis 1999 ; il représente 9% des 15-64 ans. Ce chiffre est équivalent au chiffre moyen de la communauté de communes (9.3%).



	2010	1999
Ensemble	970	719
Actifs en %	78,5	73,3
Inactifs en % dont :	21,5	26,7
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7.6	11,7
retraités ou préretraités en %	9	5,8
autres inactifs en %	4.9	9,2

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

- Un travail salarié et stable majoritaire (fonction publique, CDI) : 79% des emplois des 15 ans ou plus en 2010 (78% au niveau communautaire) ; une initiative privée notable, 14,8% d'employeurs et d'indépendants (12% au niveau communautaire).



Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2010

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	375	100,0	350	100,0
Salariés	304	80.9	312	89,3
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	283	75.4	290	82.9
Contrats à durée déterminée	9	2.4	21	5.9
Intérim	3	0,8	0	0,0
Emplois aidés	3	0,8	1	0.3
Apprentissage - Stage	6	1.6	1	0.3
Non salariés	72	19.1	37	10.7
Indépendants	28	7,3	26	7.6
Employeurs	44	11.8	10	2.8
Aides familiaux	0	0	1	0,3

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-4-2- L'EMPLOI

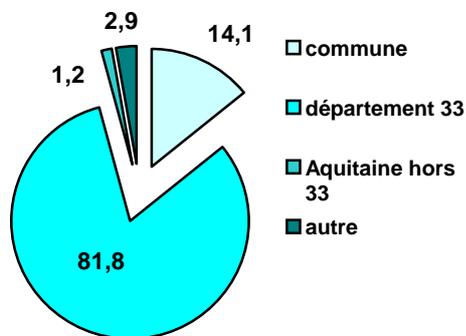
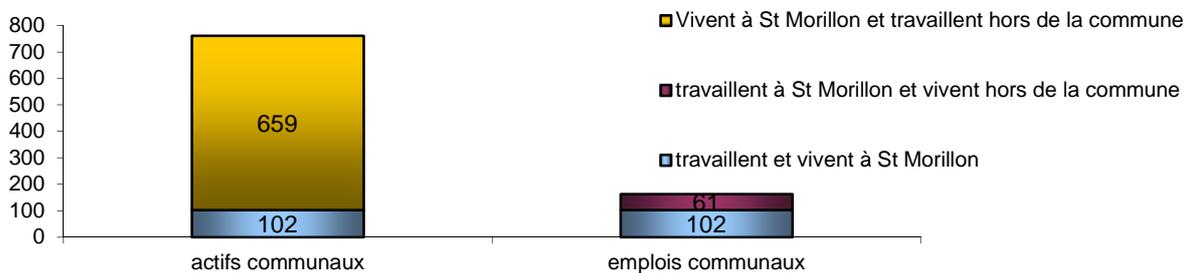
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Structure du bassin d'emploi et mobilité

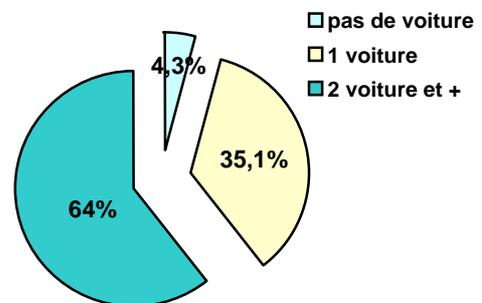
**Le bassin d'emploi de la CUB attractif par sa proximité
Les navettes domicile-travail saturent le réseau routier sur la CUB et constituent une part importante
Des émissions de gaz à effet de serre**

Le poste du transport est à la fois très consommateur en énergie et corrélativement, producteur de pollution et nuisance avec notamment les gaz à effet de serre, les particules en suspension dans l'air et les nuisances sonores.

- ❑ Environ 15% des actifs de la communauté de commune ayant un emploi travaillent sur la communauté ; la majorité des actifs travaillent sur les pôles de l'agglomération CUB ou Langon.
- ❑ 14,1% des actifs communaux ayant un emploi travaillent sur la commune, c'est à dire 102 personnes en 2010 ; ce chiffre est en légère progression depuis 1999 (84 personnes) ; 95,4% des ménages possèdent au moins une voiture, dont 59,8% au moins deux.



Lieu de travail des actifs communaux ayant un emploi en 2010



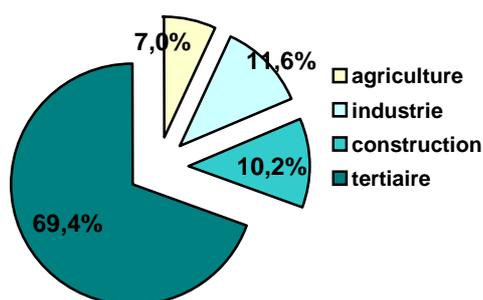
Equipement automobile des ménages en 2010
85,5% des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement de leur voiture

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

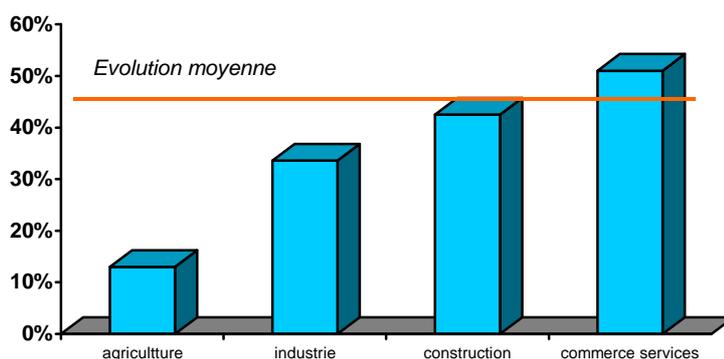
Le développement marquant de l'emploi sur ce territoire
Le développement du secteur des services et de la construction sur l'intercommunalité (CdC Montesquieu)
L'emploi agricole qui se maintient.

	2010		2006		Evolution 2006-2010	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ensemble	10718	100.0	7 255	100	+3463	48%
agriculture	748	7.0	660	9.1	+88	13%
industrie	1241	11.6	929	12.8	+312	+33.6%
construction	1287	12.0	740	10.2	+547	+42.5%
Commerce transport services	4823	45,0	4926	67.9	+2515	+51%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2618	24.4				

- 10 718 emplois sur l'intercommunalité en 2010 (+3463 soit +48% depuis 1999) ; 69,4% de l'emploi communautaire concerne le domaine tertiaire et 7% est agricole (contre 9.1% en 2006). La progression de l'emploi agricole est faible (+13% entre 2006 et 2010). L'emploi industriel progresse de façon plus marquée (+33.6%), à l'instar de la construction (+42.5%) et les services/commerces (+51%) qui se développent particulièrement. Au bilan l'ensemble des secteurs montre une progression de l'emploi entre 2006 et 2010 sur la communauté de communes.



Emploi communautaire selon le secteur d'activité en 2010



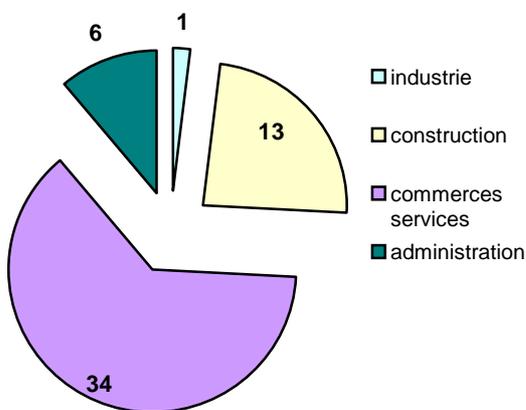
Evolution de l'emploi communautaire entre 2006 et 2010

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le tissu économique communal

Un tissu économique communal correspondant à 163 emplois en 2010 contre 148 en 1999
Le recul de l'effectif de l'emploi agricole sur la commune
46 entreprises non agricoles en 2007, avec une palette d'activités diversifiées

- Au premier janvier 2012, la commune compte 55 entreprises de taille réduite hors agriculture ;



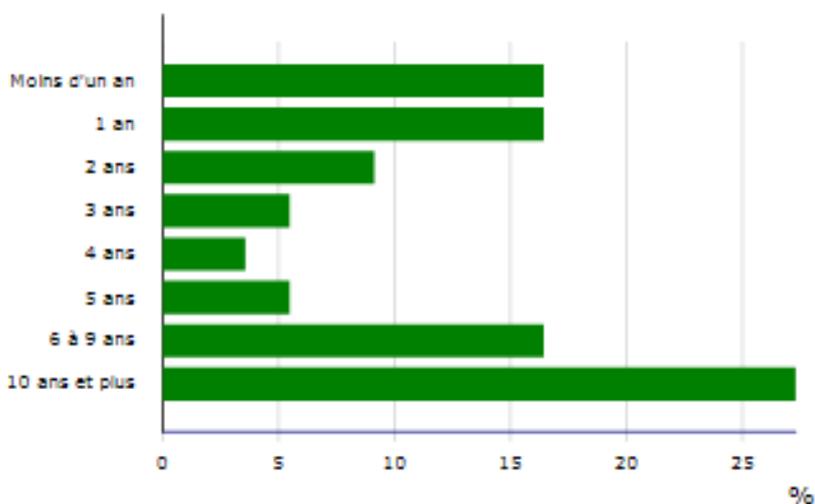
	Nombre	%
Ensemble	55	100,0
Industrie	2	3,6
Construction	13	23,6
Commerce, transports, services divers	34	61,8
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	7	12,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6	10,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Entreprises non agricoles par secteur d'activité sur St Morillon au 01/01/2012

- On notera une dynamique de création d'entreprises relativement importante sur la commune puisque près de 40% d'établissements se sont créés depuis 5 ans ou moins.



Source : sirene

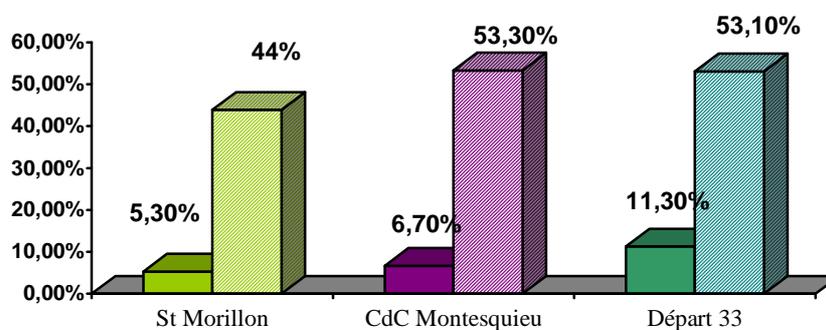
- En 2012, 12 établissements ont été créés : 1 dans l'industrie, 3 dans la construction, 8 dans les services (dont 4 dans le commerce)

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le Marché de l'emploi

La réduction du chômage qui représente 5.3% des actifs en 2010

- En 2010, la commune compte 40 demandeurs d'emploi (15-64 ans), contre 54 en 1999, traduisant un développement de l'emploi des actifs communaux. Un taux de chômage (5.3%) moins important que la moyenne communautaire (6.7%) et départementale (11,3%) Une dynamique locale de l'emploi supérieure à la moyenne départementale ; la part des femmes au chômage a largement baissé depuis 1999 (50%) et est actuellement est moins importante que les moyennes départementale et communautaire.



Taux de chômage et part des femmes parmi les chômeurs en 2010 (15-64ans)
(taux chômage au sens du recensement en uni, part de femmes en rayé)

	St Morillon	CdC Montesquieu	Dép 33
Nombre de chômeurs	40	1231	77973
Taux de chômage en %	5.3	6.7	11,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	43.9	53.3	53,1

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2010

Synthèse

- Un bassin d'emploi local, communal dynamique et en développement
- Des activités dominées par le secteur tertiaire ; un maintien de l'emploi agricole
- Un taux d'activité important
- Le développement démographique s'accompagne d'une création d'emplois locaux
- Un taux de chômage faible

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-4-3- L'AGRICULTURE

Source : recensements généraux agricoles 88 et 2000, entretiens commune

Poids économique territorial : une viticulture, valeur forte de l'agriculture

Sur la communauté de communes de Montesquieu, la part de l'emploi agricole en part relative est de l'ordre de 7% en 2010 contre 9% en 2006. Pour autant l'emploi agricole montre dans cette période une progression de 13%, bien inférieure à la dynamique des autres secteurs d'activité.

Ces chiffres montrent que l'activité agricole reste un secteur à soutenir : il s'adapte difficilement dans ces espaces soumis à forte pression foncière dans ces territoires péri-urbains.

La spécificité de l'agriculture péri-urbaine doit être réfléchi :

- La Pluriactivité (développement de la double-activité) et la diversification
- La production de fruits et légumes, Circuits courts et locaux
- La qualité : filière biologique, qualités géographiques..
- La Contribution environnementale des activités agricoles

Méthode et objectifs

L'approche du diagnostic agricole s'est effectuée selon trois phases :

- Phase 1 : Traitement des données agricoles documentaires et statistiques.
- Phase 2 : Recueil des données agricoles communales.
 - o rencontre en mairie afin de recueillir les informations concernant les exploitations agricoles
- Phase 3 : Visite de terrain pour apprécier et identifier les grandes entités agricoles

L'objectif de la démarche consiste à faire un état des lieux exhaustif de l'activité agricole selon ses composantes à la fois qualitatives et quantitatives afin de mettre en évidence ensuite les grands enjeux agricoles par secteur géographique.

Repères

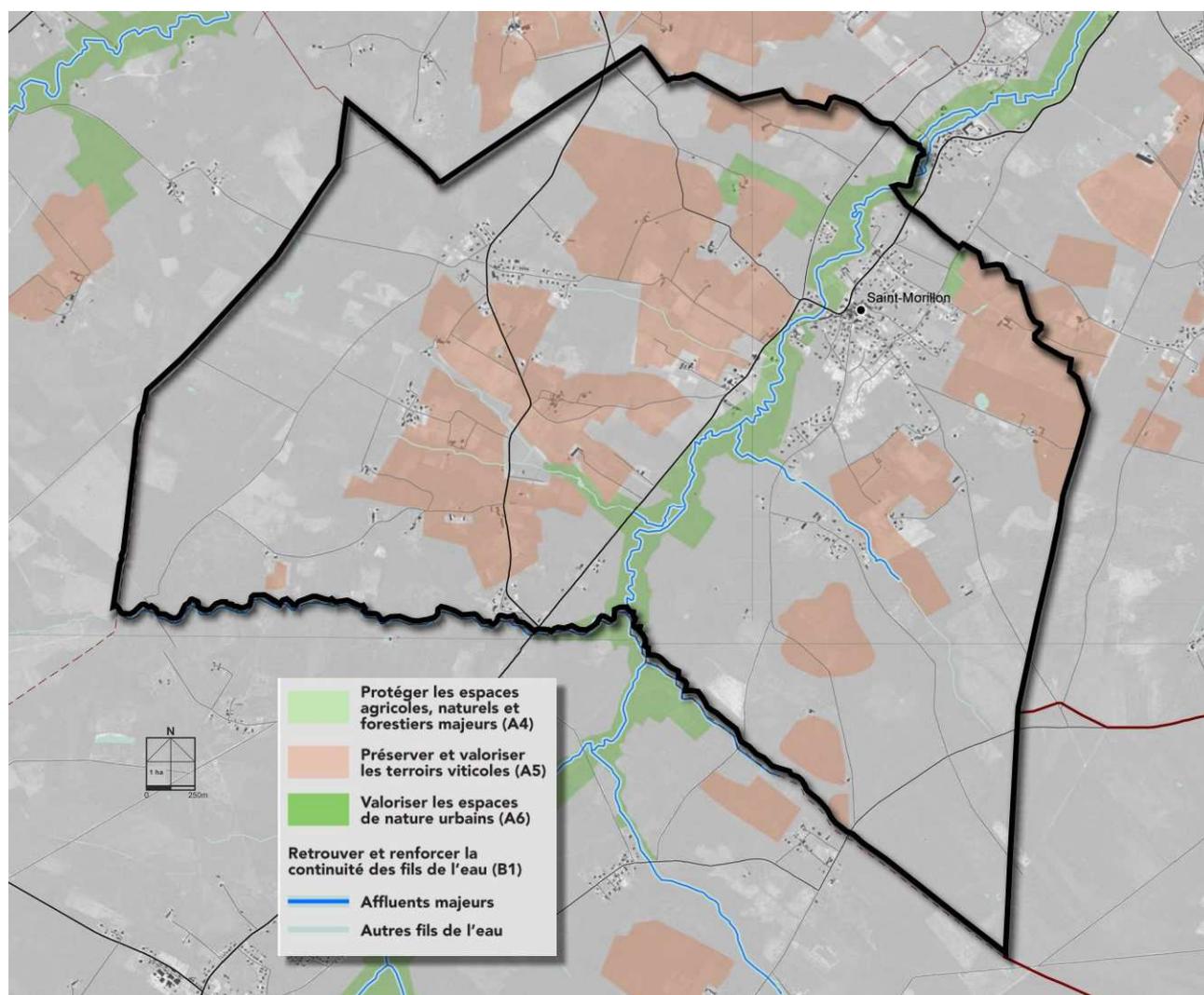
En 2010, la surface agricole utilisée sur la commune par les exploitations communales correspondait à 191 ha (RGA 2010), soit 9% de la surface totale de la commune.

On dénombrait 10 exploitations (RGA 2010).

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Données de cadrage communal

Nombre d'exploitations et orientation	Moins d'une dizaine d'exploitations communales productives Orientation viticole majoritaire
Surfaces exploitées	191ha en SAU en 2010 avec une taille moyenne de 20ha/exploitations.
Une valorisation qualité	Territoire concerné par l'AOC viticole Graves supérieur/Bordeaux Graves sur 724ha (soit 35% du territoire) La vigne existante ou en projet de plantation correspond à 103 ha environ (14% de la surface de l'AOC).
Taille moyenne des exploitations	Morcellement foncier important
Pérennité des structures	4 exploitations viticoles majeures - Pérennité assurée en majorité
Dynamisme	Agriculture en difficulté pour les petites structures Nombreux terrains non exploités, problématique du maintien des prairies Difficulté de la diversification pour cette agriculture viticole Quelques projets de développement œnotourisme
DOO du SCOT	La préservation des espaces agricoles est un objectif majeur du SCOT qui s'exprime sur la commune par un double regard : celui du terroir viticole et celui des enjeux de biodiversité avec les espaces agricoles concernés par Natura 2000.



Espaces agricoles, naturels et forestiers protégés du SCOT

Source : DOO – Atlas des territoires – Espaces agricoles naturels et forestiers protégés-SCOT

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les exploitations : une dynamique des exploitations professionnelles

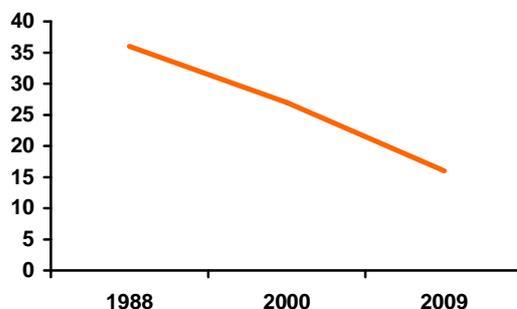
Le nombre total d'exploitations*:

De 1988 à 2010, ce nombre se réduit passant de 25 unités à 10.

En 2010, le nombre d'exploitations communales est de l'ordre de 0.5 exploitations au km² sur **St Morillon**.

En 2009, l'inventaire en mairie a permis de contacter environ 16 structures et d'évaluer à moins d'une dizaine d'exploitations productives (6) le nombre de structures intervenant sur le territoire communal.

De nombreuses structures concernent des retraités ou des espaces entretenus par des chevaux sans production agricole.



Évolution du nombre d'exploitations depuis 1988 jusqu'en 2009.

Le nombre d'exploitations* professionnelles (au sens du Recensement Général Agricole)

En 2000, 6 exploitations sont considérées comme d'exploitations professionnelles* au sens du RGA. Il semble que ce chiffre se soit maintenu en 2010.

L'inventaire en mairie en novembre 2009 a montré :

- 6 exploitations professionnelles à temps plein dont deux avec un jeune agriculteur installé et une autre employant deux jeunes

Au total, l'emploi agricole correspondrait à environ 22 temps plein et une dizaine de saisonniers.

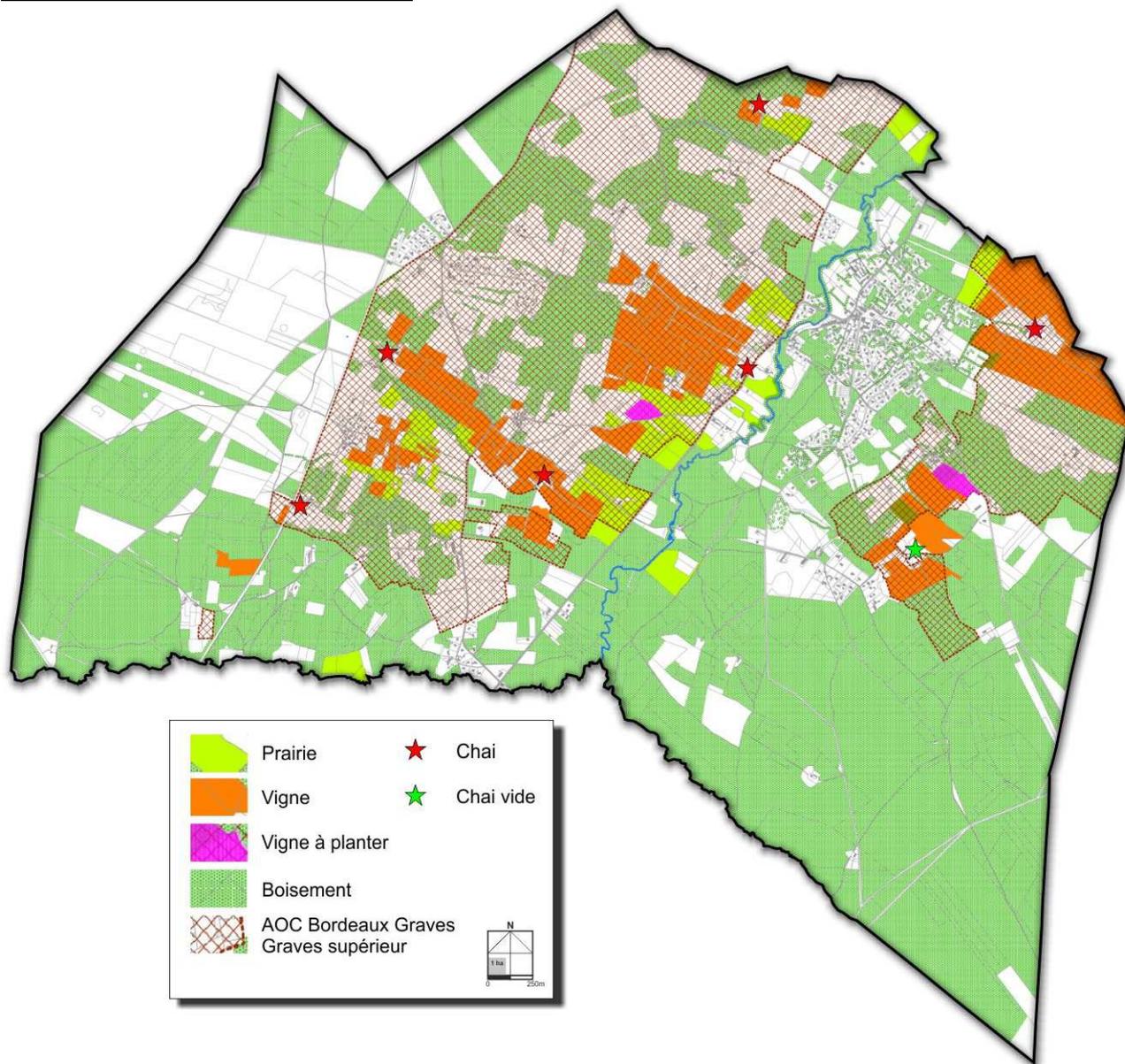
On notera 4 structures importantes sur la commune : 4 exploitations viticoles

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

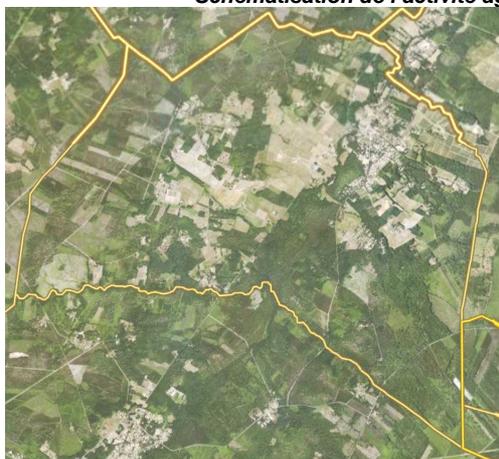
Les entités agricoles : approche spatiale

Identifier des entités agricoles homogènes pour expliquer les dynamiques et enjeux en cours

Les entités agricoles : approche spatiale



Schématisation de l'activité agricole sur le territoire, d'après inventaire de décembre 2008



Vue aérienne du territoire

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

L'analyse du potentiel et des contraintes agricoles

Potentiel des terres et organisation des structures agricoles

Le territoire communal s'articule sur deux grandes entités :

- L'unité de la vallée du Gat Mort, relativement réduite, au centre du territoire, marquée par une humidité importante et des sources et mouillères sur la rupture de pente du coteau de la vallée. Les pentes sont peu marquées et cet espace n'est pas concerné par le périmètre de l'AOC/AOp viticole.
 - Atout : diversification agronomique, paysage de qualité ponctuellement (bocage), biodiversité, régulation des eaux, diversification maraichage
 - Contraintes : risque inondations, contraintes intrants agricoles/qualité des eaux, proximité habitat,
 - Enjeux : diversification des cultures, notamment des espaces de prairies, biodiversité (espace concerné par Natura 2000)
 - Actions envisagées : maintien des vocations agricoles, appréciation des enjeux liés à la biodiversité sur le site Natura 2000

- Les coteaux aux faibles pentes, occupés par les vignes, la forêt et ponctuellement les espaces de prairies
 - Atout : espace de production majoritairement dédié à la vigne sur les entités AOC, paysage identitaire des Graves
 - Contraintes : cohabitation habitat, pression foncière aux abords des ensembles bâtis
 - Enjeux : maintenir les grandes entités agricoles fonctionnelles, promouvoir la diversification
 - Actions envisagées : conservation des entités foncières dans une vocation agricole, réflexion sur la diversification agricole, proscrire de nouvelles implantations d'habitat isolé et réduire le développement aux enveloppes bâties existantes

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les caractéristiques de l'agriculture communale

Les exploitants agricoles communaux

En 2000, l'activité agricole présentait 34 Unités de Travail Annuel (équivalent temps complet) et seulement 26 en 2010 selon les sources du RGA.

L'inventaire de décembre 2009 a permis d'évaluer le temps de travail agricole des chefs d'exploitation et co-exploitants à :

- 2 emplois à mi-temps
- 23 emplois à temps plein dans ce total, on notera 2 jeunes agriculteurs.

On notera le travail non comptabilisé des membres de la famille ou des amis qui viennent souvent aider les exploitants.

Sur les 6 exploitations professionnelles contactées, 1 seule se considère comme sans succession.

La réduction du nombre d'exploitations professionnelles a conduit à un nombre seuil d'exploitation.

On note une situation de recul agricole important qui se traduit par de grandes surfaces de terres « endormies », entretenues plus ou moins par le pâturage des chevaux. Pour autant, ces emprises restent des réservoirs à terme pour l'installation de nouvelles activités agricoles et sont à ce titre analysées ainsi.

Le foncier agricole

Les entretiens en commune en décembre 2009, montrent une taille variable pour les exploitations viticoles professionnelles :

- 10 à 45ha de vignes

A l'exception des vignes les terres sont en prairies, très souvent seulement entretenues.

La disponibilité foncière semble satisfaisante, les terres étant vendues ou louées par les exploitations sans succession.

Les productions agricoles

Une agriculture basée sur la viticulture

L'orientation élevage est devenue anecdotique sur la commune de même que les cultures végétales à l'exception de la vigne.

En 2010, l'AOC Graves supérieur/Bordeaux Graves couvre 724ha des 2047ha de la commune (soit 35% du territoire) ; la vigne existante ou en projet de plantation correspond à 103 ha environ (14% de la surface de l'AOC).

La commune compte 4 viticulteurs qui élaborent leur vin, vendu à la propriété ou au négoce.

Quatre chais ayant une activité notable sont donc recensés. Des investisseurs extérieurs exploitent des vignes sur la commune (en lien avec le négoce)

Les activités agricoles illustrent une agriculture basée sur la viticulture, l'élevage ayant pratiquement disparu ; un élevage d'âne et quelques chevaux sont à noter. Une plantation de chênes truffiers reste de l'anecdote.

Ce territoire montre un climat de « détresse » sensible, avec une surface conséquente de terres endormies et une difficulté à projeter des vocations renouvelées pour ces terres dont la qualité agronomique est contraignante, envisagée dans le cadre d'une agriculture conventionnelle et productive. L'ancrage terrien local semble déstabilisé à cette étape du développement territorial qui voit le déploiement de l'urbanisation bordelaise, le passage de grosses infrastructures pouvant modifier radicalement l'identité de ces communes. L'affirmation de la vocation agricole de ces terres sera le garant du maintien de ce patrimoine productif pour les générations futures.

La diversification :

La diversification vers le tourisme fait partie des projets envisagés par les acteurs locaux : hébergement touristique pour développer le tourisme rural et culturel, tourisme en lien avec le vin...

La vente directe est une pratique traditionnelle dans les exploitations viticoles de la commune.

Perspectives

L'agriculture communale s'inscrit dans un terroir viticole de qualité, sur un territoire d'influence de l'agglomération bordelaise, induisant une pression foncière non négligeable.

En dehors des exploitations viticoles viables, disposant d'une surface substantielle et de droit à planter, un phénomène très visible de terres « endormies » traduit la faible dynamique agricole, conjuguée à une sylviculture ruinée. Ceci ne dessine en aucun cas l'abandon en terme de planification de la vocation agricole des terres : bien au contraire, il s'agit d'affirmer cette dimension pour assurer à terme le redéploiement de cette activité économique et productive majeure.

Toutefois pour la poignée d'exploitations qui fonctionnent, des projets « d'œnotourisme », d'extension de bâtiment, de réhabilitation d'ancien chai, ou de mise en place de station de traitement des eaux de chais sont cités.

Les nombreux édifices agricoles inutilisés mériteront une réflexion quant à leur devenir, eu égard à leur valeur patrimoniale et agricole (un manque en bâtiment pour des exploitants souhaitant s'installer est à noter) notamment.

Enfin, une attention sera à porter sur les zones de proximité entre vignes et habitation, l'exploitation de la vigne induisant des nuisances.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-4-4- LES AUTRES ACTIVITES

Les activités artisanales et industrielles

Sources : commune, INSEE, Rapport de présentation du SCOT, <http://www.entreprendre-montesquieu.fr/>

La commune de **St Morillon** s'inscrit en retrait des grands centres d'activité économique, dans un rayon de proximité (la Brède) ou d'accessibilité avantageé (autoroute proche).

L'économie communale, en dehors de l'activité agricole est du registre de l'économie résidentielle : artisanat, services et commerces de proximité, dont le développement est à prévoir pour conforter l'attractivité de la commune.



Améliorer les échanges et la communication pour une meilleure attractivité économique (L)

Conforter un réseau d'accessibilité performant (L1)



Accompagner les grands projets ferroviaires engagés

Développer la logistique pour être au cœur des échanges (L2)



Grande entrée d'agglomération



Grandes entrées d'agglomération hors SCOT



Pôle de rayonnement métropolitain



Pôle complémentaire métropolitain



Pôle secondaire

Renforcer la dynamique économique métropolitaine (M)



Identifier et conforter les filières émergentes (M1)

Structurer un réseau de pôles économiques d'excellence métropolitain (M3)



Développer une programmation économique forte autour des grands projets urbains de l'arc tertiaire et éco-créatif (M3)



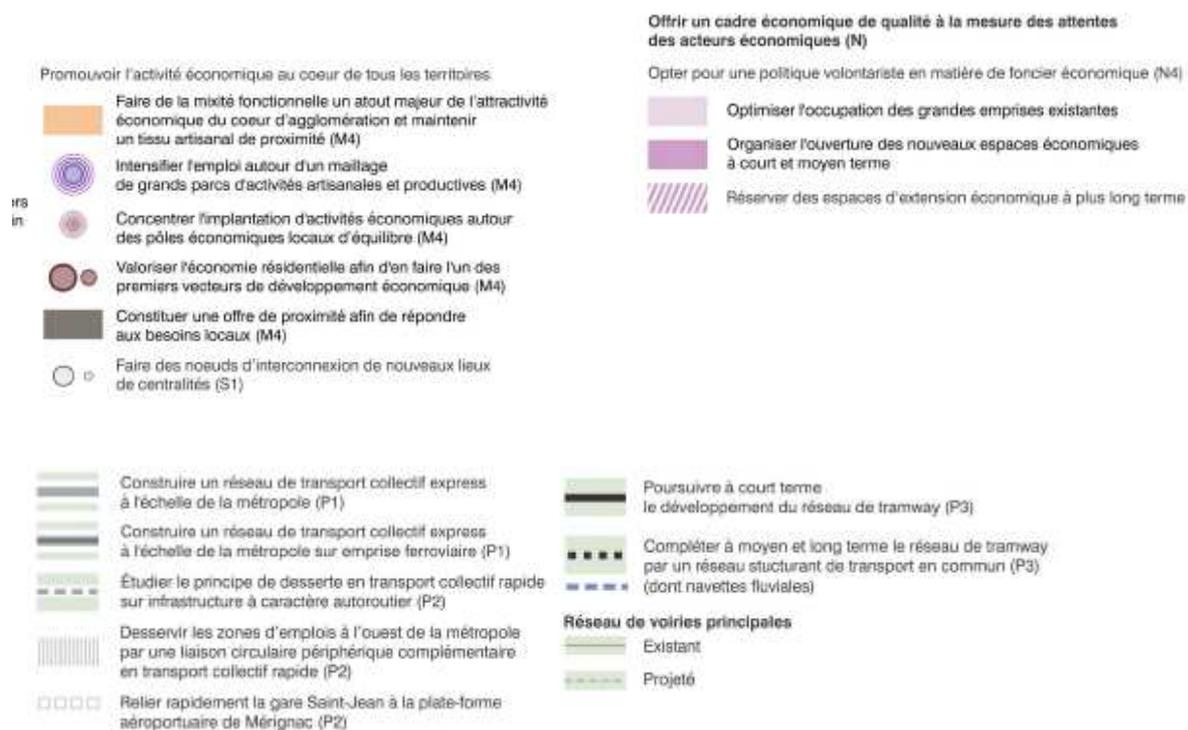
Renforcer la fonction économique et innovante en s'appuyant sur les clusters de l'arc de la ville active (M3) et faire des sites de rayonnement métropolitain la vitrine productive de l'agglomération (M3)

(A)Aéroparc | (B)Biskopero | (C)Cité de la phonique | (J)Jinet | (K)Campus | (E)Ecoparc
(M)Technopôle Bordeaux-Montesquieu | (I)Euraïmatique | (N)Cité Numérique
(O)Pôle chimie d'Arbès | (L)M3Laser mégajoule



Les pôles de recherche dont le campus (M3)

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Source : SYSDAU

La commune ne dispose pas de zone d'activité dédiée, les implantations restant ponctuelles et diffuses.

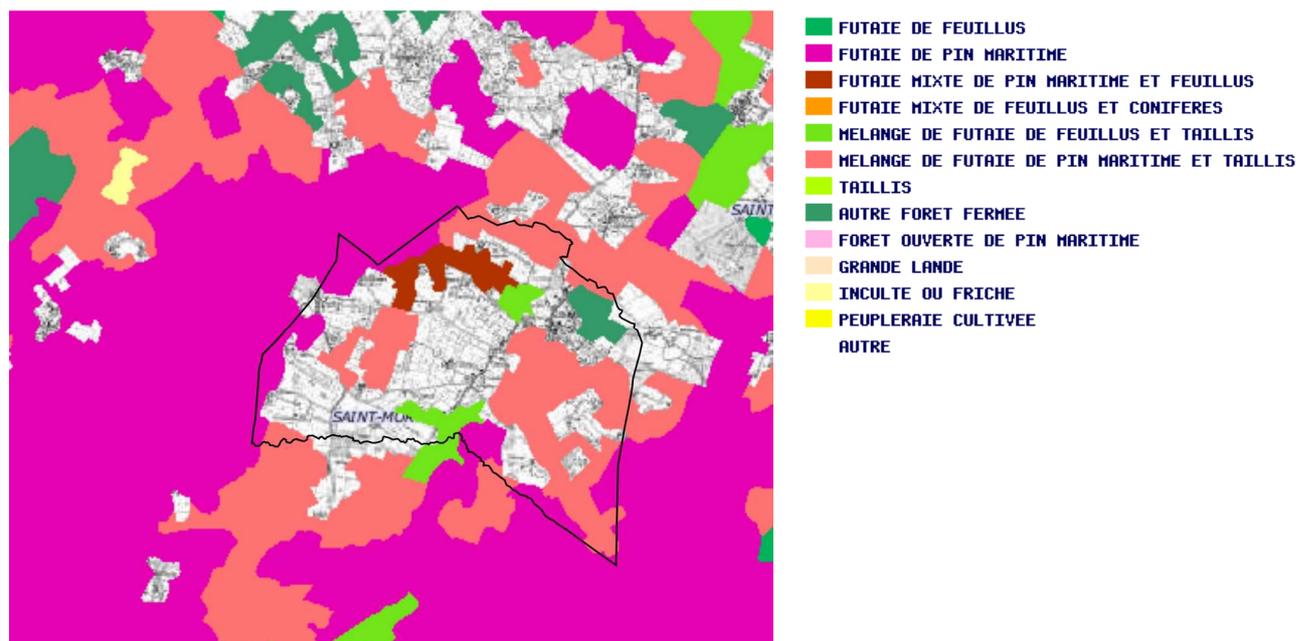
Le tissu artisanal et commercial est réduit sur la commune

Domaine d'activité	Nombre d'entreprises
Viticole	10
Sylviculture, exploitation spécialisée	9
Elevage chevaux	2
Activités créatives..	8
Production animale	1
Agricole autre	1
Commerce de gros	7
Immobilier	20
scierie	1
épicerie	1
construction	10
Santé humaine	4
Architecture, ingéniering	3
Services financiers	2
Action sociale	2
restauration	2
enseignement	2
transport	1

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La sylviculture

<http://inventaire-forestier.ign.fr/carto/carto/afficherCarto/33>



Type forestiers départementaux sur la commune

L'exploitation forestière est une activité traditionnelle sur la commune ; la carte ci-dessus montre bien la prégnance des pinèdes périphériques.

L'essentiel de la couverture boisée est privée.

La forêt couvre près de 70% du territoire.

Au total, 20.81ha (source ONF) sont soumis au régime forestier.

La forêt, sur ces territoires en général présente des rôles complémentaires et interdépendants :

- rôle de production : très important
- rôle de protection. La forêt protège les sols contre l'érosion. De même, elle régule les flux hydriques en retenant l'eau et la restituant progressivement. Elle a aussi un rôle écologique. Elle abrite une faune et une flore spécifique, est un réservoir d'espèces dont certaines sont régulatrices des parasites. Les arbres morts font partie de l'écosystème forestier.
- rôle d'accueil du public. C'est une fonction sociale dans le cadre des loisirs nature (sport, chasse, cueillette...).
- rôle paysager : les boisements participent à la qualité des paysages
- rôle culturel : illustration des traditions,

Les boisements dominants sont les futaies de pins maritimes, mais il existe des formations mixtes avec des feuillus sur certains espaces. La qualité des lisières, en interface des ruisseaux et des clairières agricoles est à noter du point de vue de leur structure associant de nombreuses espèces et des strates variées.

L'accueil et le tourisme

Le tourisme est une activité importante sur le territoire communautaire à travers le patrimoine en lien avec la culture (Montesquieu), le vignoble, l'architecture...

Le territoire communal s'inscrit dans différents parcours comme la route des vins, comme la découverte des hauts lieux de l'histoire de Montesquieu. Il faut aussi ajouter les parcours de découverte pédestre dans le vignoble ou la forêt ainsi que les accueils dans les propriétés viticoles.

La commune ne dispose pas d'hôtel.

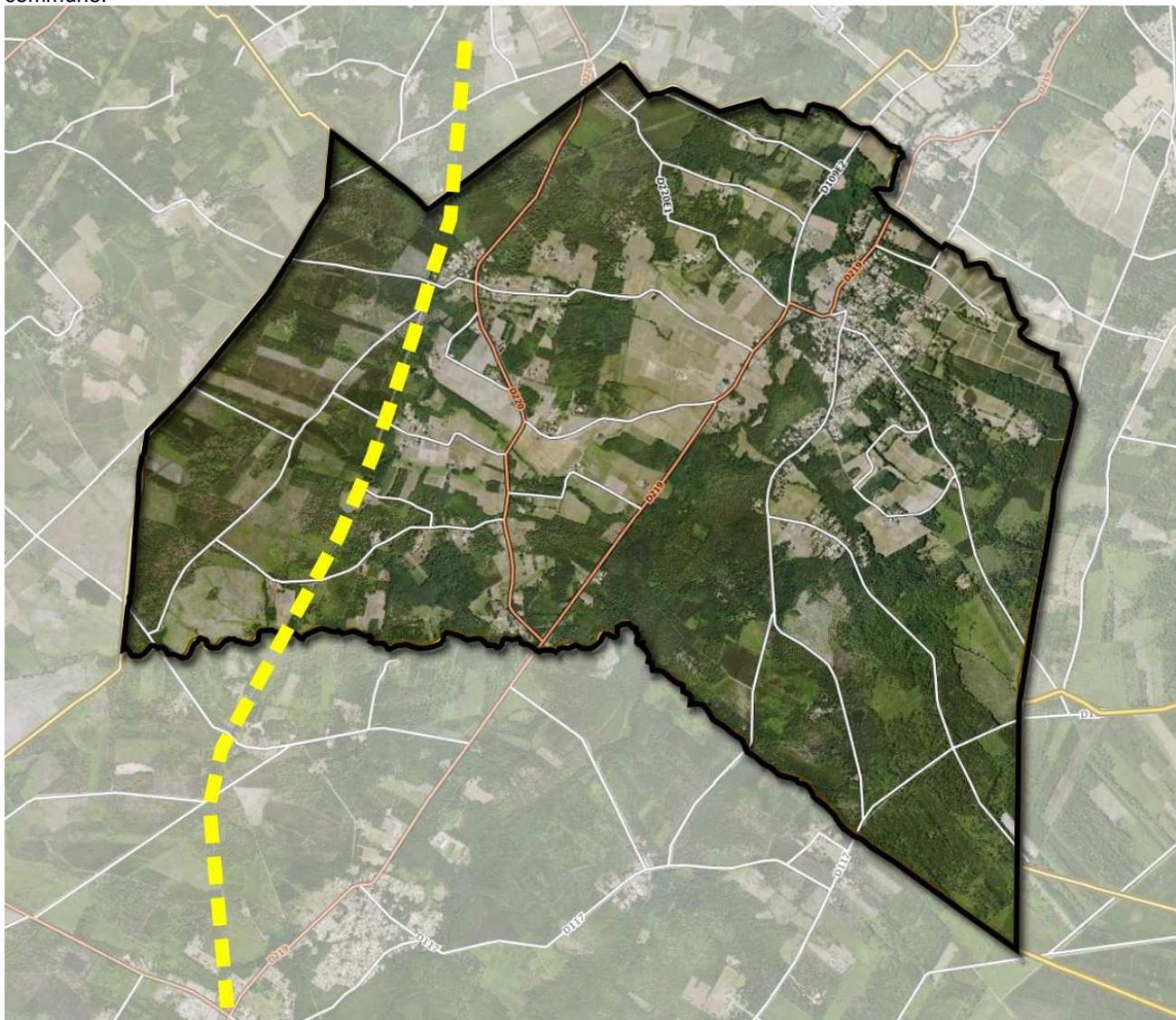
Restauration – Hôtellerie-Gîtes	Total capacité : 16 lits (source geoidd)
Gîte « Ferme de Marie », « Les prairies de Darriet », « Dormir dans les bois »	

L'offre en hébergement est à pérenniser et à développer au regard de la politique de développement du tourisme, qu'il soit de proximité ou d'envergure plus importante.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les activités de loisirs

St Morillon possède sur son Territoire des lieux chargés d'histoire qui forment des destinations pour des randonnées pédestres, équestres ou en vélo.
 Une piste cyclable a été mise en service en juillet-août 2013 entre Hostens et La Brède sur la RD805. Elle traverse la commune.



Localisation du projet d'aménagement de la piste cyclable RD805

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les associations

Le tissu associatif est important et anime de nombreuses activités et festivités sur la commune tout au long de l'année. Les structures communales permettent le déploiement de ces activités de façon très satisfaisante.

Sportive :

- Asgamy
- Les Vétérans de St Morillon
- Energy St Morillonnaise
- Les Escargots de Saint-Mo
- Pilates Espérance

Loisirs :

- Danse Club St Morillonnaise
- ABC Danse
- La Cajolerie
- Activ'ados
- AMAP le Panier des vignes

Culturelles

- La Grapouille
- LGPE Landes Grave Palus Environnement
- Association de parents d'élèves
- SIGM
- Les Chœurs de Saint-Mo

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Synthèse de la situation économique

- L'activité communale présente globalement une difficulté de maintien pour les petites structures viticoles
- L'activité agricole présente un repli préoccupant et reste un secteur à soutenir
- Un village modestement pourvu en services et commerces de proximité
- Une économie touristique faible mais potentiellement à développer
- Une pinède de production périphérique importante et identitaire
- Le milieu naturel, et la qualité des espaces, sites et monuments, supports d'une activité touristique importante

Les enjeux/ Questionnements spécifiques au territoire

- Assurer un développement des activités en lien avec le potentiel du territoire et adapté aux besoins de la population projetée
- Maintenir les forêts de production dans une optique durable
- Contribuer au maintien de l'emploi sur la commune notamment en assurant un équilibre entre les activités agricoles, et le développement des activités et services de proximité
- Structurer les activités touristiques dans l'exigence de la qualité environnementale
- S'inscrire dans une réflexion intercommunale pour promouvoir les transports collectifs;
- Offrir les possibilités de développement et diversification des activités communales, notamment les services et commerces de proximité, l'agriculture, l'hébergement touristique
- Soutenir l'activité agricole en maintenant des unités de production fonctionnelles et en permettant l'adaptation des structures avec les transformations à la ferme et la vente directe

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Objectifs et P.A.D.D. – le champ du souhaitable

Objectifs de développement :

Permettre aux activités économiques la possibilité de se maintenir et de se développer :

Agriculture et forêt:

La volonté de maintenir, conforter et diversifier cette activité (circuit court, diversité des productions..)

Prise en compte de la spécificité de la viticulture et de la forêt et notamment orientation tourisme

La préservation des espaces agricoles majeurs avec leurs qualités intrinsèques

La prise en compte des besoins structurels en terme de bâti et d'aménagements agricole, d'adaptation des édifices existants

L'attention sur les problèmes fonciers agricoles : éviter des phénomènes spéculatifs et affirmer des vocations de façon à ne pas limiter les possibilités de reprises des exploitations

Artisanat

A développer en cohérence avec les zones d'activités de l'intercommunalité, bénéficiant notamment du réseau de communication numérique très haut débit

Commerces et services

Dynamiser ces activités en particulier en agissant sur les équipements et espaces publics du centre bourg

Assurer un confort d'accès par du stationnement et la sécurité des voiries.

P.L.U. – le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Identifier les espaces importants au plan agricole ou forestier par un zonage garantissant leur fonctionnement dans la singularité communale, maintenir des espaces agricoles non bâti, pour la qualité des paysages, leurs valeurs environnementales notamment.

Préserver les espaces utilisés pour l'agriculture, favoriser le développement d'activités agro-alimentaires et touristiques

Conserver les possibilités d'implantation d'activités artisanales

Préserver les espaces agricoles en confortant leurs fonctionnalités autant foncières, que techniques, agronomiques, paysagères ou biologiques via un zonage adapté.

Limiter la consommation des espaces agricoles en adaptant des formes urbaines et des densités s'inscrivant dans la singularité villageoise : bourg, hameau structuré

Anticiper les contraintes environnementales pour évaluer les besoins spatiaux des productions agricoles (éloignement des ruisseaux, proximité des lisières urbaines...)

Prendre en compte le risque feu de forêt

Permettre une diversification effective des activités agricoles de production

Envisager des diversifications touristiques compatibles avec l'activité agricole

Règlement

Permettre la diversification pour l'agriculture

Favoriser les commerces et services dans le centre bourg

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-EQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES / RESEAUX

EQUIPEMENTS		DONNEES DE CADRAGE
ENSEIGNEMENT		
Maternelle/ Primaire	Une école maternelle et primaire	<i>Capacité suffisante</i>
Collège - Lycée	le collège à La Brède et lycée à Talence	
SERVICES PUBLICS		
Centre loisirs	Structure communale Crèche/Halte-garderie sur communes voisines	
Poste	Dans le bourg	
Pompiers	La Brède et Cabanac et Villagrain	
INFRASTRUCTURES		
VOIRIE Principale	RD 219 et RD 220	
TRANSPORTS collectifs	Transport scolaire vers établissements extérieurs Bus trans Gironde toute l'année pour trajets hors commune Transport à la demande	
STATIONNEMENTS	Bourg, nombreux stationnements	
RESEAUX		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Compétence	Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal de Saint Selve).	
Schéma directeur	1998 - Zonage collectif 2013	
Capacité	Station communale: 1500 eq/habts	
Résiduel	660 eq/habts	
Conformité	Conforme en 2012	
Localisation réseau	Sur le bourg	
Branchements	274 en 2012	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Compétence	Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal de Saint Selve) qui a mise en place un SPANC	
Nombre	293 installations en 2012	
Aptitude des sols	Variable mais souvent défavorable (filière drainée)	
EAUX PLUVIALES Gestion	Pas de schéma directeur ni de réseau Problématiques ponctuelles dans le bourg	
EAU POTABLE		
Compétence	Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal de Saint Selve).	
Ressource	2 sources sur St Selve	
Population estimée	623 abonnés en 2012 131.27m ³ /an en consommation moyenne	
Sécurité incendie	Centre de secours de La Brède	
Electricité	Dessert l'ensemble du territoire	
DECHETS		
Traitement	Plan départemental d'élimination des déchets	
Compétence	CdC de Montesquieu pour la collecte UCTOM La Brède-Podensac pour le traitement	
Point tri	Pas de déchèterie sur la commune	

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-1 – UN NIVEAU D'EQUIPEMENT SATISFAISANT

L'offre en équipements et services publics est satisfaisante sur la commune.

L'enseignement et l'accueil de l'enfance

La commune dispose d'une école maternelle et d'une école primaire publique.

Ces établissements dépendent de la commune de **St Morillon** et possèdent leur propre cantine qui assure 150 à 180 repas par jour.

Le collège public le plus proche est situé sur la commune voisine de La Brède qui dispose également d'une école maternelle privée ainsi que d'un Lycée d'enseignement général privé.

Les élèves vont à Talence pour suivre l'enseignement secondaire public.

Un ramassage scolaire quotidien est assuré pour acheminer les enfants vers les écoles.

Pour le secondaire, collèges et lycées, un ramassage scolaire journalier (Département et CdC de Montesquieu) est assuré.

Les structures concernant l'enseignement sont suffisantes.

Une structure d'accueil de loisirs (sans hébergement) existe sur la commune, elle accueille des enfants de 3 à 17ans tout le long de l'année scolaire et pendant une partie des vacances.

Les bâtiments de crèches/haltes garderie sont gérés par la communauté des communes et répartis sur les communes voisines (La Brède, Martillac, Saucats, Léognan, St-Médard d'Eyranset Castres Gironde).

La structure est suffisante pour répondre aux besoins, de plus elle est confortée la présence d'une douzaine d'assistantes maternelles et d'une maison d'assistance maternelle.

Les services publics

Le CCAS se situe dans la Mairie de **St Morillon**.

Les autres services sociaux sont également répartis sur les communes voisines. La Mission Locale est gérée par la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'insertion des jeunes, ainsi qu'un service "pôle emploi". L'agence Pôle Emploi est située à Bègles.

La commune dépend de la gare de Beautiran à 8 Km. Le réseau transgironde (transport en autobus géré par le Conseil Général de la Gironde) dessert la commune quotidiennement, seulement à destination de Bordeaux centre.

Les équipements publics

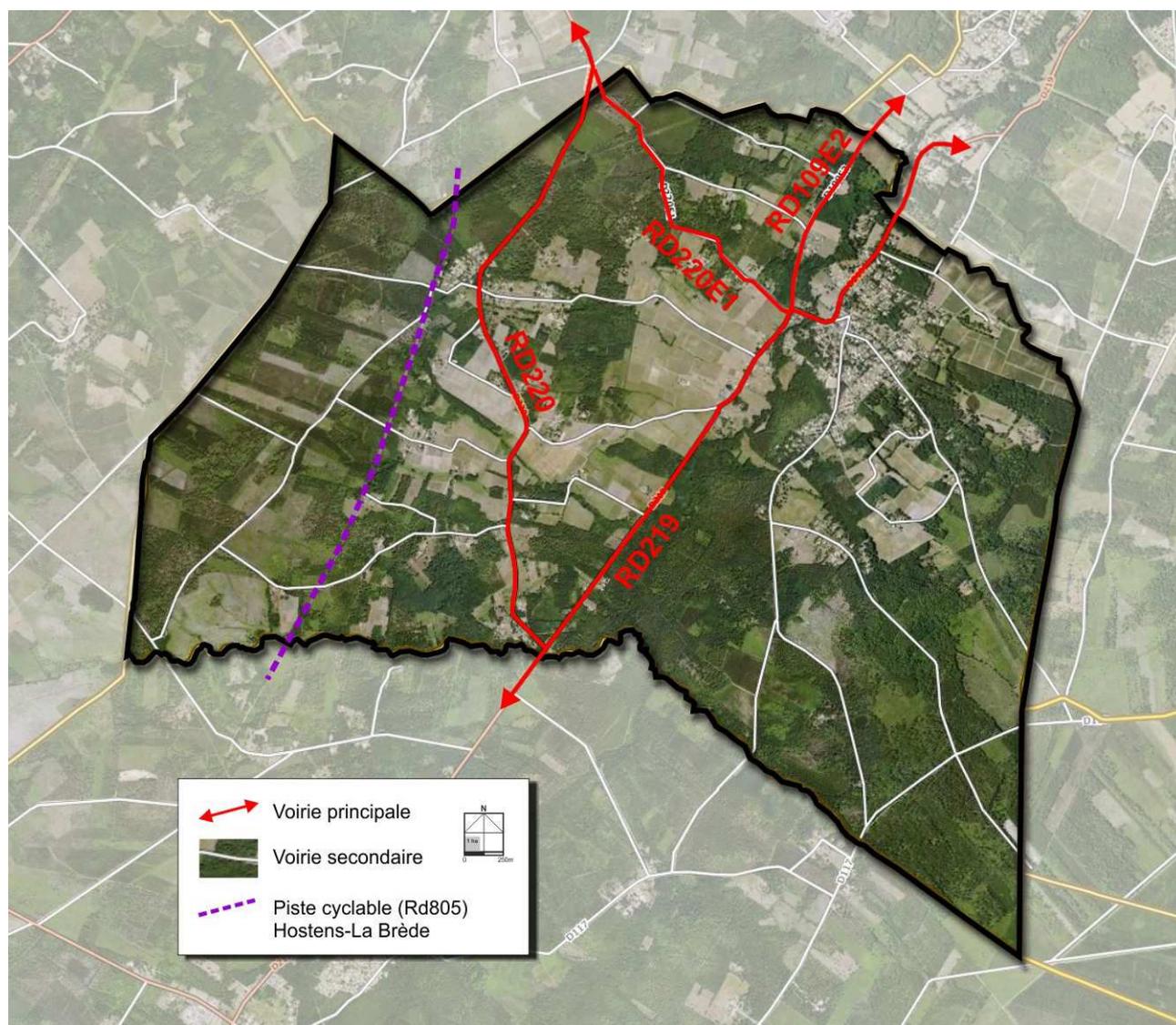
Les équipements publics permettent le déroulement de nombreuses activités générant des lieux de rencontre et du lien social :

- Ancien presbytère, utilisé pour accueillir les associations
- La salle des fêtes communale située dans le Bourg est une salle polyvalente utilisée par l'école, les associations communales, et peut être louée pour des manifestations familiales (mariages...). Un projet de restructuration et d'agrandissement vera le jour en 2016, afin d'en augmenter la capacité.
- Stade de football
-

Un centre bourg organisé sur la convivialité autour d'un pôle public central à l'écart des voies de circulations importantes (mairie, école, crèche

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-2 – LA VOIRIE



Schématisation des routes principales sur le territoire communal

Le réseau des voies de circulation s'organise autour de l'axe principal constitué de la RD219 et RD 220 **St Morillon** se situe à proximité de l'accès à l'A62 au Nord.

L'accidentologie communale ne permet pas de relever de problèmes récurrents et importants sur le territoire. On notera des points de vigilance au niveau de la traversée du village et des lignes droites sur départementales qui peuvent induire des comportements de vitesse excessive.

Le fait que le cœur de vie du village se situe en retrait des axes de trafic est une situation favorable à la sécurité, d'autant plus si les itinéraires d'accès à ce pôle de vie favorisent les cheminements doux aménagés.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Accident par accident sur Saint-Morillon de 2005 à 2010

Type de route	Numéro de borne	Distance de la borne	Tué(s)	Blessé(s) grave(s)	Blessé(s) léger(s)	Indemnes(s)
Voie communale	3	200 mètres	0	1	0	0
Route départementale	0000	0 mètres	0	2	0	1
Route départementale	0007	900 mètres	1	0	0	0

La voirie communale représente près de 19.15Km et constitue un maillage qui assure la desserte de l'ensemble du territoire avec les chemins ruraux (55.96Km environ).

Les liaisons douces

La commune présente un réseau de liaisons piétonnes dans le centre à travers la trame viaire existante. Cette trame est constituée d'une voirie souvent étroite mais qui incite de ce fait à la prudence » et confère aux lieux une échelle et une approche piétonnes privilégiée.

La piste cyclable (Hostens-La Brède) qui traverse l'Ouest de la commune, est également un support de déplacement doux.

Il n'existe pas de maillage de liaisons douces spécifique reliant le bourg et les quartiers.

Cette approche est à développer sur le territoire, en lien avec une réflexion à porter sur les voiries, les sens de circulation, afin d'éviter d'élargir des voies qui sont très identitaires et qualitatives aujourd'hui.

Le positionnement du centre bourg et son développement montre un centre vie identifié.

Les déplacements depuis ce centre permettent de calibrer l'épure de l'urbanisation.



Dans et à proximité du centre bourg des cheminements aux ambiances différentes et au caractère rural affirmé

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-3- LES TRANSPORTS

Bus (trans-gironde)

La commune est concernée par la ligne 516 BEAUTIRAN (gare), ce qui est un moyen d'accès à la métropole bordelaise via l'intermodalité et les transports collectifs alternatifs à la voiture individuelle.

Un partenariat Conseil Général et CdC de Montesquieu propose un service de transport à la demande (Transgironde proximité), réservé aux personnes isolées.

Transport scolaire

Assuré vers les collèges et Lycées de la carte scolaire

Taxi

Disponible sur la commune

Train : Gare à Langon 30km, Gare à Bordeaux 20 km environ, halte ferroviaire St Médard d'Eyrans, 8km environ.

Avion : Aéroport de BORDEAUX/MERIGNAC à 24 km

Eléments du schéma général des objectifs du SCOT

- Développement du covoiturage
- Transport collectif à long terme pour relation avec l'agglomération

A-I-5-4-LES STATIONNEMENTS

Sur le bourg qui est la zone urbaine de SAINT MORILLON, le stationnement public se décline sous forme d'espaces dédiés en esplanades ou le long de la voie.

Sur la place de la Mairie et de l'église ainsi qu'à proximité de l'école on compte des parcs de stationnements qui représentent une quarantaine de places, auxquelles s'ajoutent en linéaire une dizaine de places.

A proximité de la salle des fêtes une douzaine de places dont certaines dédiées au commerce épicerie.

Le pré de la cure est utilisé par une douzaine de voitures en lien avec le café restaurant même si cet espace n'est pas identifié comme tel.

Enfin, près du cimetière une quinzaine de stationnements sont organisés.

Les espaces pour vélos ne sont pas identifiés en tant que tels.

Si la quantité peut suffire d'ordinaire, les jours de manifestations festives, le stationnement s'étend dans le bourg de façon plus vagabonde. Compte tenu de l'étroitesse des voie, il faudra veiller à organiser le stationnement et la circulation afin d'éviter les conflits d'usage.



Cartographie et capacité des stationnements

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Source : rapport annuel du délégataire eau, assainissement 2008, données communale, schéma directeur d'assainissement (1998), schéma directeur diagnostic eau potable (2008), étude de ruissellement des eaux pluviales (février 2010)

A-I-5-5- L'ASSAINISSEMENT : un réseau collectif desservant le bourg

Assainissement collectif

La commune dispose d'un zonage de l'assainissement collectif approuvé par délibération du 01/07/2013.

Il résulte d'un schéma directeur d'assainissement réalisé en 1998.

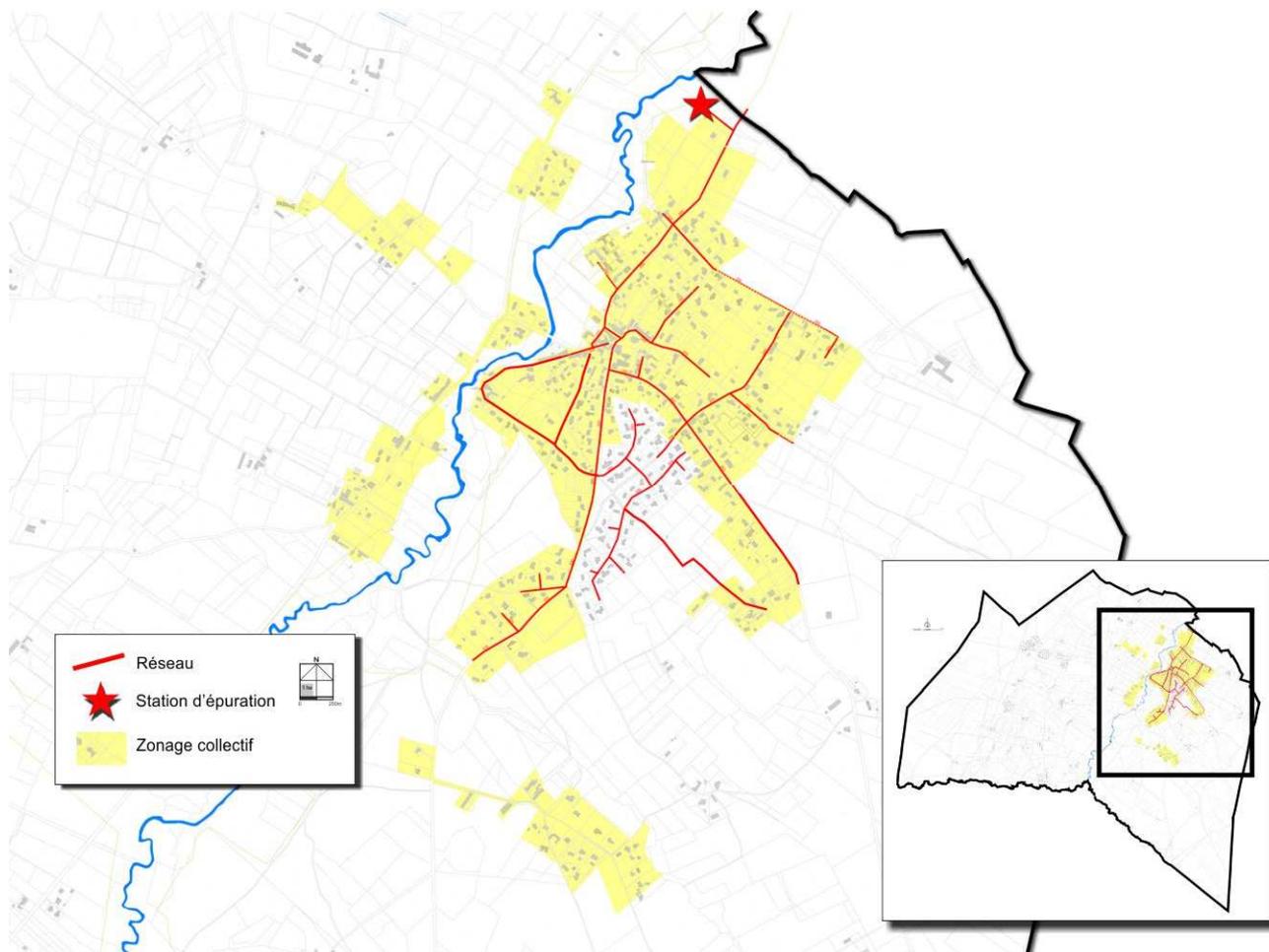
Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal de Saint Selve) assure la compétence assainissement ; la Lyonnaise des Eaux est le délégataire de ce service sur la commune : elle assure l'exploitation des réseaux et des trois stations d'épurations du syndicat (contrat à échéance 30 juin 2023).

Le système d'assainissement a été déclaré conforme en 2012.

Le réseau collectif

Le réseau d'assainissement a été créé depuis 2000 en plusieurs tranches ; il dessert le bourg. Ce réseau gravitaire reçoit également des eaux de la commune de St Selve via deux postes de refoulement : le poste Rambaud recueille les eaux usées du collège correspondant à 500 équivalent-habitants estimés et un autre pour 100 branchements (soit 260 équivalent-habitants -2.6 habitants/logements). Ce réseau est peu sensible à l'intrusion des eaux parasites.

Le collecteur porte 306 branchements ou abonnés domestiques au 31/12/ 2013 (274 au 31/12/2012, 266 en 2011). Le réseau est de type séparatif. La population communale raccordée est estimée à 800 habitants environ (2.6/logements). Le réseau ne présente pas de problème particulier.



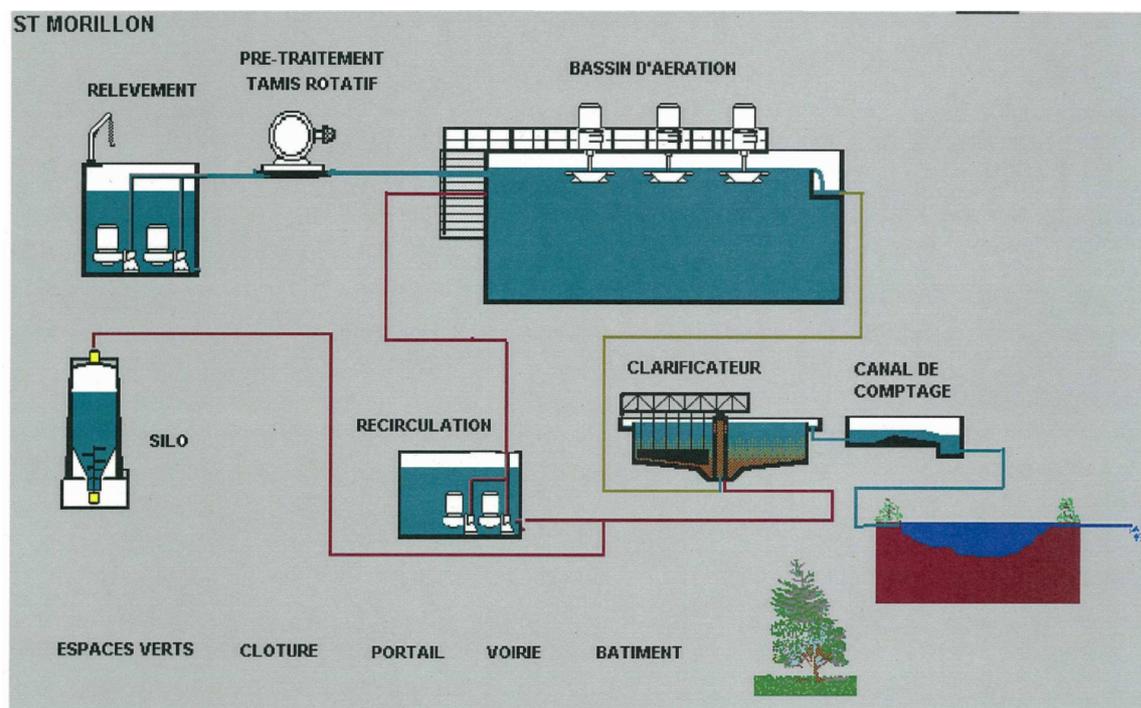
Schématisme du réseau d'assainissement sur la commune
 Zonage collectif (jaune) report d'après schéma directeur 1998
 Réseau collectif à jour des extensions réalisées en 2014

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

L'unité de traitement

Le traitement des eaux usées est réalisé par une station d'épuration communale d'une capacité de 1500 équivalents habitants réalisée en 2001.

Cette station d'épuration en filière boue activée, en mode d'aération prolongée puis lagunage naturel avant rejet. Elle est équipée d'un dispositif d'auto-surveillance conforme aux prescriptions de l'arrêté.



Caractéristiques du système de traitement

PARAMETRES	CHARGES NOMINALES
Débit m3/j	225 (temps sec)
MES kg/j	135
DCO kg/j	180
DBO kg/j	90
NK kg/j	23
Pt (Kg/j)	8

Nombre de branchements :

La station d'épuration a été prévue pour raccorder :

- Le collège de St Selve pour un total maximum de 500 équivalent-habitants dont une partie est utilisé
- Le quartier Lacanau de St Selve initialement prévu pour 120 équivalent-habitants (qui aujourd'hui présente 100 branchements)
- La commune de Saint Morillon pour le restant, soit 880 équivalent-habitants

Aujourd'hui, les branchements comptabilisent :

- 306 abonnés à Saint Morillon comptant pour environ 800 équivalent-habitant (une partie du bourg raccordée est sous occupée)
- 100 abonnés au quartier Lacanau de St Selve évalués à 250 équivalent-habitants
- Un apport plafonné à 500 équivalent-habitants pour le collège mais non consommé.

Soit un global théorique qui consomme la capacité de la station. Ce niveau théorique n'est cependant pas atteint au regard des bilans sur la station d'épuration (voir plus loin).

Milieu de rejet : Le Gât Mort (débit moyen mensuel d'étiage = 87 l/s)

Elimination des sous-produits : boues épaissies et stockées, évacuées régulièrement

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Rapport de fonctionnement

(source : visite SATESE du 11/12/2013)

Bilan et synthèse 2013 (SIEAG)

Qualité du rejet satisfaisante

Rendements épuratoires supérieurs à 90%.

Bonne gestion de l'unité de traitement

Année d'activité 2013						
Paramètres	Pollution entrante		Rendement	Pollution sortante		
	Charge	% Capacité		Concentration	Charge	Concentration
VOL	101 m3/j	45 %		115 m3/j		
DBO5	25 Kg/j	28 %	248 mg/l	99 %	0 Kg/j	3 mg/l
DCO	64 Kg/j	35 %	631 mg/l	95 %	3 Kg/j	26 mg/l
MES	24 Kg/j		238 mg/l	99 %	0 Kg/j	3 mg/l
NGL	7 Kg/j		74 mg/l	88 %	1 Kg/j	8 mg/l
NTK	7 Kg/j		74 mg/l	92 %	1 Kg/j	5 mg/l
PT	1 Kg/j		8 mg/l	47 %	0 Kg/j	4 mg/l

Milieu récepteur

La sensibilité du milieu récepteur : zone Natura 2000

Les objectifs de qualité : bonne

Qualité du rejet conforme aux objectifs réglementaires

Gestion des boues

En 2012, 11,3 T de boues ont été produites, compostées et évacuées.

Conclusion

Le taux d'occupation de la station d'épuration est de l'ordre de 35% en moyenne sur le paramètre organique, le plus limitant (charge hydraulique de 45% en moyenne).

La capacité résiduelle de la station d'épuration mesurée en 2013 est de plus de la moitié de la capacité nominale ; on peut estimer en 2015 que cette capacité résiduelle est d'environ 600 équivalent-habitants ce qui est différent des données théoriques du fait que les logements présente une sous-occupation notamment dans le cœur de village.

Dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement, il est prévu d'étudier à terme l'extension de cette station d'épuration.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

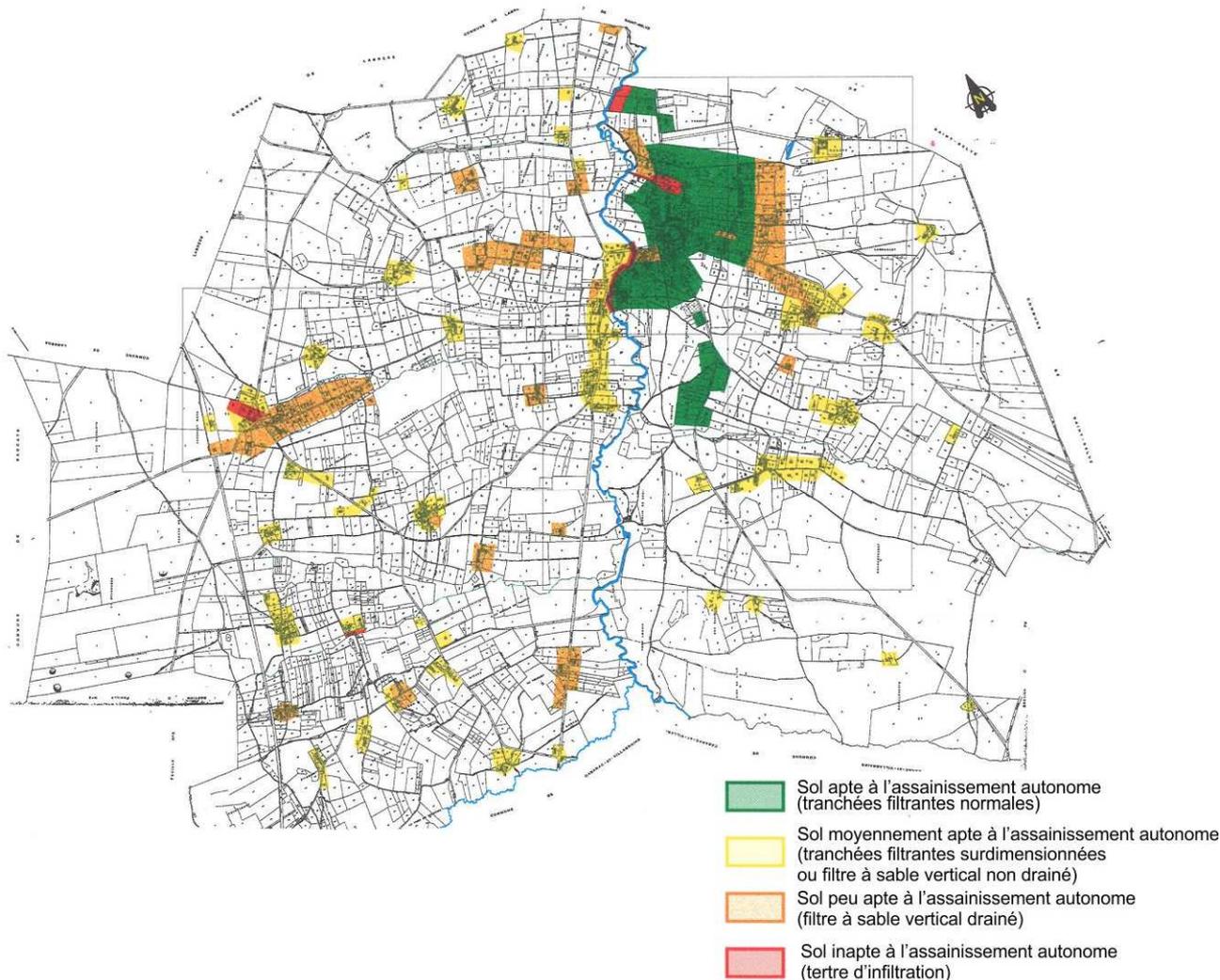
L'assainissement non collectif

Source: étude de schéma directeur d'assainissement - Syndicat des Eaux de Saint Selve - Bet Vincent Ruby - juillet 1998

Les compétences de l'assainissement non collectif ont été transférées par la commune au SIAEPA qui a mis en place un SPANC (service public pour l'assainissement non collectif) géré en régie.

Hormis le bourg, les autres secteurs de la commune seront concernés par des filières d'assainissement autonome, Une carte d'aptitude des sols a été réalisée dans le cadre du schéma directeur révélant des sols relativement peu favorables en général. On notera la sensibilité du milieu récepteur du fait des enjeux écologiques.

Une carte d'aptitude des sols a été réalisée dans le cadre du schéma directeur en 1998.

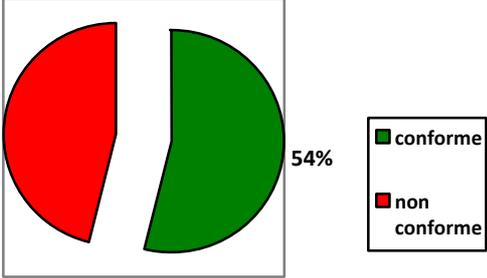
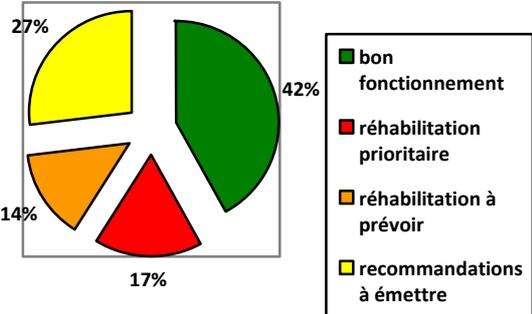
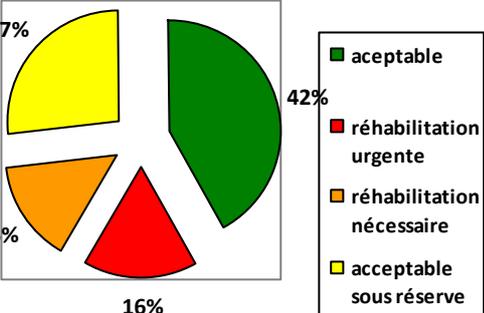


Extrait de l'aptitude des sols à l'assainissement individuel selon le Schéma Directeur

Le parc ANC est estimé à 293 installations sur **St Morillon** en 2012. Le dernier contrôle de bon fonctionnement a été réalisé entre le 01/01/2011 et le 16/06/2014 sur 268 installations.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le bilan de ce contrôle montre qu'une partie non négligeable des assainissements nécessite une adaptation pour être acceptable. L'analyse des types de rejets montre que 52 rejets concernent des eaux brutes (dont 46 les eaux ménagères seules), 89 concernent des eaux prétraitées, et donc en majorité, les rejets sont relatifs à des eaux traitées (238).

Grille nationale	 <p>46% 54%</p> <ul style="list-style-type: none"> conforme non conforme
Grille Conseil Général 33 (6 critères : prétraitement, accessibilité, fonctionnement, rejet..)	 <p>27% 42% 14% 17%</p> <ul style="list-style-type: none"> bon fonctionnement réhabilitation prioritaire réhabilitation à prévoir recommandations à émettre
Grille Agence de l'Eau (4 critères : état général, impact environnemental et sanitaire, fonctionnement)	 <p>27% 42% 15% 16%</p> <ul style="list-style-type: none"> acceptable réhabilitation urgente réhabilitation nécessaire acceptable sous réserve

Les réalisations d'installation entre 2011 et 2013 correspondent au total à : 11 créations et 8 réhabilitations. Il est mentionné 4 logements vacants concernés par l'assainissement autonome.

	2011	2012	2013
création	2	5	2
réhabilitation	4	2	4

Au 31 décembre 2012, le parc d'assainissement non collectif de la commune correspondait à 293 installations pour 732 personnes.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

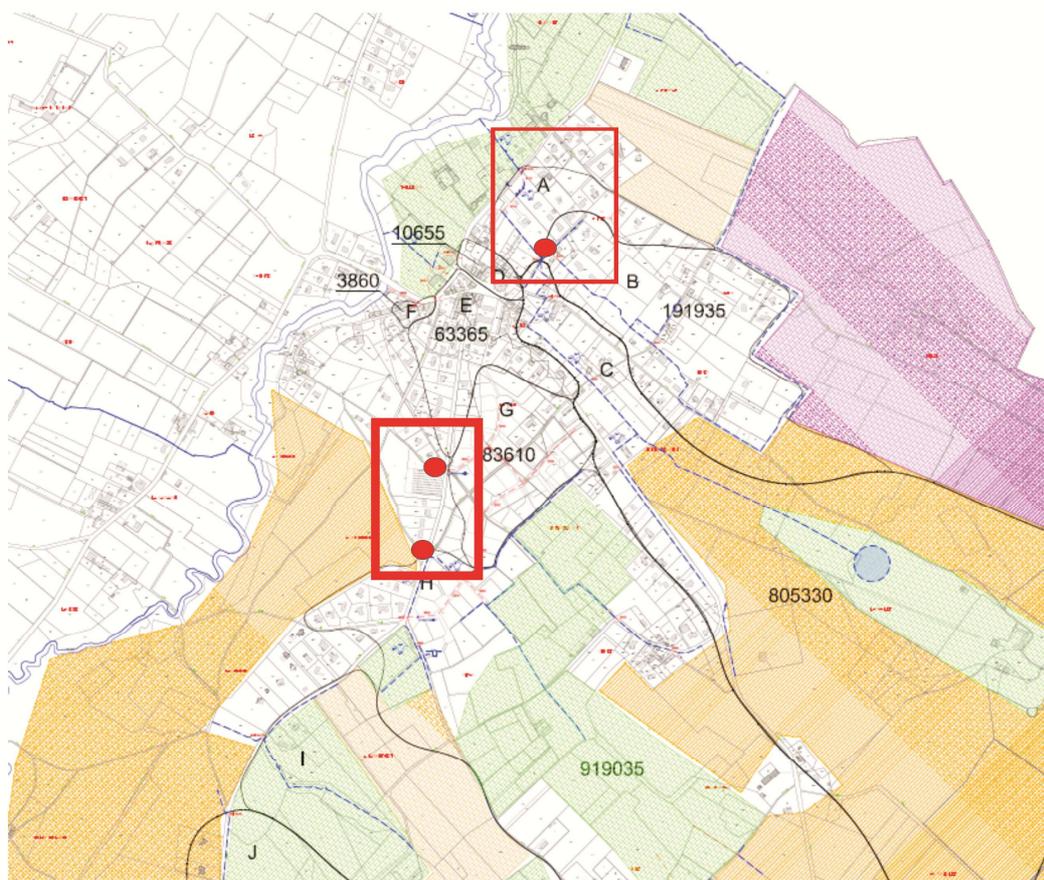
La gestion des eaux pluviales

La commune ne dispose pas d'un schéma directeur des eaux pluviales, ni de réseau pluvial. Les fossés et exutoires naturels évacuent les eaux vers le Gât Mort pour la majeure partie du territoire urbain. La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle via des dispositifs d'infiltration.

Une étude de ruissellement a été menée sur les zones urbanisées : elle a permis d'identifier 10 bassins versants dont seulement trois disposent d'un exutoire satisfaisant (D, F et I).

● Point de concentration des eaux avec exutoire déficitaire

□ Secteur sensible



Etat des lieux de problématiques d'évacuation des eaux pluviales

Le programme de travaux prévoit ainsi la mise en place d'un réseau pluvial et d'un bassin de rétention notamment ainsi que des adaptations des exutoires et notamment la correction d'un coude qui permet de mieux répartir les eaux du bassin C vers le bassin E.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-6- L'EAU POTABLE :

Sources : rapport annuel 2012, diagnostic AEP 2008

Structure gestionnaire

La Commune de **St Morillon** adhère au Syndicat Intercommunal SIAPEA de Saint Selve. La compétence recouvre la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de la ressource. La société Lyonnaise des eaux est délégataire du service de distribution et d'exploitation de la ressource (contrat à échéance au 31/12/2018)

La ressource

Le syndicat est alimenté par deux forages situés sur la commune de Saint Selve.

Il n'y a pas de ressource sur le territoire communal.

L'eau provenant de deux forage profonds dans la nappe profonde (forage Raton et Lagrange) assure l'alimentation en eau du réseau public intercommunal. Le forage de Jeansotte n'est plus utilisé. Ces ressources ont fait l'objet d'un périmètre de protection.

Ces ressources permettent de délivrer 170m³/h ou 4 080 m³/j.

			Débit d'exploitation	Débit autorisé	Traitement	Périmètre de protection
Forage Raton	Limite Saint Morillon/Saint Selve	Forage 414m Crétacé supérieur	100 m ³ /h 60 m ³ /j Volume annuel autorisé : 280 000 m ³	150m ³ /h 2000 m ³ /j	Désinfection Problème de température brute >25°C	DUP 27/09/1994
Forage Lagrange	Saint Selve	Forage 60 m Oligocène	70 m ³ /h 728 m ³ /j	100 m ³ /h 2200m ³ /j	désinfection	DUP 23/03/2005
Forage Jeansotte	Saint Selve	forage	21 m ³ /h		Arrêt 1997	

Consommation

Au 31/12/2012, la commune compte 623 abonnés (614 en 2011) au service de l'adduction en eau potable. En moyenne, le nombre d'habitants par abonné est de 2.18 personnes. En moyenne, la consommation annuelle d'un abonné est de 131,27m³ par an environ au 31/12/2012.

Les volumes généraux produits ont baissé entre 2007 et 2008 (-23% environ).

En période de pointe la ressource est sollicitée (1023 m³/j) à moins de 25% de sa capacité (4200m³/j).

Le service public prélève 353 830m³ pour l'exercice 2012 soit une augmentation de 19.17% par rapport à l'année 2011 :

- Forage lagrange : 143 730m³
- Forage Durand-Raton : 210 100m³

La part des pertes est de 93 259m³ en 2012.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Commune	2020								
	Nombre d'abonnés	Consommation (m3/an)	Consommation moyenne (m3/jour)	Consommation de pointe (m3/jour)	Volume de pertes et non comptabilisés (m3/an)	Volume de pertes et non comptabilisés (m3/jour)	Besoins annuels (m3)	Besoins moyens (m3/jour)	Besoins de pointe (m3/jour)
Saint-Michel-de-Rieufret	284	48 671	137	341	19 191	53	67 862	190	393
Saint-Morillon	833	103 905	296	796	42 596	117	146 501	413	912
Saint-Selve	1 298	176 516	510	1 331	26 213	72	202 729	581	1 403
Total	2 415	329 092	943	2 467	88,000	241	417 092	1 184	2 708

A noter que cette estimation des besoins a été réalisée à partir des documents d'urbanisme qui nous ont été fournis par les communes et discutés avec elles.

Une hypothèse plus haute a été notifiée à G2C par lettre par la commune de Saint-Morillon : suite au SDAU approuvé en 2001, avec la mise en place de 456 lots supplémentaires au lieu des 184 estimés à partir de l'étude du POS.

Les besoins de la commune de Saint-Morillon s'élèveront donc à environ 1 350 m³/jour en pointe (dont 150 m³/jour pour le camping en considérant une fréquentation sur les mois de juillet et d'août), soit un besoin de pointe de l'ordre de 3 150 m³/jour pour l'ensemble du SIAEPA.

Estimation des besoins à l'horizon 2020

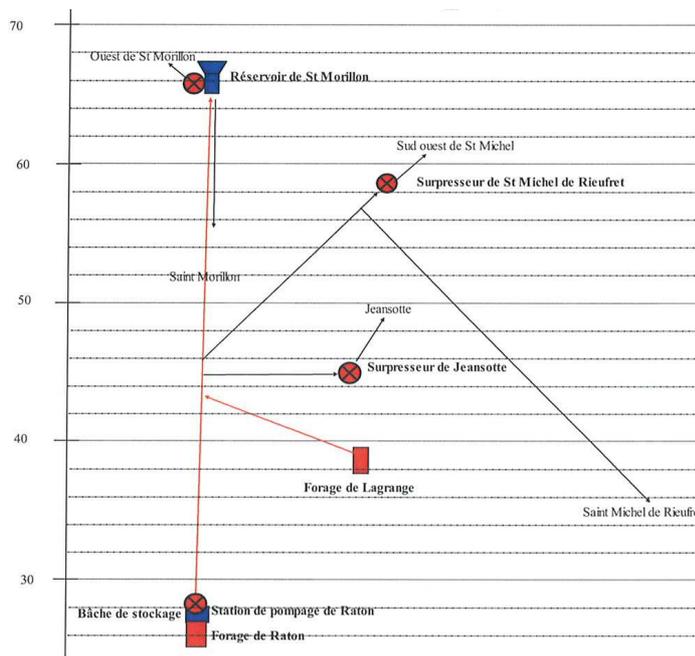
Le diagnostic de 2008 indique, sur la base d'une estimation haute, que les ressources du syndicat sont aptes à assurer l'approvisionnement en eau jusqu'à l'horizon 2020 : en effet, la quantité de ressource autorisée de 4200 m³/j est compatible avec les besoins de pointe estimés à 3150 m³/j en hypothèse haute à l'horizon 2020.

Réseau-Distribution

Le syndicat compte près de 99,25km de canalisation en 2012. La distribution se réalise via 1 réservoir, et 3 stations de surpression à partir des deux sites de production.

Le rendement du réseau en 2012 est satisfaisant (73.6%).

Une inter-connection existe avec un système de réseau voisin, celui de Cabanac et Villagrain.



Synoptique et inventaire des éléments du réseau

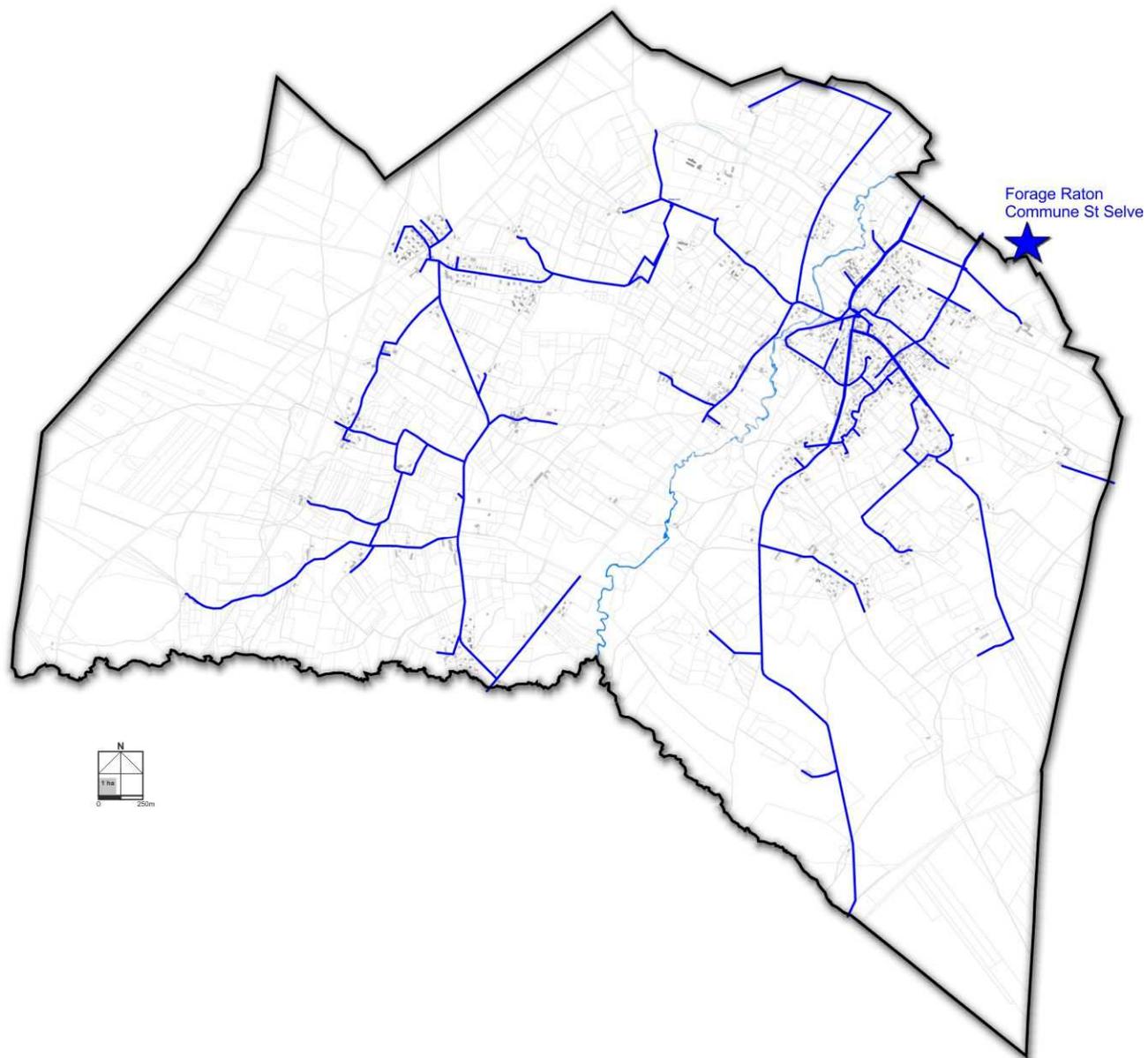
Inventaire Réservoirs		
Réservoirs	Commune	Volume bache m3
Château d'eau SURP + RES ST MOR	St Morillon	400

Inventaire Usines			
Nom du Site	Débit Forage (m3/h)	Déferri-sation	Volume Bâche (m3)
Jeansotte (surpresseur)	-	-	60
St Michel de Rieufret (surpresseur)	-	-	200
St Morillon (surpresseur)	-	-	-
St Selve Raton	100	-	400
St selve Lagrange	100	-	-

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
	A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Traitement-distribution-qualité

Après traitement, les eaux distribuées sont de bonne qualité avec 100% des prélèvements conformes.



Schématisation du réseau d'eau potable sur la commune

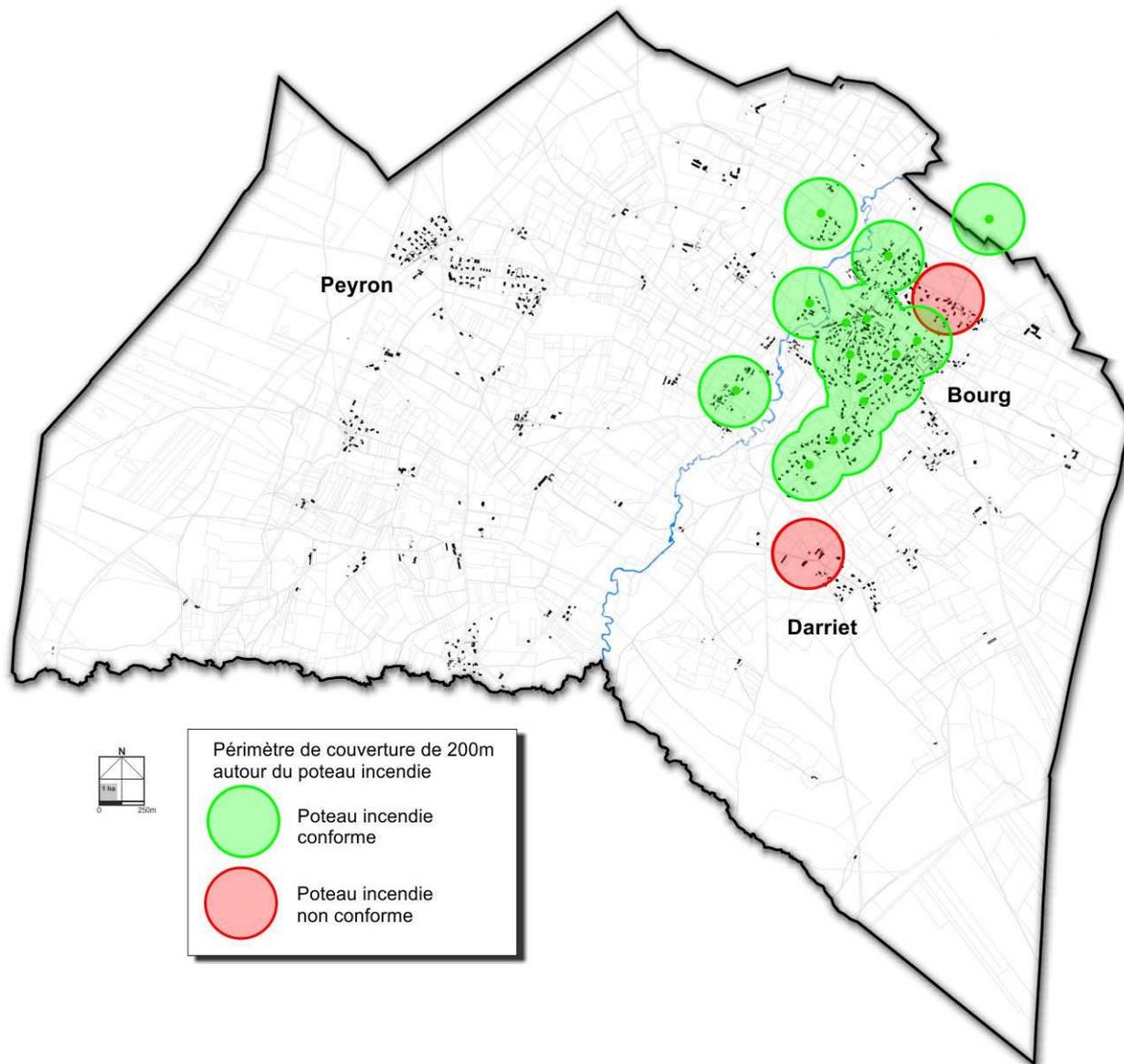
A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-7-LA SECURITE INCENDIE

Cf Annexes - pièces écrites - jointes au présent dossier

La défense incendie est assurée par un réseau de 20 poteaux incendie répartis sur le territoire communal. La majeure partie des PI respectent les niveaux de norme nécessaires.

Quelques secteurs bâtis ne sont pas couverts pas ces dispositifs comme le montre la carte ci-dessous



Schématisation de la couverture incendie sur les secteurs urbanisés de la commune

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Date : 11/04/2015 Commune : ST MORILLON
 Tournée ressources en eau n° : 2015-STMOR-041-CABA
 C.I.S : CABANAC
 PI BI

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N
 Autres services :
 Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	D 219 LD MOUSSUROT	120	120	3,8	4,5		38 (1)	Disponible
2	PI100	PCE DE L'ÉGLISE	120	120	3,8	6,0			Disponible
3	PI100	D 219 FACE A LA PHARMACIE	120	120	3,2	4,5			Disponible
4	PI100	RTE DU STADE AU N° 021 BIS	120	120	3,0	4,5			Disponible
6	PI100	RTE DE SAINT-MICHEL DE RIEUFFRET / FACE AU LD CHIRET	75	0	0,0	2,5			Disponible
7	PI100	RTE DU STADE / LOT LA CHENAIE	120	120	3,8	5,0			Disponible
8	PI100	LD CURTOT/ RTE DU REYS	104	85	1,0	4,5			Disponible
9	PI100	LE BOURG / CHE DE LUSIÉ	108	93	2,8	4,5		38 (1) - 43	Disponible
10	PI100	RTE DE CABANAC / GARAGE ARDURATS	120	120	1,0	4,5			Disponible
11	PI100	COUVENT DE BÉTHANIE (D220 E1)	120	100	2,0	2,5			Disponible
13	PI100	LOT HAMEAU DE LA PELOUE	110	73	2,0	5,0			Disponible
14	PI100	ALL DE L'ESPRIT DES LOIS AU N° 004	120	120	3,8	4,8			Disponible
15	PI100	ALL DE L'ESPRIT DES LOIS AU N° 016	120	120	4,0	5,0			Disponible
16	PI100	ALL DE L'ESPRIT DES LOIS AU N° 034 FACE IMP SIEVES	120	120	3,5	5,0			Disponible
17	PI100	ALL MARIUS PETIPA FACE ALL LULLY	120	120	4,0	5,0			Disponible
18	PI100	CHE DU SABLE / CHE DU TEYTIN	120	100	2,5	4,0			Disponible
19	PI100	CHE DE DOMECC / CHE DES SABLES	120	120	4,0	5,0			Disponible
20	PI100	LD DARRIET	70	0	0,0	3,0			Disponible
27	PI100	RTE DE ST MICHEL DE RIEUFFRET	120	120	3,0	4,0			Disponible
28	PI100	RUE DU NOTAIRE	120	120	4,0	5,0			Disponible

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
29	PI100	RTE DE CASTRE (D 219)	120	120	3,8	5,8			Disponible
30	PI100	RTE DE BETHANIE (D 220 E1)	101	94	1,0	5,0			Disponible
31	PI100	COUVENT DE BETHANIE	119	90	1,0	3,2			Disponible

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMOR-039-CABA
 C.I.S : CABANAC
 Reserves Urbaines

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N
 Autres services :
 Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
21	R	LD PEYRON					120	10	Disponible

Rapport SDIS 2015

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les Feux de forêt

St Morillon en raison de sa surface boisée et du nombre de départs de feux de surface enregistrés, est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque feu de forêt.

La commune étant classée commune forestière, les règles de débroussaillage imposées par la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 seront rappelées dans le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme.

Rappel des règles :

Les pompiers demandent des bornes qui débitent 60m³/h pendant 2 heures à 1,3 bars.

- La défense incendie relève du pouvoir de police du Maire, qui doit prendre les dispositions nécessaires pour rendre disponibles les poteaux incendie. Le maire doit donc les faire réparer en cas de dysfonctionnement.
- L'obligation d'avoir un poteau incendie à moins de 200 mètres d'une habitation. La défense incendie sera imposée sur toute construction nouvelle groupée.
 - pour un risque moyen (ex. lotissement de 10 à 30 maisons) il faut 60 m³/h soit 2 grosses lances pendant 1 h.
 - la défense incendie doit être réalisée avec des poteaux de 60 m³/h, ou une réserve en eau de 120m³ à 200 m de distance. Possibilité d'utiliser les lacs et rivières ou des réserves. Mais les réserves sont sources de nuisances et les piscines privées, sources de litiges.

La commune est aussi concernée par le risque feu de forêt qui impose des obligations en matière d'entretien des terrains, notamment aux abords des zones urbaines.

Où débroussailler ?

Principe :

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : **le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.**

Il est obligatoire dans un **rayon de 50 m** minimum autour des constructions. Cette obligation peut être portée à **100 m** par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF).

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

Exemple : obligation de débroussaillage autour des constructions

– 50 m ou 100 m aux abords des constructions
– 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation

Cas particuliers :

Plusieurs cas de figures viennent compléter l'obligation :

1) Cas des obligations de débroussaillage sur les fonds voisins :

⁽¹⁾ - A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.

⁽²⁾ - A et B partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillage sur le terrain voisin C.*

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 322-3-1 du Code forestier).

*Vous pouvez coordonner les travaux avec vos voisins afin d'en réduire les coûts.

Attention ! le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété (le feu ne s'arrête pas à votre parcelle).

2) Cas des zones urbaines :
Art. L 322-3 du Code forestier.

- zone urbaine délimitée par un PLU**
- POS**
- ZAC**
- lotissements
- opérations réalisées par les associations foncières urbaines

l'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITE** des parcelles. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit.

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

Textes réglementaires en vigueur :

- Code forestier
- Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la Dordogne de 06/2001, de la Gironde de 07/2005, des Landes de 07/2004, du Lot-et-Garonne de 12/2004.
- **PLU : Plan Local d'Urbanisme, **POS : Plan d'Occupation des Sols, **ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

A-I.5.8 – LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

L'ensemble de la commune est desservi par le réseau électrique EDF.

Les renforcements ou extensions nécessaires aux projets seront vues au cas par cas en partenariat avec le service compétent.

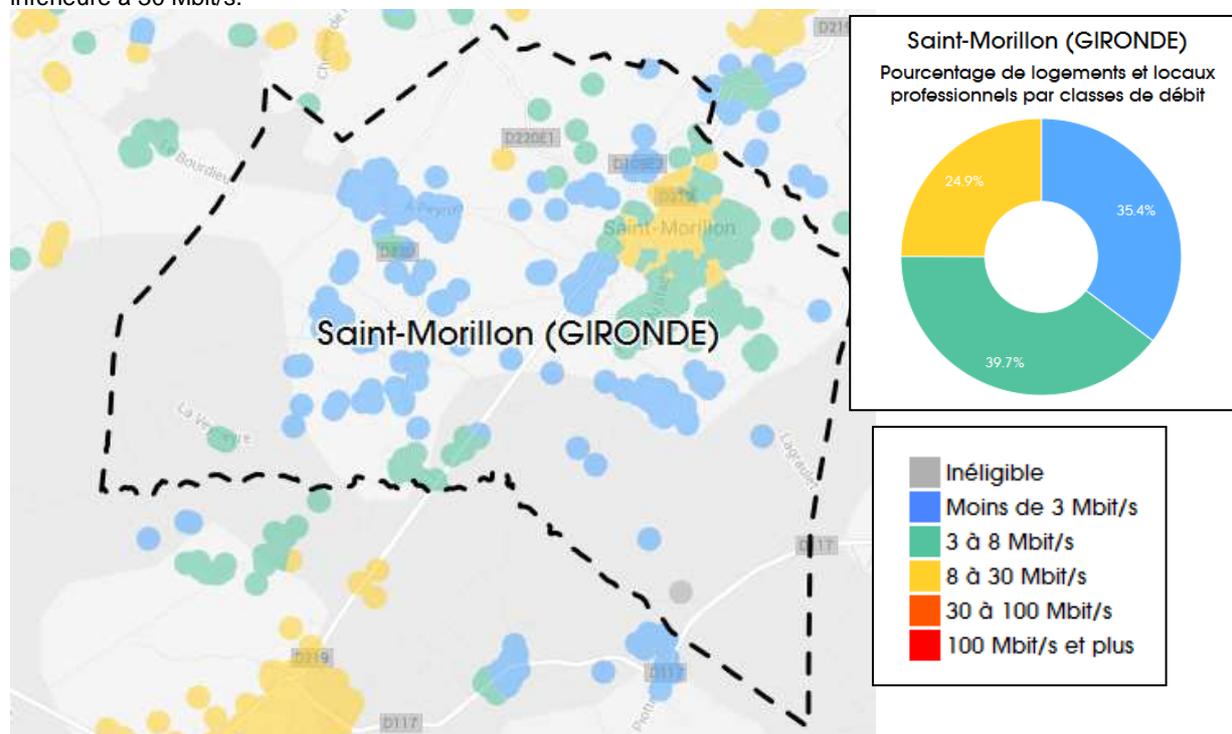
A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-10 – LES RÉSEAUX NUMERIQUES

Source : <http://observatoire.francethd.fr/>, ariase.com

La commune ne dispose pas d'équipements donnant accès au très haut débit. Pour autant, la desserte ADSL est présente et satisfaisante dans le bourg, moins rapide dans les écarts.

Seulement 25% environ des logements et locaux professionnels sont raccordés à une desserte supérieure à 8 Mbit/s et inférieure à 30 Mbit/s.



Une armoire NRA a été installée et mise en service début 2015.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-11- LA COLLECTE DES DECHETS

Sources : site de la CC Montesquieu

Depuis sa création, La Communauté de Communes de Montesquieu gère la compétence " élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés " pour les 13 communes qui constituent son territoire.

Elle assure le fonctionnement des différentes collectes, l'information au public et fixe les objectifs à moyen et long terme pour une politique maîtrisée de gestion des déchets.

La collecte est sélective : elle concerne les déchets ménagers et les recyclables (collecte hebdomadaire), les déchets verts et les encombrants (collecte sur inscription). Des points d'apports volontaires pour le verre et le textile existent sur la commune.

La déchèterie la plus proche est située à La Brède.

Il existe sur la commune des points d'apports verre et textiles :

- Textiles/chaussures (1) : chemin Notaire
- Verre (3) : Chemin Notaire, Quartier Peyron et Salle des fêtes

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-I-5-12- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Observatoire départemental, rapport annuel 2011

La compétence du traitement des déchets est conférée à l'UCTOM Labrède-Podensac.

Les Filières de traitement valorisation :

Ordures ménagères et assimilés : incinération usine Astria de Bègles + valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : Astria

(tonnes)	2011	2012	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	76 499,50	77 092,41	0,78%
Tout-venant incinérable	12 419,82	12 204,52	-1,73%
Refus centre de tri	6 299,87	6 384,42	1,34%
Déchets non ménagers	12 106,68	13 182,31	8,88%
Total	107 325,87	108 863,66	1,43%

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de La Cub, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 266 250 tonnes en 2012.

Ce tonnage total incinéré (Cub + hors Cub) a produit :

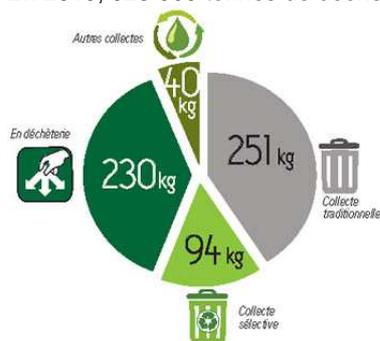
- 60 925 tonnes de mâchefers, dont 40 710 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 4 730 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium), 7 834 tonnes sont en attente de valorisation et 7 651 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac (17).
- 6 913 tonnes de cendres et 805 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81).
- 148 802,66 MWh d'électricité dont 120 340 MWh ont été vendus.

Prévention de déchets ; compostage individuel et programme local de prévention des déchets (2015)

Recyclable : centre de tri d'Illats et valorisation, plate-forme de compostage

Les tonnages

En 2013, 923 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en Gironde, soit 615 kg par habitant.



Ces 615 kg par Gironde se décomposent ainsi :

- 251 kg pour la collecte traditionnelle,
- 94 kg pour la collecte sélective,
- 230 kg pour les déchèteries,
- 40 kg pour les autres collectes.

CCM 2014 :

- OMR : 8718t soit 242kg/hab/an
- Emballages : 2407t soit 60kg/hab/an
- DV et enc en p ap : 299 et 72t soit 6.26kg/hab/an
- Verre : 1397t soit 34.8kg/hab/an
- D ech eterie : 12348t soit 47kg/hab/an

A1- Diagnostic et pr�evision de d�evloppement	Contexte communal	Consommation de l'espace	D�emographie Logement	Activit�es Economie Soci�et�e	Equipements Infrastructures R�eseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Indicateurs 2011 du plan départemental des déchets ménagers et assimilés

Gisement des déchets ménagers et assimilés										
	2011		2010		2009	2007	2011	Objectifs		Atteinte objectif 2011
	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio				2016	2016	
Gisement collecté	923 231	625	902 500	617	648	645	639	634	102%	
- Collecte traditionnelle des OMR	379 002	257	383 360	262	274	302	323	302	126%	
- Collecte sélective AV	43 132	29	41 290	28	27	29		61		
- Collecte sélective PAP	101 859	69	95 100	65	64	54			185%	
- Déchèteries	339 505	230	327 540	224	237	225	225	215	98%	
- Collecte spécifique (dont DIB-OMR)	59 733	40	55 210	38	45	35	38	56	94%	

Traitement							
	2011		2010		2009	2007	Ratio
	Tonnages	Ratio	Tonnage	Ratio			
Gisement traité	918 220	622	900 220	615	645	643	
Thermique	293 185	199	302 470	207	221	213	
Stockage	228 105	155	218 990	150	154	187	
Matière	219 983	149	204 750	140	135	102	
Biologique	145 816	99	142 540	97	110	102	
Remblaiement	29 290	20	28 980	20	24	37	
Autres traitements	1 841	1,2	2 490	1,7	1,4	0,9	

Indicateurs de suivi des objectifs du plan									
	2011		2010		2009		Objectifs du Plan		Atteinte objectif 2011
	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	2011	2016	
Objectif de valorisation	395 089	268	376 270	257	389 620	269	247	272	108%
Objectif de résiduels	523 131	354	523 940	358	545 490	376	392	349	111%

Production de déchets ménagers incinérés ou mis en décharge									
	2011	2010	2009	2007	Objectif réglementaire		Objectifs du Plan		Atteinte objectif 2011
					2010	2015	2011	2016	
Gisement	211	215	226	248	250	200	262	246	124%

Taux de valorisation du Plan							
	2007	2009	2010	2011	Objectifs du Plan		Atteinte objectif 2011
					2011	2016	
Taux de valorisation globale	64%	67%	71%	70,3 %	71,1%	78,2%	99%
Taux de recyclage organique	16%	19%	17%	17,2 %	22,7%	23,2%	78%
Taux de recyclage matière	18%	18%	21%	21,7 %	21,1%	24,4%	103%
Taux de valorisation énergétique	24%	23%	25%	23,1 %	23,9%	23,5%	97%

OBJECTIFS DU GRENELLE DECHETS

	2007	2012	2011	Atteinte objectifs Grenelle	
Objectif global					
Quantité de déchets partant en incinération ou en stockage	401	-15%	341	353	97%
Objectif national A :					
Quantité d'ordures ménagères et assimilés	385	-7%	358	355	101%
Objectif national B :					
Recyclage des déchets ménagers et assimilés	36%	50%	43%	86%	
Recyclage des emballages	53%	75%	67%	89%	

La gestion des déchets est donc satisfaisante.

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Synthèse

Le niveau des équipements de la commune est satisfaisant :

- les bâtiments publics assurent leur fonction dans de bonnes conditions
- les réseaux d'eau potable et d'assainissement desservent le territoire de façon satisfaisante
- la sécurité incendie reste à améliorer pour desservir certains quartiers
- la qualité de la ressource en eau est satisfaisante de même que son approvisionnement quantitatif

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

Les équipements structurels de la commune sont le fondement de l'organisation et de la gestion de la vie communale ; la collectivité doit :

- Faire évoluer les équipements dans le bourg en fonction des besoins induits par le développement urbain
- Préserver les ressources en eau
- Affirmer la politique de liaisons douces dans le village et d'alternative à la voiture individuelle
- S'adapter aux contraintes de territoire au plan des risques et de la sécurité
- Maintenir et conforter le niveau d'accessibilité par des mobilités douces et la sécurité aux équipements
- Affirmer les pôles d'équipements en prévoyant des extensions à terme pour l'avenir du village :
- Optimiser le réseau d'assainissement collectif

Objectifs et P.A.D.D. – le champ du souhaitable

Objectifs de développement

- dynamiser la centralité du bourg en développant les activités et en assurant les équipements nécessaires à ce fonctionnement (stationnements, accès, espaces publics...)
- conforter et utiliser les équipements existants, les organiser
- Développer un maillage de liaisons douces en lien avec des espaces publics renforcés
- Optimiser les réseaux existants
- Réserver les espaces nécessaires à l'avenir pour la structuration des équipements collectifs, de la voirie et des réseaux à terme

P.L.U. – le champ du possible
Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Réserver le foncier disponible pour préparer l'implantation, l'aménagement d'espaces publics, de voiries, ou d'équipements collectifs au bourg

Favoriser le développement sur les zones raccordées ou raccordables aux réseaux existants (assainissement collectif, eau potable..)

Règlement

Prévoir une zone spécifique dédiée aux équipements collectifs dans le bourg

A1- Diagnostic et prévision de développement	Contexte communal	Consommation de l'espace	Démographie Logement	Activités Economie Société	Equipements Infrastructures Réseaux
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

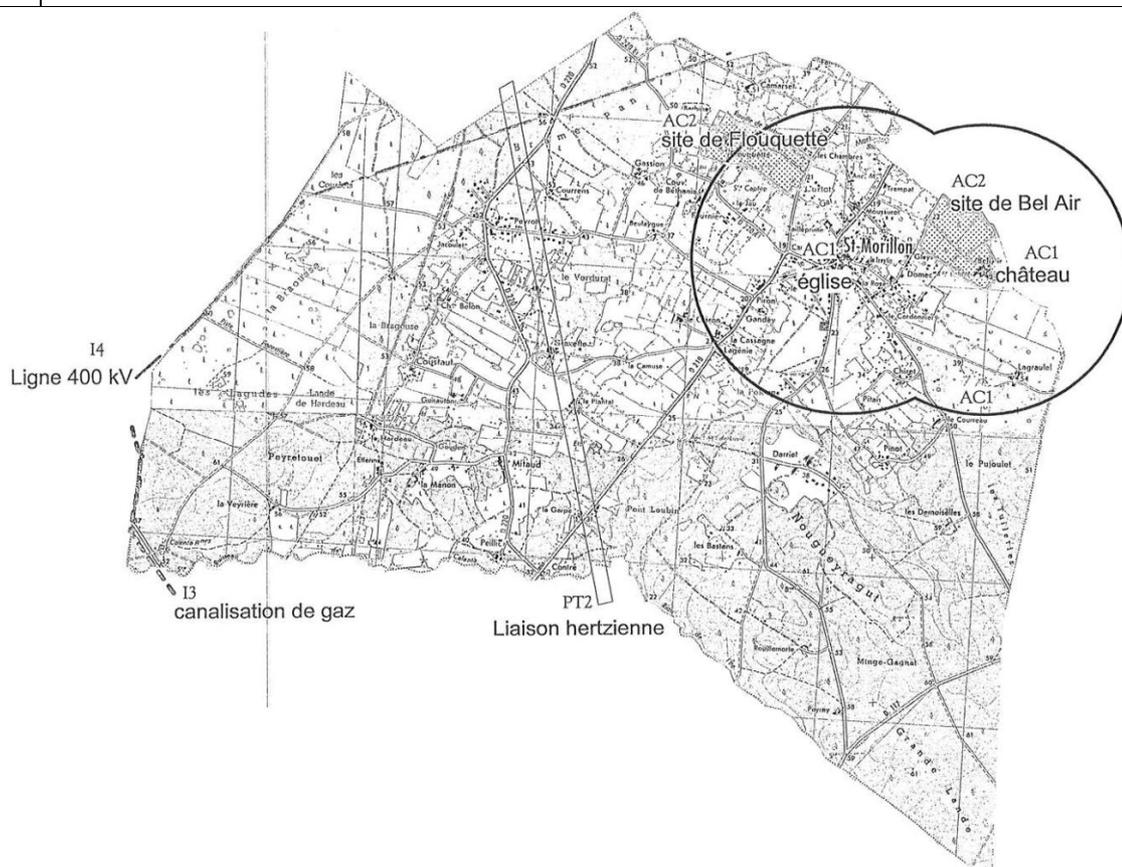
A-II- ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

A-II.1- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ce paragraphe récapitule l'ensemble des servitudes indiquées dans les chapitres thématiques afin d'en donner un aperçu complet et global.

A-II-1-1- LISTE DES SERVITUDES

Code	Nom officiel de la servitude
A4	Servitude des « cours d'eau non domaniaux » <i>Non reporté sur le plan, aucune donnée dans le Porter à connaissance</i>
AC1	Servitude de protection des Monument Historique protégé - Château Bel-Air, façades et toitures, décor intérieur, pièce d'eau Inscrit le 01/09/1986 - Eglise : abside, chœur et chapelles formant transept Inscrit le 24/12/1925
AC2	Servitude de protection des Sites et des Monument naturels - Domaine de Bel Air Site classé le 20/09/1973 - Domaine de ma Flouquette Site classé le 25/02/1974
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz - Canalisation Captieux/Saucats et branchement
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Liaison aérienne 400kV N0 1 Cubnezais-Saucats - Liaison aérienne 400kV N0 2 Cubnezais-Saucats
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles - Liaison hertzennienne Belin-Bordeaux Tronçon Bordeaux GCI-Guillos zone spéciale de dégagement



A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-II-1-2- PRESCRIPTIONS NATIONALES PARTICULIERES

Loi Montagne, Loi littoral

La commune n'est pas concernée

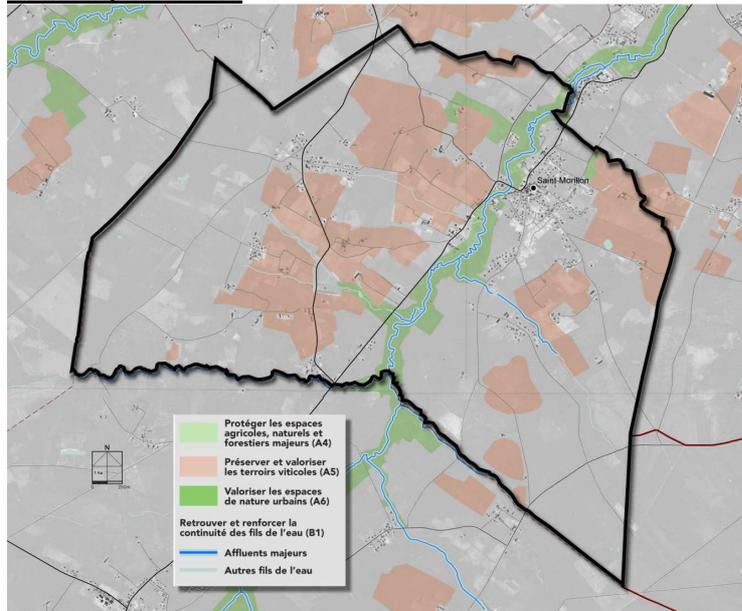
Projet d'Intérêt Général (P.I.G.)

La commune n'est pas concernée

A-II.2- ARTICULATION AVEC LE S.C.O.T.

Les principales orientations du SCOT qui concernent le territoire communal sont les suivantes :

La métropole Nature



Espaces agricoles, naturels et forestiers protégés du SCOT

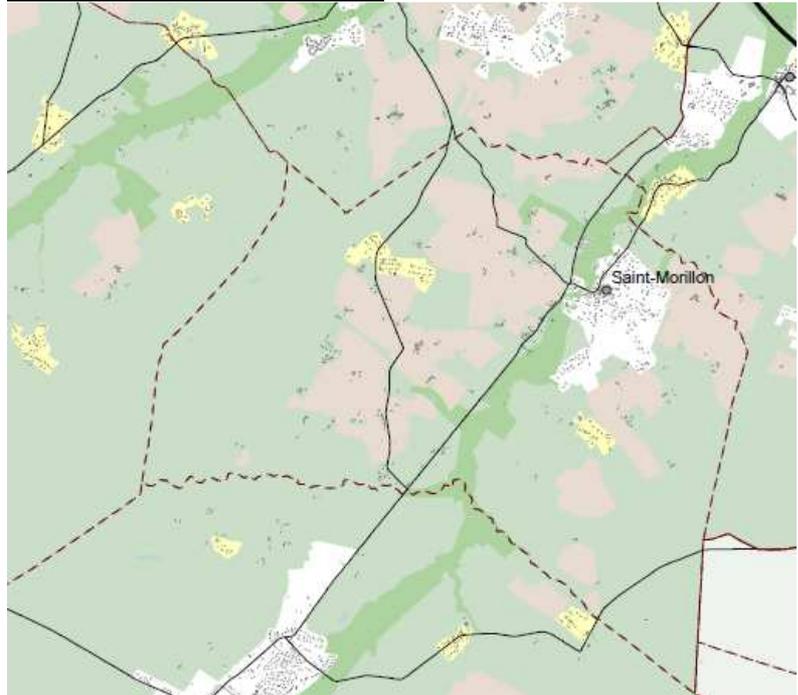
Source : DOO – Atlas des territoires – Espaces agricoles naturels et forestiers protégés-SCOT

Orientations générales

- Protéger le socle agricole, naturel et forestier
- Structurer le territoire à partir de la trame bleue
- Affirmer les qualités et fonctionnalités des paysages de l'aire métropolitaine
- Soutenir des agricultures de projets au service des territoires

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Pour une métropole responsable



Enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCOT
 Source : DOO – Atlas des territoires – Enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées SCOT

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire(A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources : © IGN Orthophoto 2010 - © IGN BdTopo2010 - © a'urba
 Fond cartographique indicatif

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Orientations générales

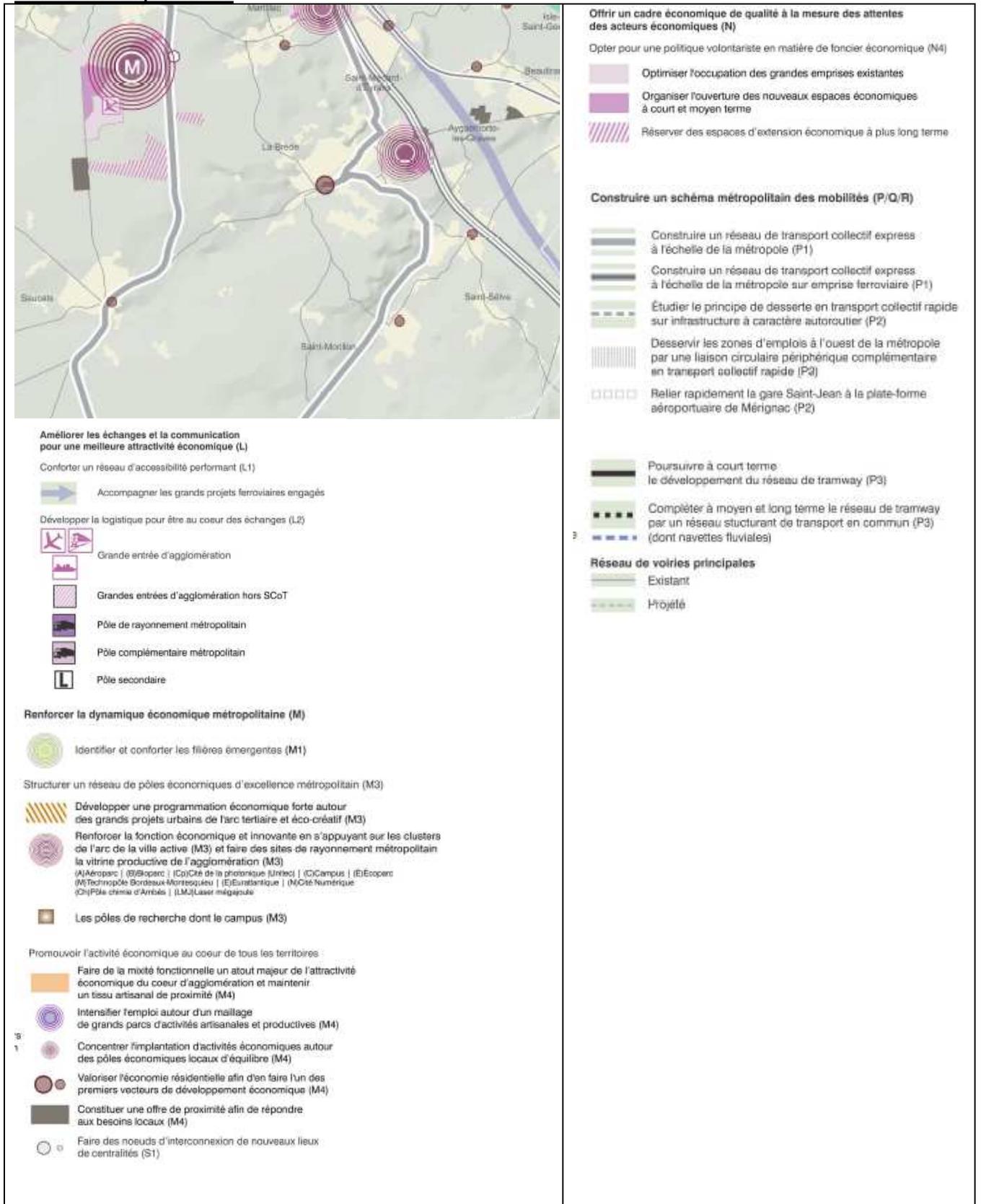
- Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Maintenir des équilibres raisonnés entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces artificialisés
- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées
- Trouver un meilleur équilibre entre renouvellement urbain et extension urbaine
- Réduire la consommation moyenne du foncier pour les futurs logements
- Économiser l'énergie et amorcer la transition énergétique
- Anticiper et répondre aux besoins futurs en eau potable en préservant les nappes profondes
- Réduire la dépendance de l'aire métropolitaine à l'importation de matériaux de construction
- Prendre en compte le cycle de l'eau pour organiser le développement urbain
- Protéger les biens et les personnes contre le risque inondation
- Rendre moins vulnérable l'aire métropolitaine bordelaise aux autres risques et nuisances

Prescriptions

- Equilibre raisonné entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbanisés restant, en moyenne à l'échelle de ce territoire de 85 % / 15 %
- 40% de renouvellement, 60% d'extension urbaine
- Objectif de consommation de l'espace :
 - 700m2/logement (tout logement)
 - 900m2/logement en individuel pur
 - 75% individuel, 25% collectif en production neuve

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Pour une métropole active



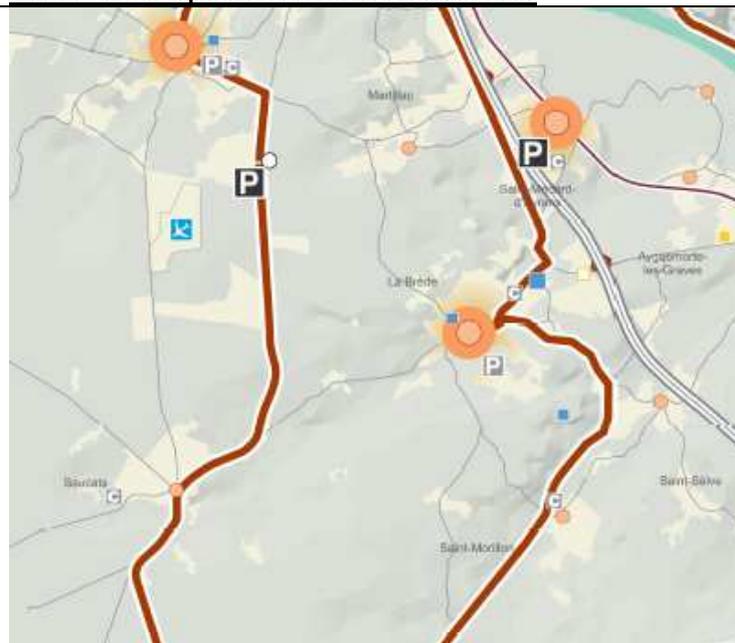
Orientations générales

- Améliorer les échanges et la communication pour une meilleure attractivité économique
- Renforcer la dynamique économique métropolitaine
- Offrir un cadre économique de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

- Optimiser les richesses touristiques et patrimoniales

Pour une métropole à haut niveau de services



Construire un schéma métropolitain des mobilités (P/Q/R)

-  Construire un réseau de transport collectif express à l'échelle de la métropole (P1)
-  Construire un réseau de transport collectif express à l'échelle de la métropole sur emprise ferroviaire (P1)
-  Étudier le principe de desserte en transport collectif rapide sur infrastructure à caractère autoroutier (P2)
-  Desservir les zones d'emplois à l'ouest de la métropole par une liaison circulaire périphérique complémentaire en transport collectif rapide (P2)
-  Relier rapidement la gare Saint-Jean à la plate-forme aéroportuaire de Mérignac (P2)
-  Poursuivre à court terme le développement du réseau de tramway (P3)
-  Compléter à moyen et long terme le réseau de tramway par un réseau structurant de transport en commun (P3) (dont navettes fluviales)

Orientations générales

Construire un schéma métropolitain des mobilités

Promouvoir un développement urbain raisonné

Assurer une production de logements diversifiée et ambitieuse

À l'échelle du territoire des Landes et Graves

Les secteurs de Cestas, Canéjan, Saint-Jean-d'Illac, Léognan et Cadaujac doivent maintenir un niveau de croissance global dans un souci de rentabilité des investissements publics notamment en matière de transports collectifs, insoutenables financièrement sans un apport significatif de nouvelles populations.

Parallèlement, à l'échelle du bassin de vie, il s'agit de parvenir à une croissance modérée d'accueil de nouvelles populations pour préserver le cadre de vie de qualité des communes plus « éloignées » du centre de l'agglomération. Pour cela, le développement de ce bassin de vie doit s'appuyer en priorité sur les centralités relais locales de La Brède, Cadaujac et Beautiran/Castres-sur-Gironde, l'accueil résidentiel dans les autres communes devant rester maîtrisé.

Mener à bien les grands projets d'équipement

Mettre l'équipement commercial au service du développement des territoires

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Organiser le rabattement autour des lieux privilégiés de desserte (repérage indicatif)

-  Parc de rabattement sur une offre à haut niveau de service (P4)
-  Parc de rabattement complémentaire (P4)
-  Parc de rabattement potentiel sur la rocade (P2)
-  Développer le covoiturage par une offre de stationnement mutualisé (Q4)

Réseau de voiries principales

-  Existant
-  Projeté

Promouvoir un développement urbain raisonné (S)

Intensifier l'offre urbaine dans les espaces prioritaires de développement (S1)

-  Intensifier l'offre urbaine dans le cœur d'agglomération en lien avec l'offre de transport collectif (S1)



- Construire des lieux d'intensification dans les centralités principales (S1)

Faire des noeuds d'interconnexion de nouveaux lieux de centralité (S1)

-  Renforcer le rôle structurant des gares et haltes ferroviaires (existantes et projetées) dans le cœur de l'agglomération
-  Développer l'offre de services autour des gares et haltes ferroviaires périphériques
-  Assurer le développement des noeuds d'interconnexion complémentaires sur l'ensemble du territoire
-  Assurer une production de logements diversifiée et ambitieuse (T)

Mener à bien les grands projets d'équipements (U)



Grand équipement métropolitain
(Campus, Hôpital, Aéroport, Aérodrome, Grand stade, Centre culturel du vin etc. Pôles commerciaux régionaux)



Équipement structurant à l'échelle des territoires
(lycée ou collège situé en dehors de l'hypercentre métropolitain et du cœur d'agglomération)

Mettre l'équipement commercial au service du développement des territoires (V)



Favoriser le rayonnement de l'hypercentre métropolitain à partir du cœur marchand de Bordeaux et des grands sites de projets urbains (V1)

Conforter un maillage de proximité et de mixité fonctionnelle, autour d'un réseau de pôles commerciaux de proximité au sein des lieux prioritaires de développement issus de la géographie prioritaire de l'offre urbaine (V2)

 Le cœur d'agglomération



Les centralités périphériques principales



Les centralités périphériques



Les nouveaux lieux de centralité



Organiser l'évolution des pôles commerciaux d'équilibre vers une plus grande diversité (V2)



Pôle commercial d'équilibre existant



Projet de pôles de services et d'activités commerciales au sein d'une zone économique

Favoriser l'évolution des grands pôles commerciaux métropolitains dans un objectif de requalification urbaine (V3)



Pôle commercial régional



Pôle commercial structurant d'agglomération

Prescriptions

Objectifs démographiques du PADD : +10% soit 1500 habitants/an (2030), 50500 habitants sur la Cdc Montesquieu (4.3% en poids démographique sur le scot)

7980 logements nécessaires (2010/2030) sur la Cdc Montesquieu soit 1140 logements en production triennale

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-II.3-PRISE EN COMPTE DES SCHEMAS REGIONAUX

A-II-3-1- SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Il est élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 371-3 du code de l'environnement).

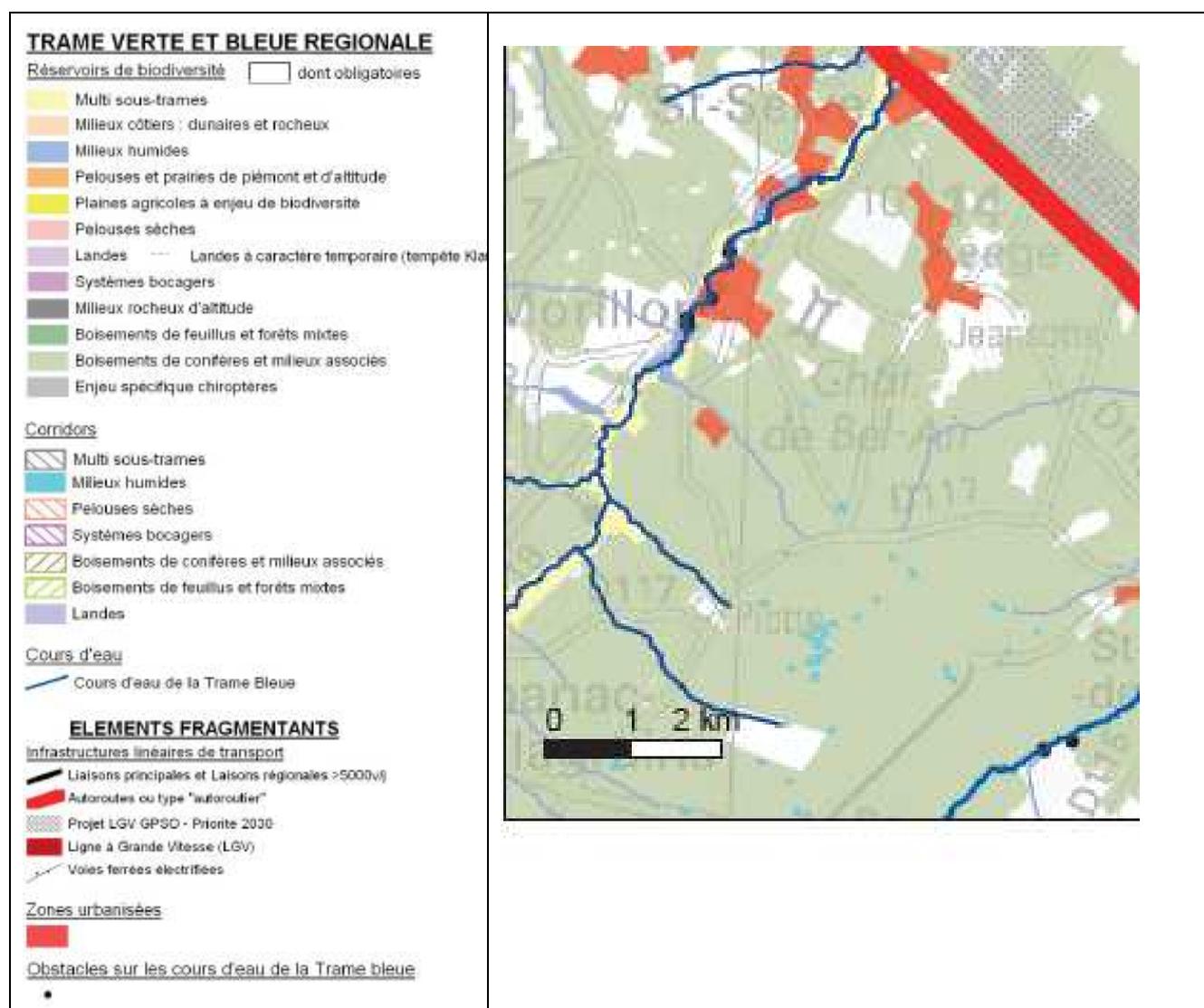
Il comprend notamment :

- a) Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- b) Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- c) Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue mentionnées à l'article L.371-1 du code de l'environnement ;
- d) Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- e) Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

Ce schéma n'est pas approuvé en Aquitaine. Il est en cours de consultation.

La commune de **St Morillon** est concernée au titre : des cours d'eau, milieux humides et multi-sous trame et des boisements de conifères et milieux associés,

Elle ne comporte pas de réservoirs de biodiversité obligatoire.



A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-II-3-2- SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

Il est également élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 222-1 du code l'environnement).

Il fixe à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050 :

a) Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France, à l'article 2 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

b) Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque les nécessités de leur protection le justifient ;

c) Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. A ce titre, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie vaut schéma régional des énergies renouvelables au sens du III de l'article 19 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Enfin, lorsque la commune qui élabore un PLU :

- n'appartient pas à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et n'est pas membre d'une autorité organisatrice de transports urbains,
- mais se situe à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, elle doit recueillir désormais l'avis de l'autorité organisatrice de transports sur les orientations de son projet d'aménagement et de développement durables (article L.123-9 du code de l'environnement).

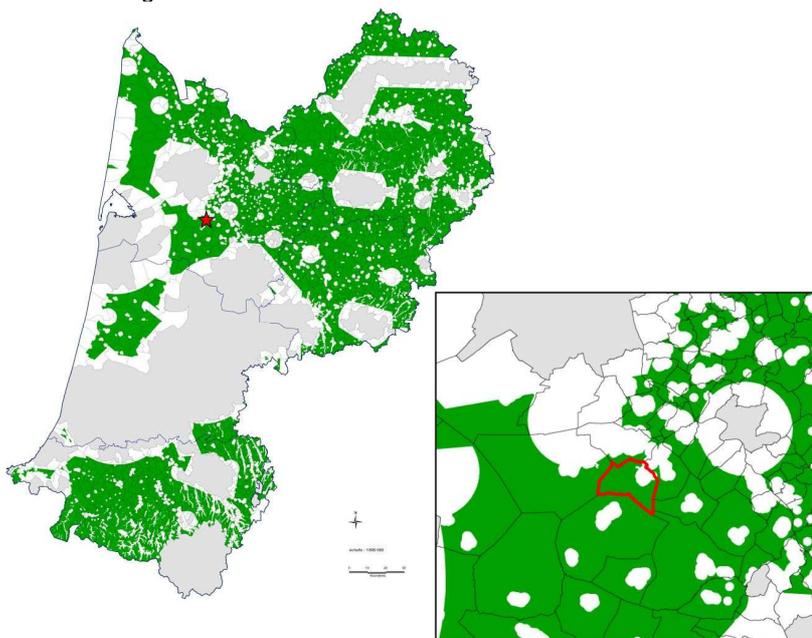
En Aquitaine le schéma a été approuvé le 15 novembre 2012.

Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs fixés par le scénario de référence du SRCAE d'Aquitaine sont les suivants :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.



St Morillon se situe sur un territoire favorable au développement de l'énergie éolienne.

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A-II-3-3- LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE LA GIRONDE

Source : gironde.fr

Les grandes mesures du Plan Climat de la Gironde pour la période 2013-2017

L'élaboration et la mise en place de ce plan climat air énergie territorial répond à l'objectif de lutter contre le changement climatique. Le PCAE permet d'engager les collectivités girondines sur la voie du développement durable grâce à des [actions](#) concrètes perçues comme un programme d'actions ou une déclinaison opérationnelle de l'axe climat de l'Agenda 21.

Les principaux objectifs du Plan Climat Air de la Gironde

- **En termes d'objectifs énergétiques** : Sur la période 2008/2020, le Plan Climat de la Gironde se base sur le scénario Grenelle + adopté par le Schéma Régional Climat Air Energie de l'Aquitaine, et fixe un [objectif](#) de réduction de GES de 20%. Pour y arriver, l'efficacité énergétique doit être améliorée de 28,5% et les EnR couvrir 25,4% de la consommation d'énergie finale.
- **PCAE33 et Objectif facteur 4** : Le PCAE33 s'inscrit dans la perspective du Facteur 4, qui correspond à la lutte contre le changement climatique visant une réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire girondin d'ici 2050.



Mesures et actions Départementales



A-II-3-4- SDAGE ADOUR GARONNE et SAGE

Le SDAGE ADOUR GARONNE et deux SAGE concernent le territoire (voir les chapitres relatifs à la ressource en eau et milieux aquatiques) :

- Le SAGE « Nappes Profondes de la Gironde » révisé
- Le SAGE « Garonne » est en cours d'élaboration.
- La commune est concernée par le Plan de gestion des Etiage Garonne Ariège (mis en œuvre)

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A1- Diagnostic et prévision de développement	A2- Articulation avec les autres documents	Servitudes d'utilité publique	Prise en compte des Schémas Régionaux		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B – DEUXIEME PARTIE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, ENJEUX ET PROCESSUS D'EVOLUTION

A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE
------------------------	---	-------------------------------------	---	-------------------------------------

A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE
-----------------	---	------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

B-I- VOLET NATURE ET BIODIVERSITE

MILIEU NATUREL		DONNEES DE CADRAGE
		Plus de 7% du territoire est concerné par des milieux d'intérêt écologique.
CLIMAT	Climat océanique	
RELIEF	Topographie peu marquée, vallons légers	
HYDROLOGIE	Bassin versant de la Garonne Gât Mort composée de 3 affluents : le Riou de l'île, la Grande Lande et le Calenta	Réservoirs biologiques
Natura 2000	FR 7200797 : réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats : environ 107 ha sur la commune	Directives habitat Habitats prioritaires
ZICO	Non concerné	
ZNIEFF	Non concerné	

B-I.1- DONNEES PHYSIQUES

B-I-1-1- CLIMAT

Source : docob Natura 2000 Gât Mort

Le climat est de type atlantique avec une faible amplitude thermique annuelle et un taux d'humidité important issu des brouillards induits par la Garonne. Les variations de température moyenne entre les différents mois sont relativement faibles.

Saint-Morillon affiche 12.7 °C de température en moyenne sur toute l'année. Chaque année, les précipitations sont en moyenne de 940 mm : ce secteur est arrosé semblablement à la zone atlantique (moyenne de 1000 mm/an).

Les précipitations sont bien réparties sur l'ensemble de l'année, avec le mois de juillet le plus sec (moins de 50mm d'eau) et les pluies hivernales importantes. Il n'y a pas de mois de véritable sécheresse.

La pluie de fréquence trentennale peut-être estimée à 34mm sur 1h, dans son intensité maximale

L'ensoleillement correspond à 1994h en 2013, soit l'équivalent de 83 jours.

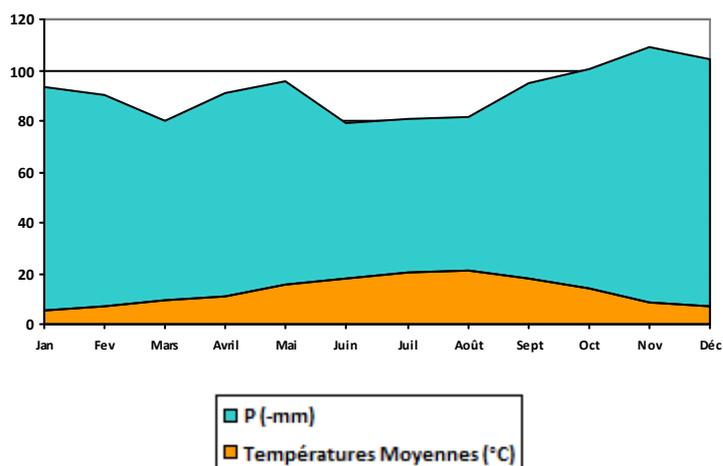


Diagramme ombrothermique St Morillon

Les vents dominant sont de secteur ouest, apportant la pluie mais le régime des vents montre des vents de toute direction qui influence la météorologie. Les brouillards sont fréquents.

Les conditions climatiques et topographiques sur ce territoire déterminent des conditions favorables à la présence d'habitats humides remarquables ou rares.

Une pluviométrie importante à intégrer pour la gestion des eaux pluviales

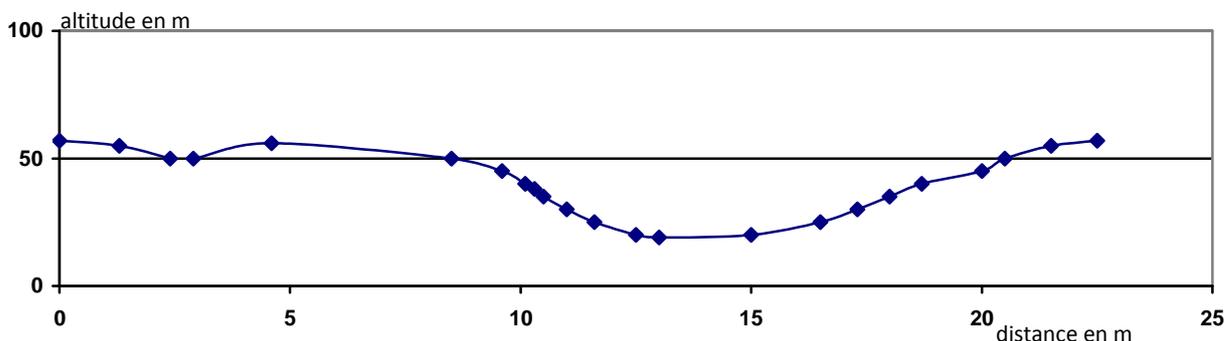
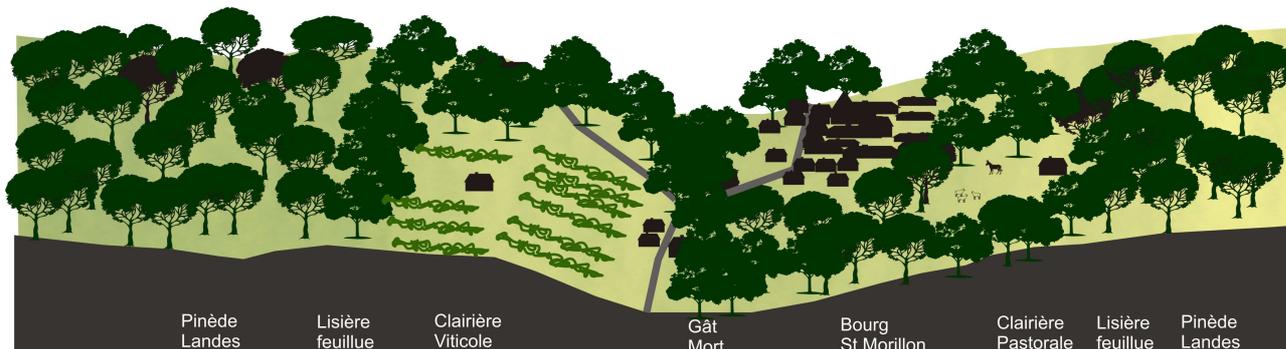
Un climat favorable à des habitats humides d'intérêt écologique

Un potentiel solaire notable

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-I-1-2- RELIEF

Une topographie douce avec la vallée centrale du Gât Mort



Le relief du secteur est constitué de zones de plateaux, entaillés de vallons légers dus à l'érosion régressive des cours d'eau.

Le relief du territoire communal décroît légèrement du Sud-Ouest au Nord Est, selon la pente du Gât Mort.

La vallée du Gât Mort a largement imprimé les formes du relief qui s'organise en niveaux croissants successifs et périphériques autour du tracé du cours d'eau.

L'altitude varie de 16m au centre Est de la commune (vallée du Gât) à 68 m à la pointe Sud Est au niveau des Landes de Piotte. L'altitude moyenne est ainsi d'une quarantaine de mètres environ.

La plaine du Gât Mort occupe le centre du territoire, à une altitude moyenne de 20m au niveau du bourg.

Le relief reste doux et peu marqué, cet effet tabulaire étant ponctuellement interrompu par des transitions progressives entre les différents niveaux de la vallée du Gât Mort, effets d'autant plus perceptible que le paysage est ouvert et laisse ainsi émerger des points de vue (La Gravette).

Cet effet de relief est plus marqué entre les niveaux 25m et 40/50 m, notamment à l'Est du bourg : la nature des formations géologiques affleurantes sur ces niveaux explique ce pendage et la présence de nombreuses sources ou mouillères sur la jonction falun/argile.

Au-delà du niveau de 50m, l'espace retrouve une planéité régulière. On notera quelques particularités géomorphologiques sur ce « plateau » des parties amont des cours d'eau avec la présence de petites dépressions caractéristiques des Landes de Gascogne nommées « **lagunes** ». Ces dépressions plus ou moins circulaires ont une origine soit glaciaire – lentilles de glaces recouvertes par le sable éolien -, soit karstique – les substrats calcaires d'âge tertiaire ou secondaire sont par endroit fortement karstifiés et provoquent des effondrements qui se répercutent à travers le voile des formations superficielles. Sur ce plateau mal drainé, les lagunes sont en fait des surfaces libres de la nappe phréatique.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-I.2- MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE

Sources : SIEAG, prospection terrain, profil environnemental 33, docob zone natura 2000 Gât mort, Sigore Gironde, <http://sig.cartogip.fr>

Méthodologie de l'approche écologique

Recherche documentaire (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

- Analyse des fiches standards de l'inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnh.fr)
- Intégration des éléments relatifs à la gestion des eaux (contrat de rivière), du profil environnemental de la Gironde
- Intégration du diagnostic écologique et des éléments du DOCOB du site Natura 2000 (Gât mort)
- Données naturalistes mutualisées : faune-aquitaine.org, inpn.fr (inventaire national du patrimoine naturel), données de l'association Landes Graves Palus Environnement

Expertise terrain (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

Visite générale de l'ensemble du territoire communal en 2008/2010 (automne 2008, printemps 2009/2010/2011, été 2011) : repérage visuel des différents milieux/habitats et ensembles naturels à enjeux.

Visite ciblée des espaces naturels d'intérêt au printemps et été 2011.

Visite sur les sites de développement urbain susceptibles d'être impactés, automne 2014

Démarche d'accompagnement dans le PLU

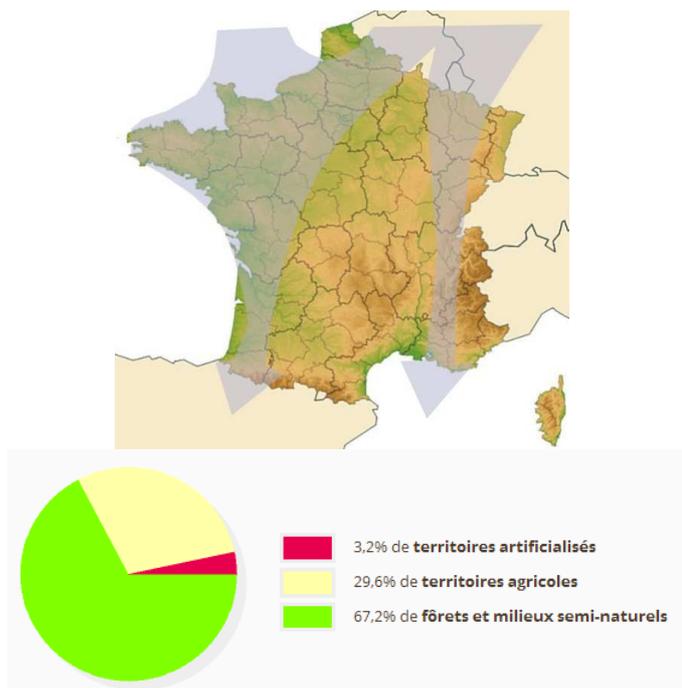
Localisation des sites naturels d'intérêt et des zones d'évitement, proposition de zonage intégrant la sensibilité des espaces de biodiversité

Marges du Gât mort au bourg : respect des zones d'évitement par calage du zonage urbain et retrait des projets d'emplacement réservé pour espace public

Proposition d'outils de gestion des structures de biodiversité sur l'ensemble du territoire et dans le bourg

B-I-2-1-LE CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE

Source: profil environnemental 33, migration.net, ORGFH en Aquitaine, INPN, CNBA.



Source : Union européenne-SOeS BD CORINE Land Cover 2006

• **St Morillon** se situe dans l'axe de migration notamment de l'avifaune du paléarctique occidental

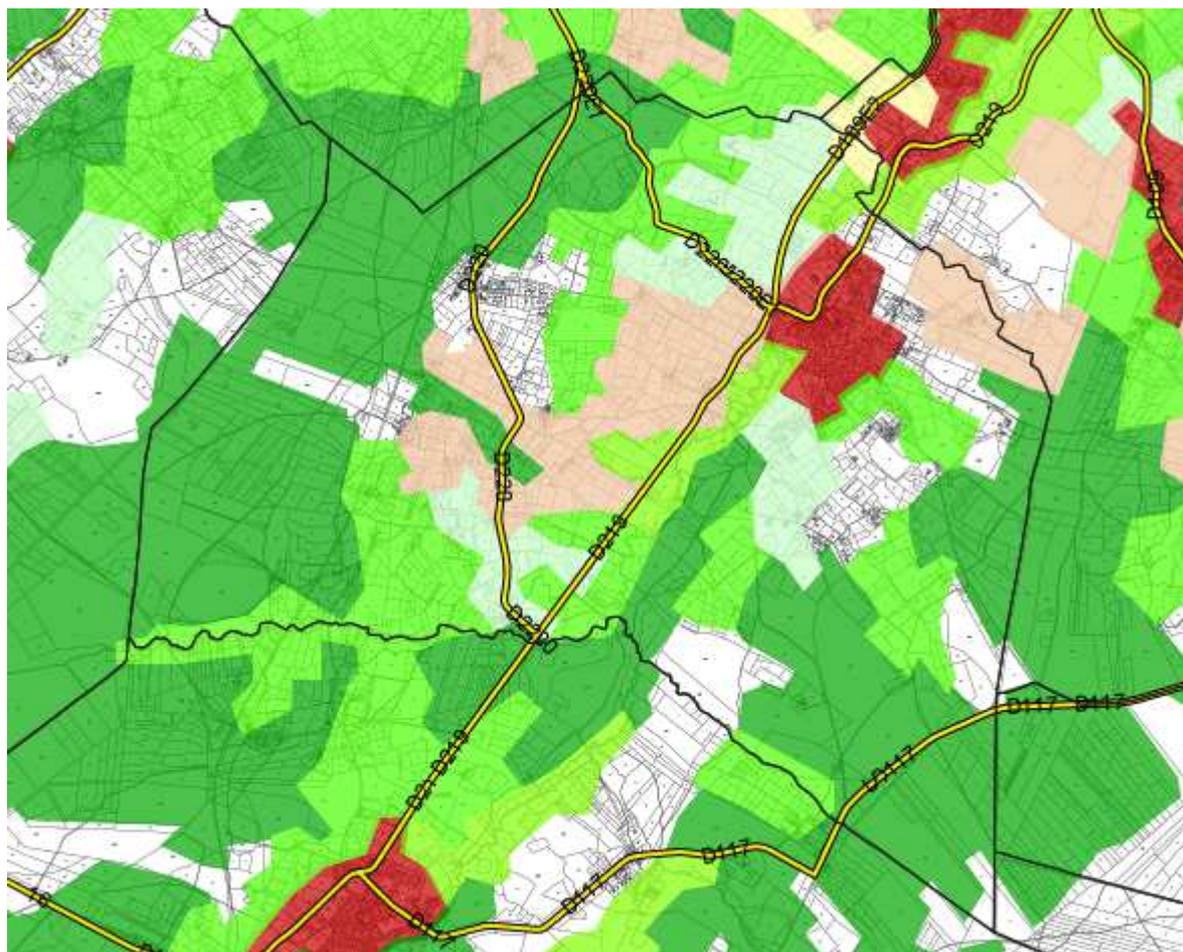
• La commune présente un **caractère naturel dominant** avec plus de 67% de forêts et milieux semi-naturels.

• **St Morillon** s'inscrit sur une zone d'influence atlantique dans une zone charnière entre l'influence des Landes Sud Gironde et les espaces des coteaux de Garonne. Les ruisseaux et zones humides du territoire sont des milieux essentiels aux fonctionnalités écologiques et réservent des habitats d'intérêt notamment pour des espèces à enjeux. La commune se situe dans un zone de présence de landes humides, et présente un cours d'eau (Gât Mort) où la présence du Vison d'Europe est avérée.

L'intérêt du territoire en termes de diversité biologique est fort en raison de la présence de zones humides liées aux landes, du ruisseau du Gât Mort, des boisements diversifiés et des prairies aux faciès variés du fait de conditions géologiques et topographiques. Le territoire communal recouvre ainsi des enjeux notables à l'échelle nationale : Avifaune, Vison d'Europe, Entomofaune, Chiroptères, faune piscicole....

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les principaux indicateurs : "une nature très présente offrant des niveaux de naturalité variés entre espaces de nature ordinaire, agricole ou spontanés"



<http://cartographie.nature33.fr/visualiseur/>



Le territoire présente un assemblage diversifié de milieux : eaux courantes, espaces ouverts de landes atlantiques à différents faciès, boisements feuillus et mixtes, prairies à faciès variés, milieux de lagunes spécifiques...; Les espaces de prairies, les boisements, les formations plus ordinaires ou anthropisées contribuent à l'équilibre et au fonctionnement des écosystèmes communaux sans fragmentations radicales sur ce territoire communal.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



- 142ha occupés par la zone Natura 2000 soit près de 7% du territoire communal
- 1085ha de forêt soit 53% du territoire
- Une dizaine d'habitats prioritaires au titre de la directive habitat
- plus d'une centaine espèces patrimoniales recensées sur des inventaires non complets avec des enjeux de protection forts
- Un intérêt majeur pour le Vison d'Europe, la Loutre, La Lamproie, Le Fadet des laiches, le Cuivré des marais, l'Agriion de mercure, la Leucohrine à gros thorax, les chiroptères.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-I-2-2- LA DIVERSITE DES HABITATS : Esquisse générale

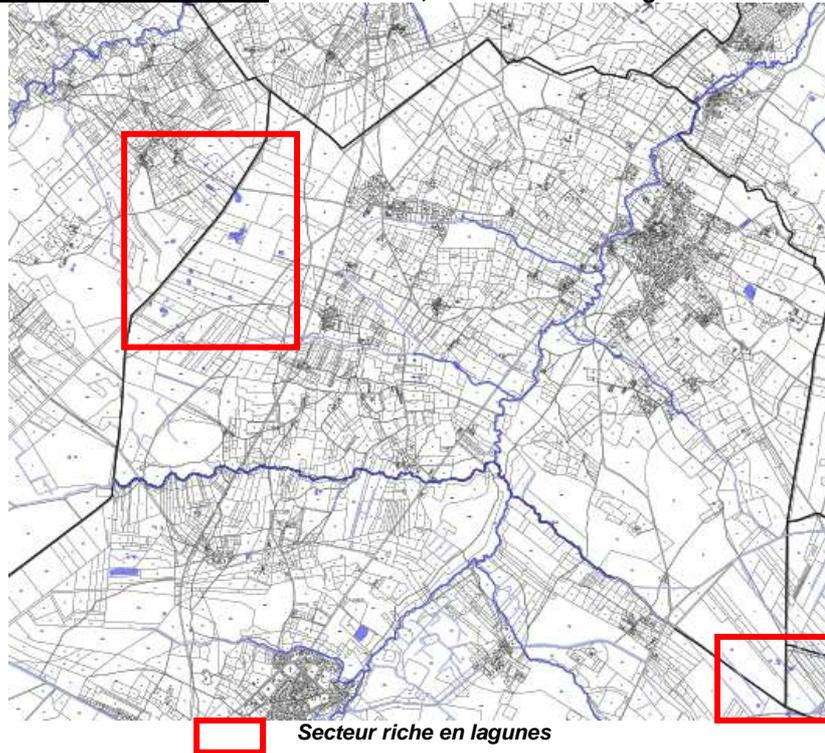
Sources : données association LGPE, prospection terrain,

Le territoire communal présente un assemblage diversifié d'espaces, avec de nombreuses alternances entre espaces fermés et ouvert, zones humides où les entités agricoles et forestières de nature plus ou moins extensives, contribuent à la diversité des caractéristiques des milieux.

La nature géologique du sol détermine des spécificités variées dont certains faciès de zones humides, des typologies de milieux secs, calcicoles méditerranéens. Ainsi la diversité du patrimoine naturel à travers les milieux et les espèces rencontrées est remarquable : elle mérite une attention particulière pour en assurer le maintien à travers un maillage optimisé qui conserve la fonctionnalité de ces milieux.

Les formations végétales et les habitats juxtaposent sur le territoire :

Les eaux courantes et milieux amphibies : les ruisseaux, les mares et les lagunes



Le réseau hydrographique du Gât Mort

Le Gât Mort et son réseau hydrographique présente un intérêt écologique notable en terme piscicole notamment pour son intérêt vis à vis des espèces migratrices (anguille, truite..). Le réseau hydrographique du Gât Mort est également concernée par la zone NATURA 2000 FR 7200797 au titre de la directive habitat.

Ce cours d'eau est classé en deuxième catégorie piscicole ; il est considéré comme le deuxième cours d'eau d'intérêt, après le Ciron, à priorité piscicole et halieutique sur l'ensemble des affluents rive gauche de la Garonne.

Le Gât Mort figure dans la liste 1 des cours d'eau pour la protection et la restauration des continuités écologiques ; une partie de son cours en limite de St Selve est intégré à la liste 2.

- la liste 1 des cours d'eau : la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit ;
- liste 2 des cours d'eau : il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments,

De profil en U, le faciès général du Gât Mort est plutôt lentique mais peuvent alterner des faciès plus dynamique. Les substrats varient à des ensembles sableux vers l'amont et quelques structures avec argile/cailloux fins à moyens/blocs calcaires sur le cours moyen (par plaques).

Le lit mineur est encaissé (berges de 2 à 4 m de hauteur), en pente faible (1.8 cm/mètre linéaire), d'une largeur moyenne de 5-7 m (2-3 m en amont, 9 m en aval) avec des berges sont généralement sableuses.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Principalement alimenté par les eaux de ruissellement de la nappe de surface dans sa partie amont, il présente également des échanges avec les nappes d'eau souterraines, sous forme d'alimentation et d'infiltration. Cet état de fait impacte nettement sur leur hydrologie et se traduit par plusieurs phénomènes :

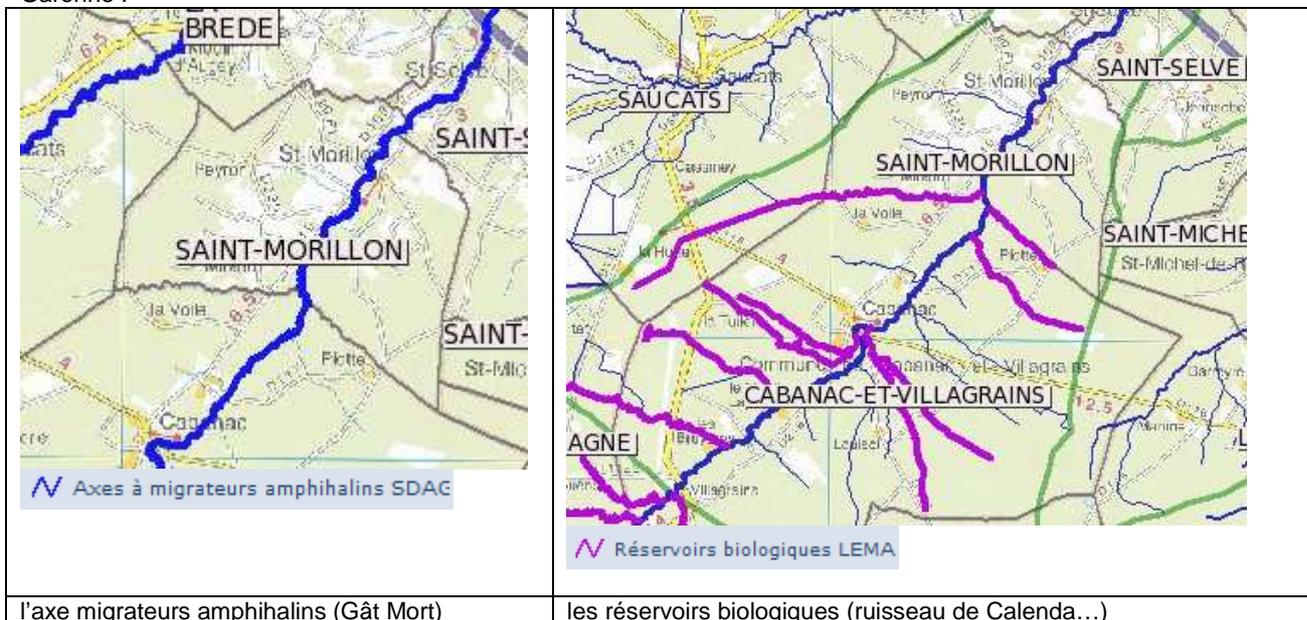
- régularité des débits,
- débits forts en amont,
- cours d'eau pouvant s'assécher en été à l'amont, mais bien soutenus à l'aval,
- résurgences et pertes,
- calcification des eaux initialement acides (caractéristique du plateau landais) passant à un pH proche de la neutralité dans le cours aval, avec des variations saisonnières corrélatives des teneurs en carbonates

On notera la problématique de la nappe Oligocène qui affleure dans les thalwegs (en amont de Saint-Selve pour le Gât Mort). Celle-ci subit une évolution à la baisse marquée suite à la croissance des prélèvements en moins de 30 ans, ce qui peut être favorable à des infiltrations en aval d'eau de qualité moindre

Sur le territoire, le ruisseau du Gât mort présente deux tronçons :

- l'une, à forte fonctionnalité : jusqu'au ruisseau du moulin de Lusié, le lit sinueux en milieu forestier du Gât Mort développe une forte activité morphodynamique qui est indispensable à la qualité des eaux et à la fonctionnalité de l'hydrosystème.
- l'autre, qualifié de « lit naturel », en aval, traverse la mosaïque paysagères des graves (vignes, clairières, prairies, habitat et bourgs..) .Les divagations sont contraintes principalement dans ses segments urbains. Les ouvrages hydrauliques sont deux fois plus nombreux que sur le lit à forte fonctionnalité.

La qualité des eaux dans la préservation de la biodiversité sur la commune fait partie des enjeux du SDAGE Adour-Garonne :

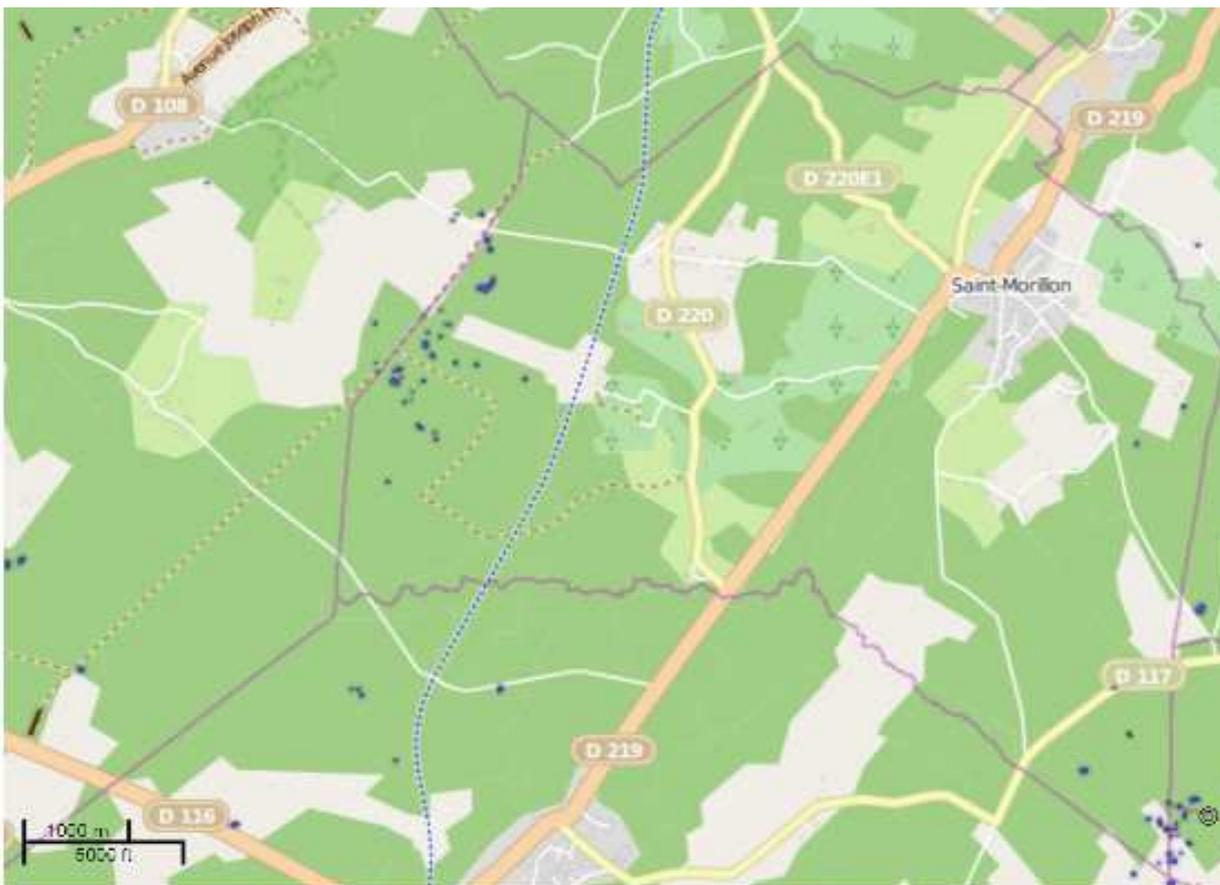


Les principales richesses naturelles liées à ce milieu d'eau courante sont la faune piscicole et notamment la qualité du milieu pour la reproduction, ainsi que la présence d'un mammifère en voie de disparition, le Vison d'Europe. La contribution à la biodiversité au niveau des autres éléments de la faune est notable : oiseaux, insectes, amphibiens...

Au niveau de la **typologie espèces repères de poissons** (source PDPG) : les deux cours d'eau sont classés comme abritant des espèces de peuplement landais : vairon, goujon, vandoise, toxostome, chevaine, barbeau fluviatile, avec au niveau de la capacité d'accueil du cours d'eau, un déficit en espèces repères.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE
			E RESUME NON TECHNIQUE

Les lagunes et les mares



Source : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine 2007/2008

 Lagune

Sur le territoire communal, les espaces de lagunes ne font pas l'objet d'identification et de mesure de protection spécifique. Elles sont situées sur des dépressions, en connections parfois avec des crastes. Les Lagunes ont joué un rôle important dans la régulation hydrologique et le maintien des espèces piscicoles (lieu de reproduction du brochet notamment).

Les assèchements, le drainage et le démantèlement des réseaux de crastes ont mis à mal ce système. Quelques lagunes résiduelles subsistent encore mais leur pérennité est liée au fonctionnement hydrologique du réseau de crastes et ruisseaux.

Ces milieux spécifiques des Landes de Gascogne forment des entités très localisées et caractéristiques (eaux acides et oligotrophes) engendrant une spécialisation biologique de l'écosystème : en l'occurrence, sur les marges du territoire, dans les ensembles périphériques des massifs boisés sur landes humides ; leur fonctionnement est cependant dépendant d'un environnement plus large et d'une alimentation en eau suffisante.

Aucun inventaire systématique n'a été réalisé sur ces espaces. Pour autant des relevés ponctuels, notamment au niveau des Lépidoptères, ont mis en évidence la présence du Fadet des Laïches notamment. Les habitats en présence regroupent potentiellement des habitats d'intérêt communautaire et accueillent probablement également des espèces à enjeu de conservation au titre de la directive habitat.

Ces espaces ouverts constituent donc des lieux de diversité à travers une flore spécifique (voire rare) et un potentiel faunistique pour les amphibiens, les insectes, les reptiles et l'avifaune (échassiers..).

Quelques mares sont présentes sur le territoire, de façon très ponctuelle, souvent liées à des anciens ouvrages (lavoir, cressonnière...).

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les milieux aquatiques présents sur le territoire communal sont relatifs aux types :

- Milieux aquatiques des eaux douces courantes
- Eaux oligotrophes à végétation amphibie (lagunes)



Lagune forestière avec Droseras et Sphaignes



Le Gât mort au droit du Pré de la Cure



Mare

Un habitat d'intérêt communautaire potentiel est à signaler :

- Eaux oligotrophes à végétation amphibie (lagunes)
- Du fait des enjeux liés aux espèces inféodées au milieu aquatique (Vison, Anguille...), le Gât Mort présente un intérêt important

Les milieux d'eau courante constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune piscicole (migratrice notamment anguille) la faune invertébrée (insectes notamment), les amphibiens...La présence du Vison d'Europe (plan national de restauration), est à noter, ce qui induit un enjeu particulier qui fédère le maintien de l'ensemble des formations nécessaires à l'espèce.

Les lagunes sont des milieux rares et ponctuels caractérisés par une forte spécialisation des espèces.

Enjeux, perspectives

La qualité de l'eau est un enjeu prioritaire pour ces espaces de même que le maintien des milieux spécifiques des berges, des lagunes et des continuités fonctionnelles (franchissement des obstacles par les espèces). Le Gât mort, sur ses marges urbaines devra faire l'objet d'une attention soutenue ; quant aux lagunes, leur situation dans les espaces forestiers et naturels induit une fragilité potentielle du fait des drainages et plantations forestières dont le régime d'autorisation ne dépend pas du PLU.

Les leviers d'action du PLU sont de limiter les pollutions diffuses en rationalisant les dispositifs d'assainissement, et de maintenir ces espaces naturels en proscrivant des aménagements invasifs pouvant impacter ces sites.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Végétation de prairies et landes

Ces formations regroupent des ensembles diversifiés selon leur situation topoclimatique et les modes d'exploitation : spatialement on peut identifier les prairies de fauche mésophile, les prairies pâturées, les prairies à faciès plus ou moins humide. Ces prairies assurent également un rôle biologique déterminant dans l'alimentation de nombreuses espèces et les réservoirs entomologiques. Elles offrent également des faciès allant de la prairie atlantique à des consonances plus typées (prairie plus ou moins humide (pente, bas de plateau, prairie sèche à serpolet). Ces prairies restent relativement rares à l'échelle locale du fait des pratiques agricoles et de la couverture en vignoble.

Les autres espaces agricoles, ponctuellement des reliques de vergers, et la couverture du vignoble forment des espaces qui permettent la circulation des espèces, et leur maintien dans certains cas.

Quant aux landes, elles déclinent les variations des formations locales, allant de la lande à fougère à la lande humide à molinie. Ces espaces ouverts offrent des habitats spécifiques, et présente des milieux humides propices à de nombreuses espèces patrimoniales (Lepidoptères notamment).



Lande à Molinie

Les milieux prairiaux présents sur le territoire communal sont relatifs aux types :

- Prairies acides à Molinie
- Molinaie monospécifique
- Prairies mésophile de fauche
- Pâturage mésophile
- Prairie humide eutrophe
- Landes humides méridionales
- Landes humides à Molinie
- Landes aquitano-ligériennes à ajoncs nain
- Landes à fougère aigle



Prairie de fauche

Des habitats d'intérêt communautaire sont à signaler :

- Prairies acides à Molinie
- Molinaie monospécifique
- Landes humides méridionales
- Landes humides à Molinie

Enjeux, perspectives

Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension peu importante sur la commune mais de typologie très variée. Ils forment des espaces ouverts offrant une richesse spécifique parfois très importante ; à ce titre, les prairies constituent des réservoirs d'espèces notables tant au point de vue faunistique que floristique. Considérés comme des espaces de nature « ordinaire », les fonctions biologiques des prairies sont essentielles pour le maintien des biodiversités.

On citera par exemple l'intérêt comme réservoir d'entomofaune et de nourrissage des espèces insectivores (nombreuses espèces de chauve-souris et d'oiseaux), des petits mammifères...

Les landes constituent également des réservoirs d'espèces, notamment les landes à molinie avec un intérêt marqué pour le fadet des Laiches.

Le maintien des espaces ouverts de prairie et de landes, au vu de leur intérêt écologique nécessite un entretien des espaces, une gestion spécifique (eau, fauche, conduite de la prairie...). La fermeture en conséquence d'une déprise agricole ou est un risque en partie existant.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Végétation des fourrés et manteaux arbustifs

Ces milieux se cantonnent à des espaces ponctuels. Ils forment des ensembles très souvent sur les interfaces agricoles/urbain, agricole/forestier, et sur les lisières forestières. Ils peuvent également se rencontrer sur des espaces de prairies en cours de fermeture. On notera une formation ponctuelle mais relativement intéressante en terme de biodiversité :

- la lande à genévrier

Si ces espaces restent à l'état relativement relictuels du fait des reboisements et de l'exploitation agricole, ils forment encore un type de formation différent avec un cortège d'orchidée notable. Certains espaces boisés témoignent de ce type de formation, avec la présence d'espèces spécifiques comme le Lotier Maritime.

- **l'ancienne carrière** est également un milieu spécifique présentant une typologie diversifiée

Les milieux recensés sont relatifs aux types :

- Fourré médio-européen sur sol fertile
- Fruticée à Genévrier commun
- Fourrés mixtes
- Friche post-carrière

Des habitats d'intérêt communautaire sont à signaler :

Aucun



Ophrys Abeille



La friche de la carrière

Enjeux, perspectives

Ces espaces couvrent des surfaces ponctuelles et offrent une richesse spécifique parfois très importante tant au point de vue faunistique que floristique, notamment dans leur position de marge ou de lisière. Les landes à Genévrier présentent un cortège floristique et faunistique d'intérêt.

Les Landes à Genévrier doivent leur maintien à un entretien spécifique qui limite la fermeture de ces espaces ; Du fait de leur rareté localement, leur intégration aux zones naturelles du PLU est à rechercher.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La végétation forestière

Les formations forestières associent des forêts plantées et notamment les massifs de pinède des Landes de Gascogne, et des formations relativement diversifiées selon la situation hydrique. On trouve ainsi :

- **le vaste ensemble du massif de pinède périphérique** : la Pinède développe des ambiances variées selon le degré d'hydromorphie du sol et l'exploitation forestière. La gestion forestière rythme l'espace avec les coupes rases, et les différents stades de croissance des arbres.

Le sous-bois des pinèdes de production tend à s'appauvrir. Des essences telles que le Chêne pédonculé, le Houx et le Châtaignier, les Saules, la Bourdaine, le Bouleau y sont associées... Différentes physionomies forestières apparaissent variant de la pinède sèche à Bruyère, Fougère aigle à la pinède sur lande humide avec la Molinie, et les Bruyères ciliée et tétralix. A noter dans ces espaces des faciès tourbeux, ou dans les crastes, la présence d'Osmonde royale centenaires, de plantes carnivores (Drosera et Grasette, Sphaignes, Eléocharis...). Cette formation forme de vastes habitats accueillant le gros gibier (Chevreuil et Sanglier) ainsi qu'une avifaune diversifiée. Le cortège de mammifères (Renard, rongeurs divers..) d'insectes est commun mais peu parfois comporter des espèces moins courantes dans les vieux peuplements notamment (insectes, chiroptères, rapaces nocturnes..).

- **Les ensembles liés au réseau hydrographique principal** : la série de végétation du bord des eaux (ripisylve à base d'Aulnes, Tilleuls, de Frênes, de Saules, de Chênes, de Noisetiers,....) est présente le long des ruisseaux principaux, notamment le Gât Mort sous sa forme forêt Galerie en raison de sa densité et de sa forme de corridor ; ces boisements forment une trame de diversité dans le pignada ou dans les espaces agricoles ouverts.

Ces milieux constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune invertébrée (insectes notamment), les amphibiens, l'ichtyofaune et les mammifères (Loutre et Vison notamment)...

- **Les boisements fragmentés des espaces agricole ou urbain** : la Chênaie, ou la Chênaie-Charmaie, le plus souvent avec quelques essences associées telles que l'Aulne, le Frêne, le Châtaignier, le Charme, le Merisier, ou le Pin en fonction de la qualité du substrat.....Ces Chênaies sont très réduites et ponctuelles. On notera la présence du Chêne Tauzin.

- **Les zones de feuillus**, avec de vieux arbres au niveau notamment des lisières forestières ou en bord de chemin, offrent des sites favorables à des espèces particulières tels certains insectes longicornes (lucane, grand capricorne..), les chauves-souris et les rapaces nocturnes.

Les milieux recensés sont relatifs aux types :

- Chênaie aquitani-ligérienne sur sol lessivé ou acide
- Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux
- Frênaie-Chênaie et Chênaie Charmaie aquitaniaenne, Autre bois caducifolié
- Plantation de pins maritimes des Landes
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)
- Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes
- Bois marécageux
- Plantation ou taillis de robiniers

Des habitats d'intérêt communautaire sont à signaler :

- Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)
- Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes



Pinède sur lande à molinie



Pinède sèche à fougère



Chênenaie Charmaie vers La Flouquette



Boisements des espaces agricoles



Lisière

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension plus ou moins importante et de typologie variée.

Ils constituent des habitats et des continuités écologiques majeures dans la mesure où ils peuvent englober des espaces spécifiques (notamment les landes humides, les lagunes..).

La diversité de ces formations permet le maintien de différentes populations parfois menacées : chiroptères, rapaces nocturnes, insectes (pique-prune, grand capricorne, papillons nocturnes et diurnes..), avifaune, amphibiens, mammifères...

Enjeux, perspectives

Les formations boisées relatives aux espaces de pinèdes de production sont des ensembles situés en périphérie des espaces agricoles, et, à ce titre, peu soumis à des velléités des développement urbain.

Les boisements des rives et berges du Gât mort et du réseau hydrographique principal sont des espaces à préserver au titre de leur intérêt écologique et du service écologique rendu, au niveau de la régulation des eaux, de leur épuration...

Une attention particulière doit être menée dans le maintien des lisières structurées, sur les marges des espaces urbain et agricole.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Récapitulatif de l'état des connaissances des habitats d'intérêt sur le territoire de St Morillon

Source: annexe I - Directive Habitat, docob, terrain, association LGPE, INPN, CNBA...

* Rectangle bleu = habitat d'intérêt Communautaire - * rectangle rouge = habitat d'intérêt communautaire prioritaire - * Encadré orange = habitat d'intérêt communautaire en priorité de gestion - Enjeux : 1, 2, 3, premier ordre, deuxième ordre... nc : non concerné, en vert code corine biotope des habitats recensés sur St Morillon dans le docob du Gât mort

Habitat	Nomenclature	Enjeu	Localisation
Eaux libres, Zone à truites	EUR 3260-4 CB 24.12x24.43	1	Gât mort Habitat Vison+faune piscicole
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	EUR 3160-1 CB 22.11 x (22.45 et 51.13)	2	Potentiellement dans les Lagunes
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	EUR 3260-1, 3110-1 CB 22.11x22.43	2	Potentiellement dans les Lagunes
Eaux mésotrophes à végétation enracinée flottante	EUR CB 22.12x22.43	nc	Gât mort
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	EUR 3110-1 CB 22.11x22.31	2	Potentiellement lagunes et landes humides
Communautés à Rhynchospora alba	EUR 7150-1 CB 54.6	1	Potentiellement lagunes et landes humides
Prairies acides à Molinie	EUR 6410-10 CB 37.312	2	Abords forestiers du Gât mort, landes humides
Molinaie monospécifique	EUR 6410-13 CB 37.312	2	Abords forestiers du Gât mort, landes humides
Prairies mésophile de fauche	EUR 6210 CB 38.2	2	Zones agricoles, abords du Gât mort
Pâturage mésophile	EUR CB 38.1	nc	Zones agricoles, abords du Gât mort
Prairie humide eutrophe	CB 37.2	nc	Zones agricoles, abords du Gât mort
Landes humides méridionales	EUR 4020*-1 CB 31.12	1	Abords forestiers du Gât mort, landes humides
Landes humides à Molinie	EUR 4020*-1 CB 31.13	1	Potentiellement landes humides
Landes aquitano-ligériennes à ajoncs nain	EUR CB 31.239	nc	Abords pinède
Fourré médio-européen sur sol fertile	CB 31.81	nc	
Landes à fougère aigle	EUR CB 31.86	nc	
Fruticée à genévrier commun	EUR CB 31.88	nc	Habitat très ponctuel proche Bethanie
Fourrés mixtes	CB 31.8F54	nc	
Chênaie aquitani-ligérienne sur sol lessivé ou acide	EUR CB 41.55	nc	Abords du Gât mort
Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	EUR 9190-1 CB 41.5	2	Abords du gât mort,
Frênaie-Chênaie et Chênaie Charmaie aquitanaise	EUR CB 41.22	nc	Abords du gât mort Boisements ponctuels dispersés dans le territoire
Autre bois caducifolié	EUR CB 41.H	nc	
Plantation de pins maritimes des Landes	EUR CB 42.813	nc	
Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	EUR 91 ^E 0*-8 CB 44.31	1	Abords du gât mort
Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	EUR 91 ^E 0*-11 CB 44.332	1	Abords du Gât mort
Bois marécageux	EUR CB 44.9	2	Abords du Gât mort
Vergers, Vignoble intensif, Plantation robiniers (code cités respectivement)	EUR CB 83.15, 83.212, 83.324	nc	
Alignements d'arbres, Petits bois, bosquets	EUR CB 84.1, 84.3	nc	
Pelouses de parc	EUR CB 85.12	nc	
Ville, Terrain en friche, Lagune industrielle, canal	EUR CB 86.1, 87, 89.24	nc	

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-I-2-3-L'INVENTAIRE DES ESPECES PATRIMONIALES : une biodiversité remarquable

Source : docob, faune-aquitaine.org, inpn.fr, terrain, LGPE, CNBSA

L'inventaire partiel des espèces d'intérêt sur le territoire de *St Morillon* (présence avérée ou potentielle) montre que le territoire présente une biodiversité notable avec la présence d'espèces protégées.

NOM référentiel	NOM vernaculaire	Texte
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	Directive 92/43/CEE
<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie de rivière	Directive 92/43/CEE Convention de Berne, 1979 protocole barcelone 1995
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer	Directive 92/43/CEE Convention de Berne, 1979
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil	Convention de Berne, 1979
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Ecureuil roux	Convention de Berne, 1979 arrêté interministériel 23/04/2007
<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne	convention OSPAR protocole barcelone 1995
<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Vandoise	arrêté interministériel 8/12/1988
<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de rivière	arrêté interministériel 8/12/1988

Source: <http://inpn.mnhn.fr>

En dehors du site Natura 2000, il n'existe à ce jour que très peu d'inventaires formalisés disponibles.

Un inventaire sur les Lépidoptères diurnes a été réalisé par l'Association Landes Graves Palus Environnement: « ce pré-inventaire s'est révélé fructueux puisqu'il a permis de dénombrer pas moins de 51 espèces de Rhopalocères, « ce qui constitue un bon résultat pour la Gironde qui posséderait actuellement environ 90 espèces », selon Sébastien Labatut. » Parmi les papillons recensés, des espèces à forte valeur patrimoniale ont été relevées :

- 2 espèces protégées en France et en Europe : Damier de la Succise et Fadet des laïches ;
 - 6 espèces concernées par le Programme National de Restauration pour la Conservation des Lépidoptères Diurnes : Miroir, Azuré du trèfle, Petit Mars changeant, Damier de la succise, Grand nègre des bois et Fadet des laïches ;
 - 4 espèces rares en Gironde : Azuré des cytises, Petit Mars changeant et Tristan.
- Les naturalistes locaux mentionnent la présence d'autres espèces d'intérêt :

Nom valide	Nom vernaculaire	protection
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis des marais	
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs	
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier Maritime	aquitaine
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane pneumonanthe	aquitaine
<i>Drosera</i> sp.	Drosera	france

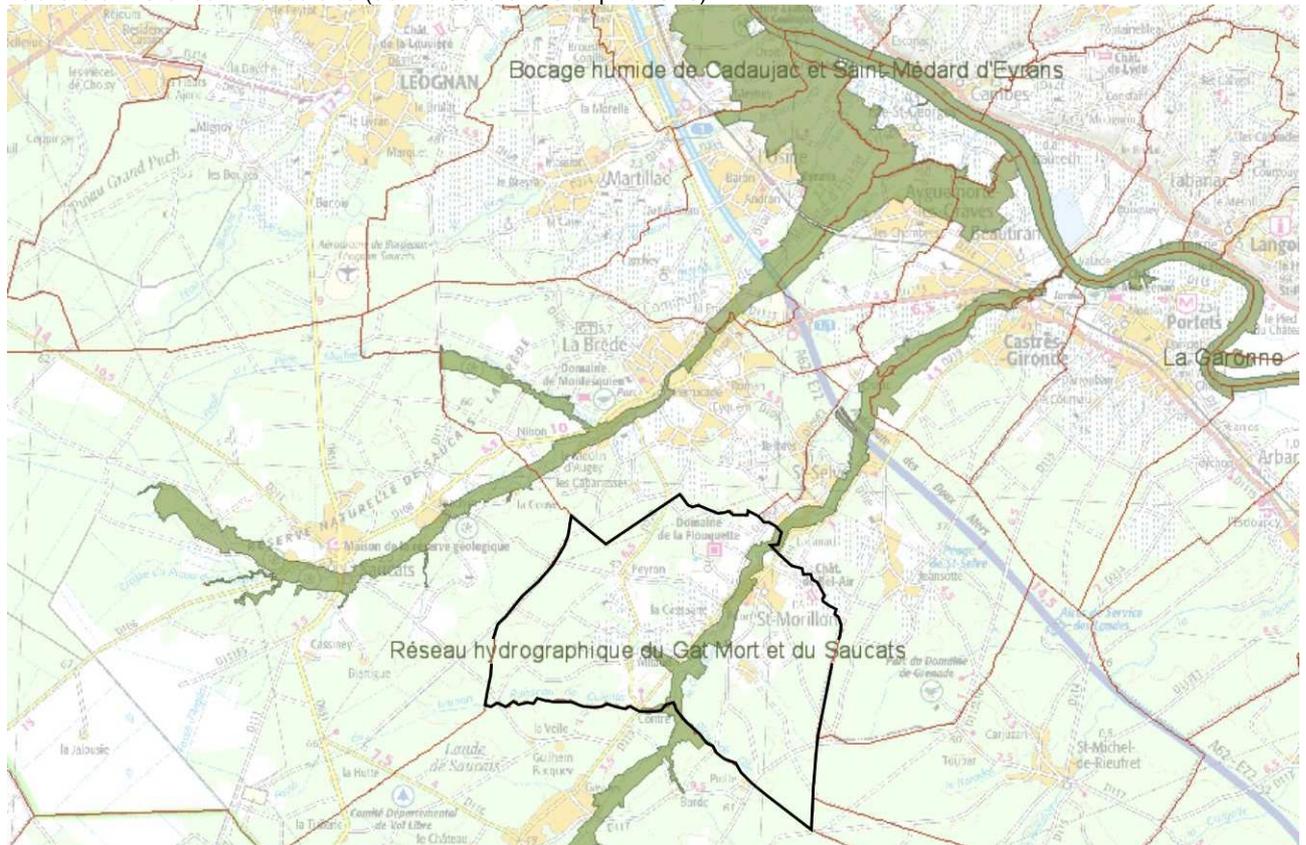
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX : L'APPROCHE SPATIALE

Le territoire communal est concerné par les zones patrimoniales liées au Gât Mort notamment les zones définies dans le cadre des Directives Habitat ; d'autres sites se sont révélés intéressants, notamment les espaces de prairies, l'ancienne carrière et les zones à faciès humide, les lagunes.

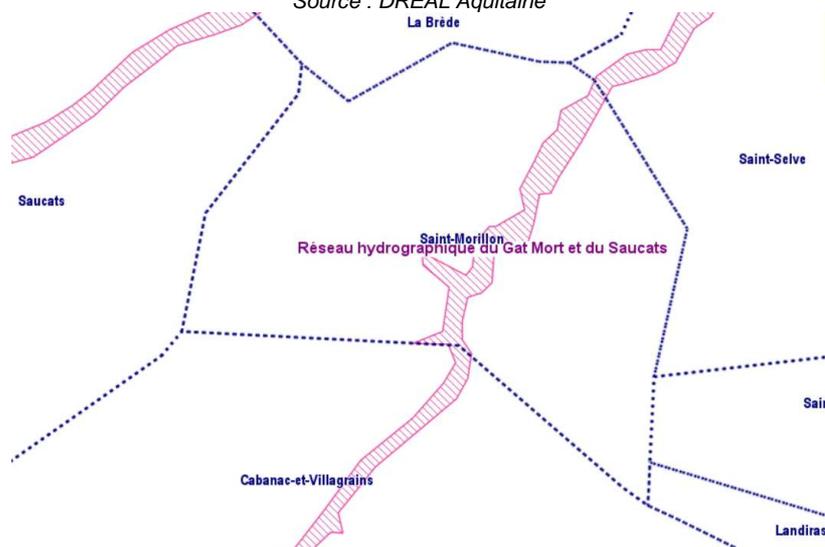
B-I-2-4-NATURA 2000

La zone Natura 2000, FR 7200797 « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », ayant fait l'objet d'un DOCOB concerne environ 107ha55 couvert sur la commune, en frange avec les espaces du bourg en partie. Cette zone est en relation avec le bassin versant de la Garonne, elle-même intégrée au réseau Natura 2000. Environ 29ha concernent des habitats d'intérêt communautaire (dont 7.30ha d'intérêt prioritaire).



Schématisation de l'emprise du site NATURA 2000.

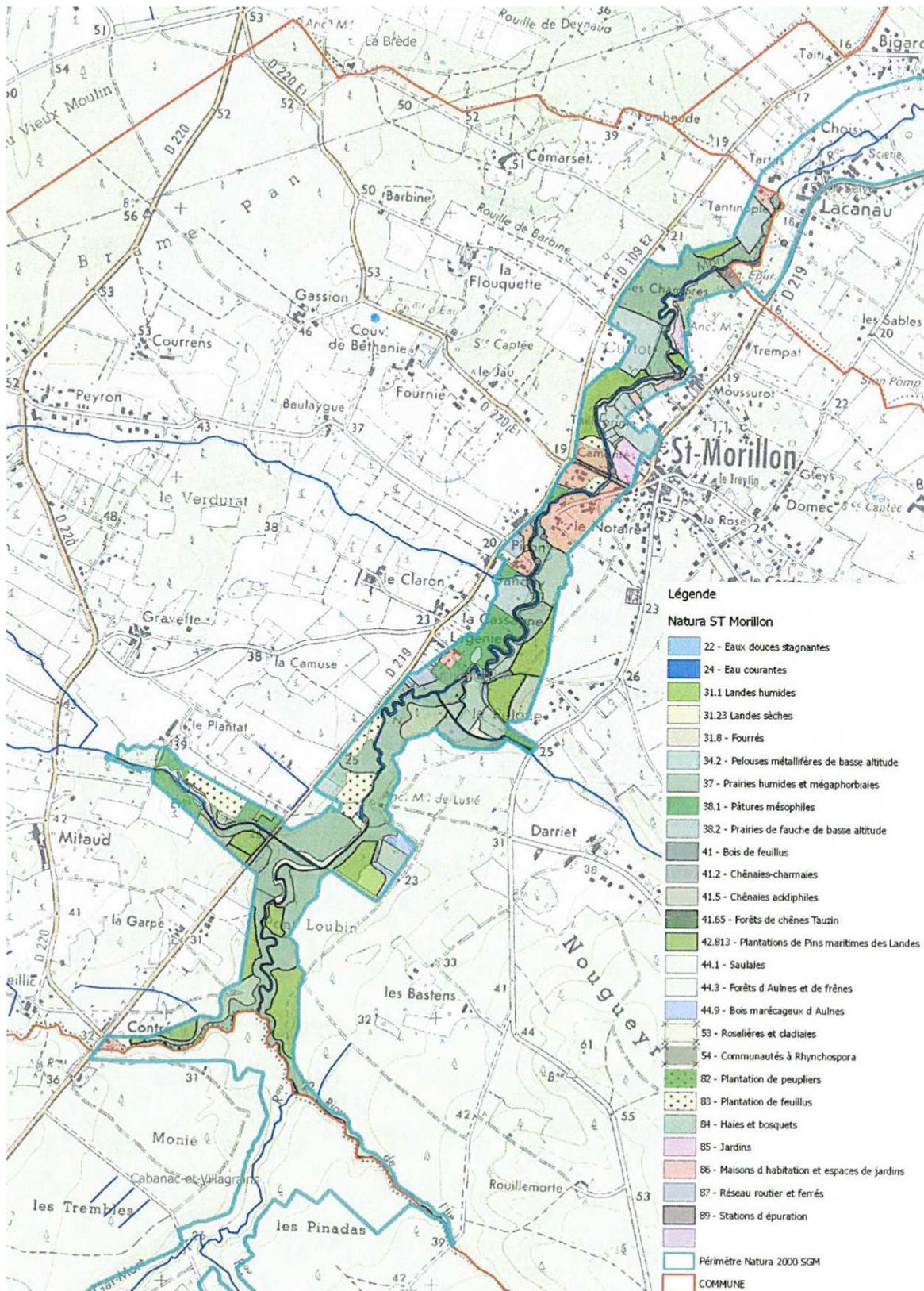
Source : DREAL Aquitaine



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

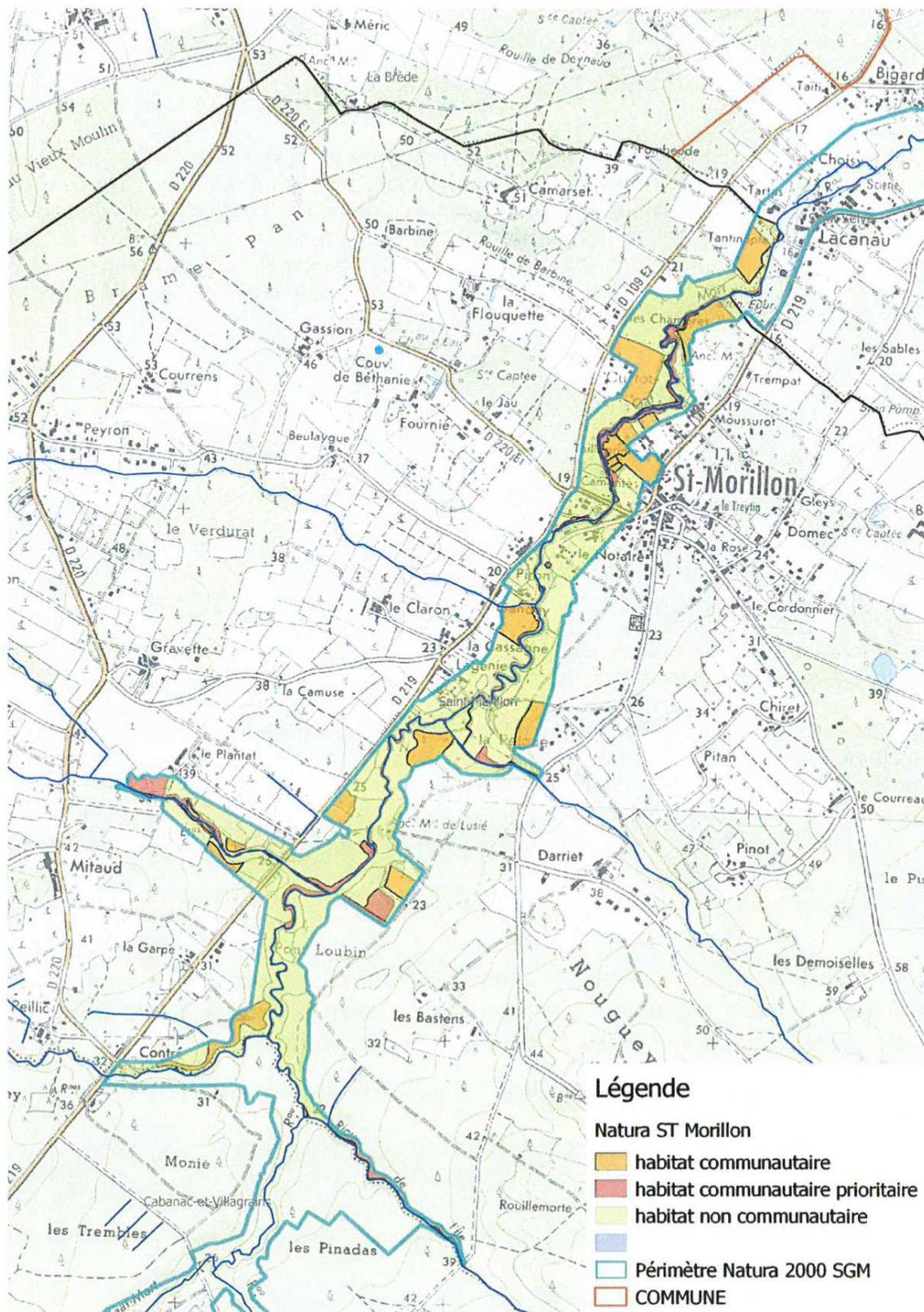
La zone FR7200797 - Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob)



La zone Natura 2000 à échelle communale et la déclinaison des habitats

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Cartographie des habitats Corine Biotope du périmètre Natura 2000
Habitats communautaires, communautaires prioritaires et non communautaires

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Description générale

Cours d'eau sur substrat du sable des Landes, d'intérêt pour le Vison d'Europe

Mosaïque d'habitats

- Bonnes potentialités d'accueil pour la faune piscicole
- Bonne potentialités d'accueil pour le vison d'Europe, et la Loutre

Vulnérabilité liées à la qualité des eaux et à l'approvisionnement en eau (relation avec les nappes exploitées)

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	40%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%
Forêts de résineux	15%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%

Description des habitats

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Représentativité	Conservation	Globale
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	1%	13	Bonne	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	50%	650	Bonne	Bonne	Bonne

* *Habitat prioritaire*

Description sur la commune de St Morillon

Synthèse des habitats (Corine Biotope) présents sur la commune de Saint Morillon.

Synthèse des habitats (Corine Biotope) présents sur la commune de Saint Morillon.

<u>Habitats Corine biotope</u>	<u>surface_m²</u>	<u>surface_ha</u>
22 - <i>Eaux douces stagnantes</i> Résultat	3 102,72	0,31
24 - <i>Eau courantes</i> Résultat	41 937,36	4,19
31,1 <i>Landes humides</i> Résultat	11 030,62	1,10
31,8 - <i>Fourrés</i> Résultat	803,82	0,08
37 - <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i> Résultat	54 744,31	5,47
38,1 - <i>Pâtures mésophiles</i> Résultat	63 509,76	6,35
38,2 - <i>Prairies de fauche de basse altitude</i> Résultat	95 698,17	9,57
41 - <i>Bois de feuillus</i> Résultat	388,83	0,04
41,2 - <i>Chênaies-charmaies</i> Résultat	339 169,76	33,92
41,5 - <i>Chênaies acidiphiles</i> Résultat	67 333,43	6,73
42,813 - <i>Plantations de Pins maritimes des Landes</i> Résultat	142 523,77	14,25
44,3 - <i>Forêts d'Aulnes et de frênes</i> Résultat	61 924,18	6,19
44,9 - <i>Bois marécageux d'Aulnes</i> Résultat	11 959,68	1,20
83 - <i>Plantation de feuillus</i> Résultat	50 145,57	5,01
84 - <i>Haies et bosquets</i> Résultat	5 141,65	0,51
85 - <i>Jardins</i> Résultat	18 547,67	1,85
86 - <i>Maisons d'habitation et espaces de jardins</i> Résultat	87 462,66	8,75
87 - <i>Réseau routier et ferrés</i> Résultat	16 408,12	1,64
89 - <i>Stations d'épuration</i> Résultat	3 678,71	0,37
Total	1 075 510,76	107,55

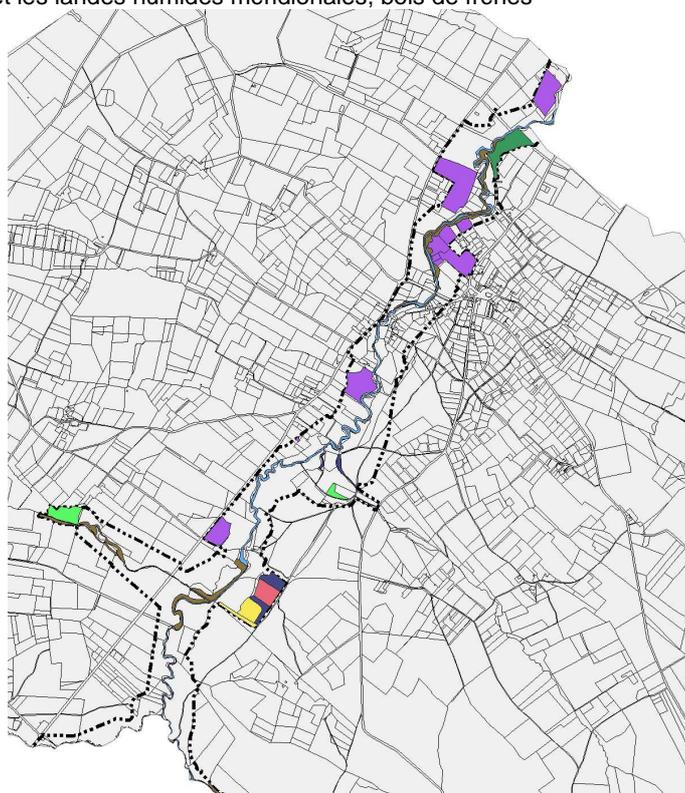
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des habitats naturels

Enjeux de premier ordre :

la commune concernée par les eaux libres zones à truite et les landes humides méridionales, bois de frênes

Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope
<u>Habitats d'eau libres, habitats du Vison d'Europe et de</u>	
Eaux libres, Zone à truites	24.12
<u>Habitats d'intérêt communautaire prioritaires</u>	
Végétation à <i>Cladium mariscus</i>	53.3
Sources travertinisantes du Cratoneurion	54.12
Landes humides méridionales	31.12
Landes humides à Molinie	31.13
Forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaire)	44.31
Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes	44.332
Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	54.6
Communautés fluviales à <i>Angelica heterocarpa</i>	37.712



Enjeux de deuxième ordre :

la commune concernée par les eaux oligotrophes, les prairies mésophile de fauche, les prairies acides, les chênaies à bouleau et molinie, les bois marécageux

Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope
<u>Autres habitats à enjeux</u>	
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x (22.45 et 51.13)
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques à végétation vivace	22.11 x 22.43
Cours d'eau à végétations immergées mésotrophes	24.12 x 24.43
Lisières humides à grandes herbes	37.7
Eaux oligotrophes à végétations amphibies atlantiques	22.11 x 22.31
Prairies acides à Molinie	37.312
Molinaie monospécifique	37.312
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.322
Prairies mésophile de fauche	38.2
Mégaphorbiaie	37
Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	31.2391
Forêt de Chêne tauzin	41.65
Chênaie pédonculée à Molinie et Bouleaux	41.5
Bois marécageux	44.9



Habitats à enjeux de Natura 2000 sur le territoire communal

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les espèces en présence

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Résidence			Individus	Présente		15%≥p>2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION						EVALUATION			
Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Résidence			Individus	Présente		2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Hierarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des espèces végétales et animales

Enjeux de premier ordre			Enjeux de deuxième ordre		
La commune est concernée par le Fadet des laïches et les espèces piscicoles ainsi que potentiellement le Vison d'Europe			Les espèces piscicoles concernent la commune.		
Nom latin	Nom français	Statut	Nom latin	Nom français	Statut
<u>Espèces animales d'intérêt communautaire prioritaire ou localement importantes</u>			<u>Autres espèces animales à enjeux</u>		
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Annexe 2 (prioritaire), protégé en France, espèce déterminante	<i>Leucorhina albitrons</i>	Leucorrhine à front blanc	Annexe 4, protégé en France
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Leucorhina pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	protégé en France
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Annexe 2, protégé en France, plan de restauration	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Annexe 4, protégé en France
<i>Thersamolycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Annexe 2, protégé en France	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Annexe 2 (IC)
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Annexe 2 (prioritaire)	<i>Esox lucius</i>	Brochet	-
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Annexe 2 (IC), protégé en France
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Annexe 2, protégé en France, espèce déterminante	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Annexe 2 (IC)
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	DH2, espèce déterminante	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	-
<u>Espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire ou localement importantes</u>			<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-Prune	Annexe 2 et 4 (PR), protégé en France
<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique des estuaires	Annexe 2 (prioritaire) et 4, protégé en France	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe 2
<i>Caropsis verticillatunidata</i>	Faux Cresson de Thore	Annexe 2-4, protégé en France	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Annexe 2 (IC), protégé en France
			<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	Annexe 2 et 4 (IC), protégé en France
			<u>Autres espèces végétales à enjeux</u>		
			<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycoperon inondé	protégé en France
			<i>Dianthus superbus</i>	Œillet superbe	protégé en France
			<i>Oenanthe foucaudii</i>	Oenanthe de Foucaud	protégé en France
			<i>Colchidium autumnale</i>	Colchique d'automne	protégé en Aquitaine
			<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	protégé en Gironde
			<i>Rhynchospora fulva</i>	Rhynchosperme brun	-
			<i>Sanguisorba vulgaris</i>	Grande sanguisorbe	-

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



Légende

ESPECES deuxième ordre

- ★ Azuré des mouillères
- ☆ Colchique d'automne
- ☆ Hottonie des marais
- ☆ Lycopode inondé
- ☆ Oeillet superbe
- ☆ Rossolis à feuilles intermédiaires

ESPECES premier ordre

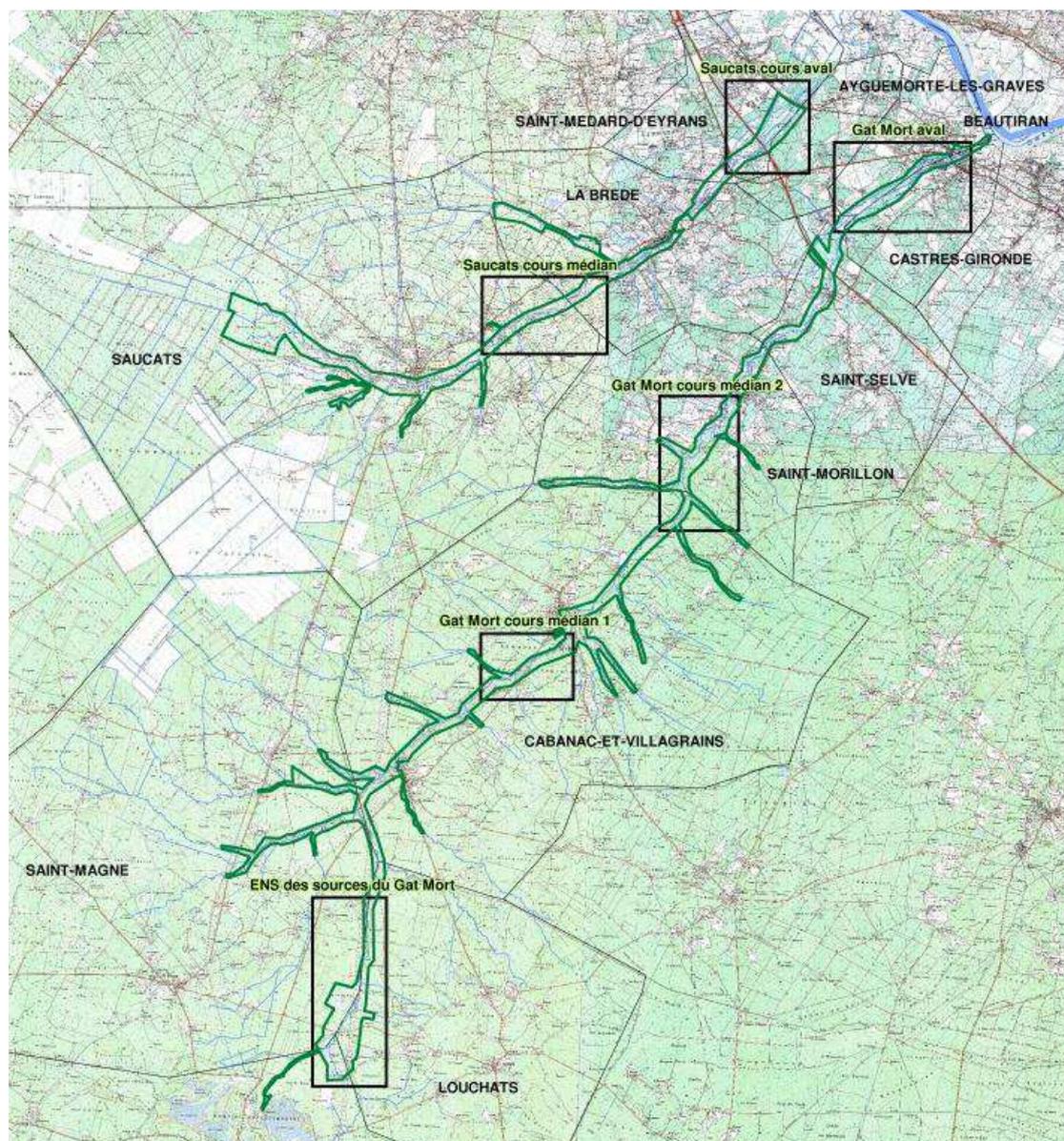
- ✚ Agrion de Mercure
- ✚ Angélique des estuaires
- ✚ Azuré du Serpolet
- ✚ Cistude d'Europe
- ✚ Cuivré des marais
- ✚ Damier de la Succise
- ✚ Fadet des Laïches
- ✚ Loutre d'Europe
- ✚ Minioptère de Schreibers
- ✚ Pique-prune

CODE Corin Biotope

- 22.11 x 22.43
- 22.11 x 22.431
- 31.12
- 31.13
- 34.32
- 41.5
- 41.65
- 54.6
- Sources

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le territoire communal a été également identifié comme un foyer de biodiversité



Zone très diversifiée résultant de changements de substrat (affleurement de strates argilos-calcaires) et d'occupation du sol offrant une mosaïque de milieux ouverts et fermés (aulnaie, frênaie en ripisylve, prairies, affluents, formations travertinissantes, landes humides...). Présence d'espèces végétales et animales caractéristiques des ripisylves et des bords de cours d'eau landais.

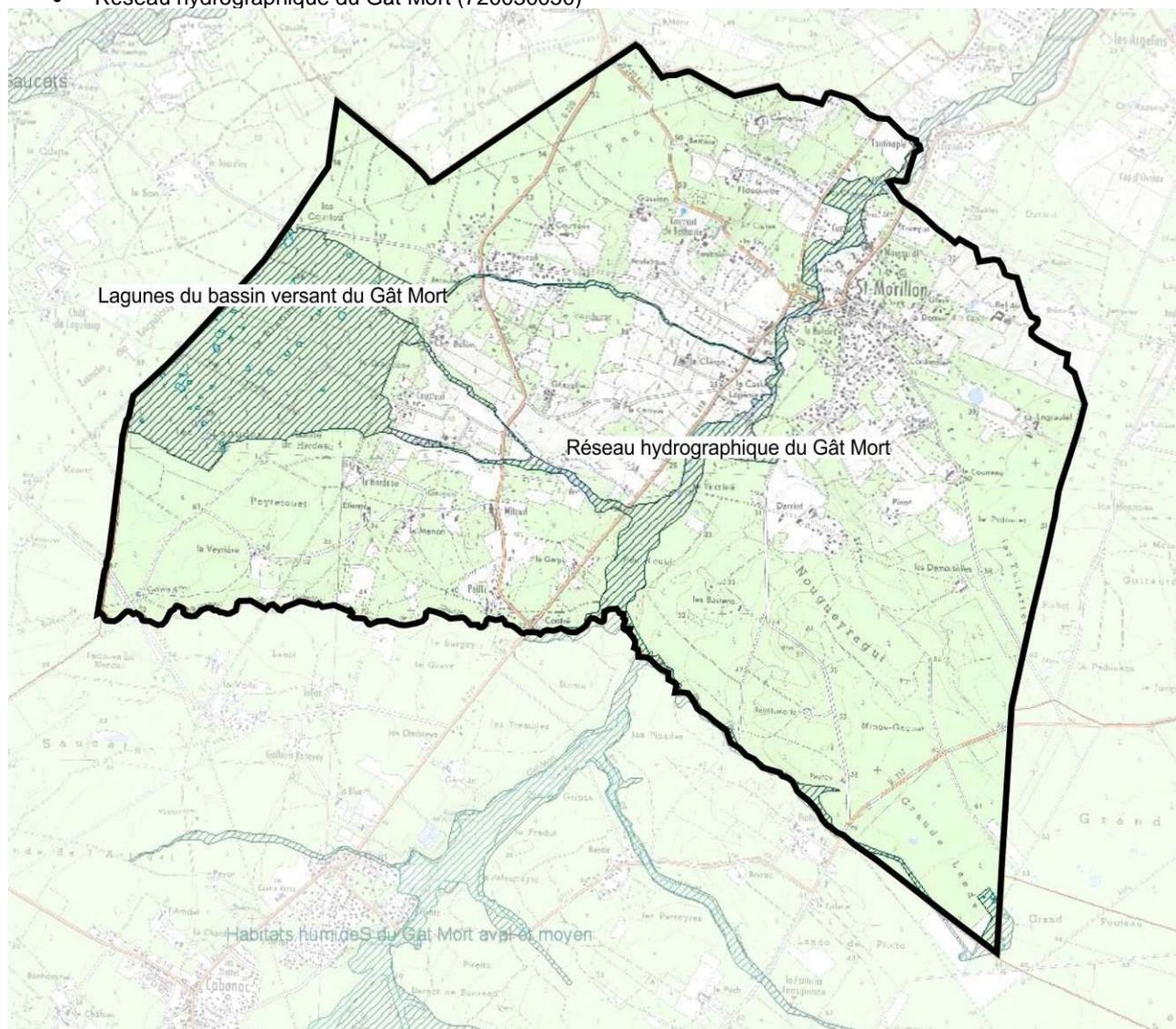
- Quelques habitats d'intérêt : aulnaie-frênaie en ripisylve, prairies humides eutrophes, lande humide, formations travertinissantes, cladiaies
- Quelques espèces végétales d'intérêt : œillet superbe, grande sanguisorbe, néottie nid-d'oiseau, muguet
- Quelques espèces animales d'intérêt : fadet des laïches, damier de la succise, martin pêcheur

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-I-2-5- ZNIEFF

La commune est concernée par 2 ZNIEFF de type 2 :

- Lagunes du bassin versant du Gât Mort (720008233)
- Réseau hydrographique du Gât Mort (720030050)



Source : DREAL Aquitaine

B-I-2-6- ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux)

La commune n'est pas concernée.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-I-2-7-LES ENJEUX SPATIAUX LIES AUX ESPACES NATURELS : trames vertes et bleues et perspectives d'évolution des milieux

L'organisation du territoire et son fonctionnement peuvent schématiquement s'aborder sur quatre ensembles malgré des interactions évidentes. L'analyse des perspectives d'évolution requiert une approche sectorielle en fonction des problématiques inhérentes à chaque secteur :

- Le massif périphérique de boisements appartenant à l'unité des Landes de Gascogne : ces vastes espaces dédiés à l'exploitation forestière ne sont pas des sites envisagés ou envisageable de développement urbain. Des espaces naturels d'intérêts (lagunes et landes humides notamment) se retrouvent de façon ponctuelle et dans des états de conservation divers et peu connus, en lien avec l'exploitation forestière qui n'est pas du ressort de la réglementation PLU.
- Les espaces riverains du Gât Mort et de ses principaux affluents : intégrés au réseau Natura 2000 avec un document de gestion. L'intérêt comme réservoir biologique (espèces spécifiques) et continuité écologique est retenu. Spatialement ces espaces sont connus et ont fait l'objet d'un inventaire. L'évitement a été requis pour maintenir ce site à vocation naturelle. Les enjeux résident dans les modes de mise en valeur de ces espaces en dehors des problématiques de l'urbanisation, de même que sur la qualité des eaux.
- Les enjeux situés sur les espaces de vallons ou de clairières agricoles : ces espaces forment un ensemble central au village avec un intérêt variable lié la présence de milieux diversifiés et localisés (prairies mésophiles, zones humides ponctuelles, boisements...) intercalés dans les espaces de vignobles et de quartiers. Dans ces espaces, l'interaction avec l'activité viticole ou agricole est le levier de gestion des équilibres pour maintenir une diversité de milieux (notamment les prairies, les trames boisées..), assurer la pérennité de certains sites à biodiversité spécifiques, et maintenir les fonctionnalités écologiques. Le principal enjeu est le maintien de la biodiversité ordinaire et des continuités écologiques sur l'ensemble dominant des espaces viticoles ponctués par les quartiers. Une fragmentation excessive ou un cloisonnement radical de l'espace naturel est un facteur de dégradation à terme des dynamiques écologiques et de la biodiversité. Le maintien des cortèges arborés de haies, parc ou bosquets, de prairies interstitielles ou de bandes enherbées procède de fonctionnalités écologiques essentielles. Les risques peuvent s'inscrire dans la destruction de certains milieux peu représentés comme les prairies, les réseaux de haies et bosquets du fait des choix d'extension des groupes bâtis. Cet espace relève de fonctionnalités écologiques diffuses.
- Les espaces du bourg et leur interaction évidente avec le Gât mort, en évitant des urbanisations radicales qui imposeraient des ruptures dans les espaces nécessaires aux espèces, des transformations importantes des apports en eau du Gât Mort... Ainsi, l'enjeu de préserver un certain cadre de biodiversité dans les espaces urbains du territoire semble être nécessaire pour une relation satisfaisante avec le Gât mort et ses marges.

Les Trames verte et bleue

Tout en considérant que les espaces ordinaires contribuent au fonctionnement global des réseaux naturels tout comme au maintien des espèces, certains sites offrent des caractéristiques remarquables du fait de formations rares sur le plan local, et/ou de la présence d'espèces patrimoniales ou de leur liens fonctionnels dans la structure du territoire.

Quatre grands thèmes ont construit cette approche :

- 1-La préservation des sites d'intérêt majeurs et des continuités écologiques
- 2-L'interaction activité agricole, maintien des espèces sur le site
- 3-La gestion « transversale » de la biodiversité : trames paysagères et gammes végétales, protection des lisières, des zones humides et des habitats spécifiques, alternance des espaces ouverts avec des milieux boisés...
- 4-La gestion des marges et des interfaces avec les sites majeurs

Les trames bleues retracent les fonctionnalités écologiques liées au réseau hydrographique, notamment :

- les réservoirs biologiques que constituent le Gât mort et ses ruisseaux affluents tels qu'identifiés notamment dans le Docob dédié,

La configuration spatiale du territoire montre que la majorité des réservoirs biologiques se situent en dehors des espaces de développement, ce qui réduit les risques d'atteintes à ces sites.

Par ailleurs, une imbrication est à noter entre ces fonctionnalités écologiques inhérentes aux milieux aquatiques et celles qui concernent les sites terrestres.

Les trames vertes en effet concernent une grande partie des espaces boisés riverains des ruisseaux, eu égard à leur valeur mixte de réservoir biologique et de continuités écologiques dans un contexte d'activité agricole de monoculture viticole. Elle inclut de plus des sites d'intérêt localisés : prairies mésophiles, zones humides ponctuelles. La trame verte concerne également le massif périphérique boisé.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les enjeux sur ces espaces de trame verte se situent dans l'interaction vertueuse activités agricoles/sites naturels.

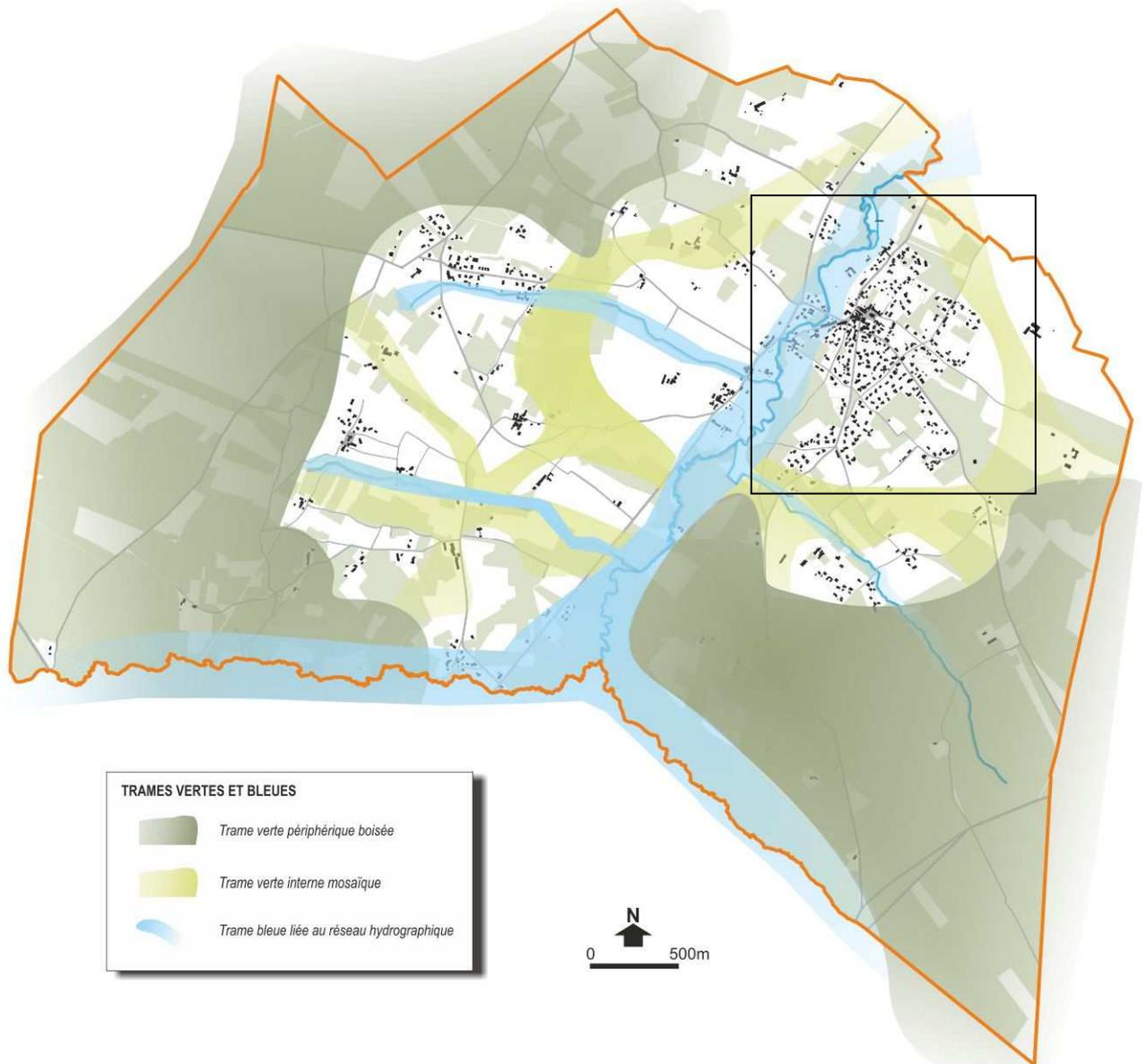
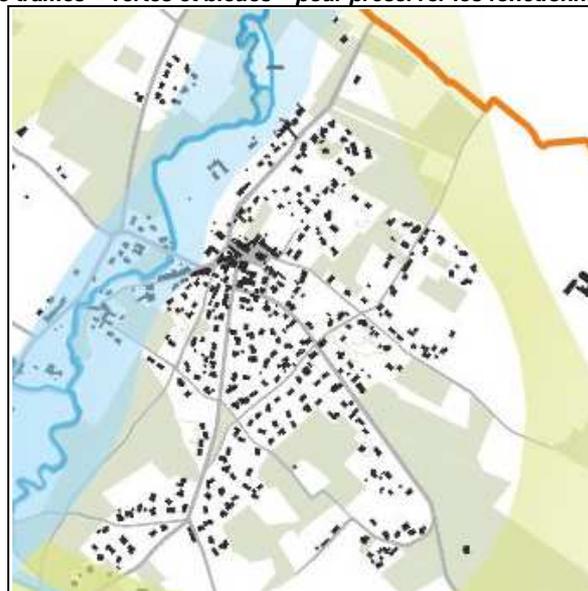


Illustration sous forme de trames « vertes et bleues » pour préserver les fonctionnalités écologiques

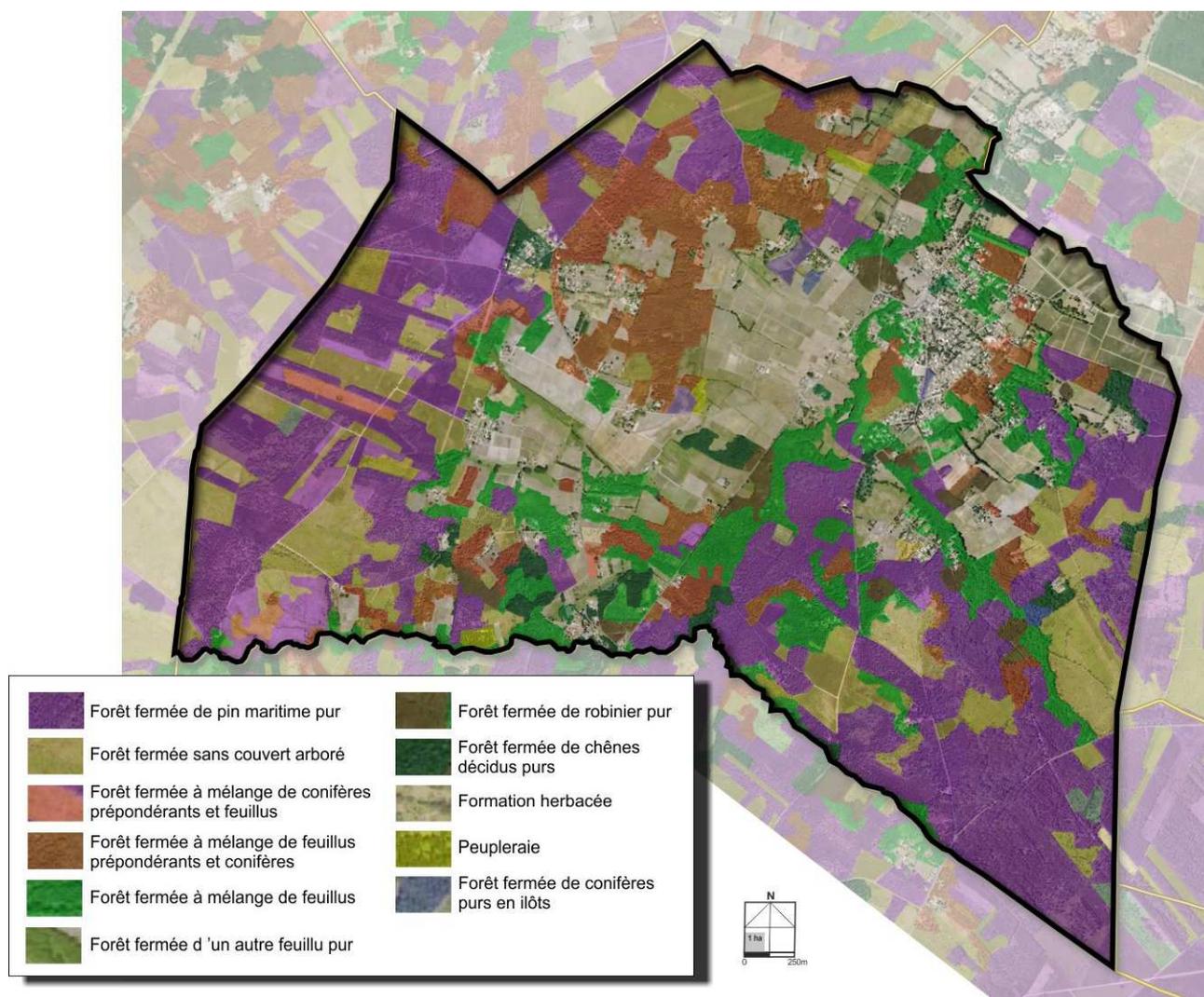


B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Protection des boisements

Les boisements relèvent d'intérêts différents qui se superposent : paysage/biodiversité, gestion des risques, qualité de l'eau... D'une façon générale leur intérêt peut être explicité ainsi :

LOCALISATION	ENJEU DE PRESERVATION
Boisements Nord	Maintien des sols, structure paysagère, intérêt écologique (biodiversité et corridors écologiques)
Boisements alluviaux ou bande boisée de bord de ruisseaux	Très réduits mais constituant des habitats d'intérêt (Frênaie, Aulnaie) aux abords du Gât mort
Boisements de l'espace viticole (haies, boquets, parcs)	Maintien des sols, biodiversité ordinaire, structuration du paysage
Boisements périphérique	Maintien des sols, paysage, biodiversité
Boisements des espaces urbains	Qualité paysagère, biodiversité ordinaire, continuités et régulation hydrologique
Haies, bandes boisées	Régulation climatique et hydrologique, fonctionnalité écologique, paysage (site protégé), biodiversité



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Le milieu naturel communal présente une diversité biologique tant par ses habitats que ses espèces
 Le patrimoine naturel communal présente des milieux d'intérêt majeurs localisés au niveau du Gât mort et de ses abords (zone Natura 2000), sur les cours d'eau affluents, les espaces agricoles de prairies et les différents boisements, dont les pinèdes qui présentent des faciès ponctuels tourbeux ou en lagune (en mauvais état).
 L'enjeu de préservation des espaces naturels est essentiel pour assurer le maintien de la biodiversité et l'équilibre du territoire : cette biodiversité est liée à des processus complexes incluant les activités agricoles et forestières.

Les enjeux de conservation sur le territoire sont liés :

- **au réseau hydrographique et notamment le Gât Mort et ses affluents : anguille, Vison d'Europe notamment la nécessité de préserver la qualité des eaux est prioritaire.**
- **Aux zones de prairies et landes pour le maintien des milieux ouverts spécifiques**
- **Aux boisements dans leur diversité, lisière, feuillus de bord de cours d'eau, pinède avec landes..**
- **Au maintien des habitats spécifiques liés aux espaces d'affinité méditerranéenne, aux zones humides, ou aux faciès tourbeux**
- **A la préservation de nombreuses espèces patrimoniales dont certaines sont rares**

P.A.D.D. – le champ du souhaitable

Les objectifs

- Maintien des continuités écologiques, de la mosaïque d'habitat et de la biodiversité, pour assurer la pérennité des équilibres biologiques
- Protection, entretien, réhabilitation et aménagement des milieux sensibles
- Maintien des feuillues de lisières, de haies ou de bord de ruisseaux
- Protection des massifs boisés les plus significatifs
- Réduction des pollutions diffuses et amélioration de la qualité des eaux
- Préservation de certains espaces végétaux importants

P.L.U. – le champ du possible Moyens/ gestion / encadrement

Zonage

Les grands ensembles naturels périphériques ont une vocation à être intégrés à la zone naturelle en évitant le développement des zones urbaines dans ces espaces

Assurer le maintien ou permettre la restauration des continuités écologique fonctionnelles du site avec son environnement (réseau hydrographique, boisements).

La gestion des marges ou des interfaces entre espaces agricoles et urbains implique des choix de zonage précis dans ces zones de mixité, où le maintien d'espaces naturels permet de conserver la biodiversité ordinaire.

Règlement

Le règlement de la zone Naturelle est limitatif et ne prévoit pas de développement ou de constructions nouvelles sauf sous-secteur spécifique

Limiter les possibilités d'aménagement sur les sites sensibles

Permettre les actions de gestion et de restauration des milieux

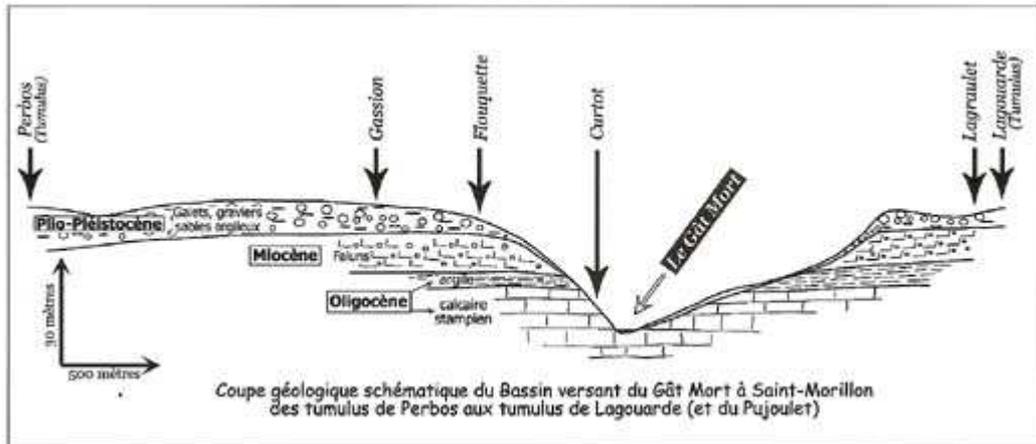
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-II- VOLET RESSOURCES

B-II.1- RESSOURCE EAU : HYDROGEOLOGIE

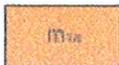
Source : geoportail.fr, schéma directeur d'assainissement, SIEAG, diagnostic SCOT, <http://www.si-graves-montesquieu.fr>

La couverture géologique affleurante s'articule sur quatre grands horizons successifs entaillés par le Gât Mort. Inscrit dans le vaste bassin sédimentaire aquitain, le territoire présente des sites représentatifs de périodes de recouvrement marin, avec des sites fossilifères remarquables.

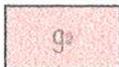


La structure géologique schématique peut être décrite par :

Des terrains de l'époque tertiaire :



Les calcaires oligocène (m1a) surmontés d'une épaisseur d'argile à l'origine d'un suintement de part et d'autre du Gât Mort au niveau de la transition avec les matériaux de type faluns du miocène.



Les faluns miocène (g2) « faluns de Saucats et de Labrède » constitués de débris marins de coquilles et pouvant contenir des gisements fossilifères

Des terrains quaternaires et d'apport fluvial :



Le sable des Landes (NF)



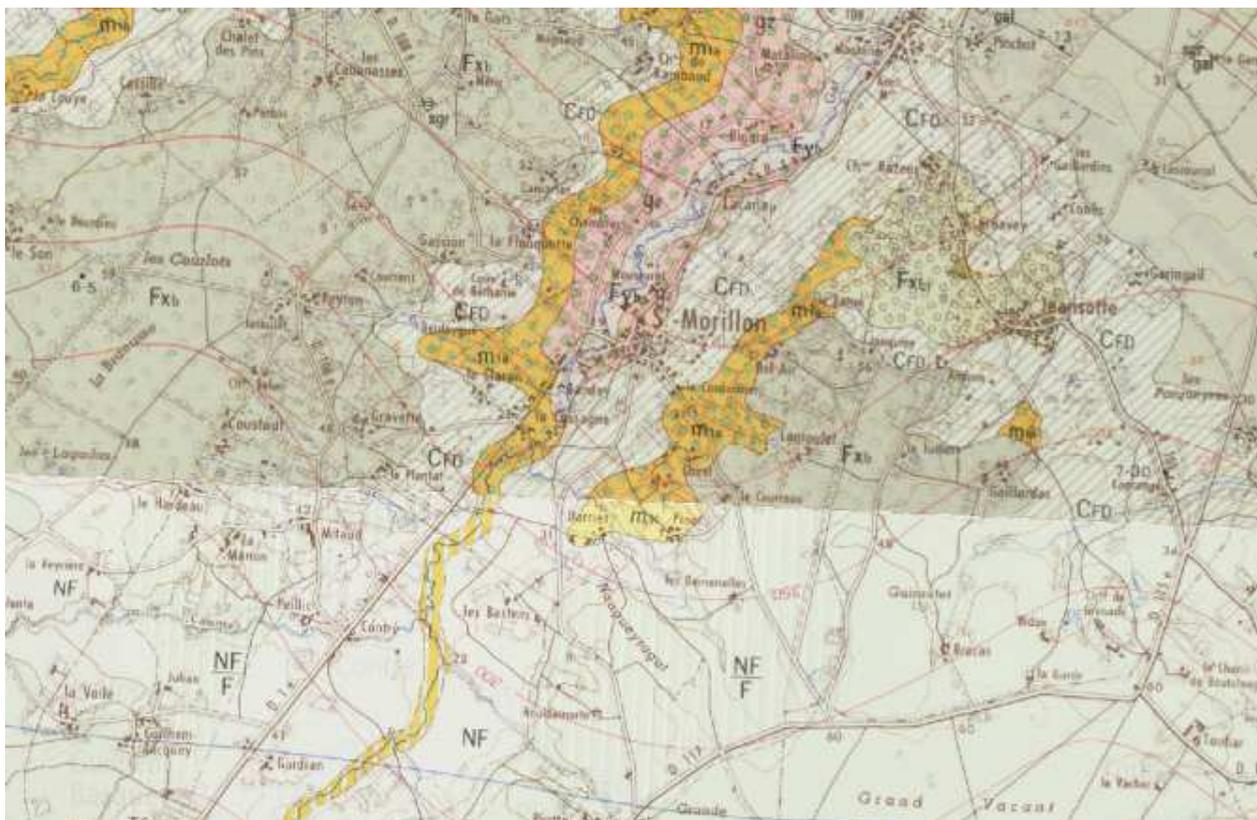
Le Sable argileux à graviers épars colluvionné (CFD)



Les dépôts alluviaux (Fxb, Fyb) de type argile ou sables argileux dans les fonds de vallées ou le long des ruisseaux

Les sols en présence développent des aptitudes satisfaisantes à faibles à l'infiltration.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Carte géologique (BRGM)

Les aquifères souterrains

La commune est concernée par les Aquifères libres

127a0 LANDES AQUITAINE OCCIDENTALE / MIO-PLIO-QUATERNAIRE

Problématique : nappe vulnérable de qualité naturelle très moyenne due à des teneurs élevées en fer et en manganèse, et à un pH souvent acide ; prélèvements agricoles très importants pouvant porter préjudice aux débits d'étiages des cours d'eau.

127a1 LANDES AQUITAINE OCCIDENTALE / OLIGOCENE

Problématique : forte vulnérabilité en terme de débit et de qualité d'une nappe qui contribue déjà pour plus de 60% à l'Alimentation en Eau Potable de la C.U.B.

Les masses d'eau souterraines concernées en partie par le SAGE Nappe profonde de la Gironde sont :

- FRFG047 Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne
- FRFG062 Alluvions de la Garonne aval
- FRFG068 Calcaires de l'Entre 2 Mers du BV de la Garonne
- FRFG070 Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif
- FRFG071 Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG
- FRFG072 Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain
- FRFG073 Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain
- FRFG075 Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain
- FRFG080 Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif
- FRFG083 Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les objectifs

Unité de référence	Garonne Atlantique		Nappes profondes	
Des enjeux forts au niveau qualitatif et quantitatif	Sables plio- quaternaires du bassin de la Garonne FR FG047 Type : sédimentaire non alluvial libre	Calcaires entre 2 mers FRFG068 Type : Dominante sédimentaire non alluviale libre	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien FRFG070 Type : Dominante sédimentaire non alluviale Captif	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG FRFG071 Type : Dominante sédimentaire non alluviale captif
Etat quantitatif : Cause(s) de dégradation	Bon Bon état re	Bon Bon état r	Bon Bon état n	Mauvais Mauvais état
Etat chimique : Cause(s) de dégradation	Bon	Mauvais Pesticides	Bon	Bon
Pression qualitative Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) : Elevage : Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :	Pression Moyenne Moyenne Moyenne Inconnue Inconnue	Pression Forte Moyenne Moyenne Inconnue Inconnue	Pression Faible Faible Faible Faible Absente	Pression Faible Faible Faible Absente Absente
Pression quantitative Prélèvement agricole : Prélèvement industriel : Prélèvement eau potable : Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :	Pression Evolution Forte → Moyenne → Forte → Absente Inconnue Inconnue	Pression Evolution Moyenne → Faible → Moyenne → Absente Inconnue Inconnue	Pression Evolution Forte → Faible → Moyenne → Absente Faible Moyenne	Pression Evolution Faible → Faible → Moyenne → Absente Faible Faible
Objectif état global : Type de dérogation : Objectif état quantitatif Objectif état chimique :	Bon état 2015 Bon état 2015 Bon état 2015	Bon état 2021 Conditions naturelles Bon état 2015 Bon état 2021	Bon état 2015 Bon état 2015 Bon état 2015	Bon état 2021 Conditions naturelles Bon état 2021 Bon état 2015

Données SDAGE 2010-2015

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Unité de référence	Nappes profondes		
Des enjeux forts au niveau qualitatif et quantitatif	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain FRFG072 Type : Dominante sédimentaire non alluviale captif	Calcaires et sables du turonien coniacien FRFG073 Type : Dominante sédimentaire non alluviale, captif	Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens FRFG075 Type : Dominante sédimentaire non alluviale captif
Etat quantitatif : Cause(s) de dégradation Etat chimique : Cause(s) de dégradation	Mauvais Mauvais état Bon	Bon Bon	Mauvais Mauvais état Bon
Pression qualitative Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) : Elevage : Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) : Pression quantitative Prélèvement agricole : Prélèvement industriel : Prélèvement eau potable : Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :	Pression Faible Faible Faible Absente Absente Pression Evolution Faible → Faible → Moyenne → Absente Faible Faible	Pression Faible Faible Faible Absente Absente Pression Evolution Forte → Faible → Forte ↗ Absente Absente Absente	Pression Faible Faible Faible Absente Absente Pression Evolution Forte → Faible → Moyenne ↗ Absente Absente Absente
Objectif état global : Type de dérogation : Objectif état quantitatif Objectif état chimique :	Bon état 2021 Conditions naturelles Bon état 2021 Bon état 2015	Bon état 2015 Bon état 2015 Bon état 2015	Bon état 2021 Conditions naturelles Bon état 2021 Bon état 2015

Données SDAGE 2010-2015

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Unité de référence	Nappes profondes Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif FRFG080 Type : Dominante sédimentaire non alluviale Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne FRFG083 Type : Dominante sédimentaire non alluviale Captif	
Etat quantitatif : Cause(s) de dégradation Etat chimique : Cause(s) de dégradation	Mauvais Mauvais état Bon	Bon Bon état n Bon
Pression qualitative Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) : Elevage : Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) : Pression quantitative Prélèvement agricole : Prélèvement industriel : Prélèvement eau potable : Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) : Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) : Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :	Pression Faible Faible Faible Absente Absente Pression Evolution Forte → Faible → Forte → Absente Faible Moyenne	Pression Faible Faible Faible Faible Absente Pression Evolution Forte → Faible → Forte → Absente Faible Faible
Objectif état global : Type de dérogation : Objectif état quantitatif Objectif état chimique :	Bon état 2027 Conditions naturelles Bon état 2027 Bon état 2015	Bon état 2015 Bon état 2015 Bon état 2015

Données SDAGE 2010-2015

Le territoire est concerné par des enjeux forts liés à la question de la ressource en eau souterraine profonde. Il n'existe pas de captage pour l'exploitation en eau potable sur le territoire communal.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-II-2-1 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

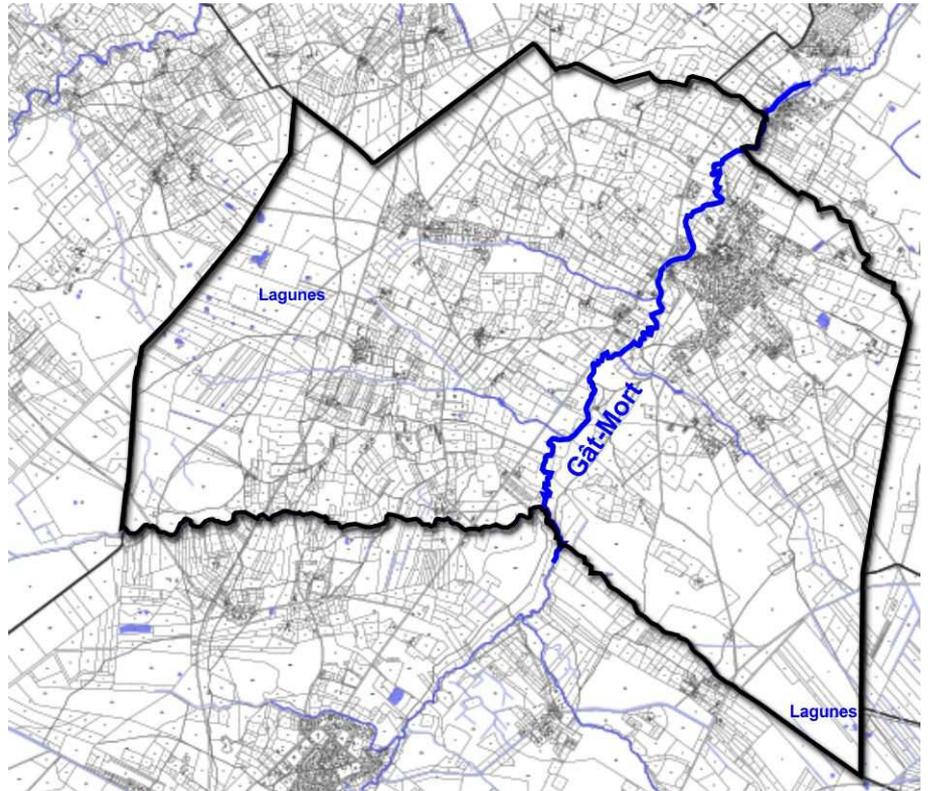
Source : Bilan sur la qualité des eaux du Bassin Adour Garonne, Agence de l'Eau Adour Garonne (SIEAG), Docob

Le territoire communal se situe dans le bassin versant de la Garonne ; le principal élément du réseau hydrographique est le Gât Mort (deuxième catégorie piscicole, cyprinidés dominants) qui s'étend sur près de 37 km entre sa source (Marais d'Hostens) et sa confluence avec la Garonne à Beautiran (surface du bassin versant de 267 km²).

Ces principaux affluents sont :
 -en rive droite :le Riou de L'île (9km), ruisseau de la grande Lande traversant Dariet
 -en rive gauche, le ruisseau de Calenta(2km), de Guirauton, de Peyron

On notera de nombreuses ruelles, mouillères, voire sources pétrifiantes situées sur une ligne entre la côte 30m et 50 m de part et d'autre de la plaine du Gât.
 Egalement les espaces périphériques de Landes comportent de nombreuses lagunes, crastes et des secteurs de landes humides.

Le Gât mort présente une pente faible et un débit très modeste (étiage= 87 l/s) mais présente toutefois des épisodes de débordements.

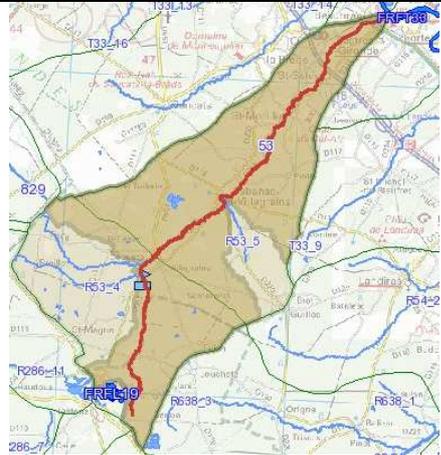


Réseau hydrographique
La commune ne présente pas de zone humide élémentaire référencée dans le SDAGE

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

UHR Garonne Atlantique

- Bassin versant élémentaire
- B.V. élémentaires des affluents
- Masses d'eau rivières

Le Gât Mort	Le Calenta	Riou de l'île						
								
Longueur 37 km	Longueur 9 km	Longueur 2 km						
Etat écologique : Médiocre, pression faible à moyenne	Non renseigné	Non renseigné						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Objectif état global :</td> <td style="background-color: #90EE90; text-align: center;">Bon état 2015</td> </tr> <tr> <td>Objectif état écologique :</td> <td style="background-color: #90EE90; text-align: center;">Bon état 2015</td> </tr> <tr> <td>Objectif état chimique :</td> <td style="background-color: #90EE90; text-align: center;">Bon état 2015</td> </tr> </table>	Objectif état global :	Bon état 2015	Objectif état écologique :	Bon état 2015	Objectif état chimique :	Bon état 2015		
Objectif état global :	Bon état 2015							
Objectif état écologique :	Bon état 2015							
Objectif état chimique :	Bon état 2015							

Autres données

Les rejets référencés	Usines hydroélectriques	Barrage	Etablissements industriels
Rejets industriels : un	Néant	Néant	1 chai
Rejets station d'épuration : la station communale (1500éq/hab)			

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Risque inondation

Voir volet risques

Zonages Réglementaires

Le territoire fait partie du SDAGE Adour Garonne approuvé le 1^{er} Décembre 2009 par le Préfet de région, coordonnateur du bassin Adour-Garonne

Les enjeux et objectifs majeurs de ce contrat sont:

- La sécurisation et l'alimentation en eau potable
- La reconquête de la qualité bactériologique des eaux

La mise en place d'une gestion piscicole cohérente

- L'entretien des cours d'eau
- La compatibilité des usages
- La coordination des actions menées sur le bassin versant

Ils sont relayés par quatre grands volets d'action :

- Amélioration et reconquête de la qualité des eaux
- Protection, restauration et entretien des cours d'eau
- Mise en valeur des milieux aquatiques et humides
- Pilotage, coordination, animation

Statut et gestion des masses d'eau (portail SDAGE)

- Non classée en Zone sensible
- Non classée en Zone vulnérable
- Classé en Zone de répartition des eaux (ZRE)
- Pas de cours d'eau réservé
- Pas de cours d'eau classé
- Zone Natura 2000 : le Gât mort
- PGE GARONNE ARIEGE Mis en œuvre
- SAGE Nappes profondes de Gironde Mis en œuvre
- SAGE Vallée de la Garonne Élaboration
- Le Gât mort est classé en Liste 1 et 2 (L214-17 Code Environnement) :
 - en liste 2 à partir du Pont de la D219 avec les espaces cibles suivantes : anguille, lamproies marine et fluviatile (il convient de rétablir la libre circulation des migrateurs avant 2018)
 - en liste 1 sur l'ensemble de son cours

B-II.3- RESSOURCE EAU : LES ENJEUX

La commune est concernée par la zone de vigilance pesticide du SDAGE 2010/2015.

La ressource en eau souterraine et de surface est concernée par les enjeux mentionnés au SDAGE 2010/2015, et relatifs aux unités hydrologiques de références Garonne Atlantique et Nappes Profondes.

Objectifs de l'unité hydrologique de référence (SDAGE) : Garonne Atlantique et Nappes profondes

Les objectifs pouvant trouver une expression dans le PLU sont :

Nappes profondes	Garonne atlantique
<u>Rejets diffus et pollutions ponctuelles</u> Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie	<u>Rejets diffus et pollutions ponctuelles</u> Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie
<u>Eaux souterraines</u> Réduire l'impact des activités anthropiques potentiellement polluantes sur les eaux souterraines Maîtriser les prélèvements sur les eaux souterraines	<u>Fonctionnalités</u> Entretien, préserver et restaurer les zones humides Limiter ou interdire la création de plans d'eau et limiter l'impact des plans d'eau existants <u>Quantitatif</u> Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en œuvre des mesures agroenvironnementales <u>Inondations</u> Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-II-3-1- ESPACE AGRICOLE

La partie dédiée à l'activité agricole montre l'importance de la ressource espace en matière agricole.

Rappel

Surfaces exploitées	191ha en SAU en 2010 avec une taille moyenne de 20ha/exploitations.
Une valorisation qualité	Territoire concerné par l'AOC viticole Graves supérieur/Bordeaux Graves sur 724ha (soit 35% du territoire) La vigne existante ou en projet de plantation correspond à 103 ha environ (14% de la surface de l'AOC).

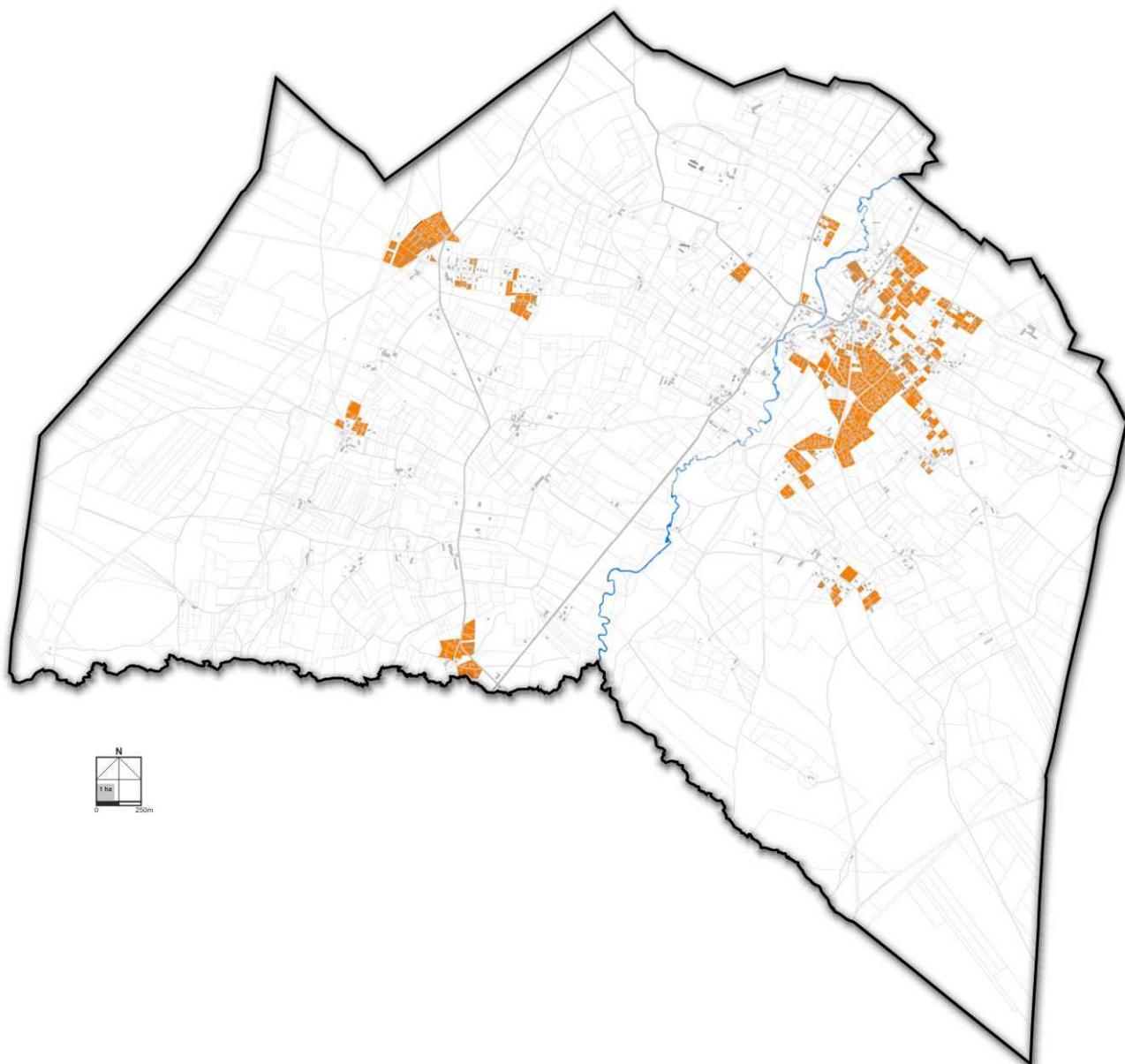
B-II-3-2- BILAN ET ENJEUX CONSOMMATION DE L'ESPACE : REDUIRE DE MOITIE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

URBANISME- BILAN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS		DONNEES DE CADRAGE	
Plan d'Occupation des Sols POS en vigueur depuis 1995		SCOT <i>Aire métropolitaine Bordelaise</i> Approuvé le 13 février 2014 par les élus du Comité syndical du Sysdau, le SCOT s'applique aux 98 communes du territoire couvert par le SCOT	
CONSOMMATION DE L'ESPACE 1995/2014	50ha76 de surface utilisé pour la construction de logements		
INDICATEURS			
Consommation de l'espace/an	2ha67 / an		
Densité urbaine	6 logts/ha 1580m2/logement		

Les éléments de données du SCOT indiquent que la consommation foncière 2000-2009 (nombre moyen de m2 d'espaces artificialisés pour le logement 2000-2009, source MAJICII/DDTM33MOST) était de l'ordre de : 1000 m2/ logement sur l'intercommunalité de Montesquieu.

L'objectif du DOO pour cet intercommunalité se situe globalement entre 550 à 700 m2/logement ; Saint-Morillon se situe sur l'objectif **de 700m2/logement** compte tenu de sa place dans l'armature urbaine. Cet objectif est à comparer à la moyenne constatée entre 1995 et 2014 : 1580m2/logement. L'effort d'économie de l'espace est de diviser par plus de deux la surface moyenne artificialisée pour le logement.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



Localisation des surfaces consommées du POS par l'urbanisation de 1995 à 2014

Méthode : cette consommation a été réalisée graphiquement sur la base d'un comparatif entre les cadastres de 1995 et de 2014.

En bilan d'analyse du P.O.S., il apparaît une consommation de plus de 50ha sur la période 1995/2014 soit une moyenne de 2ha67 par an correspondant à 321 logements, soit une consommation moyenne d'environ 1580m² par logement.

La consommation foncière s'élève donc à 6 logements par hectare en moyenne, qu'il faut pondérer avec des zones NB très consommatrices d'espace (4logts/ha)

Cette période a été choisie pour sa représentativité sur des phénomènes de long terme afin d'éviter des artefacts liés à des phénomènes isolés d'opérations ponctuelles de lotissement notamment.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Depuis la mise en place du POS, en 1995 l'urbanisation de la commune s'est fortement développée, la « tache urbaine » a gagné du terrain autour du bourg et dans les quartiers éloignés du centre.



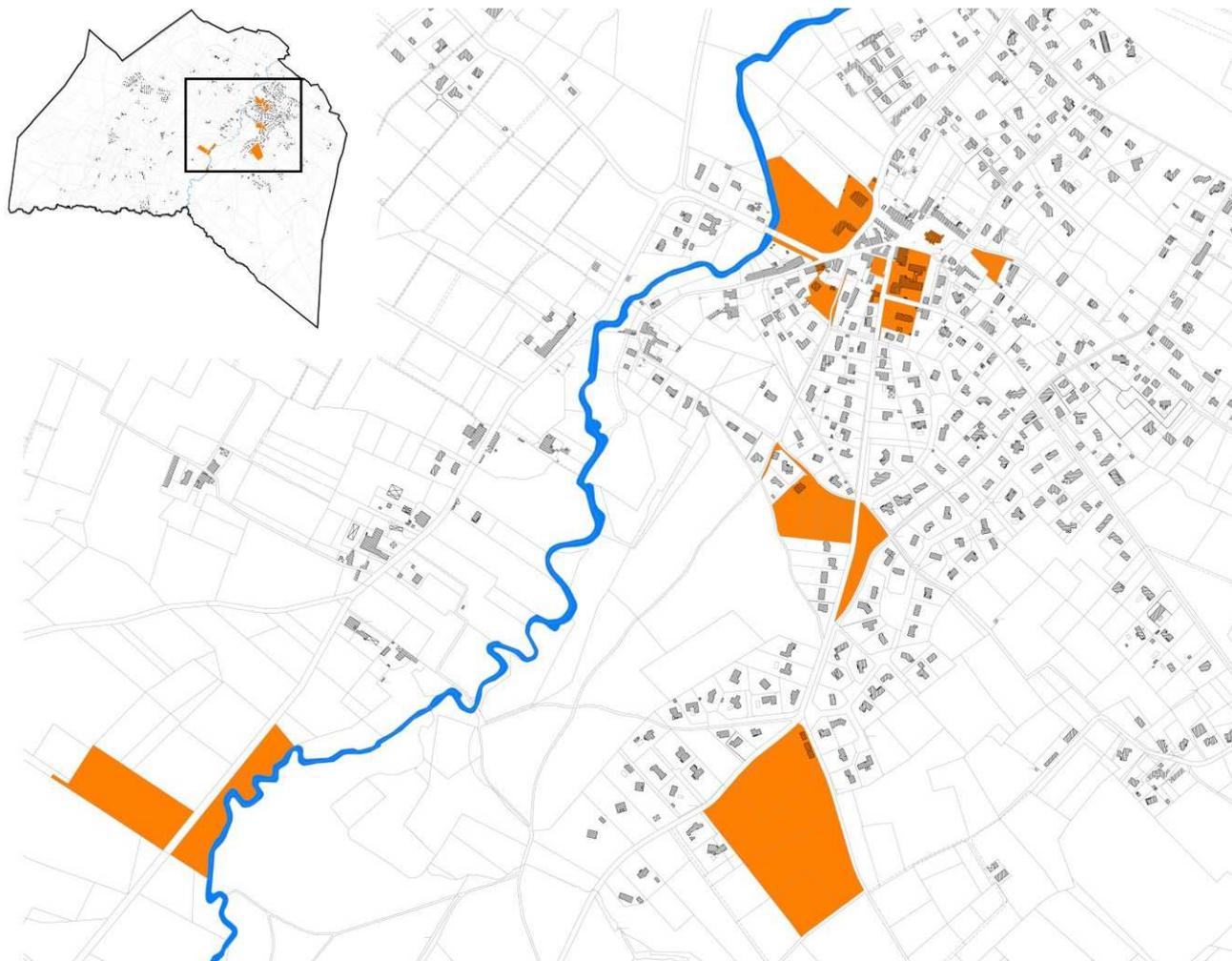
L'emprise du bâti en 1995 (approbation du POS)



L'emprise bâtie en 2013

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-II-3-3- PROPRIETES COMMUNALES



Localisation des propriétés communales

Il s'agit principalement d'équipements publics : écoles, mairie, église, cimetière, équipements de sports, etc...La commune ne dispose pas de foncier sur des parcelles lui permettant d'envisager des programmes importants de type logements par exemple dans le centre bourg.



La Mairie



Le pré de la cure

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-II-3-4- LES RESSOURCES EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION : ABSENCE DE ZONE D'INTERET EXTRACTIF

Source : <http://materiaux.brgm.fr>

Il n'existe plus sur la commune de carrière exploitée (une ancienne est mentionnée au Nord de La Flouquette). Le flanc du Gât mort comporte un gisement de roche massive (calcaire) sans intérêt extractif compte tenu des enjeux de protection du site. Le schéma départemental des carrières de 2003 est obsolète. Sa révision n'est pas disponible et la base de données matériaux du BRGM n'indique aucune zone d'intérêt de gisement extractif.

La commune comporte des anciens sites qui devaient à l'origine être des sites exploités pour les matériaux de construction (pierre calcaire, notamment ancienne carrière le long de D219). Aucune cavité souterraine n'est référencée sur la commune.

Gisements hors enjeu



Gisements hors enjeu

Lithologie des ressources géologiques terrestres

Roches meubles

- Sable : dunes, cordons dunaires
- Sable, sable grossier, galet, alluvion indifférenciée
- Sablon, sable et gravier
- Limon, loess
- Colluvion, éboulis, blocaille, cailloutis, alterite
- Terril, halde, remblai, matériau anthropique

Roches massives

- Granite, granodiorite, diorite, rhyolite
- Gneiss
- Amphibolite
- Siltites, siltstones et argilites
- Corneenne
- Schiste, tuf
- Gres métamorphique, quartzite
- Gres
- Gres, neulieres
- Calcaire
- Craie

Carrières fermées

- ⚠ Granulats
- ⚠ Autres produits

Malgré la présence de gisements, le potentiel extractif est absent du fait des enjeux sur ce territoire (AOC, sylviculture, sites protégés..).

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Source : plan climat territorial, diagnostic SCOT

B-II-4-1 – CONSOMMATION ET PRODUCTION ENERGETIQUES

Source : ORECCA (orecca.fr, observatoire régional énergie changement climatique air)

Le contexte Aquitain

Le bilan énergétique 2010 de la région Aquitaine publié par l’Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air en Aquitaine (ORECCA) comptabilise :

Production énergétique

2475 ktep pour la **production d’énergie primaire**. Elle est couverte à 61% par des énergies renouvelables. Cette production se répartit de la façon suivante :

- Combustibles : 93% (bois : 41%, gaz naturel : 25%, pétrole : 12%, biocarburants : 11%, autres combustibles : 4%)
- Electricité : 6%
- Chaleur : 1%

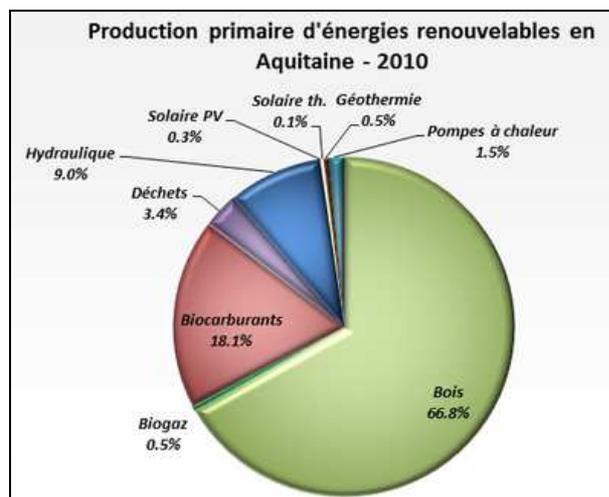
2639 ktep pour la **production d’énergie secondaire**.

Cette production se décompose comme suit :

- Electricité : 90% (centrale nucléaire : 85,6%, centrales à combustibles fossiles : 2,8%, centrales à combustibles renouvelables : 1,6%)
- Chaleur : 10%

La part des énergies renouvelables dans cette production est estimée entre 3% et 11%.

Le bois est l’énergie renouvelable majoritairement produite (à 66,8%) suivi des biocarburants avec 18,1% de la production.



Consommation Energétique

La **consommation totale d’énergie finale** s’est élevée à **8538 ktep** en 2010. La décomposition par secteur est la suivante (en raison des arrondis, la somme des pourcentages est supérieure à 100%) :

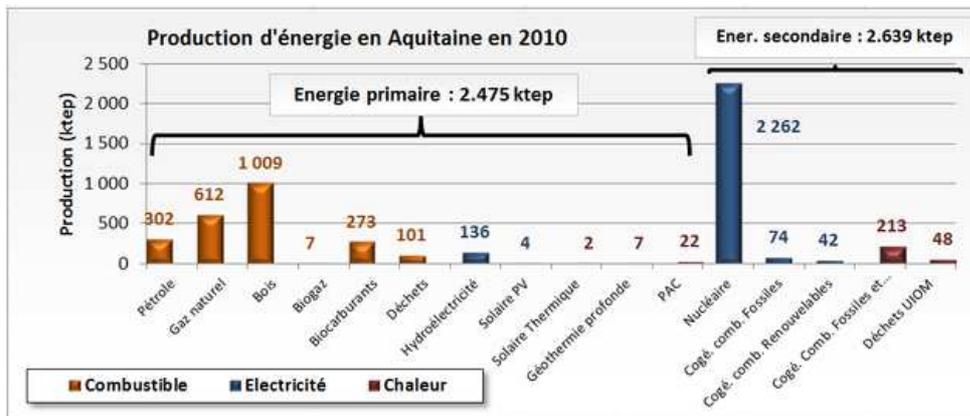
- Résidentiel : 2.647 ktep soit 31%
- Tertiaire : 1.272 ktep soit 15%
- Transports : 2.637 ktep soit 31%
- Industrie : 1.757 ktep soit 21%
- Agriculture : 226 ktep soit 3%

Les sources d’énergies sollicitées se répartissent en :

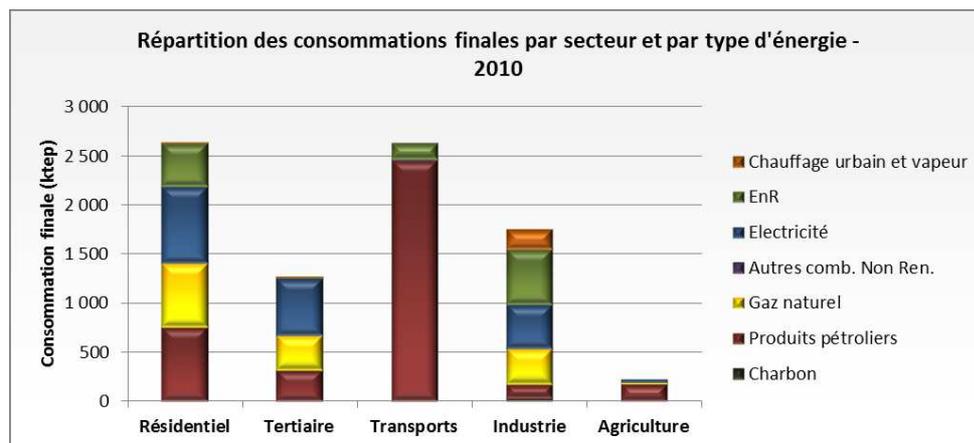
- Produits pétroliers : 45%
- Electricité : 22%
- Gaz naturel : 16%
- Energies renouvelables : 14%
- Chauffage urbain / chaleur : 3%

Les secteurs résidentiel et industriel montrent une sollicitation plus importante des énergies renouvelables dans leur consommation énergétique, alors que les transports et l’agriculture restent majoritairement consommateurs des produits pétroliers.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Production d'énergie en Aquitaine en 2010
 Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)



Répartition des consommations finales par secteur et par type d'énergie en 2010
 Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)
 Objectifs du SRCAE Aquitaine :



Sur la période 2008/2020, le SRCAE Aquitaine fixe un objectif «Grenelle +» de réduction de GES de 20%. Pour y arriver, l'efficacité énergétique doit être améliorée de 28,5% et les EnR couvrir 25,4% de la consommation d'énergie finale.

Une première approche montre donc un bilan déficitaire au niveau de l'Aquitaine : 5 114 ktep produits contre 8538 ktep consommés. Par ailleurs, le rapport entre production d'énergie d'origine renouvelable (entre 1.577 ktep et 1.790 ktep) et consommation totale d'énergie finale (8.538 ktep) est compris entre 18,5% et 21%. Il faut toutefois remarquer qu'une part importante de ce pourcentage est due à la production de bois et de ses dérivés dont les chiffres sont approximatifs.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le territoire de **St Morillon**

Production énergétique

Il n'existe pas de données précises et référencées pour connaître la production énergétique du territoire communal. Toutefois il est certain que le territoire de SAINT-MORILLON est faiblement producteur d'énergie.

Dispositifs individuels :

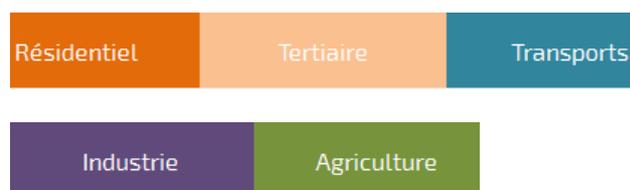


Solaire : **quelques installations solaires** sur la commune permettant une **production de 0 à 15MW/h** sont recensées au 1^{er} janvier 2013.

Eolien : non connu
Géothermie : non connu
Autre :

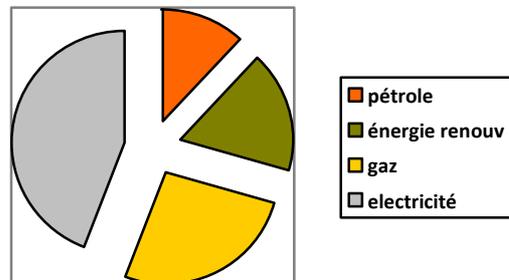
Dispositifs collectifs :

Solaire : absence de centrale
Eolien : absence
Hydraulique : absence de centrale ou barrage producteur
Géothermie : absence
Bois : absence de filière organisée
Biomasse : absence de filière organisée
Bioénergie : absence de filière organisée
Valorisation des déchets : site Astria Bègles, valorisation électrique
Autre : non connu



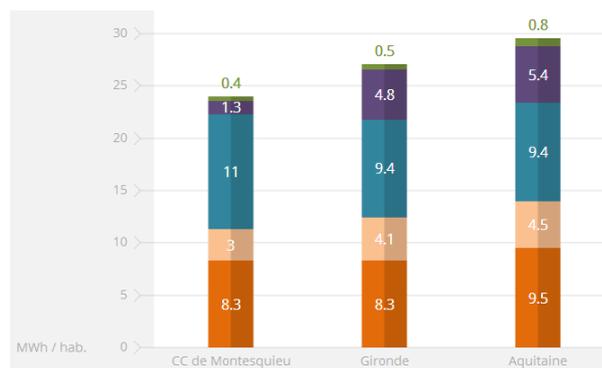
Consommation Energétique

La **consommation totale d'énergie finale** est estimée sur le territoire communal entre 1000 à 1500 MWh/km². La majorité étant due aux transports et au résidentiel.



Consommation d'énergie finale en 2011 en GWh : 881 GWh

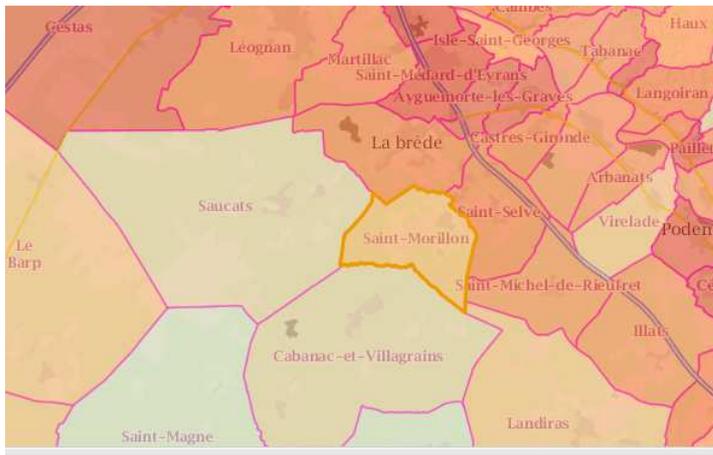
Près de 9% de cette consommation sollicite les énergies renouvelables.



Consommation d'énergie finale par habitant en MWh/habitant (1 ktep=11630MWh) : 24

On peut ainsi estimer le niveau de consommation énergétique de la commune de St Morillon à 3ktep en 2011.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



Consommation énergétique finale en 2010
Echelle indéterminée

Source : ids.pigma.fr

ORECCA - Totale - Consommations d'énergie finale par commune en 2010

- Moins de 100 MWh/km²
- 100 à 150 MWh/km²
- 150 à 200 MWh/km²
- 200 à 300 MWh/km²
- 300 à 500 MWh/km²
- 500 à 700 MWh/km²
- 700 à 1000 MWh/km²
- 1000 à 1500 MWh/km²
- 1500 à 2000 MWh/km²
- 2000 à 3000 MWh/km²
- 3000 à 5000 MWh/km²
- 5000 à 10000 MWh/km²
- 10000 à 15000 MWh/km²
- 15000 à 20000 MWh/km²
- 20000 à 30000 MWh/km²
- Plus de 30000 MWh/km²

St Morillon présente une consommation énergétique modérée eu égard au contexte local.

Les principaux leviers de réduction des consommations énergétiques se situent au niveau de :

- l'efficacité énergétique des bâtiments (45 kWh /m² par an exigence fixée par la RT2012), ce qui peut être renforcé par des formes urbaines et des conditions d'implantations optimales
- la réduction des flux de transport ainsi que les dispositifs de mobilités alternatives
- la sobriété énergétique en général
- le recours à des énergies renouvelables

L'ensemble de ces solutions peut avoir un impact important sur le territoire, notamment d'un point de vue visuel. A ce titre, il convient d'étudier les faisabilités dans les secteurs sensibles.

Le SRCAE (schéma régional climat air énergie) fixe des objectifs ambitieux pour l'Aquitaine qui dépassent ceux du Grenelle de l'environnement :

- une réduction de 28,5 % à 41 % des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
- et une production des énergies renouvelables de 25,4 % à 34,6 % de la consommation énergétique finale en 2020 ;
- qui permettront une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à celles de 1990

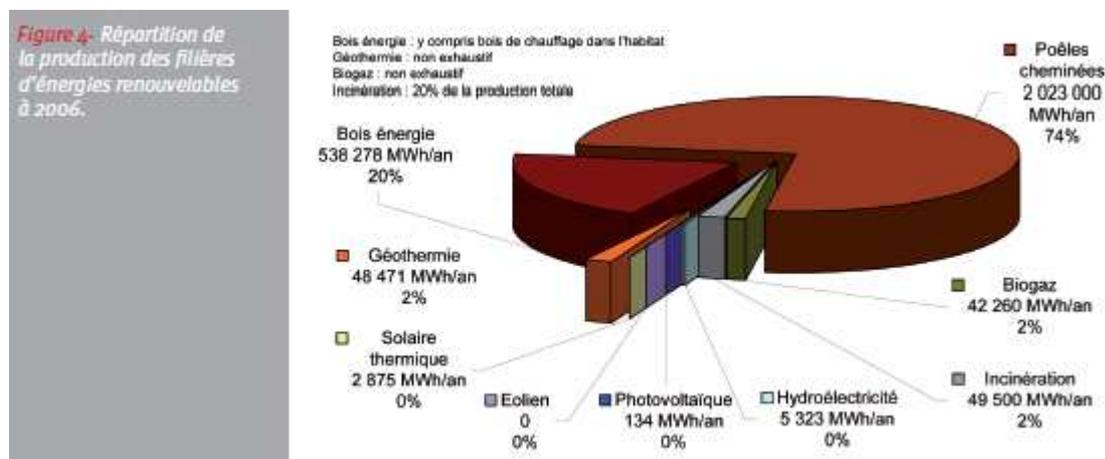
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-II-4-2 – LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Source : pect 33, sdenr33

Le Conseil général de la Gironde a engagé une politique globale visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La production d'énergie renouvelable a été estimée en 2006 : elle représente seulement 4,7% de la consommation du département et 19.6% en incluant le bois de chauffage. La production d'énergie électrique renouvelable correspond à 0.75% de la consommation départementale.



Le bois énergie reste la source renouvelable majeure sur le département.

En Gironde le potentiel global en énergie renouvelable est estimé à 1625 GWh/an.

Filière	Estimation de l'énergie du potentiel par filière (GWh par an)	Estimation du potentiel d'installations et d'équipements
Bois-energie	703 GWh/an	54 000
Solaire photovoltaïque	634 GWh/an	263 776
Géothermie	138 GWh/an	2 870
Solaire thermique	67 GWh/an	22 400
Eolien	62 GWh/an	Installations de 24 MW
Biogaz Méthanisation	19 GWh/an	4
Hydraulique	2,3 GWh/an	27 anciens moulins
Soit un total Enr	1 625 GWh/an	

Potentiel des énergies renouvelables en Gironde par filière.

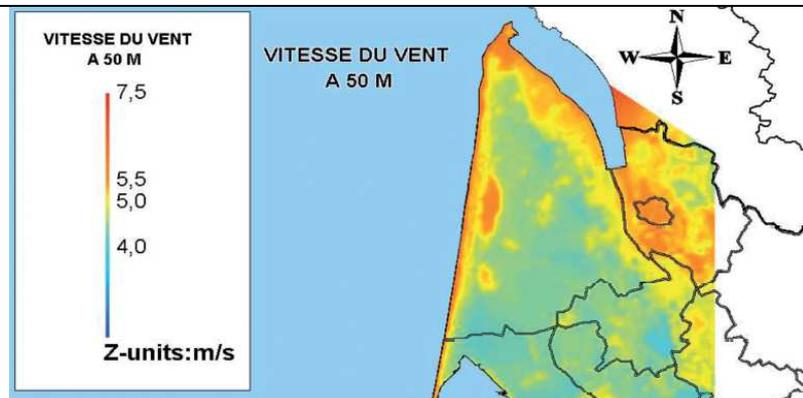
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les gisements par filière

L'énergie hydraulique : ponctuelle en Gironde et non favorable sur la commune

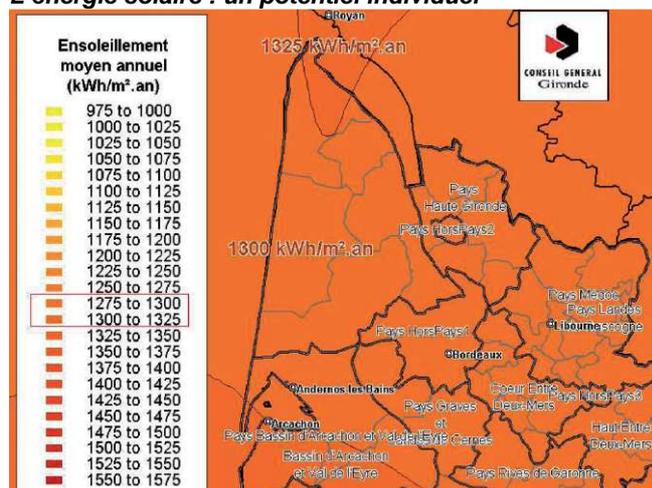
Le territoire de Gironde dispose d'un potentiel localisé sur des structures existantes compte tenu notamment des enjeux environnementaux (barrage, moulins). Ces structures restent limitées en nombre. Le potentiel communal est faible.

L'éolien : favorable sur la commune



Le territoire de **St Morillon** se caractérise par une vitesse de vent à 50m de l'ordre de 5m/s. Le schéma régional éolien a classé cette commune dans une zone favorable au développement de l'éolien sur 1694 ha (sur 2040 ha du territoire communal).

L'énergie solaire : un potentiel individuel



L'ensoleillement moyen annuel se situe entre 1275 et 1325Wh/m²/an, ce qui permet une valorisation de cette ressource. La configuration du territoire et ses contraintes limitent les possibilités, notamment du point de vue de l'implantation au sol de champs photovoltaïques (AOC notamment) et des sites paysagers sensibles.

La ressource solaire est relativement importante et permet donc une utilisation pertinente d'installations solaires thermiques (production estimée d'environ 520 kWh/m²/an pour une installation solaire collective, 460 kWh/m²/an pour un chauffe-eau individuel ou 350 kWh/m²/an pour un système solaire combiné) ou photovoltaïques (production estimée de 1300 kWh/an pour 10 m² de modules poly-cristallins). Les filières thermiques et photovoltaïques constituent la seconde source majeure de développement des énergies renouvelables en Gironde ; elles correspondent à un gisement net estimé à 67 GW/an pour solaire thermique et 634 GWh/an pour le photovoltaïque, principalement sur les édifices existants.

La filière bois énergie : important sur la commune

En Gironde, 2% des prélèvements en bois seulement sont destinés au bois de feu. Mais la ressource bois énergie est constituée également des produits des différentes filières bois (déchets, rebut, élagage, résidus de process..) développées dans la région. C'est le plus fort gisement de développement d'énergie renouvelable en Gironde.

Il n'existe pas de chaudière collective sur ce secteur, mais la filière bois reste assez présente en termes de chauffage individuel complémentaire. Le potentiel pourrait être développé.

Le potentiel de biomasse (hors bois de chauffage)

La biomasse correspond à de nombreuses matières organiques : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers...), déchets de jardins (tonte, élagage..) fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges...). Le pouvoir calorifique de cette matière organique peut servir à produire de l'électricité à partir de procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (digestion anaérobie ou méthanisation).

Ce type d'installation n'est pas recensé sur la commune.

La filière méthanisation s'inscrit dans ce potentiel. En Gironde, le potentiel de développement est important et à 80% d'origine agricole. Le territoire communal est adapté à des projets individuels ou semi-collectifs de valorisation par production d'électricité.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

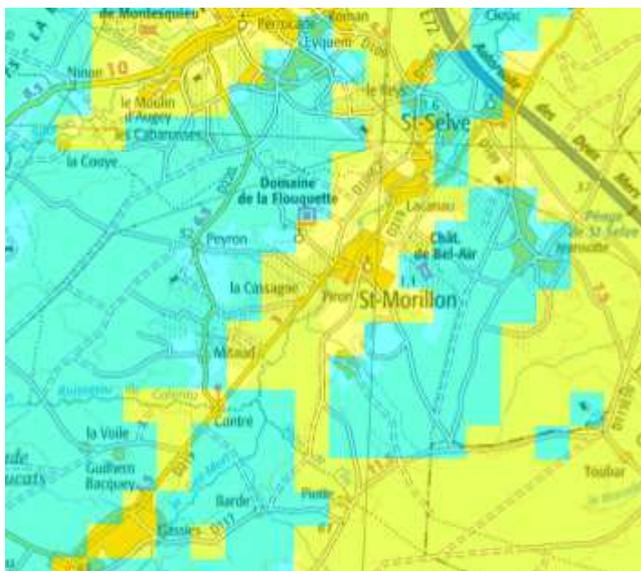
La géothermie : un potentiel communal fort très basse énergie et basse énergie

La Gironde ne possède pas de potentiel géothermique haute énergie, mais le sol offre des possibilités basse énergie ou très basse énergie.

La géothermie désigne à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe ainsi que les processus industriels qui visent à l'exploiter, pour produire de l'électricité ou de la chaleur. On distingue trois types de géothermie :

- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) qui permet une production de chaleur et/ou de froid depuis un aquifère peu profond comme une nappe libre grâce à l'utilisation de pompes à chaleur
- La géothermie basse énergie (température comprise entre 30 et 90°C), qui consiste à utiliser de la chaleur, par extraction d'eau chaude contenue dans les aquifères profonds des bassins sédimentaires et d'utiliser cette eau directement pour le chauffage, via un échangeur de chaleur
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C).

Cette énergie est abondante et disponible à l'échelle planétaire. En outre, son utilisation ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre. Selon le BRGM, à l'échelle de l'Aquitaine, le potentiel calorifique est important, tant en très basse qu'en basse énergie (potentiel fort respectivement sur 50% et 68% de la superficie régionale). Les principaux réservoirs géothermaux en Aquitaine à plus de 60°C sont formés de terrains sédimentaires (Crétacé, Jurassique supérieur, Lias et Trias) qui reposent sur le socle ancien. Les formations sont de type poreux (grès, sables, calcaires oolithiques, dolomies...) ou de type fissuré ou karstique (calcaires poreux ou non).



Potentiel Géothermique Très Basse énergie



Potentiel Géothermique Basse énergie

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Synthèse

- **Sur la période 1995/2014**
- 50ha ont été consommés pour des logements dans le zonage constructible pour l'habitat, soit **1580m²/logement**.
- Ce qui induit un ratio de construction de **6logements/ha** ; on peut estimer que sur cette période, **la consommation foncière** a été de l'ordre de **2ha67/an**
- La commune présente des potentialités en matière de développement des énergies renouvelables à envisager dans le cadre d'un schéma intercommunal ou à titre individuel
- L'enjeu Natura 2000 limite les possibilités d'exploitation des matériaux de carrière
- Importance de gérer la qualité des eaux de surface

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- Comment concilier la densification urbaine et le maintien des paysages et activités agricoles notamment
- Atteindre une réduction de la consommation d'espace pour le logement de l'ordre de la moitié soit 700m²/logement en moyenne
- Comment traiter les espaces disponibles dans le POS dans le passage au PLU
- Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Préserver la qualité de l'eau pour le maintien de la biodiversité

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	Ressource eau : hydrogéologie	Ressource eau : hydrographie	Sol et espace	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-III- RISQUES - NUISANCES

B-III.1- RISQUES

RISQUES		DONNEES DE CADRAGE
Zone inondable	-connaissance locale : risque ponctuel à impact faible	
Risques Industriel	Non concernée	
Naturel	- Mouvement de terrain : affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines - Mouvement de terrain : éboulement, chutes de pierres et de blocs - Zone de sismicité 1 - Retrait gonflement des argiles : aléa moyen et faible de retrait et gonflement des argiles - Remontée de nappes - Inondation - feu de forêt	
NUISANCES		
Marge de recul routes grande circulation	Non concernée	
L111-1-4	Non concernée	
Zone de bruit	Non concernée	
Carrière	Cavités souterraines non recensées	

Deux grands types de risques existent sur le territoire communal :

- les risques technologiques ou industriels,
- les risques naturels.

La prise en compte des risques majeur nécessite :

- d'identifier les secteurs soumis aux aléas (R123-11)
- de donner des prescriptions réglementaires pour réduire l'aléa
- de ne pas augmenter le risque
- de ne pas augmenter la population soumise à ce risque

B-III-1-1- RISQUES INDUSTRIELS

Source : PAC – BRGM Basias

Le risque industriel majeur peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes.

Les risques industriels peuvent se caractériser par :

- l'incendie
- l'explosion
- les effets induits par la dispersion de substances toxiques
- la pollution des écosystèmes

Une réglementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter de tels risques.

Il est distingué :

- les installations classées soumises à déclaration
- les installations classées soumises à enregistrement
- les installations classées soumises à autorisation

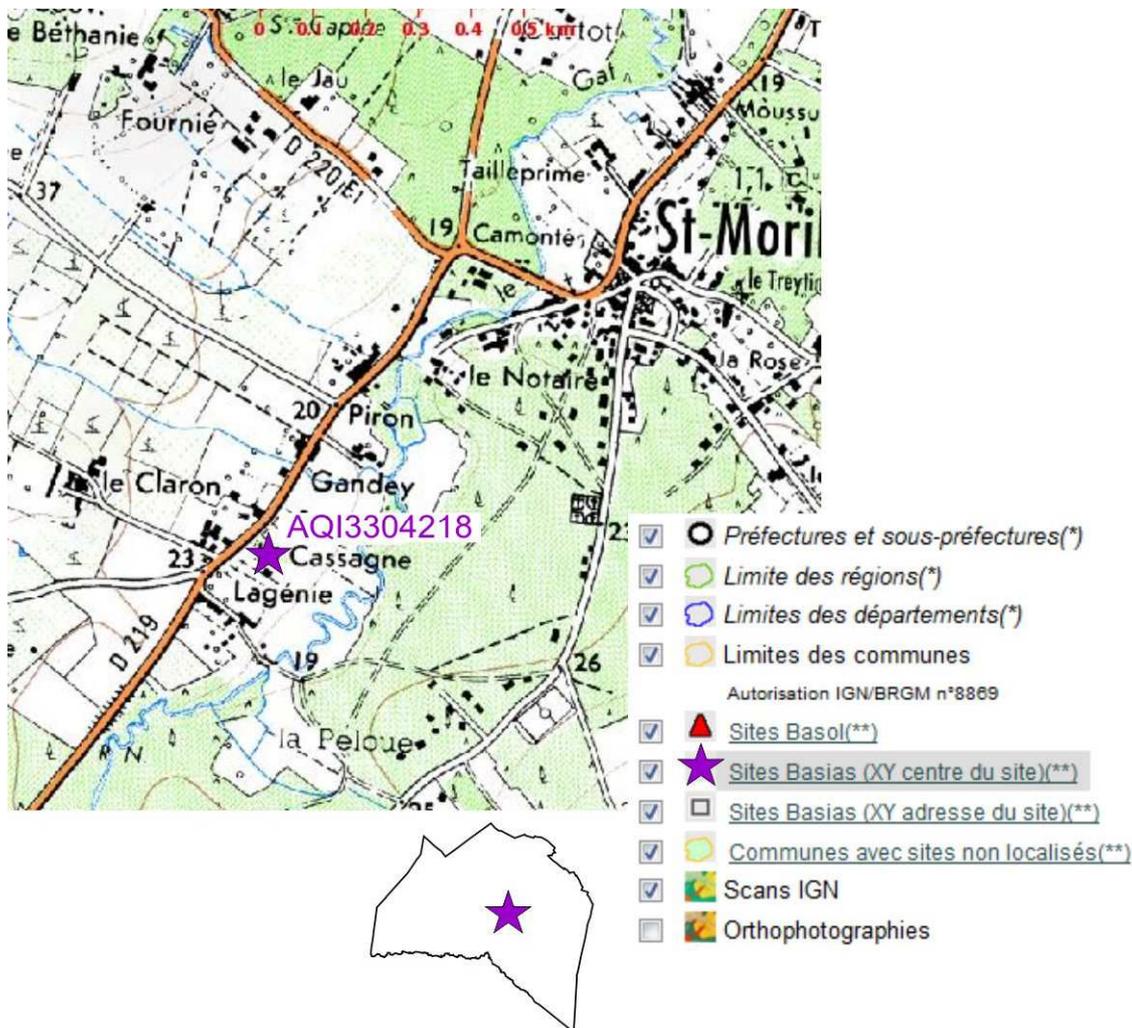
La commune ne comporte pas d'établissement visé par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (hors agriculture).

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Sites industriels et activités de services

La base de données BASIAS (BRGM) mentionne :

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
1	AQI3304218	ARDURATS	STATION SERVICE AVIA	RD 219	Route départementale 219	SAINT-MORILLON (33454)	g47.30z	En activité	Inventorié	373957	1964591			
2	AQI3305451	Saucats 1-08276X0005 -				SAINT-MORILLON (33454)	b06.10z	Activité terminée	Inventorié	370766	1965557			



Localisation des sites sur la commune
Source : BASIAS

Installations classées et sites pollués

La base de données BASOL (BRGM) ne mentionne aucun site sur la commune.

La connaissance locale mentionne une ancienne carrière le long de la RD219, au lieu-dit « Tailleprime ».

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-III-1-2- RISQUES NATURELS

Source : Dreal Aquitaine, Prim.net

Le territoire communal est concerné par les risques naturels suivants :

Risque sismique

Selon les décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité, la commune est classée en **zone de sismicité très faible 1** au Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles : une forte occurrence de problématique de mouvements de terrain

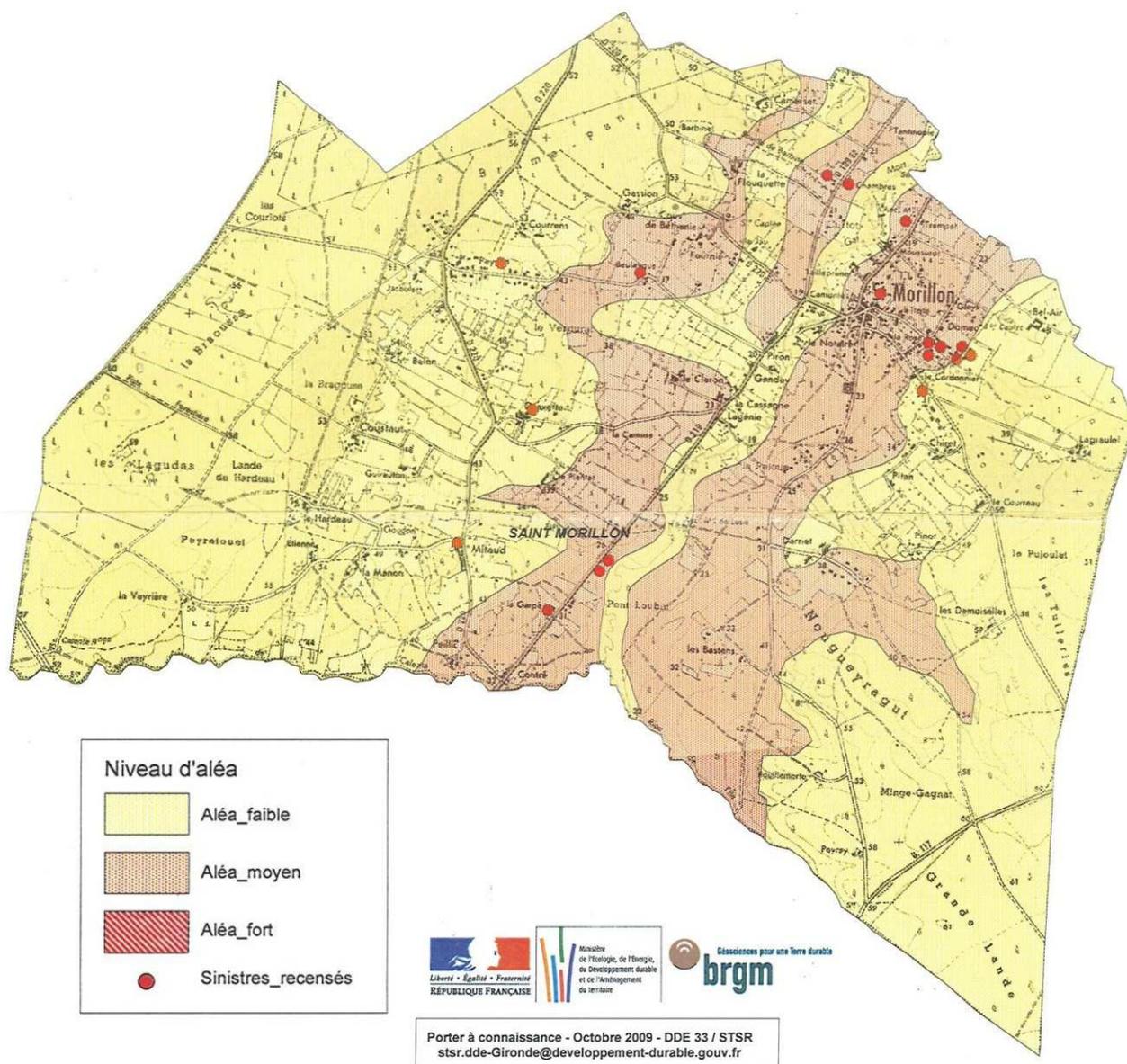
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	30/06/1998	19/11/1998	11/12/1998
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	10/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	31/12/2002	25/08/2004	26/08/2004
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012

Les phénomènes liés aux mouvements de terrain sont très récurrents sur le territoire. Les inondations sont à noter également régulièrement.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Risque retrait gonflement des argiles

Source : www.argiles.fr



La commune présente des **secteurs d'aléas faible et moyen** de retrait et gonflement des argiles sur 100% de son territoire :

- 26.3% Moyen
- 73.7% Faible

Pour autant cette sensibilité semble forte eu égard aux nombres d'arrêtés catastrophes naturelles mentionnant ces incidences. On peut noter sur la carte la localisation de ces sinistres ponctuels touchant des maisons individuelles récentes.

Pour les constructions nouvelles, il pourra être nécessaire de procéder à une étude définissant les dispositions constructives nécessaires pour assurer la stabilité des constructions vis-à-vis du risque avéré de tassement ou de soulèvement différentiel et couvrant la conception, le pré-dimensionnement et l'exécution des fondations, ainsi que l'adaptation de la construction et de son environnement immédiat aux caractéristiques du site.

Les dispositions réglementaires sont définies en application d'articles du Code de l'Environnement, sans préjudice des règles normatives en vigueur, notamment les règles de l'art et les normes de construction, les règles techniques et normes d'assainissement appropriées aux sites.

Risque inondation

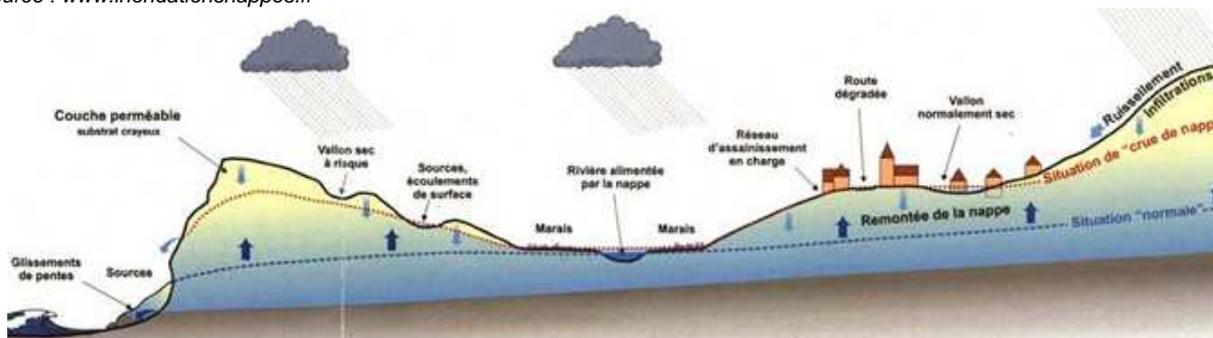
Aujourd'hui, aucune zone soumise aux inondations n'est référencée sur le territoire communal.

Toutefois, les abords du Gât Mort peuvent ponctuellement présenter des périodes de présence d'eau.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Risque remontées de nappes

Source : www.inondationsnappes.fr

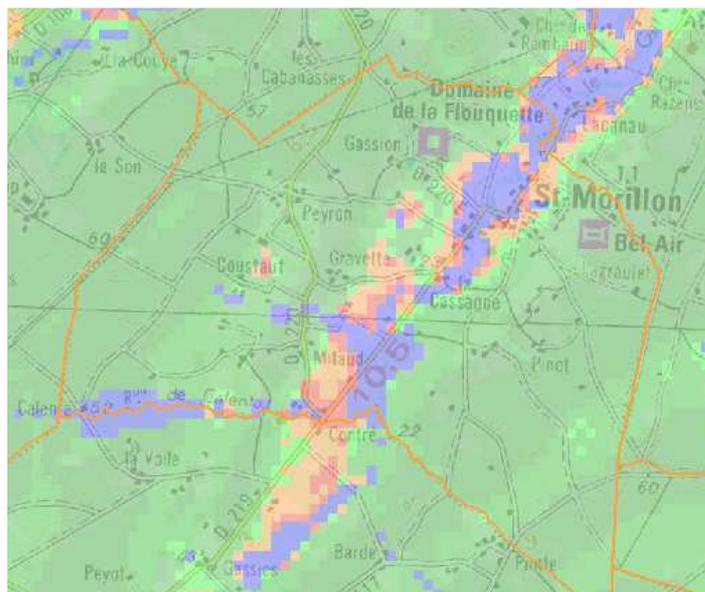


Le zonage des secteurs concernés recoupe en grande partie les abords des ruisseaux et thalwegs. Les emprises urbaines sont en partie concernées.

Ce risque implique des précautions en termes de constructibilité :

Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- **éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches**, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires
- **déconseiller la réalisation de sous-sol** dans les secteurs sensibles, **ou réglementer leur conception** (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants...)
- **ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs** (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs
- **mettre en place un système de prévision du phénomène**. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.



Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

Risque cavités souterraines

Source : www.cavites.fr

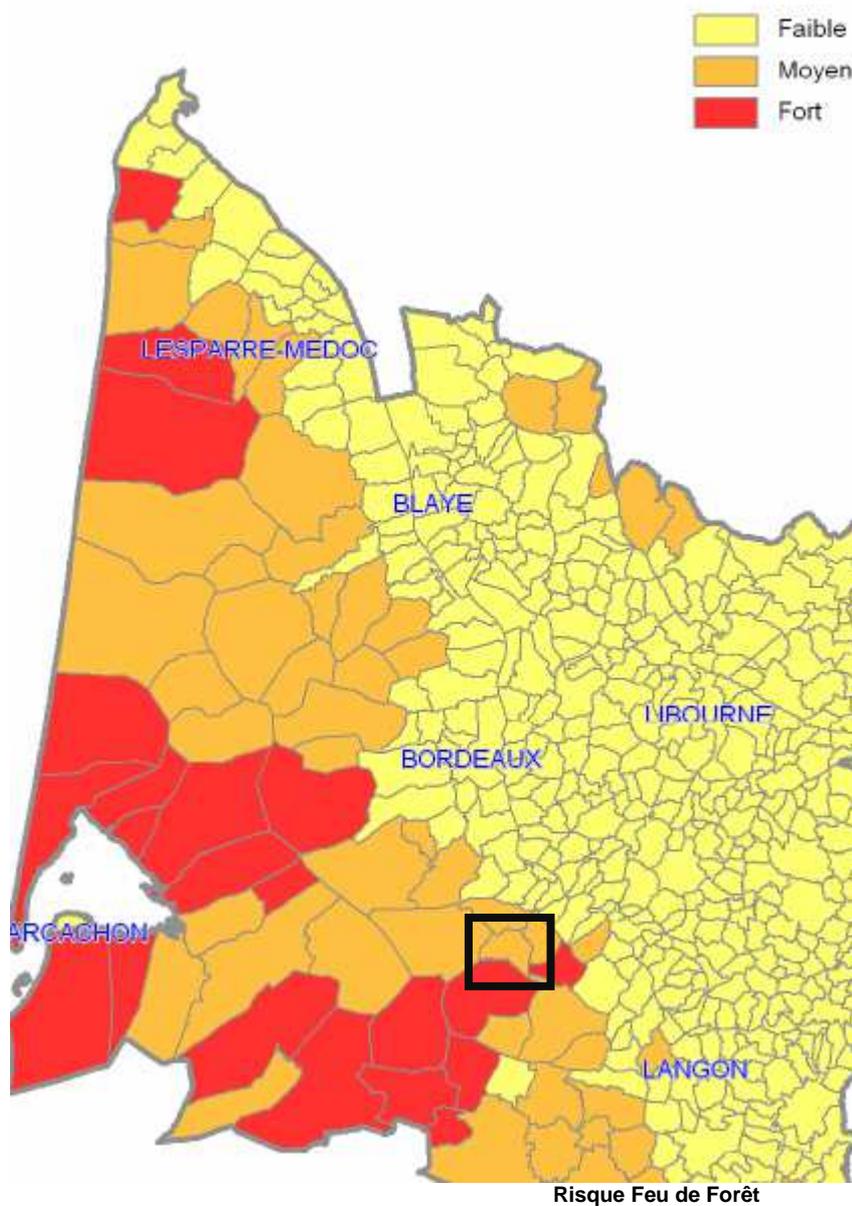
La commune n'est pas concernée.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Risque majeur feu de forêt

Source : gironde.gouv.fr

La commune est classée commune forestière et est concernée par le risque feu de forêt à **enjeu moyen**.



Risque Feu de Forêt

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	Risques		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

B-III-2-1- QUALITE DE L'AIR



Les sources d'émissions sont séparées en sources mobiles et en sources fixes:

- sources mobiles:
 - Sources linéaires: axes de communication tels que les transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes et fluviaux
 - Sources surfaciques: circulation, urbaine, les engins spéciaux industriels, domestiques et agricoles
- Sources fixes:
 - Sources linéaires: gazoduc, oléoduc, etc
 - Sources surfaciques: sources non incluses dans la catégorie des GSP, le secteur résidentiel / tertiaire, le secteur agricole

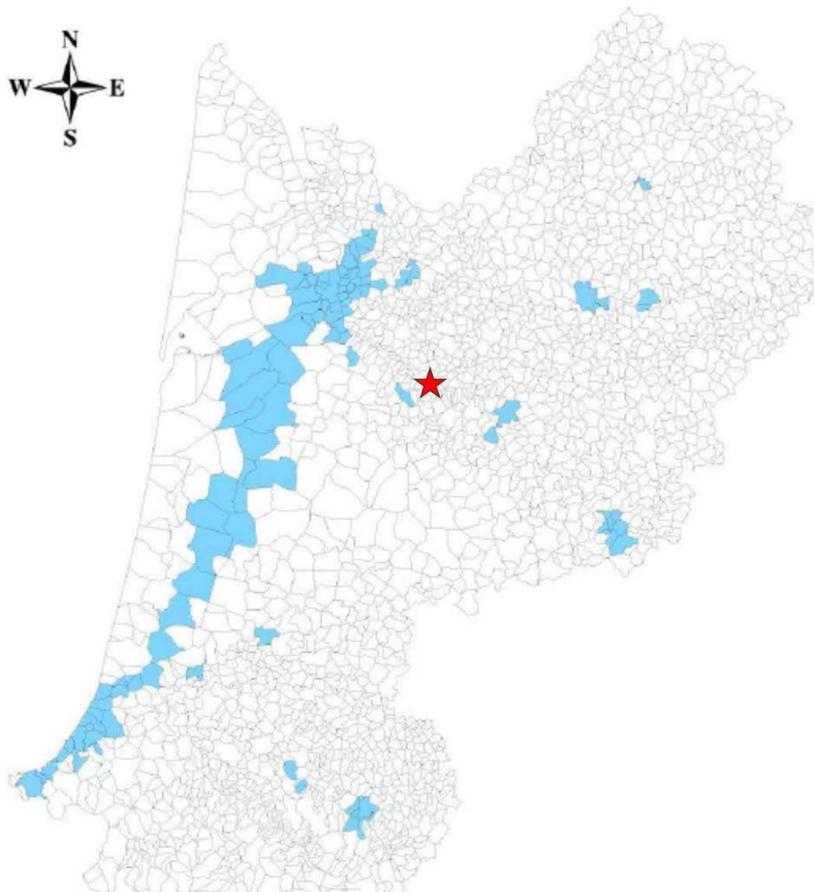
Source ponctuelles: grandes sources ponctuelles (GSP) du secteur industriel

Zone sensible

Dans le cadre de la Loi Grenelle II, des documents d'orientation sur le changement climatique et la pollution atmosphérique doivent être mis en place : ce sont les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE). Ces schémas imposent de cartographier des zones dites « sensibles » pour lesquelles des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique seront renforcées. Ces zones sensibles se définissent principalement en fonction des dépassements des valeurs réglementaires.

La commune de St Morillon ne se situe pas dans une zone sensible pour les objectifs de prévention de la pollution atmosphérique.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



Cartographie des zones sensibles de pollution atmosphérique en Aquitaine

Qualité de l'air

Depuis la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, la qualité de l'air doit être surveillée et les citoyens informés. Deux dispositifs concernent le territoire. Il s'agit du plan régional pour la qualité de l'air (PRQA), et du programme de surveillance de la qualité de l'air (PSQA).

Le Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA) La réglementation européenne, avec la directive n°96/62/CCE du 27 septembre 1996, prévoit l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. A l'échelle régionale, l'outil de planification est le Plan Régional de Qualité de l'Air comme précisé dans l'article L.222-1 du code de l'environnement. Il évalue l'état environnemental et sanitaire régional vis-à-vis de la pollution atmosphérique et fixe des orientations pour respecter les objectifs de qualité. Le PRQA doit dorénavant être intégré au volet air du Schéma Régional Climat, Air, Énergie en cours d'élaboration, conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II). Ce Schéma vise à harmoniser les orientations de l'Etat sur les thématiques Climat, Air, Énergie afin de coordonner les actions et développer les synergies. Le PRQA Aquitaine a été arrêté par le Préfet de région le 18 mars 2002. Valable pour cinq ans, il a été révisé pour la période 2010-2015. Il fixe les orientations à moyen et long terme pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique et atteindre les objectifs de qualité fixés dans ce même plan.

Les orientations que peut relayer le PLU sont les suivantes :

- Réduire les risques en matière de santé en évitant d'augmenter l'exposition à la pollution notamment en zone sensible et aux abords des grandes sources de pollution
- Mieux gérer les risques pour l'environnement, les écosystèmes et le patrimoine bâti
- Structurer le développement des agglomérations et maîtriser l'urbanisation périurbaine
- Favoriser les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements de courte distance en centre-ville (bicyclettes, marche à pied...)

La commune reste dans un secteur globalement peu affecté par les pollutions atmosphériques. Les abords de la départementale 219 sont les espaces les plus exposés ; le reste du territoire, eu égard à l'activité viticole est concerné très ponctuellement sur les marges urbaines avec le vignoble.

Il n'existe pas de station de mesure fixe de la qualité de l'air sur le territoire et ce secteur n'a pas fait l'objet de campagne de mesure spécifique.

Le trafic routier reste généralement modéré et limite ainsi les conséquences en termes de pollution de l'air sur le territoire. Toutefois l'axe D219 et les zones de marges avec le vignoble sont des espaces potentiellement moyennement affectés par des émissions polluantes.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE		

B-III-2-2- EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

En Aquitaine, les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 24,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2008 (soit 4,7% des émissions françaises en 2008). Le secteur des transports est le principal émetteur sur le territoire régional avec 38% des émissions. Par ailleurs, on constate une quasi-stabilité des émissions de GES en Aquitaine entre 1990 et 2008 (+0,2%) due notamment à la forte baisse des émissions de l'industrie de l'énergie et de l'agriculture couplé à l'augmentation des émissions des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

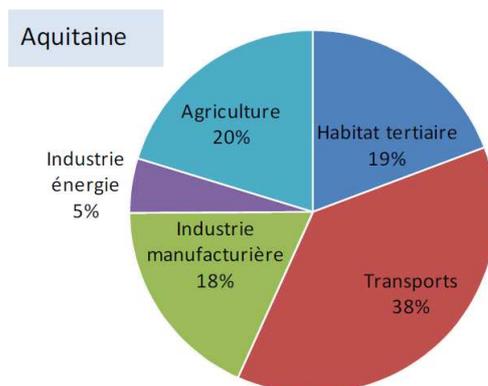


Figure 1 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs en Aquitaine en 2008
Source : SRCAE Aquitaine, 2012

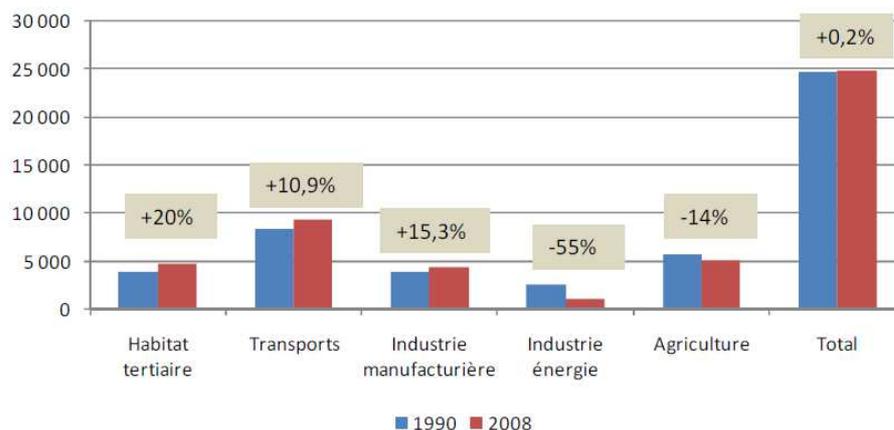


Figure 2 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2008 par secteur (en milliers de teqCO₂)
Source : DREAL Aquitaine, SRCAE Aquitaine, 2012

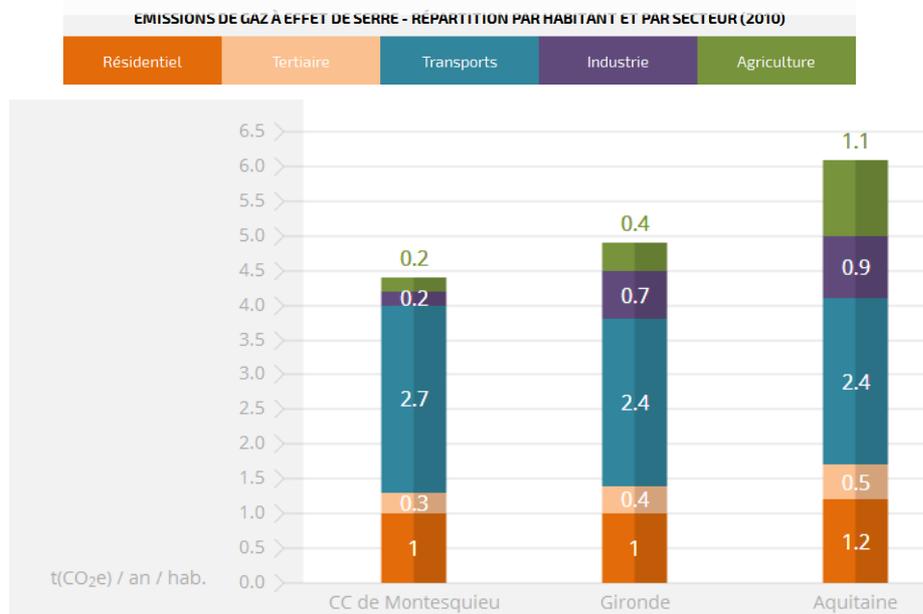
En outre, le changement climatique est d'ores et déjà en marche. Ainsi, le sud-ouest a subi une **hausse de 1,1°C des températures moyennes** au cours du 20^{ème} siècle. Ces modifications du climat seront à l'origine de **multiples impacts** sur les territoires (augmentation des risques climatiques, recul du trait de côte...), sur les populations (augmentation des risques caniculaires et des maladies respiratoires...), sur les écosystèmes (perte de biodiversité, raréfaction et dégradation de la ressource en eau...) ainsi que sur les activités économiques (perte de rendement de l'agriculture, problèmes d'approvisionnement énergétique...), à long terme mais aussi dans un avenir plus proche. Il convient donc de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** afin de limiter les impacts négatifs du phénomène et de tirer parti des éventuels impacts positifs.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE		

Aussi, les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont instauré et généralisé l'utilisation de différents outils permettant aux territoires de s'emparer de ces questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tels que les **Schémas Régionaux Climat Air Energie** et les **Plans Climat Energie Territoriaux** dès lors obligatoires pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle 2).

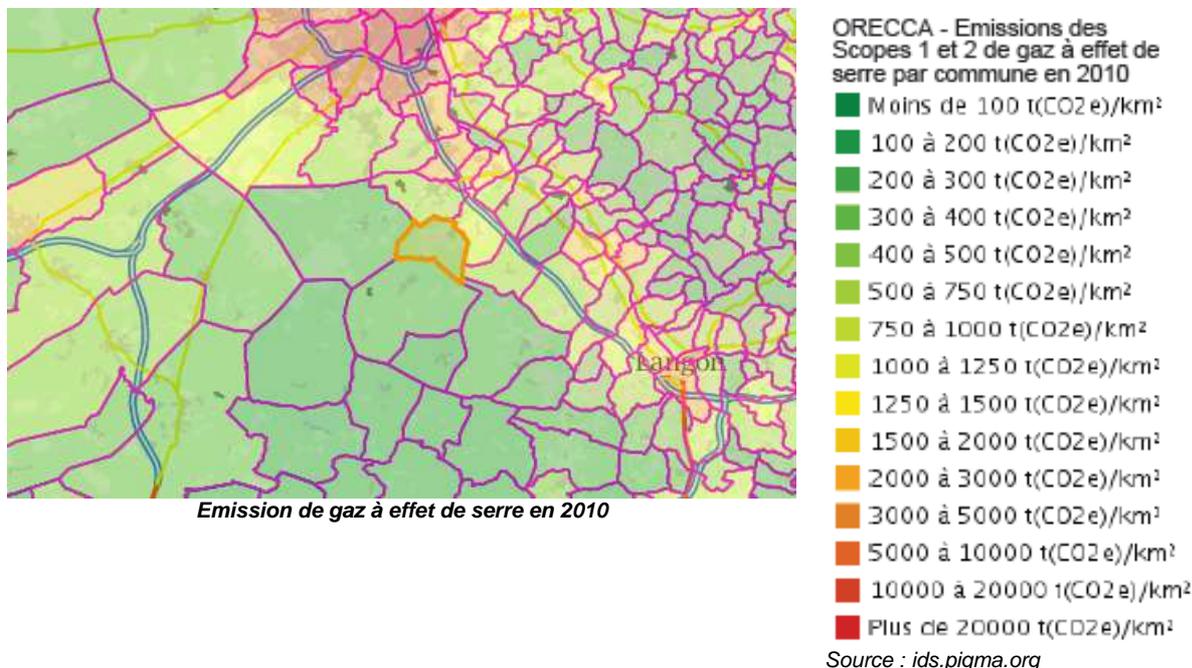
Selon l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA), la communauté de communes de Montesquieu présente un total d'émissions de gaz à effet de serre de **163 000 teqCO₂**, dont 62.16% dues aux transports et 21.75 % liées au résidentiel.

Selon la cartographie réalisée par l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA) dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre en Aquitaine, la commune de SAINT-MORILLON présente des émissions de gaz à effet de serre estimées entre 200 et 300 t(CO₂e)/km² ou 4,4t (CO₂eq)/habitant/an.



Emissions de gaz à effet de serre en 2010

Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)



St Morillon rejette de 200 à 300t(CO₂e)/km²

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie						
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

B-III-2-3- NUISANCES SONORES

Le niveau d'exposition sonore sur la commune reste modeste.

Transports terrestres

En Gironde, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) relatif aux infrastructures terrestres ne mentionne pas de problématique sur la commune.

La commune n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

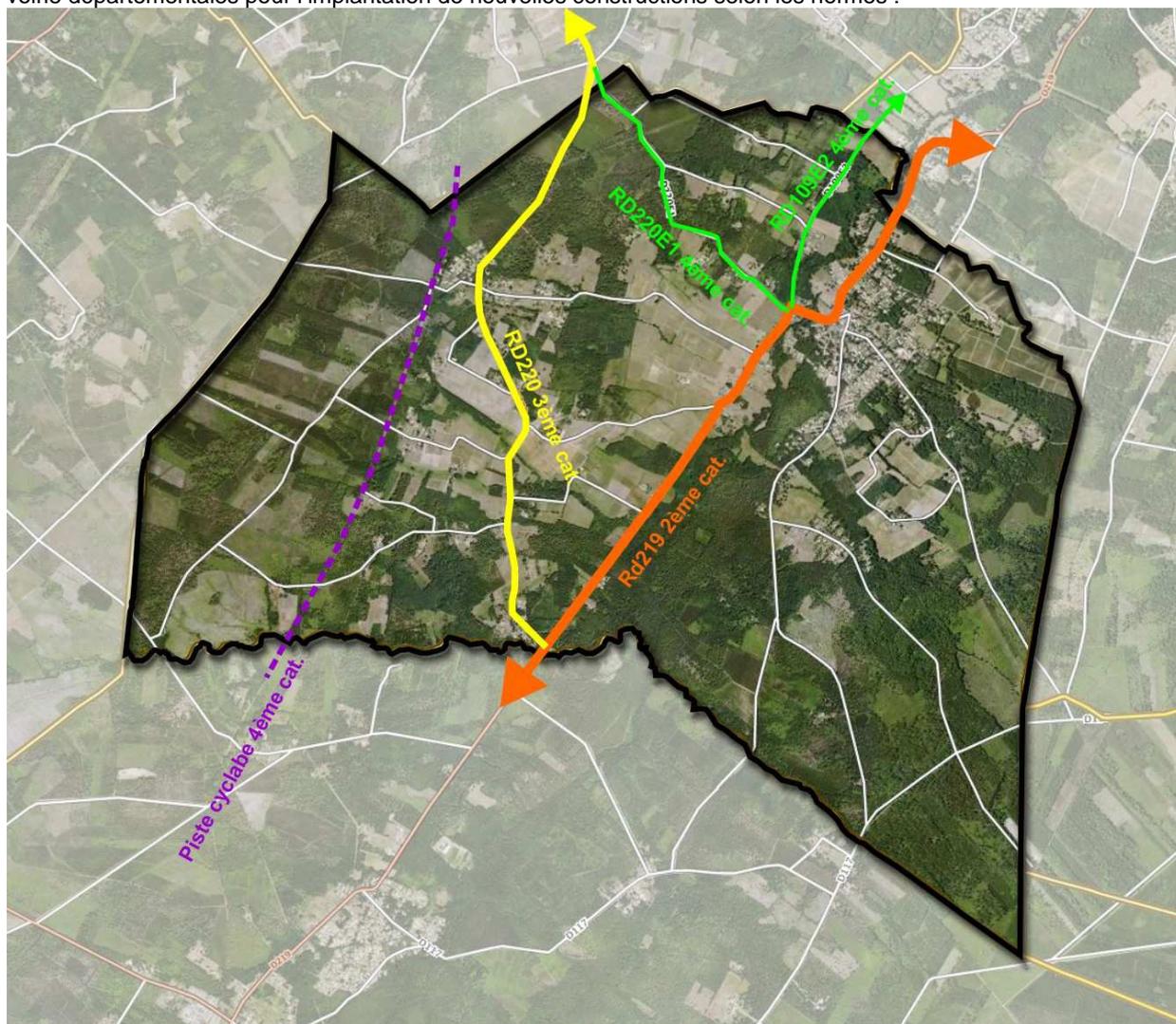
Transports aériens

La commune n'est pas concernée par une zone d'exposition au bruit liée aux transports aériens.

B-III-2-4- AUTRES ELEMENTS AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Les marges de recul sur routes départementales hors agglomération

Le Département a prescrit par délibération du 18/12/1991 des « marges de recul » de part et d'autre des axes de la voirie départementales pour l'implantation de nouvelles constructions selon les normes :



Routes départementales de 2^{ème} catégorie, la RD 219

- Habitation : 25m de l'axe
- Autres : 20m de l'axe

Routes départementales de 3^{ème} catégorie, la RD 220

- Habitation : 15m de l'axe
- Autres : 10m de l'axe

Routes départementales de 4^{ème} catégorie, la RD 109^{E2}, 220^{E1} et 805 (piste cyclable Hostens-La brède)

- Habitation : 10m de l'axe
- Autres : 8m de l'axe

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE

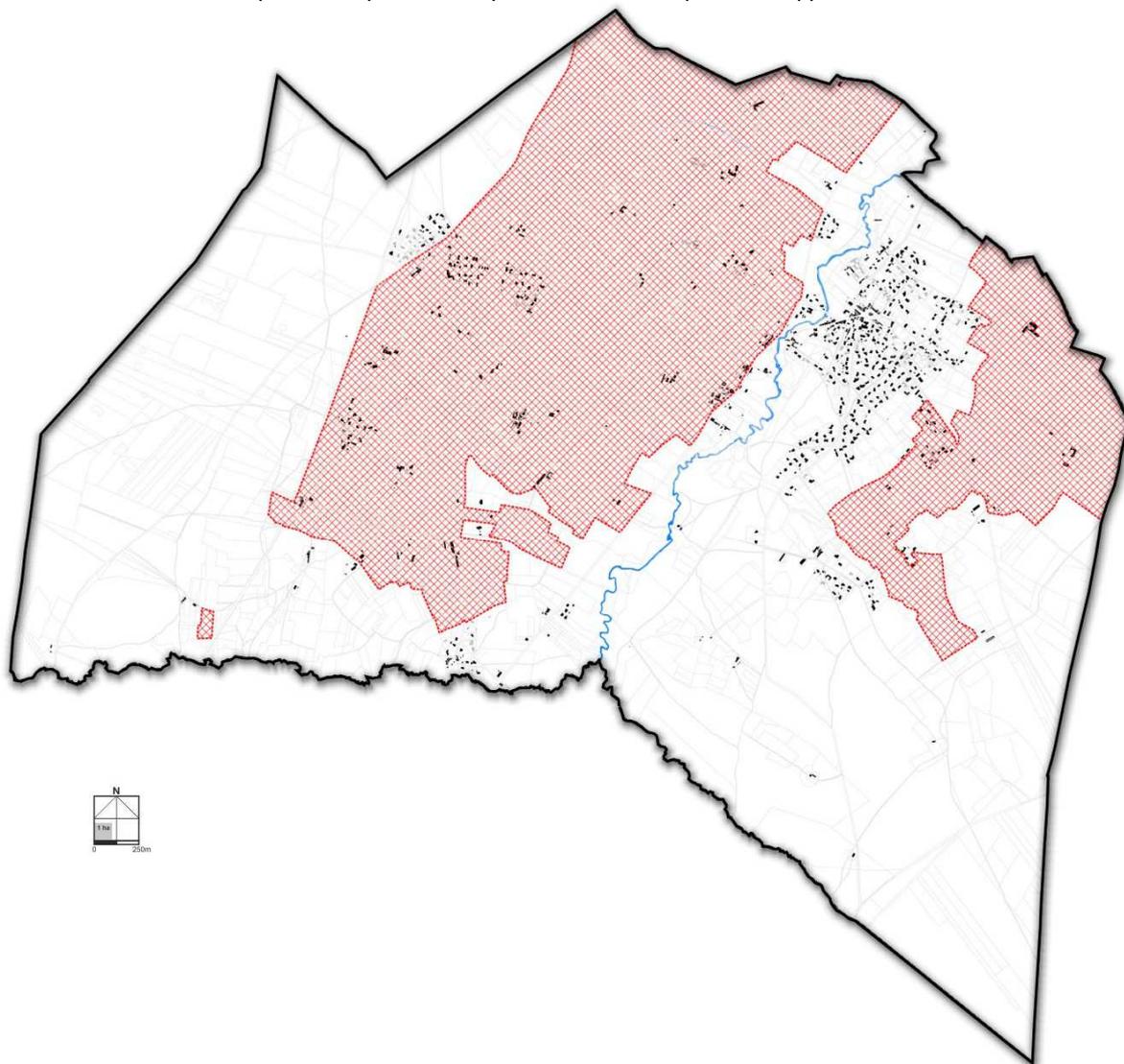
Les voies classées à grande circulation

Article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme – Amendement Dupont

La commune n'est pas concernée.

Périmètre AOC / AOP

Le territoire communal est en partie compris dans le périmètre AOC de plusieurs appellations viticoles.



Les AOC viticoles Bortaux Graves et Graves supérieur sur le territoire communal

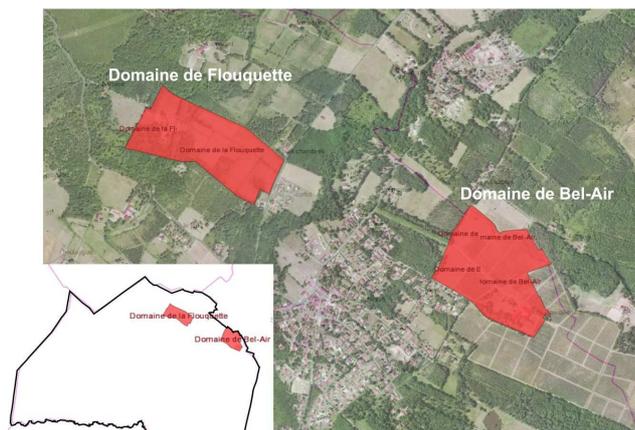
B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE		

B-IV- CULTURE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

PATRIMOINE PAYSAGER		DONNEES DE CADRAGE
LE PAYSAGE		
Echelle territoire	Reliefs faibles	Des espaces à sensibilité paysagère Sites classés : Domaine de Bel-Air et domaine de la Flouquette
LE PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURAL		
Patrimoine urbain	Une centralité du bourg Entités de quartiers emblématiques à préserver	Préserver l'identité du village Contribution des espaces agricoles ouverts autour du bourg et des quartiers
Patrimoine architectural	Protégé (MH) : Eglise et château de Bel Air	Préserver un patrimoine identitaire
PATRIMOINE RECONNU		
Servitudes	2 Monuments Historiques - Château de Bel-air Inscrit MH (01/09/1986) - Eglise Inscrit MH (24/12/1925) 2 Sites Classés - Domaine de Bel Air (arrêté du 20 septembre 1973) - Domaine de la Flouquette (arrêté du 25 février 1974)	



Monuments Historiques



Sites Classés

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE

B-IV-1-1- PATRIMOINE PAYSAGER

Source : atlas des paysages en Gironde, terrain, photographies agence, diagnostic SCOT

Données de cadrage : Patrimoine protégé au titre des Site

Code	Nom officiel de la servitude
AC2	Servitude de protection des Sites Monument Naturels Sites classés - Domaine de Bel Air - (C.L.M.H. 20/09/1973). - Domaine de la Flouquette - (C.L.M.H. 25/02/1974).



Le village de **St Morillon** s'inscrit dans un cadre paysager de qualité dans l'entité des Landes Girondines de l'Atlas des Paysages de la Gironde, dans la vallée du Gât Mort, en limite des Graves et des landes forestières.

Sur la commune les enjeux paysagers identifiés sont relatifs au maintien des paysages viticoles en clairières.

Traversée par la coulée du Gât Mort, la commune de **St Morillon** s'inscrit à l'interface entre les espaces de landes boisées du Sud Gironde et le vignoble des Graves, à trente minutes de l'agglomération bordelaise.

Le paysage communal est ainsi fortement empreint de cette identité viticole dans laquelle transparait encore l'illustration de la tradition de polyculture élevage qui prévalait sur ce territoire.

La ligne de la vallée du Gât mort organise largement le paysage qui s'articule dans ce vallon et ses premiers coteaux, en lignes parallèles de sens Sud-Ouest, Nord-Est.

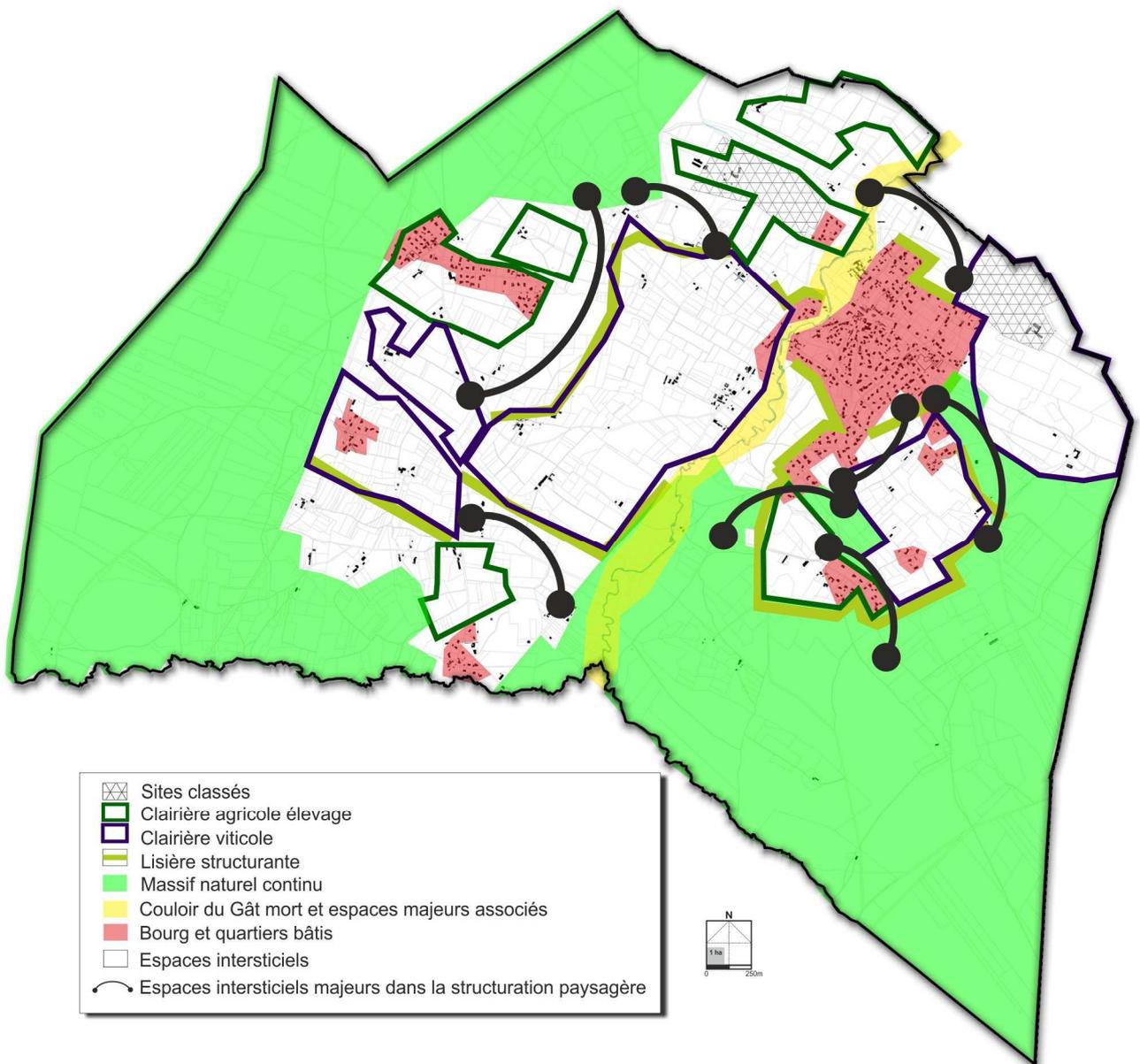
La diversité des ambiances paysagères est notable du fait des variations induites par le réseau hydrographique, la nature des sols, l'action de l'homme par la mise en valeur des terres et l'implantation urbaine.

La grande qualité de ce paysage repose sur cette diversité et les éléments structurants essentiels qui composent ce maillage d'espaces très typés et marqués par l'architecture traditionnelle. Des tendances ou des risques de banalisation ou d'uniformisation sont toutefois notées : les enjeux et objectifs de la commune en matière de patrimoine paysager devront être formulés à travers ce diagnostic.

Des lieux emblématiques sont protégés à travers deux sites classés : domaine de Bel Air et La Flouquette.

Les espaces de vues perspectives ou panoramiques sont relativement le fait de vue rapprochée (église notamment) ou d'entrée dans les clairières qui offrent une vision d'ensemble et compartimentée (exemple au croisement D219 et D220).

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Schématisation des éléments du paysage

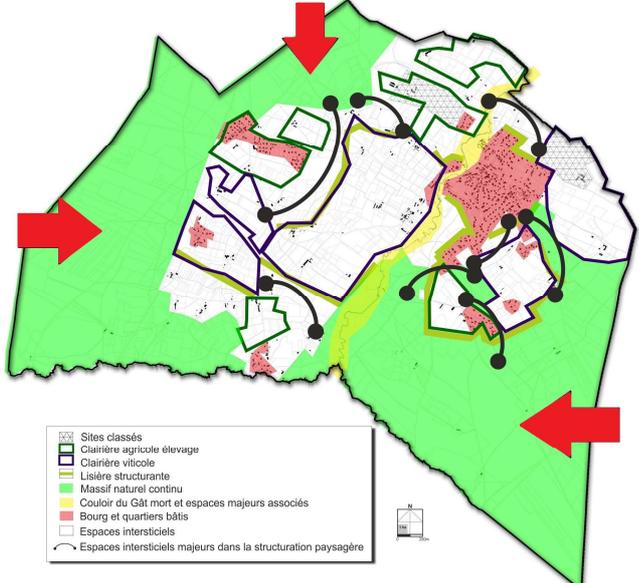
Les grands traits de ce paysage présentés dans la carte ci-dessus peuvent être résumés :

- la **qualité du patrimoine bâti ou du petit patrimoine** (murs, lavoir, source, château, maisons de ville ou maisons rurales, dépendances agricoles (séchoirs, chais)...)
- l'intérêt des **formes urbaines traditionnelles** : la structure du village
- **des paysages agricoles en systèmes de clairières**, offrant des panoramas et perspectives ponctuelles
- **la présence marquante du Gât mort, et ses rives boisées** qui structurent le paysage du bourg. **Les haies** ou les lisières boisées jouent un rôle important dans ce paysage.
- **la présence des arbres isolés ou bosquets d'accompagnement** (notamment chênes, tilleuls, pins ou cèdre) des propriétés viticoles et de leurs dépendances.
- **Le massif boisé périphérique** qui forme une auréole autour du village
- **les sites classés** et leur environnement paysager remarquable
- **un espace bâti traditionnel ouvert** (sans clôture) dans l'espace agricole

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-IV-1-2- LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

Le parcours du territoire fait apparaître de façon schématique plusieurs entités de caractéristiques communes :

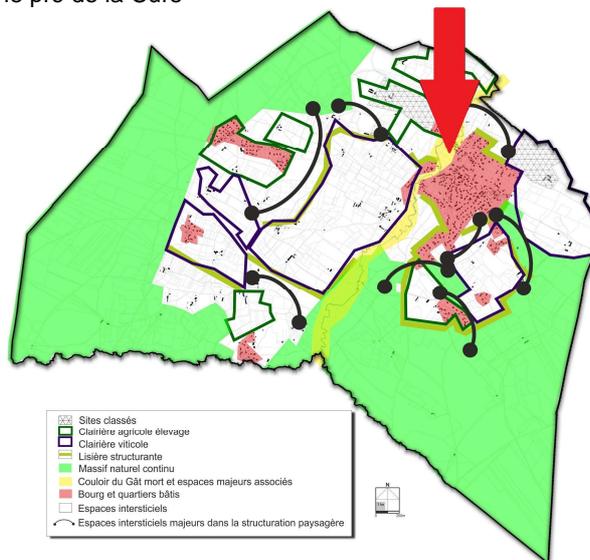
le vaste massif naturel		
	<p>Vue sur lande à molinie avec massif boisé en fond, effet de lisière feuillue</p> 	
<p>Description</p> <p>il constitue la majorité de la périphérie communale et forme un continuum avec les espaces forestiers des communes limitrophes. Ces espaces naturels alternent des espaces boisés majoritairement dominés par les pinèdes, mais associant des lisières feuillues, quelques surfaces feuillues ainsi que des landes humides ouvertes, offrant un paysage très spécifique de la lande girondine par les jeux de lumières, et les ambiances induites par les zones humides.</p>		
Traits dominants	Fonction et caractère paysagers	Recommandations
<p>Vaste ensemble naturel dominé par la pinède</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masses végétales : boisements, landes - Silhouette végétale : ripisylves et lisières - Bâti : ponctuel voire absent, traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace forestier fermé alternant avec des ouvertures ponctuelles de landes humides ou de coupe - Effet de lisière structurant du grand paysage territorial - Continuum boisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Vocation naturelle et sylvicole - maintien d'espaces de landes ouvertes pour la biodiversité - maintien voire restitution des lisières feuillues ou des boisements du bord des fossés ou ruisseaux (feuillus)

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

le couloir du Gât Mort



Le Gât Mort
Et le pré de la Cure



Description

ce corridor boisé assimilé dans le vaste massif boisé sur une partie de son parcours se révèle en traversant la clairière du bourg notamment dans lequel il inscrit une lisière structurante. Le passage du cours d'eau, par sa végétation sa fraîcheur et ses sinuosités, confère une ambiance spécifique et remarquable dont l'attractivité est toujours effective : le village s'est à l'origine développé en marge du cours d'eau, et les habitants restent très attachés à ces espaces. Le pré de la Cure, vaste prairie naturelle en entrée du village est ainsi un espace paysager majeur mettant en perspective le tracé du Gât.

Traits dominants	Caractère et fonction paysagers	Recommandations et potentiel
<ul style="list-style-type: none"> - couloir feuillu délimitant le lit mineur du Gât - Masses végétales : boisements feuillus, prairies - Silhouette végétale : ripisylves - Bâti : ponctuel voire absent, traditionnel (ancien moulin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace paysager structurant de la clairière du bourg - Effet de lisière structurante - Espace ouvert majeur du Pré de la Cure mettant en perspective le tracé du Gât - Élément marquant de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation du corridor feuillu et maintien de l'espace libre du Pré de la Cure - Élément important en terme d'hydraulique, et de biodiversité notamment

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

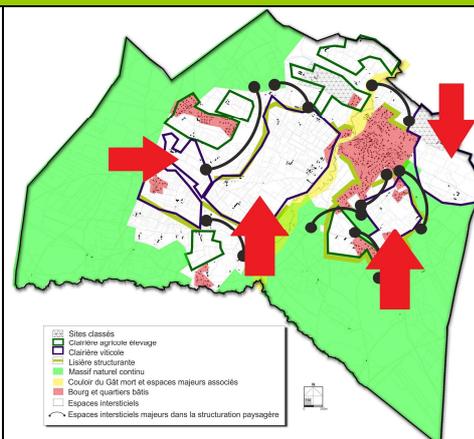
les clairières viticoles



Gravette



Château Belon



Description

- ces espaces ouverts dominés par les vignes et cadrés par les lisières boisées constituent une identité forte de cette partie du vignoble des Graves. La vaste clairière centrale offre un recul sur ce paysage par une vision panoramique et large. Traditionnellement l'implantation des corps d'exploitation sur les ruptures de pentes, au milieu des vignes ou en marge, rythment ce paysage ouvert. Cette organisation s'est maintenue du fait de la protection AOC, sauf sur les marges, en bordure des départementales qui ont accueillies un développement plus récemment.
- Les clairières de Bel air est un exemple remarquable de ces espaces viticoles enserrés dans les bois.
- Les autres clairières Belon/Coustaut et Pilon forment des entités moins homogènes, parfois conquises par des extensions bâties, mais de façon limitée, dans la continuité des ancrages traditionnels existants. La question des formes urbaines et des implantations reste cependant essentielle pour assurer une intégration paysagère à ce type de développement.

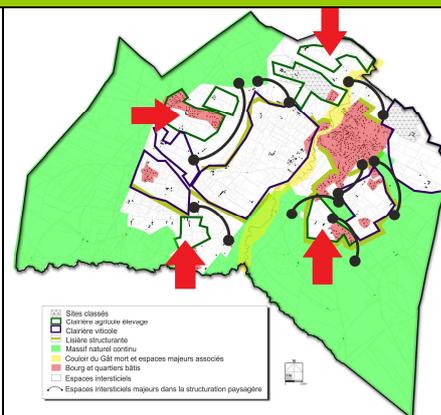
Traits dominants :	Caractère et fonction paysagers	Recommandations et potentiel
<ul style="list-style-type: none"> - clairière de vignoble - Masses végétales : prairies ponctuelles et bosquets boisés - Silhouette végétale : lisières de boisements périphériques formant l'effet de clairière - Bâti : structures d'exploitation, château, hameau ancrage bâti traditionnel lié à l'activité agricole, développement récent ponctuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace paysager identitaire - Effet de lisière structurant - Espace ouvert mettant en perspective le vignoble (notamment clairière centrale). - Espace remarquable de Bel Air (site classé) - Image du village 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des lisières créant les effet de clairières, de même que la compartimentation des différentes clairières - Vocation viticole à préserver - Contrôle du développement dans une forme adaptée aux ancrages traditionnels - Clairière Sud du bourg et centrale : réflexion sur les limites du bourg , les lisières à reconstituer, préserver - Maintien des effet de compartimentation de ces clairières qui forment l'identité du paysage communal et sa variété

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage					
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

les clairières agricoles « pastorales » :



Darriet



Description

- ces espaces ouverts dominés par les prés et cadrés par les lisières boisées constituent une identité forte de la commune car elles sont souvent occupées en leur centre d'un ensemble bâti traditionnel rural de qualité. Elles sont par ailleurs une autre forme de paysage sur la commune, qui s'intercale entre les boisements. Ces espaces semblent les plus convoités par le développement urbain que l'AOC a pu limiter sur les clairières viticoles. Certes l'activité agricole sur ces espaces est aujourd'hui en questionnement du fait des contraintes d'exploitations et économiques. Si la vocation agricole n'est pas aujourd'hui évidente, ces espaces constituent des ensembles paysagers identitaires et marquants sur ce territoire.
- Globalement, les clairières de Flouquette (site classé), Camarset/Tantinople, Peillic semblent relativement préservées. Les développements récents, aux marges ou dans les clairières de Peyron/Jacoulet, Darriet et Courrens présentent des stades de banalisation différents : Peyron/Jacoulet ont connu un développement linéaire le long de la voie en rupture avec le schémas classique des hameaux, et la compartimentation avec la clairière de Courrens pourrait être remise en cause. A Darriet, le bourg s'est développé jusqu'à se connecter à cette clairière au risque de détruire cet effet de clairière insulaire. Sur l'arrière des bâtiments traditionnels, un développement pavillonnaire en rupture avec l'organisation du hameau marque un anachronisme fort dans ce paysage.
- La question de préserver l'identité spécifique de ces clairières en conservant d'une part leur insularité, donc en donnant des limites précises au bourg et aux hameaux, et en assurant l'intégration de développement éventuel par une réflexion sur les implantations, l'architecture semble être incontournable dans la réflexion du PLU.

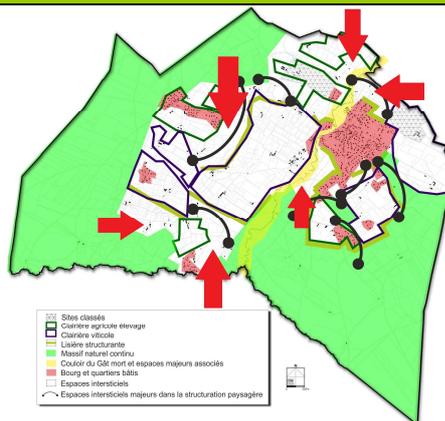
Traits dominants :	Caractère et fonction paysagers	Recommandations et potentiel
<ul style="list-style-type: none"> - clairière agricole d'aspect traditionnel - Masses végétales : prairies et bosquets boisés - Silhouette végétale : lisières de boisements périphériques formant l'effet de clairière - Bâti : structures d'exploitation, lié à l'activité agricole, développement récent ponctuel selon les clairières 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace paysager identitaire - Effet de lisière structurant - Espace ouvert typé en fonction de chaque clairière - Espace remarquable de Darriet - Image du village 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des lisières créant les effets de clairières, de même que la compartimentation des différentes clairières - Contrôle du développement dans une forme adaptée aux ancrages traditionnels - Clairière Darriet : réflexion sur les limites du bourg, les lisières à reconstituer, préserver - Maintien des effets de compartimentation de ces clairières qui forment l'identité du paysage communal et sa variété

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

les espaces intersticiels:



Lisière interstitielle à Darriet



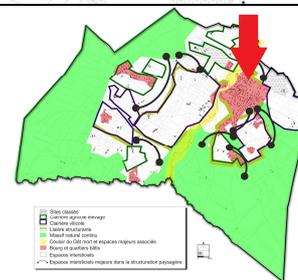
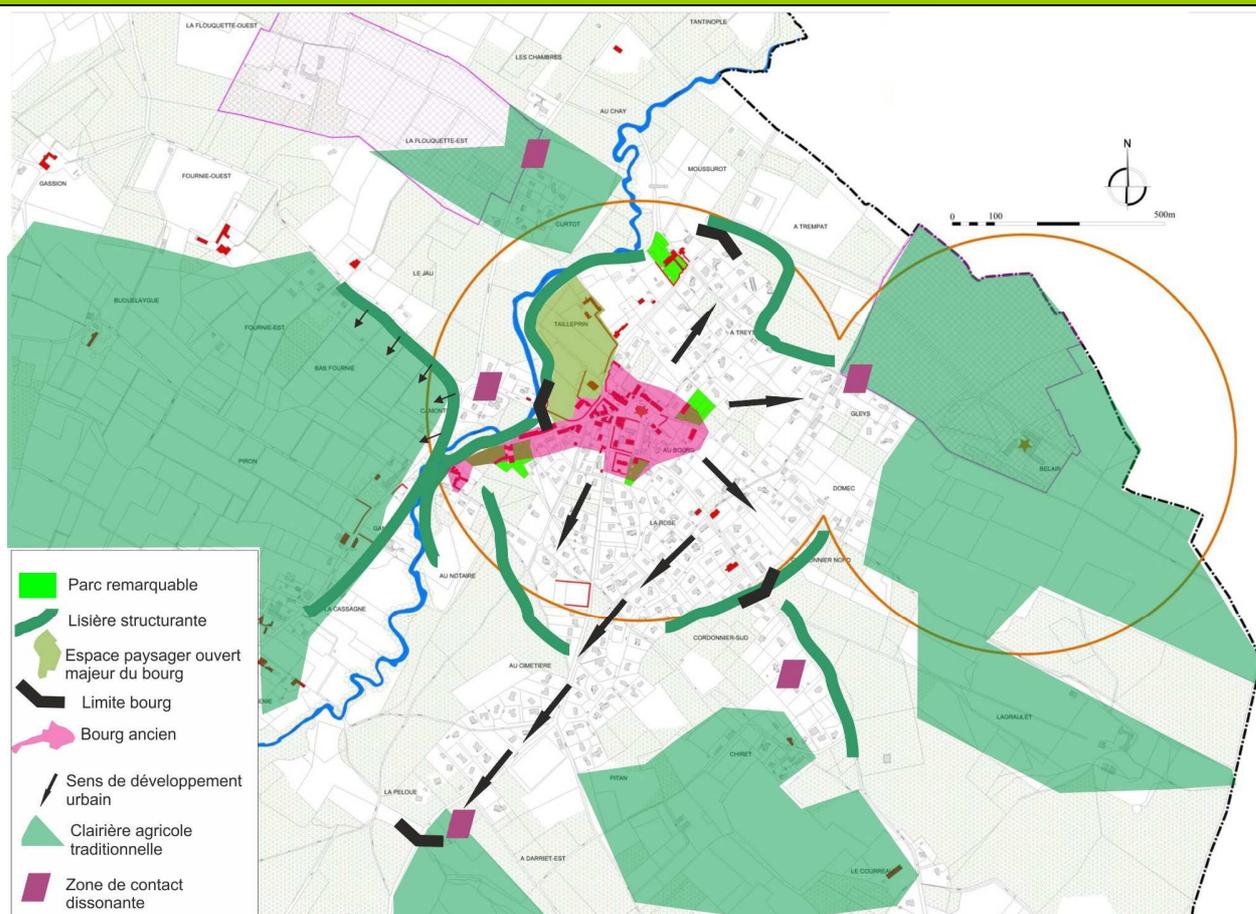
Description

Ces espaces compartimentent le territoire en différentes clairières. Parfois très ténues voire absents, dans leur dimension du fait de l'évolution du territoire, ils demeurent des zones intermédiaires à dominante boisée, parfois ponctuellement occupées par des îlots bâtis plus ou moins récents. Une attention particulière est à porter sur ces espaces car ils contribuent à l'émergence de la structure paysagère communale, et constituent pour certains lieux des espaces de qualité : site du couvent de Béthanie, la Manon.. car ils comportent un patrimoine architectural ancien et de qualité, formant l'identité de ce territoire. Cette réflexion s'inscrit dans le maintien des lisières structurantes formant le périmètre des clairières, et sur les continuums boisés qui caractérisent le territoire.

Traits dominants :	Caractère et fonction paysagers	Recommandations et potentiel
<ul style="list-style-type: none"> - boisements dominants - Masses végétales : prairies, boisements - Silhouette végétale : lisières de boisements - Bâti : structures d'exploitation, lié à l'activité agricole, couvent, lotissement récent de Contré 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace formant le cloisonnement des clairières - Effet de lisière structurant - Espaces remarquables de Béthanie et la Manon 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des lisières créant les effets de clairières, de même que la compartimentation des différentes clairières

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le bourg



Différentes structures urbaines qui côtoient un contexte végétal boisé important formant l'identité du bourg.

Description

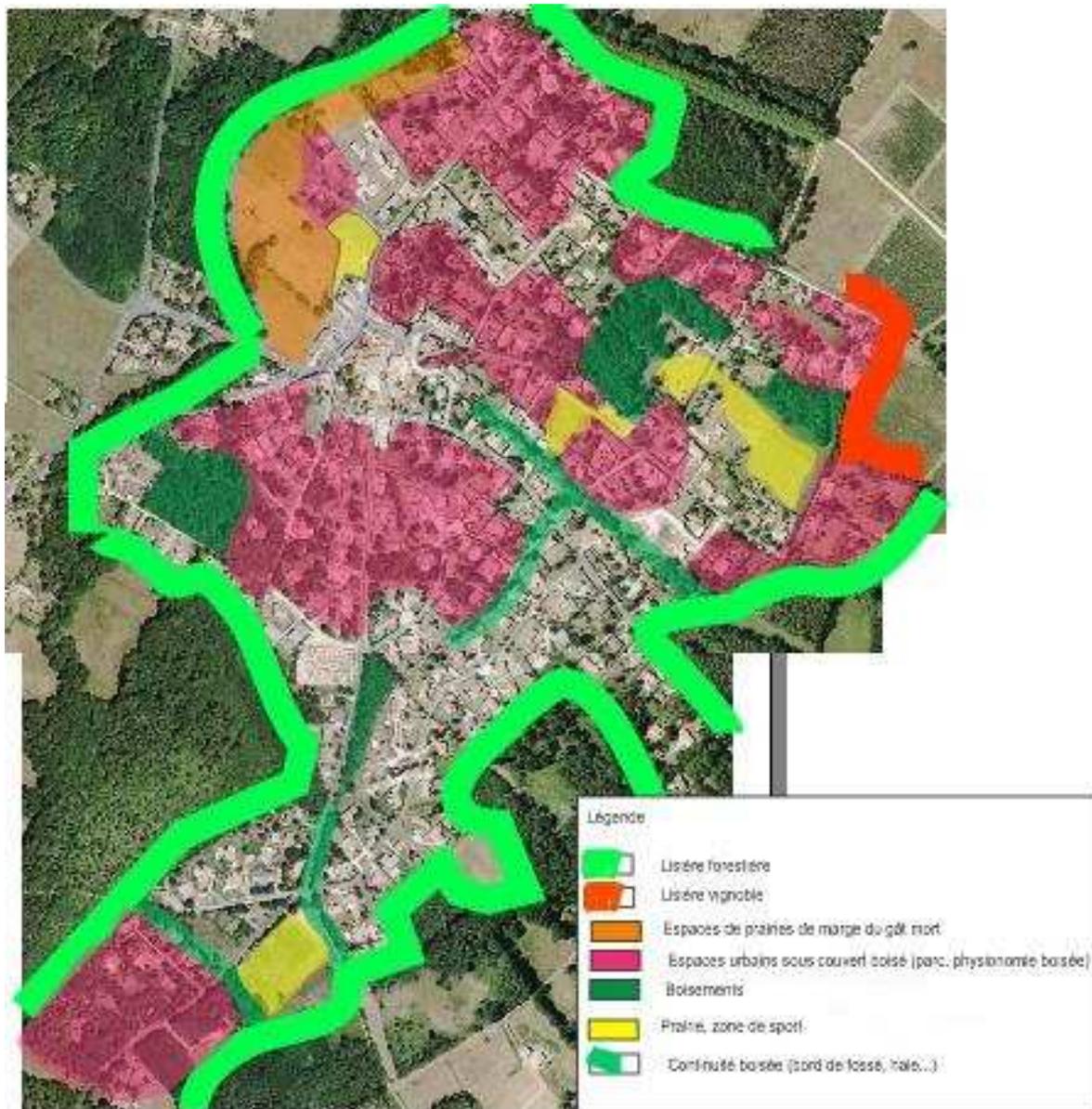
Le bourg forme une entité qui associe des structures à fort caractère boisé autour d'un noyau urbain structuré autour des voies en forme dense. Les abords du Gât mort forment une entité singulière marquée par un arrière-plan de lisière feuillue et d'édifices de qualité avec un parcellaire ample parfois occupée par un parc boisé. L'entrée du bourg est marquée par un vaste espace ouvert (Pré de la cure) qui reste un élément remarquable du village.

La structure des lisières encadrant le bourg est un élément fort du paysage urbain, de même que l'ensemble des trames boisées qui ponctuent le site urbain : jalons de ruisseaux anciens ou encore existants, parcs boisés, bandes forestières intercalées dans le tissu urbain, lisières avec les boisements, urbanisation sous couvert forestier, ripisylve du Gât Mort.

Traits dominants :	Caractère et fonction paysagers	Recommandations et potentiel
<ul style="list-style-type: none"> - entité urbaine en marge des espaces forestiers - Masses végétales : parcs, boisements, alignements ou bandes boisées - Silhouette végétale : lisières de boisements - Bâti : bourg structuré autour des voies, espaces pavillonnaires sous couvert forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace urbain avec architecture de qualité - Effet de lisière structurant - Espaces remarquables des abords du Gât Mort 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des lisières créant les effets de clairières, - Maintien des éléments boisés notamment en lien avec le maintien des biodiversités et des continuités écologiques interne au village (voir trames verte et bleue)

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Des éléments remarquables du paysage du bourg sont confortés par la présence d'une végétation importante dans le bourg, dont la perception correspondant à une échelle qui va au-delà de la parcelle dans une vision globale et transversale.



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B-IV-2-1- TYPOLOGIES D'IMPLANTATION DU BATI

Les maisons sont soit regroupées dans le bourg, en quartiers, ou isolées.

Lorsqu'il s'agit du bourg, le regroupement serré s'effectue autour de l'église et de la mairie, créant « la place », s'ordonnant de façon plus lâche en périphérie du noyau central, généralement sous forme d'habitat pavillonnaire.

Le bâti est regroupé sous forme de quartiers qui constituent des entités urbaines fortes.

Les quartiers peuvent être relativement denses, mais peuvent également revêtir des allures plus linéaires, le plus souvent le long de voies, en dehors des secteurs réservés à l'activité agricole.

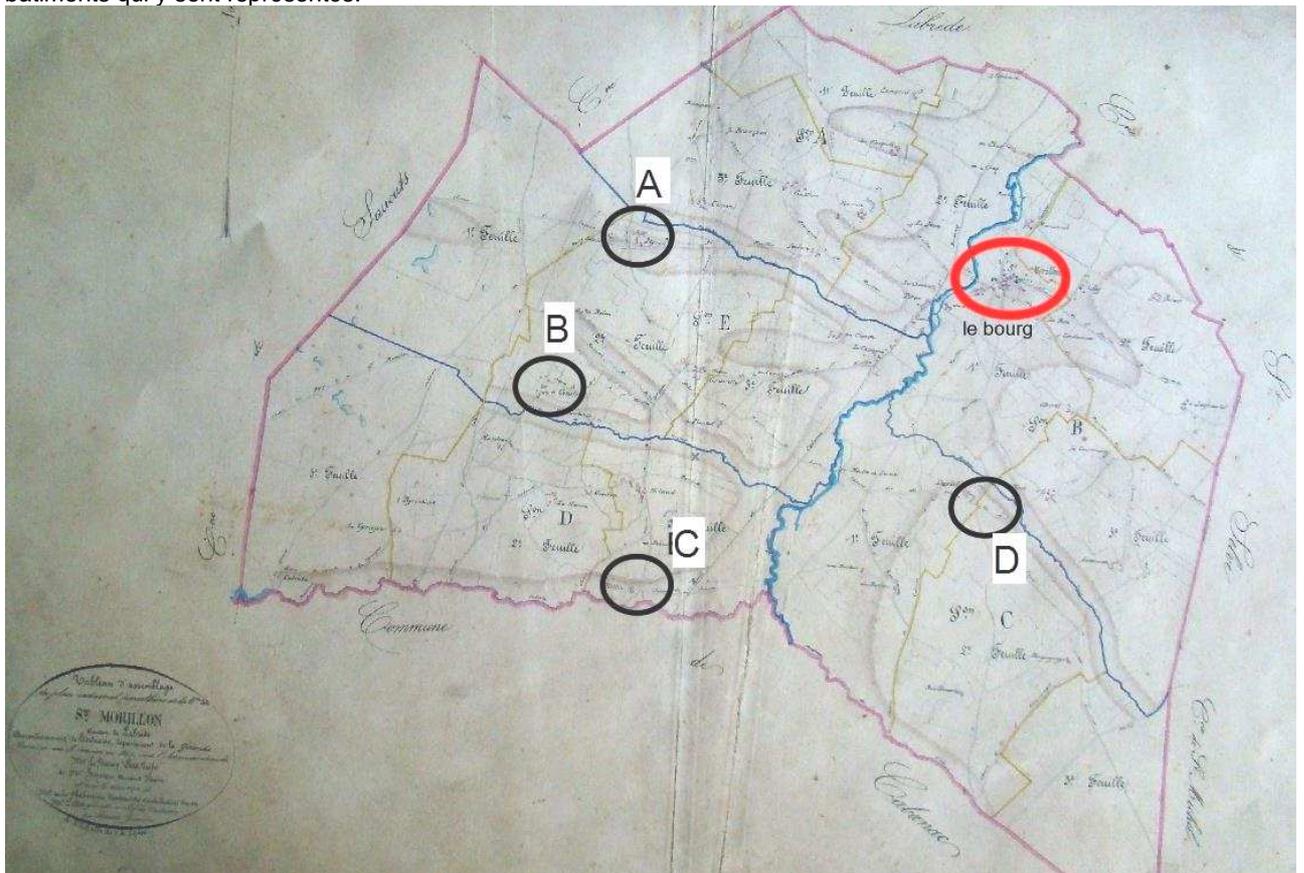
La maison isolée est quant à elle issue de l'activité agricole, qui nécessite la présence humaine dans ses espaces.

Même si l'urbanisation gagne du terrain, il reste de nombreux espaces agricoles de dimension importante, de grandes entités. Les espaces agricoles, les forêts et les maisons ne sont jamais très loin les uns des autres, par effet d'imbrication et de mosaïque, parfois, dans lequel le territoire trouve son équilibre.

B-IV-2-2- ANALYSE GENERALE DES QUARTIERS – TYPES URBAINS

La commune de SAINT MORILLON différencie plusieurs « quartiers ». Le plus important est celui du bourg.

Historiquement, au-delà de l'existence sur place de bâtiments qui attestent de l'ancienneté de l'occupation du site par des constructions, le plan napoléonien de 1847 permet de retrouver les origines de ces quartiers au travers des bâtiments qui y sont représentés.

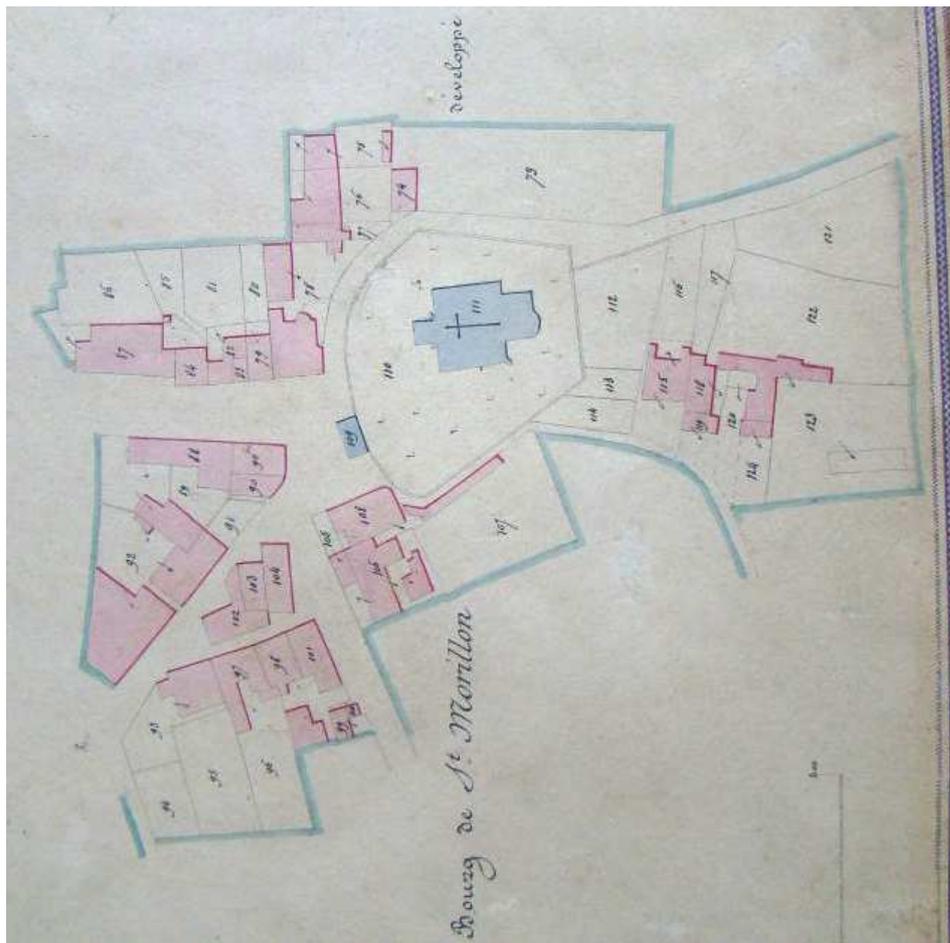


Repérage sur le plan napoléonien de 1847

- Le Bourg
- A : quartier Peyron
- B : quartier Coustaut
- C : quartier Peillic
- D : quartier Darriet

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Evolution de l'urbanisation du centre bourg



Le cadastre de 1847 atteste d'un bourg structuré » autour de l'église à l'époque entourée par le cimetière dans un espace clos de murs.

Face à l'église les édifices dessinent la voie ainsi que la place devant l'actuelle mairie.

Les maisons principalement à rez de chaussée situées en partie Nord de l'église ne sont pas encore construites.



Les voies sont présentes et sont restées jusqu'à nos jours telles qu'elles figurent sur le cadastre ancien.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE



Le centre bourg historique s'est développé avec :

1. une première couronne limitée par le Gat Mort vers l'Ouest et composée d'une structure viaire rayonnante le long de laquelle se sont bâtis les édifices, avec une forte densité de constructions
2. une seconde couronne pavillonnaire qui s'est développée dans l'épaisseur du territoire et dans laquelle la densité est moindre, faisant une place importante au végétal au travers en particulier des jardins et parcs. Elle prend appui au Sud Ouest sur un espace boisé important et au Nord se cale sur la voirie principale, alors que vers l'Est alternent les limites fixées par les bois et la viticulture
3. la troisième couronne est partielle, s'agissant d'une urbanisation qui s'est développée le long des voies de façon ponctuelle soit sous couvert végétal comme au Sud Est, soit fortement cadrée par les boisements vers le Sud et le Nord.

Cadastré de 1847

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Evolution de l'urbanisation du quartier Peyron

L'histoire de ces secteurs est souvent la même. Historiquement de grandes bâtisses s'implantent dans le tissu agricole, regroupant les maisons d'habitations et les bâtiments agricoles.



Eloigné des exploitations agricoles, se développe un tissu de maisons d'habitations le long de la voie.



Ce tissu se densifie puis vient conquérir de nouveaux espaces sous la forme d'un habitat regroupé dans une forme de lotissement, plus à l'écart des voies, dans l'épaisseur du territoire.

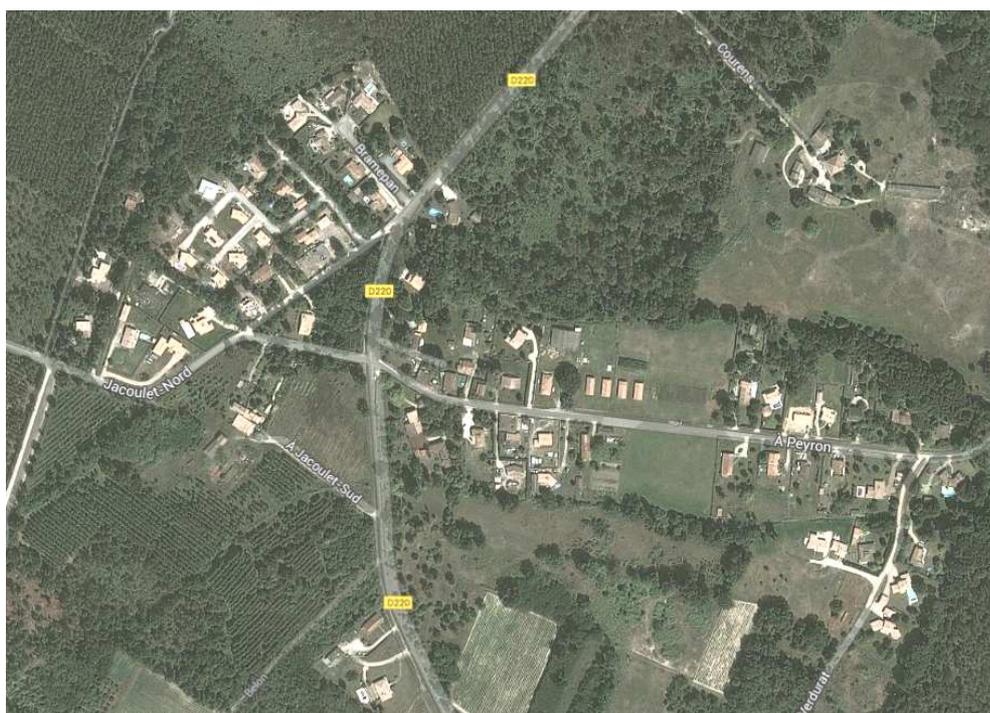


Dans les dernières années ces espaces s'étalent jusqu'aux limites formées par les voies ou les espaces agricoles exploités, les « dents creuses » se comblient.



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les maisons réalisées ces dernières années par le biais de zones U dans le POS (en marron sur le plan) attestent d'une récente urbanisation de ce quartier, qui compte plus de 70 maisons d'habitation. Dans l'intervalle entre les deux secteurs des constructions non habitations (voir photographie ci après).



La photographie aérienne montre bien les structures de type lotissements.



Des constructions anciennes côtoient des constructions plus récentes.



Des maisons au milieu des parcelles



Cet espace comporte des édifices relevant d'un usage autre que l'habitation.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme				
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	



Un hameau dans lequel se trouve une douzaine d'habitations.



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme				
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

C- Quartier PEILLIC



La photographie aérienne montre bien les structures bâties de part et d'autre des voies, en lisière de forêt. Et en limite avec Cabanac et Villagrains au Sud



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme				
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

D- Quartier DARRIET



La photographie aérienne montre l'urbanisation linéaire mais également dans l'épaisseur du tissu urbain

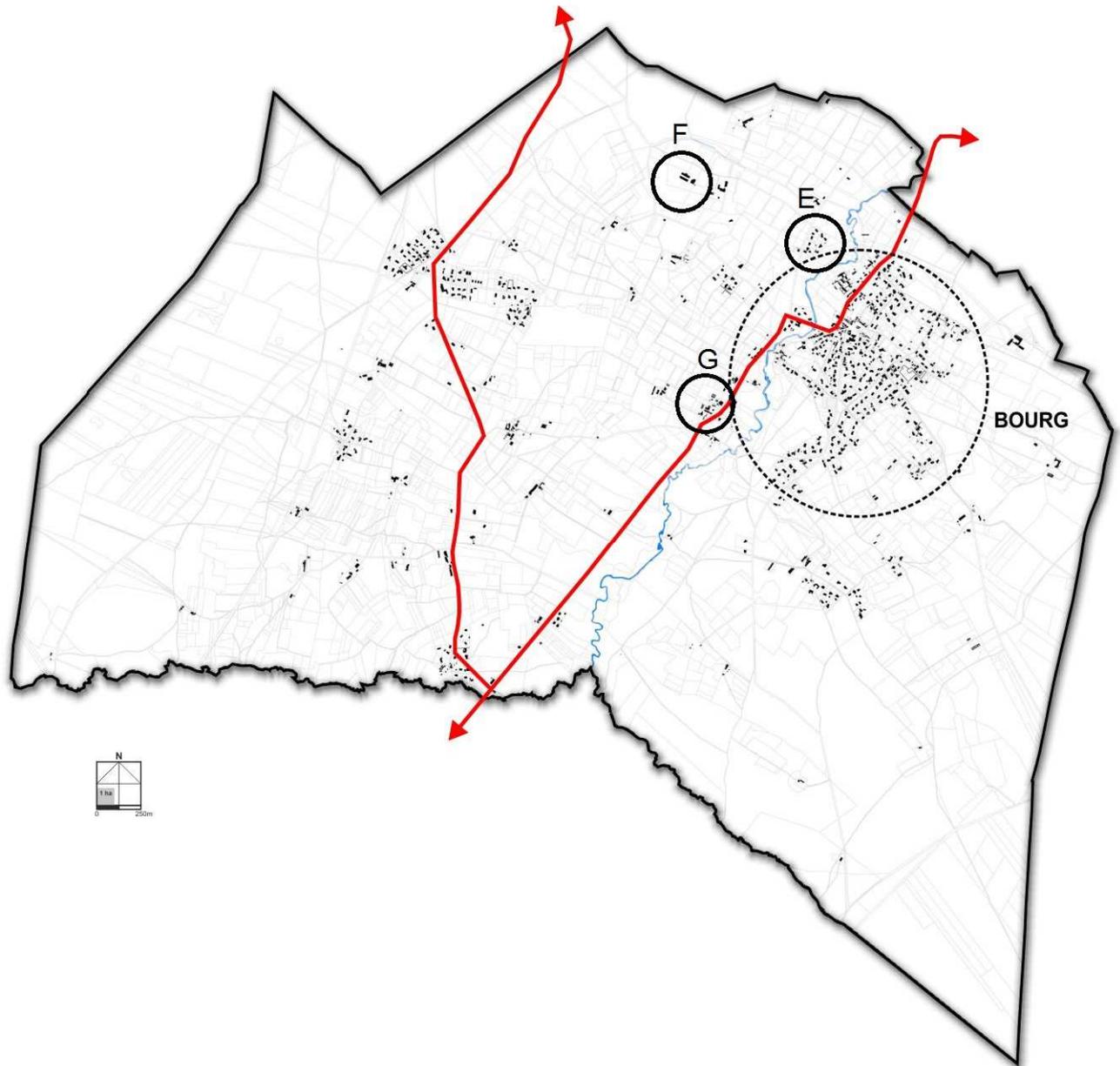


Des constructions anciennes attestent du caractère historique de ce secteur.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme				
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

Le développement plus récent, en particulier au travers du POS, , a vu la réalisation d'une autre forme de constructibilité, avec l'arrivée soit :

- de quartiers récents (E)
- d'espaces dédiés à des activités spécifiques (F et G)



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

E- Quartier CURTOT

Un quartier existant à l'entrée du bourg au Nord Est depuis Saint Selve.



La photographie aérienne montre bien la structure de type lotissements.



Ce groupement d'habitations marque l'entrée de ville depuis Saint Selve.



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

F- BETHANIE

Le *Domaine de Béthanie* a fait l'objet d'une acquisition par la Communauté de Communes de Montesquieu en 2009. Une révision simplifiée du POS effectuée en 2009 a permis la **construction d'habitat social : 25 logements T1 et 3 logements d'urgence**

La photographie aérienne montre le site avant la construction des logements à caractère social.



Le site vu depuis la route située au Nord.



Sur place les bâtiments existants

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

G- LA CASSAGNE



Quelques habitations et surtout une **activité économique** importante pour le bourg (garage, station-service).

La photographie aérienne montre l'emprise de l'activité économique située à la fois près du village mais suffisamment éloignée pour ne pas créer de gênes dans le village



Des constructions anciennes à l'entrée du secteur



Une activité économique importante pour le village



Une urbanisation plus récente de maisons individuelles

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme				
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

Patrimoine archéologique

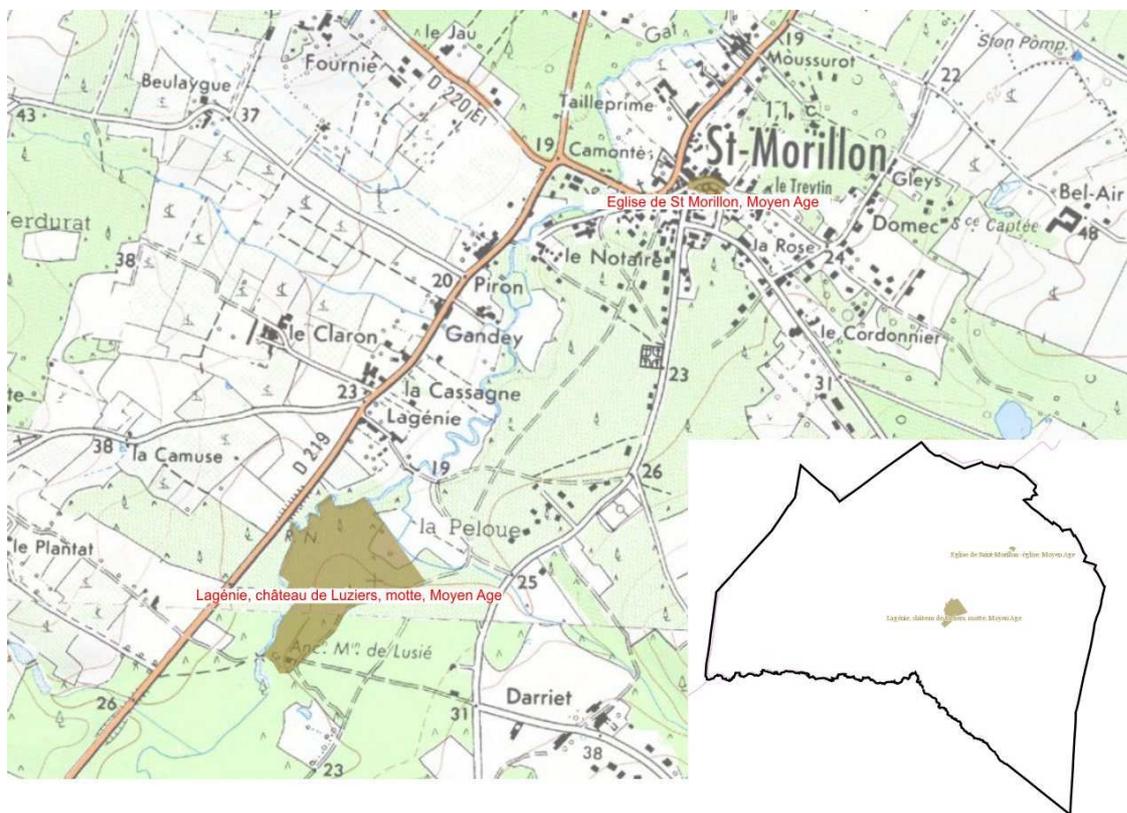
La commune comporte un patrimoine archéologique important et diversifié, dont les références sont diverses.

Données archéologiques (Inventaire par Chloé Bagalciague)

La présence de vestiges paléolithiques n'est pas mentionnée sur le territoire de la commune.

- 1- Au lieu-dit « la Grande Lande » (Carte I.G.N. : Landiras 1538 Est), quelques silex ont été trouvés en prospection.
- 2- Au lieu-dit « Mitaud » (Carte I.G.N. : Landiras 1538 Est), fut découverte une hache plate en cuivre datée du du Chalcolithique (entre 2300 et 1800 environ
- 3- Au lieu-dit « les Pujolets » (Carte I.G.N. : Pessac 1537 Ouest) on signale trois tumuli accompagnés de pointes de flèches. A l'origine ils étaient au nombre de quatre. Le Musée d'Aquitaine possède une hache polie marquée d'une mention « Tumulus de St Morillon, collection Braquehaye ». Elle pourrait provenir de l'un de ces tumulus. En 1860 fut découverte une sépulture primaire en coffre (Devignes) ; elle provient d'un tumulus, mais lequel ?
- 4- Il faut également signaler la présence attestée d'une motte castrale au lieu-dit « Le Graveyron ». (aujourd'hui lieu-dit « Aux prés de Génie » (carte IGN La brède 1537 Est). Léo Drouyn parle du « château de Luzier » (Drouyn 1865).
- 5- Au lieu-dit « Les Pujolets » (Carte I.G.N. : Pessac 1537 Ouest), a été découvert un dépôt monétaire de 300 à 400 pièces d'or de l'empereur Constance (I, II ou III ?). Il s'agit de la découverte mentionnée dans la Carte Archéologique de la Gaule (la Gironde) page 176, où la date de la découverte a par erreur été notée « peu avant 1875 » alors que la découverte eut lieu « peu avant 1775 ». cette découverte a été le fait d'un habitant de St Selve. Un doute subsiste quant à l'origine St morillonaise du dépôt (cf. le journal de la promenade découverte de St Selve, éditions du SIGM 2012)

Les Zones archéologiques sensibles



- Lagénie, château de Luziers, Motte, Moyen Age
- Eglise de St Morillon, Moyen Age

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE
E RESUME NON TECHNIQUE						

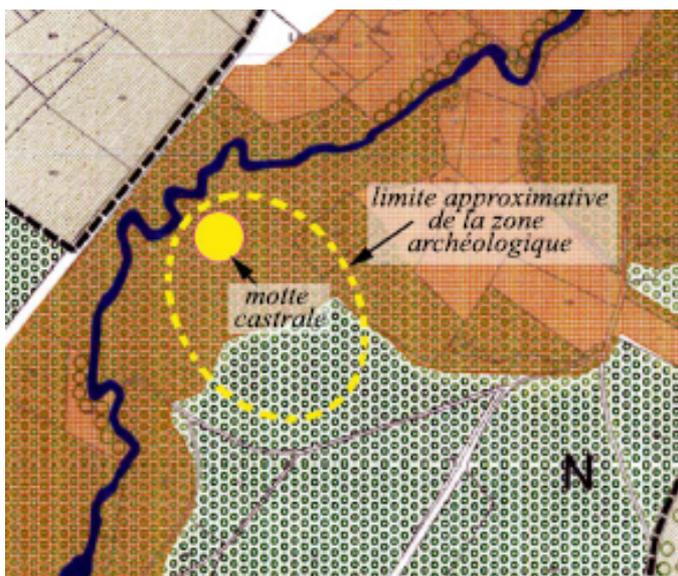


La motte de Luziers

Cette construction de terre est décrite par Léo Drouyn dans son ouvrage : « *La Guienne militaire* ». Il l'authentifie comme « motte castrale » et la décrit : « Une motte artificielle entourée d'un fossé. Elle a 6 à 8 m de haut sur 25 de diamètre dans un sens et 20 de l'autre avec des fossés de 8 à 10 m de largeur. Il y avait sur le sommet des constructions en pierre qui ont été démolies depuis peu de temps ».

Un accord passé entre Jeanne de Lestonnac et François de Montferrant son fils en 1604 concerne : « la Maison Noble de la Mothe de Luzié autrement dit Darriet ». Ce document conforte l'idée que notre motte était bien le siège d'un pouvoir seigneurial.

Les constructions en pierre signalées par Léo Drouyn indiqueraient un réaménagement du site à une époque assez tardive. Toutefois, il y a peu de chances que son utilisation ait dépassé le 15^{ème} S.



Source : F Delpech

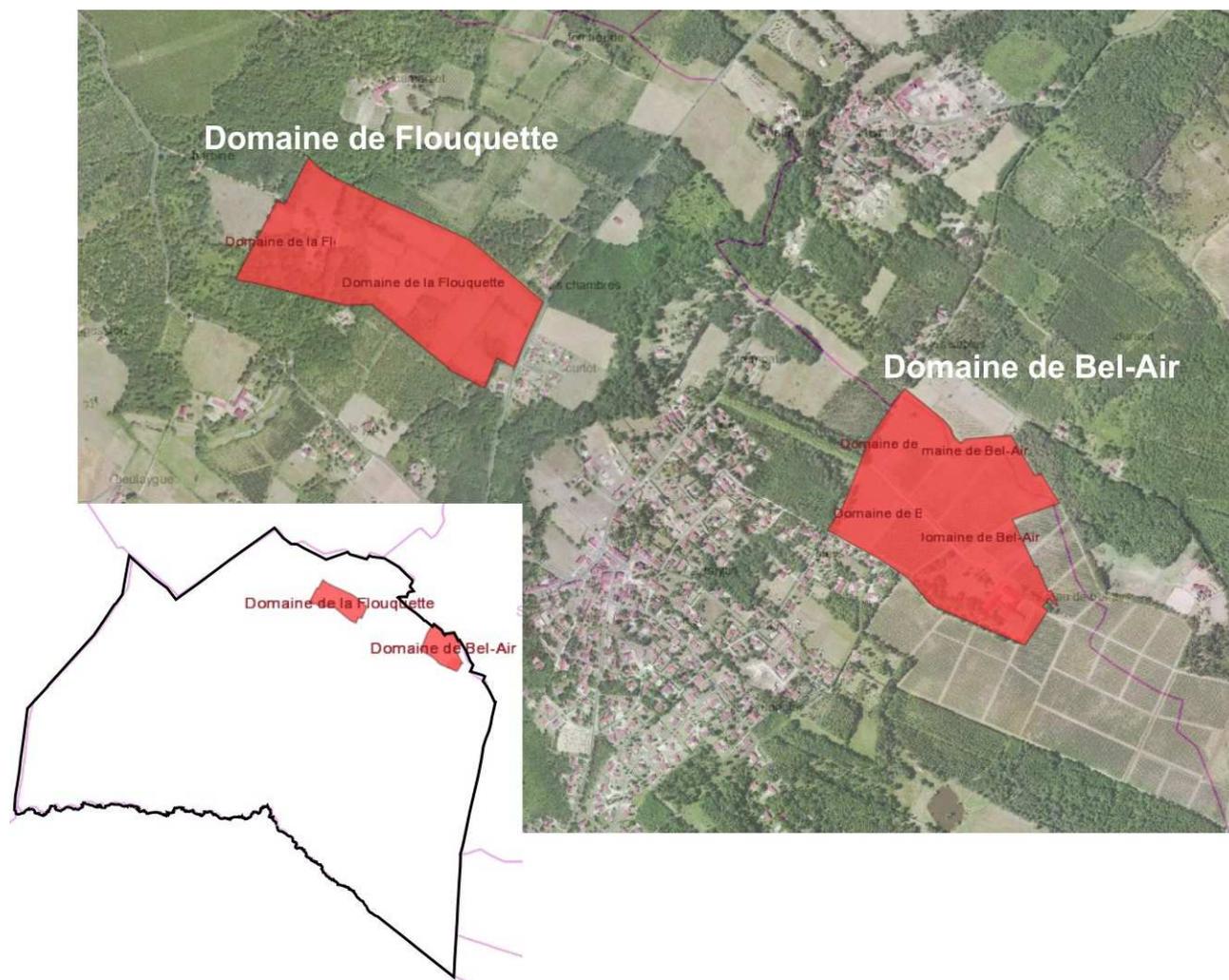
Pour mémoire, liste des sites ou indices de sites mal ou non localisés :

- Secteur de Courrens : Mobilier – Paléolithique ?
- Secteur de la Grande Lande : Mobilier – Mésolithique et Néolithique ?
- Secteur de Mitaut : Mobilier – Chgaltholithique.
- Les Pujolets – Trésor monétaire (découvert avant 1775) – Gallo- romain.
- Une motte castrale au lieu-dit « au près de Lagénie »
- Quatre tumulu sur des points hauts de St Morillon, côté rive droite : 3 groupés, un isolé

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les Sites Classés et Inscrits

La commune de **St Morillon** est concernée par deux sites classés.



- Domaine de Bel AirSite – Site Classé (20/09/1973).
- Domaine de la Flouquette Site Classé (25/02/1974)

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE

Monuments protégés (source : atlasdupatrimoine.gouv.fr)

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis dans un rayon de 500m en abords d'un Monuments Historique.

Code	Nom officiel de la servitude
AC1	<p>Servitude de protection des Monument Historique protégé</p> <ul style="list-style-type: none"> Château de Bel-Air (Inscrit M.H. 01/09/1986) Façades et toitures, décor intérieur, pièce d'eau, statues. Eglise (Inscrit M.H. 21/12/1925) Abside, chœur et chapelle. <p><i>L'église Sainte-Maurille est la seule église du canton ayant gardée son état primitif roman. Il reste sa nef et le clocher-mur du XIIe siècle, malgré quelques remaniements ultérieurs. Il y est encore conservé l'armoire eucharistique en bois du XIIe siècle, et une Vierge à l'Enfant du XIVe siècle. Cette Vierge du XIVe siècle a fait d'ailleurs l'objet d'un article dans la Revue Historique de Bordeaux (Roudié, 1955). Sur le mur d'un des bas-côtés ont également été peintes les armoiries de Montesquieu au XVIIIe siècle (Source : Chloé Bagalciague)</i></p>

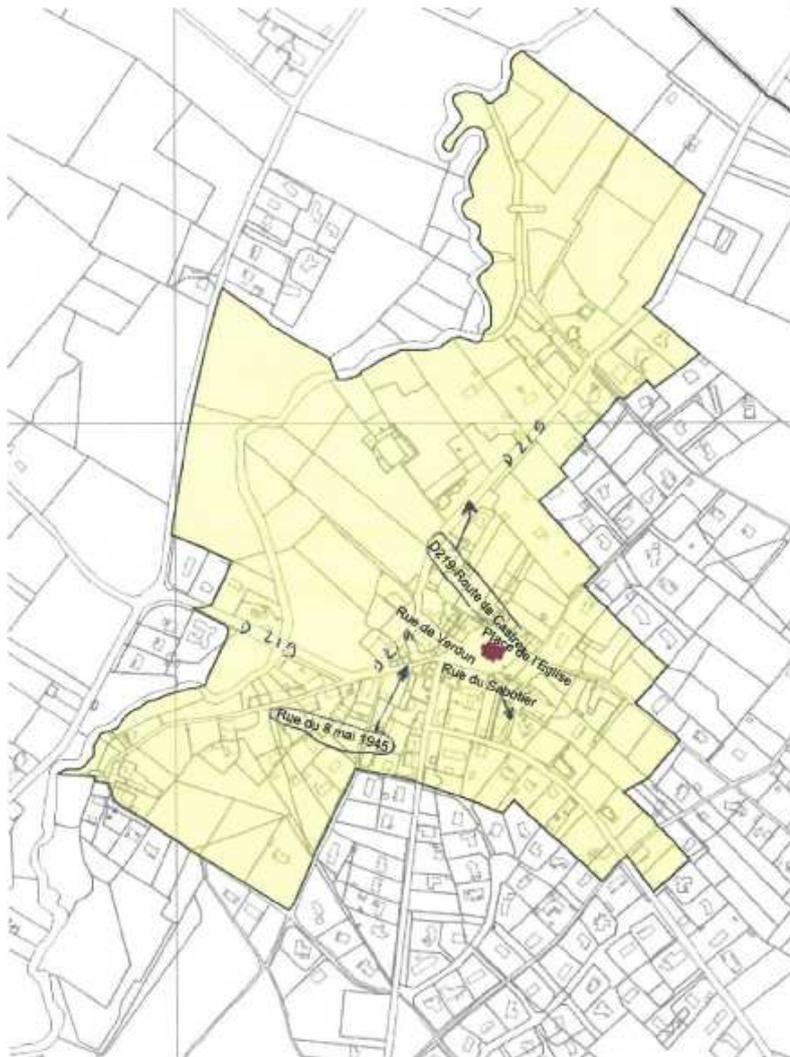


La localisation des Monuments Historiques impactant le territoire

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture			
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

Un projet de **modification de périmètre de Monument Historique** de l'église est en cours par les services de la DRAC (Direction Générale des Affaires culturelles)(codifié à l'article L621-30-12 du code du patrimoine). L'architecte des Bâtiments de France de Gironde a proposé un périmètre sur lequel la commune a donné son avis de principe. Il vise à substituer au périmètre de 500m autour de l'église un périmètre plus pertinente représenté ci-dessous. Une enquête publique conjointe avec celle du PLU sera menée à la suite de quoi, le nouveau périmètre viendra se substituer au rayon de 500m autour de l'église. Le périmètre du château est quant à lui maintenu.

.Proposition de périmètre modifié



.Justification du périmètre de protection modifié

Il est proposé d'établir un périmètre de protection de l'église Sainte Maurille incluant :

- les abords immédiats de l'église et les constructions anciennes du bourg à proximité,
- le bâti accompagnant la D219, route de Castres, en entrée de bourg,
- l'ouverture sur le paysage formé par le Gat-Mort, les prairies et les feuillus qui le bordent au nord et nord est.

Cette zone bâtie et paysagère forme un cadre de présentation de qualité du monument historique dont il convient d'accompagner l'évolution afin de préserver les abords de l'église Sainte-Maurille.

Proposition de périmètre Modifié pour l'Eglise (Procédure en cours) Extrait du courrier Préfet du 11 mai 2015

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE		

Le petit patrimoine et le patrimoine vernaculaire

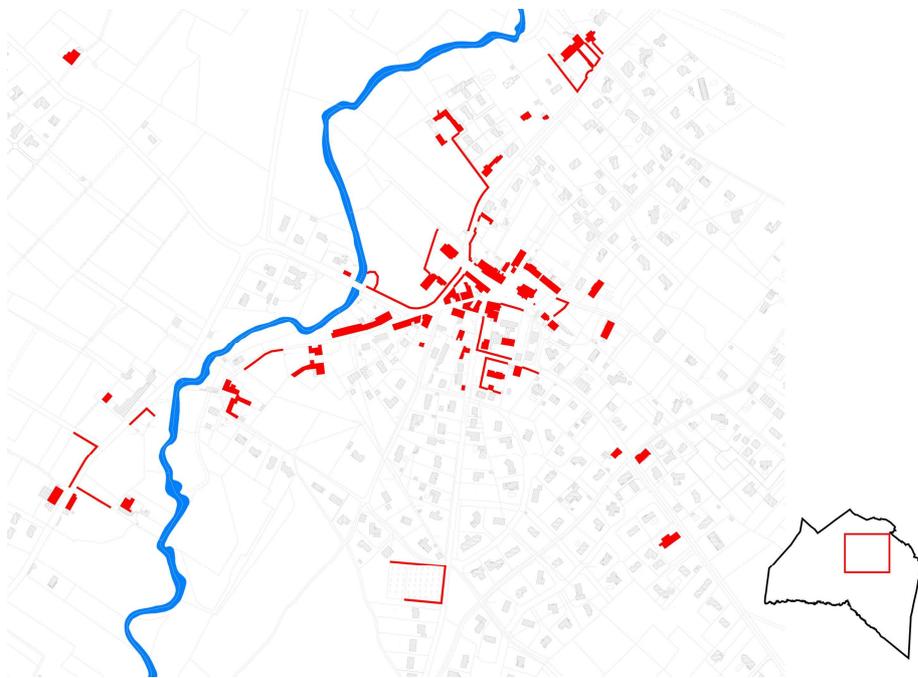
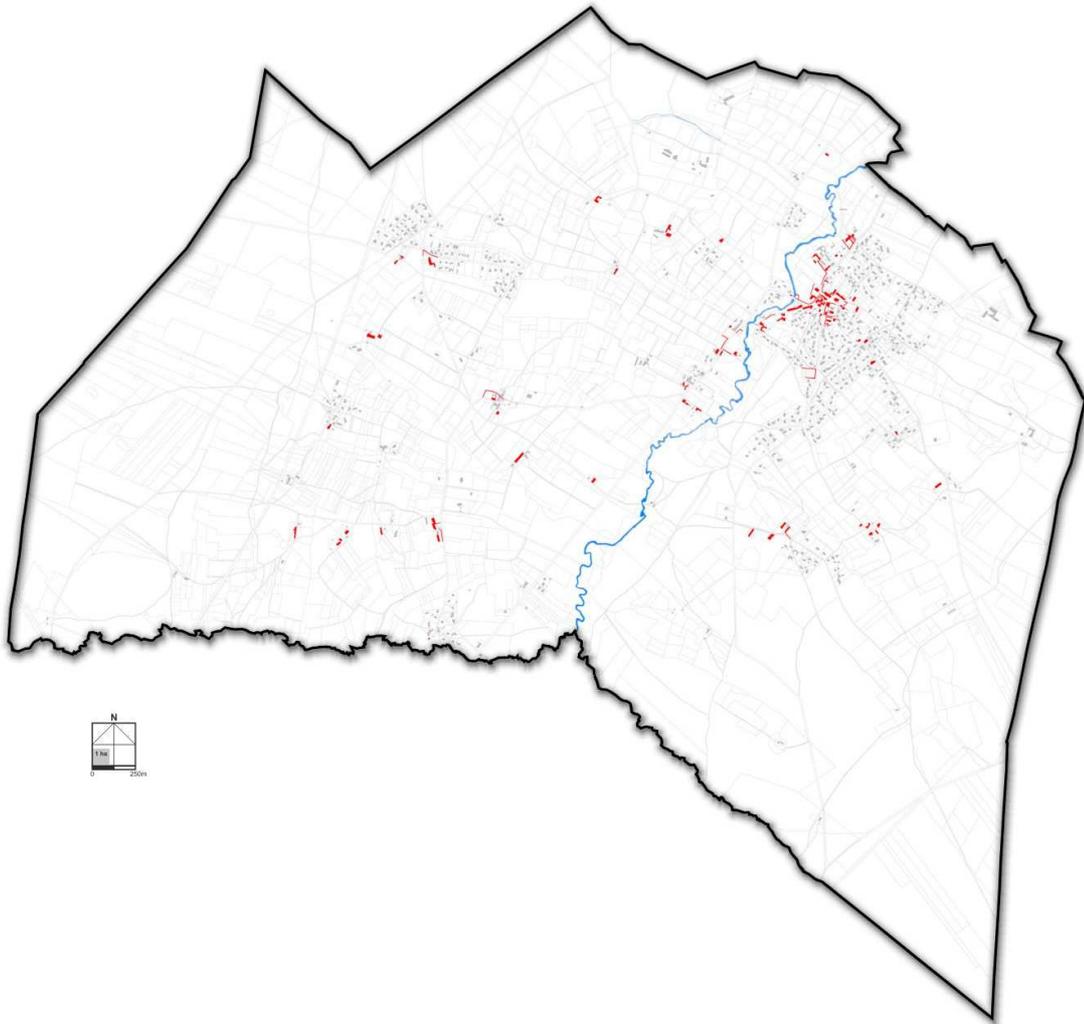
La commune comporte un ensemble patrimonial abondant et dans des états de conservation très divers.

Patrimoine de proximité de **St Morillon**, patrimoine dans le domaine privé, ou public (liste non exhaustive)
Inventaire par *Julie Delpeyroux*, en 2007 et notes de P.Delpech.

" Trois moulins ruinés:

- Luzier (ancienne propriété de Montesquieu)
 - Le Notaire (ancienne propriété de Montesquieu)
 - Moussurot
- Ensemble source/lavoir en bordure du chemin rural du Bourg à Lagraulet : bassin de pierre d'à peu près 4m*5m; source «bâtie », elle aussi en pierre, linteau chanfreiné; ensemble fortement dégradé par le propriétaire. A quelques mètres de ce lavoir, très beau chêne de 3,5m de circonférence.
 - En bordure de la route de Jeansotte, au lieu-dit La Tuilerie: traces d'un ensemble lié à la production des tuiles. Ruines d'une habitation avec ses dépendances, puits, four à pain séparé de la maison, ensemble très dégradé. Plus loin, sous un amas de décombres embroussaillés, quelques éléments permettent d'identifier les restes des fours de cuisson des tuiles. Les traces d'un chemin qui reliait cet espace à la jonction entre la route de Saint-Michel et la piste de Jonquey sont encore perceptibles (déchets de la tuilerie).Encore plus loin on peut voir les zones de lagunes d'où était extraite l'argile. Il y a quelques années ces lagunes, en eau, constituaient un ensemble environnemental très intéressant. Partiellement utilisées comme décharge sauvage, elles ont été asséchées. Ce chêne a été assez blessé lors de l'arasement du talus par la lame du bulldozer.
 - Ensemble source/lavoir de Bel Air lié à la pièce d'eau. (patrimoine classé)
 - Petit pont en pierre sur le Riet, dans la perspective de la propriété des Demoiselles. Ce modeste petit pont est intéressant par la qualité de ses matériaux (très belle pierre), la qualité de sa construction. Parfaitement dans l'axe d'une trouée qui partait de l'ensemble des «Demoiselles », il montre un souci d'esthétique par le profilage des barres de pierre qui bordent le tablier (amont et aval).
 - Ferme ruinée entre Minge-Gagnat et Nougeyragut : four à pain.
 - Ruines de l'ancienne tuilerie au lieu-dit Les Tuileries: restes de four de cuisson des briques; four à pain.
 - Zone de Darriet : ruines de l'ancienne maison Desbarats, dite ancienne laiterie.(lors de la tempête de janvier 2009, le mur s'est écroulé) , Puits - source - pièce d'eau aménagée - aménagements de pierre sur le ruisseau du Riet- pont.
 - Vivier de Courrens
 - Puits au carrefour du chemin du Sable et de la route de Saint-Michel-de-Rieufret.
 - Calvaire du presbytère.
 - Croix sur la route de Saint-Selve à la station d'épuration (renversée, redressée en 2008).
 - Bancs de pierre dans la petite rue du Bourg.
 - Aménagements de lavoir en contrebas du pont de Saint-Morillon.
 - L'édicule sur la place du village. (derrière l'église)
 - Murs de pierre »

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



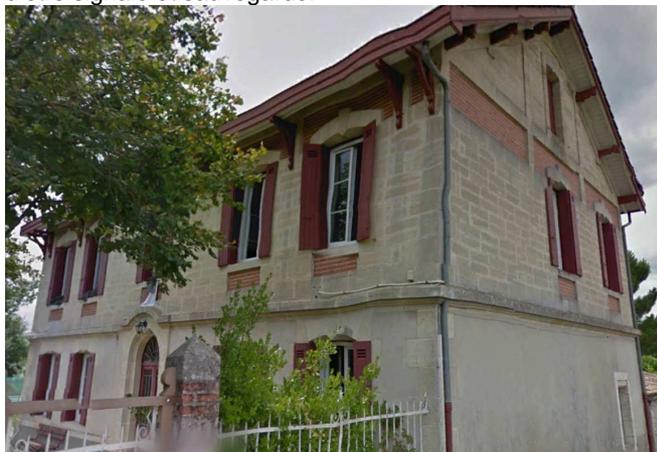
Localisation du patrimoine bâti exceptionnel

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture			
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

La commune est parmi celles qui comptent de nombreux édifices anciens. Nombre d'entre eux se situent dans le bourg mais il en existe également sur des espaces plus ruraux.

Murs

Les éléments indissociables de l'architecture comme les murs de clôtures font également partie du patrimoine qui mérite d'être signalé et sauvegardé.



Mur de clôture constitué d'un mur bahut surmonté d'une grille.
 Les piliers sont en accord avec le vocabulaire architectural de l'édifice.
 Le portail correspond dans la forme, le matériau, le gabarit à la grille.
 Le végétal situé en arrière-plan contribue à la perception depuis l'espace public, mais ne dissimule pas complètement le jardin et la maison, ce qui est très important dans la perception générale, et doit être maintenu.

Un mur peut être plus haut pour autant la grille conserve une transparence très importante dans la perception générale depuis la rue, évitant un effet de couloir urbain.



La qualité de l'espace public est ici accompagné par un mur important, tant dans son linéaire que dans son aspect. Le maintien de hauteur faible contribue à une perception dégagée du site du pré de la Cure.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture			
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

Caractéristiques du bâti

Les maisons traditionnelles :

Les maisons de ville

Il existe plusieurs types de maisons qui se situent dans le village.

Les maisons couvertes par un toit à deux versants ou plus, orthogonales, plus larges que hautes, disposant d'un étage.

La composition des ouvertures est très ordonnancées, les fenêtres se superposent, la porte d'entrée est souvent disposée en position centrale sur la façade principale.

Leurs façades principales sont enduites dans des tons clairs proches de ceux des pierres de taille qui constituent parfois des éléments apparents, en chaînages d'angle, en encadrement de baies, en bandeaux, moulures.

Les avants toits sont peu saillants en génoise (face inférieure d'un avant-toit formée de plusieurs rangs (de un à quatre) de tuiles-canal en encorbellement sur le mur. Le rôle de la génoise est d'une part d'éloigner les eaux de ruissellement de la façade comme une corniche, et d'autre part de supporter et continuer le pan versant de toit).

Les contrevent sont souvent encastrés dans l'embrasure de la baie.



Le bourg, dispose d'un patrimoine important en particulier aux abords de la Mairie.

Des interventions qui ne font pas cas des dispositions anciennes altèrent le patrimoine petit à petit.

Dans le bourg ou à proximité immédiate, d'autres espaces urbains disposent de maisons de ville à rez de chaussée qui participent de façon très intéressante à la composition urbaine, par leur échelle et leur simplicité.



Les villas

Situées au milieu d'un jardin ou parc ces maisons se caractérisent par leur unité et leur individualité. Au-delà de la qualité architecturale de la maison, elle reste indissociable de la végétalisation de la parcelle et des clôtures



B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture			
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE	

Les châteaux ou grandes demeures

Ce sont des »objets architecturaux « conçus au-delà de la simple fonction d'habiter ou de travailler. Leur environnement paysager est un élément fondamental.



Les édifices ruraux plus modestes

Ce sont des ensembles disposant la plupart du temps de dépendances, en lien étroit avec l'activité viticole, du moins dans leurs origines. Leurs formes sont issues des besoins et contraintes de l'activité. Leur environnement paysager est un élément fondamental.



Le bâti récent

Les maisons neuves sont généralement d'une volumétrie beaucoup plus standardisé. Les besoins ne sont plus les mêmes, les modes d'habiter non plus. Leur implantation, leur volumétrie, la disposition de leurs ouvertures peuvent également faire abstraction des données climatiques et techniques compte tenu des progrès qui ne font plus craindre les vents et intempéries comme autrefois.



Des matériaux réservés jusque-là aux dépendances comme le bois, apparaissent comme matériaux de construction des habitations

Les couleurs sont également dans un registre jusque là ignoré.



Enjeux

Les édifices principaux, les annexes et les clôtures forment un ensemble indissociable qu'il faut maintenir. L'accompagnement paysager est important à maintenir. Les caractéristiques qui en font l'identité doivent être préservées dans les évolutions à venir.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE
						E RESUME NON TECHNIQUE

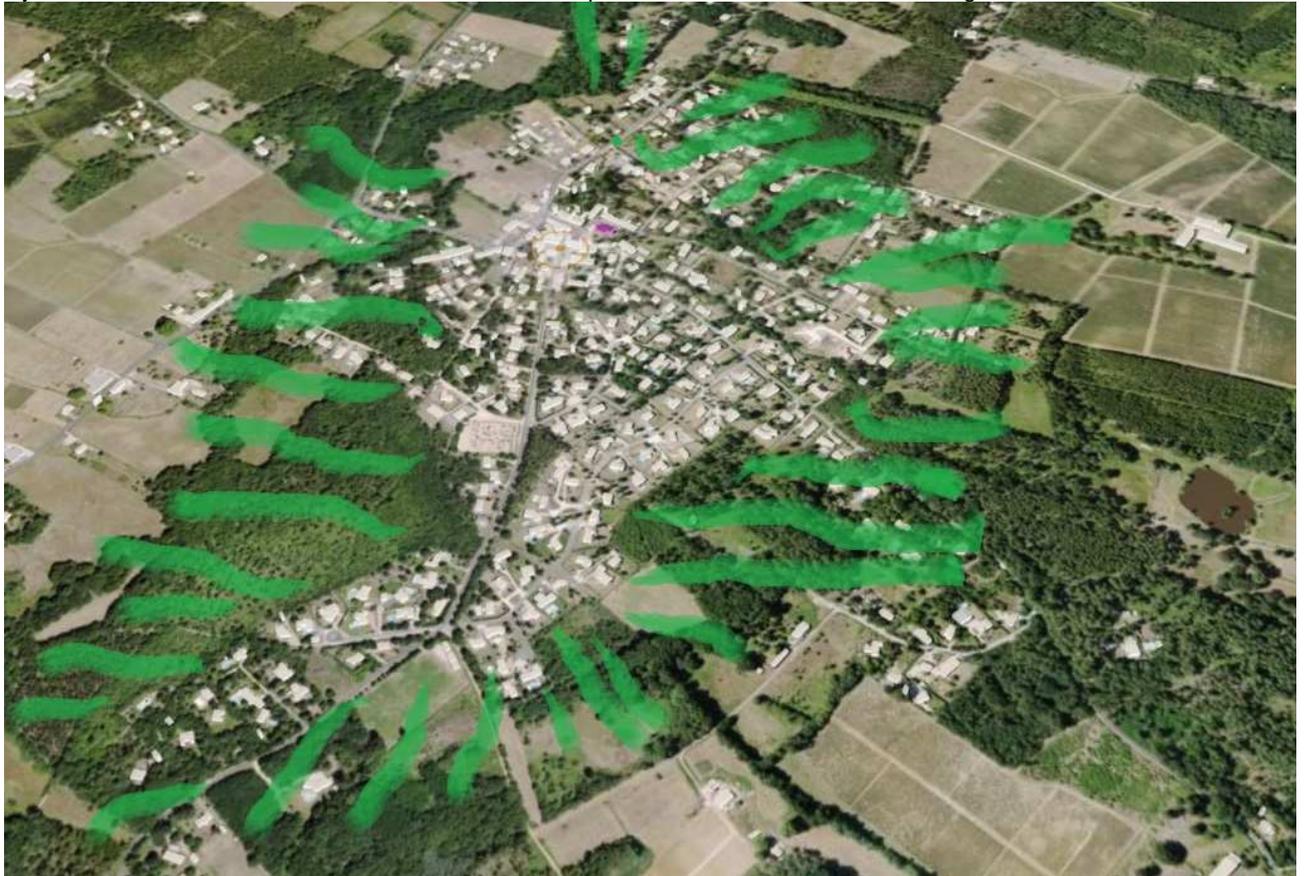
La prise en compte des préoccupations paysagères, de cadre de vie

Diagnostic

La prise en compte des problématiques paysagères, ce cadre de vie, trouvent un écho au plan de l'architecture dans les caractéristiques de ce territoire, en particulier dans les espaces urbanisés.

Le bâti traditionnel intègre cette préoccupation par les parcs et jardins qui entourent ces édifices et participent de leur qualité architecturale.

L'urbanisation plus récente a également été respectueuse de ces espaces paysagers, en veillant la plus part du temps à s'y insérer, conservant ainsi une dimension arborée importante à l'intérieur même du bourg notamment.



Enjeux

Certains espaces urbains sont plus sensibles que d'autres à toute intervention visant à réduire la couverture paysagère, à la fois constitutive d'un cadre de vie, à échelle du quartier mais également d'un écrin paysager à échelle du bourg.

La prise en compte des préoccupations environnementales

Diagnostic

La prise en compte des problématiques environnementales trouvent un écho au plan de l'architecture dans les questions notamment de production d'énergie, de modes d'isolation et de confort.

La maison ancienne intègre en partie ces questions, notamment dans son mode d'implantation mais également par sa volumétrie monolithe qui va dans le sens d'une moindre déperdition thermique ainsi que par l'épaisseur de ses murs qui retiennent la chaleur à l'intérieur en hiver et apportent de la fraîcheur en été.

Enjeux

Sur une commune au patrimoine architectural très identitaire, la question de concilier l'évolution technique, les besoins nouveaux, les préoccupations environnementales, avec le respect d'une forme, d'un paysage, d'une identité, que ce soit sur le bâti existant aussi bien que sur le bâti nouveau.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC		B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS		D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE
						E RESUME NON TECHNIQUE

Synthèse

- Le bourg présente des caractéristiques architecturales et paysagères importantes
- Des quartiers ont évolué par des constructions principalement pavillonnaires, pour autant dans certains espaces la présence végétale reste importante
- Le patrimoine architectural et paysager de la commune est très identitaire (site classé, monuments historiques)
- Les constructions nouvelles sont parfois très éloignées de ces caractéristiques

Enjeux

- Réflexion sur les formes urbaines, sur les lieux de centralité et de développement
- Réflexion sur les zones de transition entre espace urbain et agricole, structuration des limites de l'urbain, évitement de l'étalement urbain
- Réflexion sur la densification et le maintien du cadre paysager très identitaire du bourg
- Maintien des espaces paysagers majeurs en particulier dans l'identité du bourg, le cadre de vie
- Conservation d'un patrimoine architectural
- Accompagnement réglementaire du patrimoine architectural

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

P.A.D.D. – le champ du souhaitable

Les objectifs :

- Maintien d'une architecture de qualité
- Accompagnement de l'évolution architecturale du bâti et de la création de bâti nouveau
- Encadrement du recours à des techniques nouvelles notamment en termes d'énergies renouvelables eu égard à la protection de l'aspect des maisons et des paysages
- Protection de certains quartiers au plan de leur enveloppe non bâtie, qui participe à leur identité et à l'écrin plus général du bourg

P.L.U. – le champ du possible Moyens/ gestion / encadrement

Zonage

Les quartiers les plus « urbains » constituent l'armature des zones urbaines qu'il convient de conforter

Le développement est possible le plus souvent dans le tissu déjà existant par comblement des espaces entre les secteurs bâtis

L'activité agricole, les écrans « naturels » des entités bâties cadrent les développements

Les espaces situés en dehors des quartiers repérés comme entités urbaines ont vocation à évoluer en termes de réutilisation d'extension, d'annexes mais pratiquement pas en terme de bâti nouveau

Règlement

Le bâti doit être accompagné par des règles sur la volumétrie notamment que ce soit sur le bâti existant aussi bien que le nouveau.

Les énergies renouvelables ne doivent pas aller à l'encontre de la préservation de la qualité architecturale et des perspectives.

Les maisons existantes doivent pouvoir être maintenues et permettre d'évoluer par des extensions et annexes dans une proportion et distance limitées.

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

B1-Volet nature et bio diversité	B2-Ressources	B3-Risques Nuisances	B4-Culture Patrimoine Cadre de vie	Paysage	Urbanisme	Architecture
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE		

C – TROISIEME PARTIE

CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	Approche générale descriptive	Approche analytique			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	Approche générale descriptive	Approche analytique			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-I- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS ENVISAGEES ET RETENUES

La commune a mis en révision son POS pour établir son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En prévoyant d'élaborer un PLU, la commune a eu pour ambition de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de déplacements, d'équipements, d'environnement, de développement économique. L'objectif est également de tendre vers l'équilibre entre zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles ou forestières, dans la perspective d'un développement durable et équilibré.

La prise en compte du site Natura 2000 qui traverse le territoire et s'inscrit sur les marges du bourg a conduit à retirer de facto tous les espaces de développement qui pourraient impacter un habitat d'intérêt, ou présenter des impacts indirects notamment par des transformations radicales aux marges de l'urbain sur des sites encore naturels : un projet d'espace public de parc et de loisirs a ainsi été retiré derrière la salle des fêtes, un espace boisé constructible du POS n'a pas été reconduit, priorité étant faite au développement dans les enveloppes urbaines existantes.

L'approche sur la biodiversité s'est enrichie de la connaissance locale et s'est donc attachée à prendre en compte des espaces d'intérêt non recensés à ce jour : prairies, landes à genévriers, espaces de mouillères...

La question de l'assainissement a guidé également l'approche en limitant le recours à l'assainissement autonome sur les écarts compte tenu de l'aptitude généralement peu favorable des sols.

Par ailleurs, dès lors que le SCOT cadre le projet, les perspectives de développement sont restées dans les enveloppes délimitées par le SCOT.

C-I.1- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE SOUS LE P.O.S.

Ce chapitre concerne les évolutions prévisibles de l'environnement en général en l'absence de nouveau plan d'urbanisme.

Le POS actuel présente encore de nombreuses surfaces urbanisables qui, si elles étaient toutes ouvertes à l'urbanisation entraîneraient, à terme, de nombreux impacts irréversibles sur l'environnement communal et supra-communal du point de vue des paysages, de l'environnement et de l'agriculture.

L'absence d'outils permettant la maîtrise de la forme urbaine, en dehors du règlement actuel du POS, est un élément qui a déjà impacté le territoire avec l'apparition de divisions parcellaires qui, à terme, sont génératrices d'un urbanisme non souhaité vecteur de disfonctionnement, à la fois urbains, mais également en terme de relations entre les habitants.

L'habitat diffus existant dans le POS, avec le recours à l'assainissement autonome sur des sols dont l'aptitude n'est pas établie est également un facteur de risque de dégradation de l'environnement.

Principaux Impacts du POS

Secteur/thématique	Agriculture	Paysage	Biodiversité	Qualité de l'eau	Risques, nuisances Pollutions
Général	Consommation des espaces non maîtrisée ni optimisée	Protection systématique non justifiée des boisements	Insuffisance de prise en compte des exigences grenelle : trame verte et bleue, Natura 2000	Nombreux secteurs en assainissement autonome Impact potentiel du développement sur la qualité des eaux et des milieux	
Abords du bourg		Risque de constructions dans les espaces ouverts d'entrée du bourg et en plein cœur de bourg			
Écarts	Impact important sur les surfaces agricoles	Dispersion de l'habitat augmentée			Augmentation des déplacements

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	Perspectives d'évolution POS			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-II.2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE AVEC LE P.L.U. : HYPOTHESES ET ALTERNATIVES ENVISAGEES.

Ce chapitre explore les options envisageables pour le parti d'aménagement du document d'urbanisme.

- Analyse de solutions alternatives

Plusieurs grandes options ont pu être envisagées :

Première option : *comme le POS*

Dispositions	Avantage	Inconvénient
Maintenir le développement urbain systématiquement tel que défini dans le POS	Rester conforme aux références établies auprès de la population, raisonnement sur le « droit acquis »	Incompatible avec les réglementations supérieures (Code de l'urbanisme, SCOT)
Maintien de principes en surface des zones de quartier NB en zone de développement urbain	Idem ci-dessus	Un impact sur les structures agricoles. Une densification non maîtrisée et dommageable à l'identité du bourg, dans son rôle de centralité La confirmation d'ancrages urbains dont la situation et les équipements induisent une augmentation des déplacements et des besoins réseaux L'augmentation des pollutions diffuses du fait de l'assainissement autonome sur des sols non aptes ou très difficiles La confirmation du mode de développement diffus fortement consommateur de foncier
Maintien de l'emprise et du contenu des zones U , AU et NB	Idem ci-dessus	L'absence de maîtrise en termes de diversité du parc de logement, de densification et de développement démographique (densification) Gestion des préoccupations environnementales dont Natura 2000 non prises en compte Importance du potentiel de développement sans maîtrise ni dans le temps, ni dans l'espace
Maintenir les protections des boisements intégralement	Protection systématique	Eléments non justifiés Adapter les moyens à la mesure des risques/enjeux sur ces espaces
Définition des zones A et N		Non actualisé notamment avec la réalité et les enjeux naturalistes Non Maîtrise de la protection de certains espaces à fort enjeu agricole ou naturaliste
Niveau de développement démographique		Non maîtrisé Impact sur la capacité des équipements Incompatibilité Scot

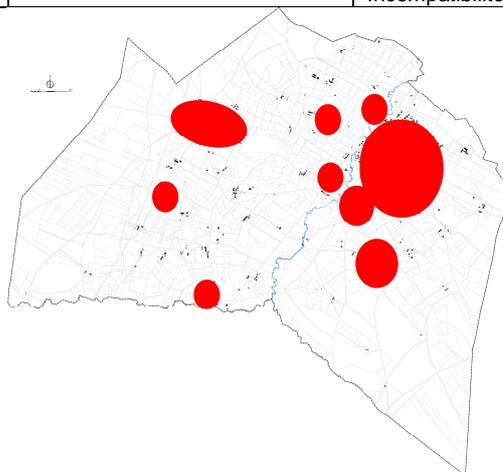


Illustration schématique des secteurs de développement
En aplats rouges les secteurs de développement

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	Perspectives d'évolution POS	Perspectives d'évolution PLU		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

- Deuxième option : développement du bourg et des quartiers

Dispositions	Avantage	Inconvénient
Affirmer le développement dans le bourg et les quartiers définis en prenant en compte les sensibilités paysagères et patrimoniales en maintenant les principales zones constructibles U et AU du POS Prévoir des espaces pour les équipements publics	- : maintien de « droits acquis » voir complément de demandes exprimées - l'optimisation des réseaux, la réservation des espaces d'intérêt pour les équipements publics, le maintien des espaces agricoles majeurs	Difficulté de concilier la protection des surfaces agricoles, la prise en compte de l'environnement et le développement notamment au niveau des quartiers Incompatibilité entre les surfaces disponibles pour la construction (de fait très importantes) et les objectifs de développement (limités par le PLH et le Scot)
Permettre les constructions nouvelles au sein des quartiers constitués, et leur extension physique si nécessaire pour répondre aux demandes	Permet d'optimiser des espaces déjà développés, le maintien de terrains interstitiels n'étant pas pertinent pour l'agriculture, Adaptation aux problématiques foncières existantes dans bourg (foncier privé non disponible de connaissance locale)	Concurrence relative au choix de centralisation dans le bourg. Compatibilité avec le Scot pour le comblement de quartiers mais pas pour leur extension Augmentation des déplacements potentiels dans le bourg Gestion des préoccupations environnementales dont corridors écologiques, trames vertes et bleue, Natura 2000 non prises en compte

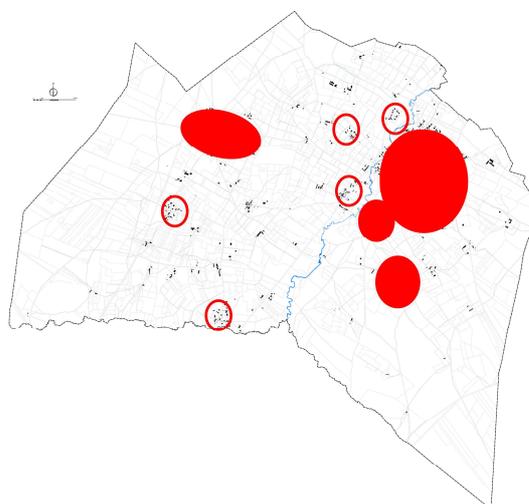


Illustration schématique des secteurs de développement
En aplats rouges les secteurs de développement

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	Perspectives d'évolution POS	Perspectives d'évolution PLU		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

-Troisième option : développement du bourg, affirmation de la centralité

Dispositions	Avantage	Difficultés
Affirmer le développement uniquement dans le Bourg en limitant les terrains constructibles à ce qui est nécessaire pour le développement envisagé sur une décennie	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise du développement et de la forme urbaine - optimisation des réseaux Compatibilité avec le SCOT et le PLH Permet d'optimiser des espaces déjà développés, le maintien de terrains interstitiels n'étant pas pertinent ni pour l'agriculture ni pour les questions de biodiversité, en limitant ces possibilités à des sites compatibles avec un traitement satisfaisant des eaux usées Développement des liaisons douces et cheminements en lien avec les équipements vecteurs de vie sociale en donnant les conditions de maintien/développement des commerces, services et activités	Revenir sur des droits antérieurs dans des espaces potentiellement équipés mais dont le maintien en zone constructible poserait problème en termes de potentiel trop important. Le choix de développement doit alors se porter sur des espaces retenus pour leur logique urbaine, leur moindre impact sur l'environnement, la prise en compte des risques Adaptation aux problématiques foncières existantes dans le cœur de village (foncier privé) avec mise en place d'orientations d'aménagement destinées à accompagner le développement Maintien d'un cadre de vie très paysager au regard d'une volonté d'économie des espaces
Les quartiers sont maintenus dans leur forme actuelle sans développement avec des logements nouveaux	Le seul développement possible se porte sur l'utilisation des édifices existants ce qui permet de lutter contre la disparition du patrimoine existant	
Prise en compte des données environnementales dont Natura 2000 qui traverse une partie du bourg	Affirmation de la dimension de bourg dans un écrin environnemental majeur	
Niveau de développement	Maîtrisé dans le PLU avec un objectif de maintien du rythme actuel	

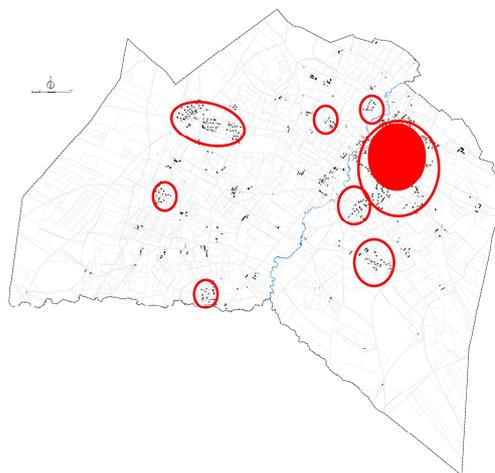
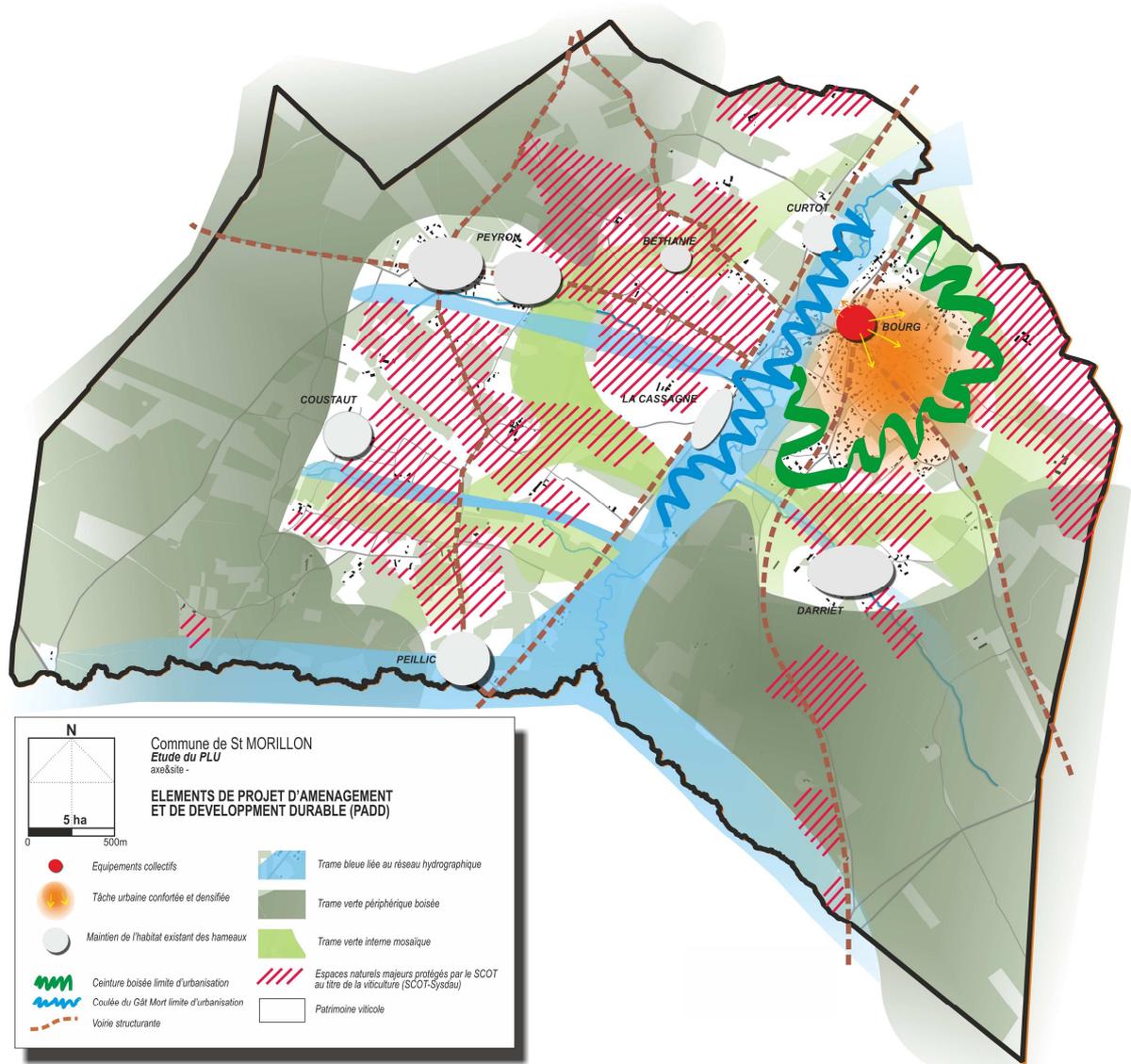


Illustration schématique des secteurs de développement
En aplats rouges les secteurs de développement

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	Perspectives d'évolution POS	Perspectives d'évolution PLU		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-III- PRESENTATION, ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX DU PROJET



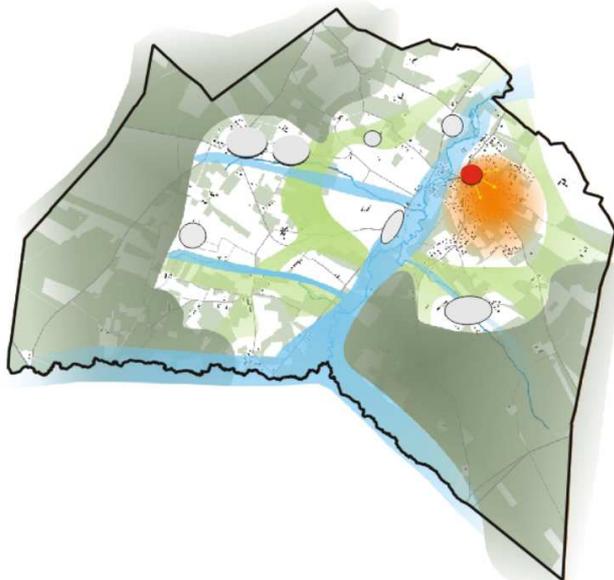
C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-III.1- TRADUCTION GENERALE DANS LE DOCUMENT

PADD : Démographie et habitat

Un développement à 10 ans aux alentours de 1800 habitants avec un maximum de 2000 habitants soit 11 à 12logts/an
Un développement qui tienne compte des différentes formes de mixités : humaine, urbaine

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Les zones de développement se situent dans et aux abords immédiat du bourg.
 Les quartiers ne sont pas développés.
 Une zone d'équipements d'intérêt collectif est créée (UE) de manière à favoriser le développement et l'identification des équipements du bourg

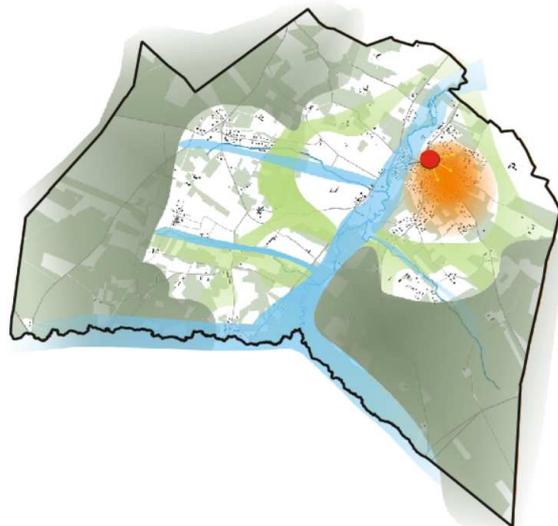
Règlement

La zone UE est uniquement destinée à des équipements d'intérêt général, et les zones d'habitat qui se situent dans son environnement proche sont les zones U qui disposent d'une forme urbaine dense en particulier la zone de bourg UA
 Les quartiers anciens, très identitaires, font partie de la zone N, sous forme de secteurs Ne dans lesquels seules les extensions et annexes sont autorisées. Béthanie comporte une possibilité de changement de destination

PADD : Transport et déplacement –

Favoriser un réseau de transports collectifs
Favoriser et développer la circulation piétonne et cycliste
Favoriser le développement du covoiturage et les alternatives à la voiture individuelle

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Les principaux secteurs de développement se situent en centre bourg.
 Pas de développement périphérique ou écarté

Règlement

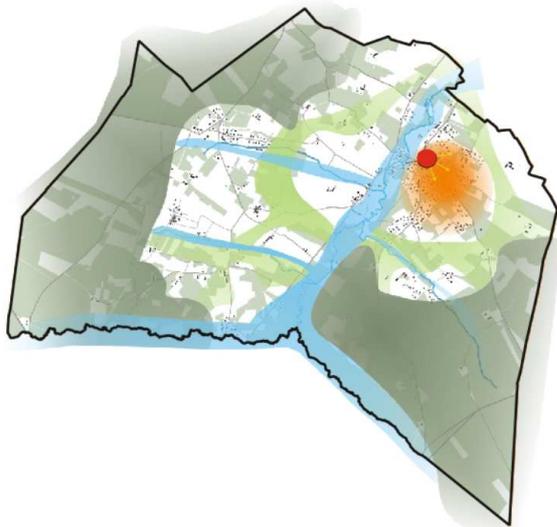
Ne permettre dans les espaces écartés que des extensions, des annexes, pas de création de nouvelles constructions à usage d'habitation.

C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII-PRÉSENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ÉTAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

PADD : Développement des communications numériques – Loisirs – Equipement commercial – Développement économique

Favoriser le renforcement des réseaux de communication numérique
Développer l'internet et un accès Wi-Fi
Améliorer les équipements de loisirs existants
Favoriser l'installation de commerces et services au centre bourg

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Développer le centre bourg

Règlement

Localiser les principaux équipements en particulier avec un zonage dédié UE ou Ns (sport) de manière à leur assurer une pérennité dans le temps et l'espace

PADD : Fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Utilisation économe de l'espace
Interdire le mitage à l'extérieur du bourg
Les hameaux existants doivent pouvoir vivre dans leur enveloppe existante sans s'étendre au-delà
Affirmer des limites claires à l'urbanisation en redéfinissant le bourg
Créer des espaces tampons entre les zones agricoles et les espaces urbanisés

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Préserver les espaces naturels et agricoles
 Maintenir et diversifier l'activité agricole par une zone A ciblée
 Urbaniser à l'intérieur de l'enveloppe définie du bourg en définissant sur les terrains de grande capacité des zones d'extension de l'urbanisation en lien étroit avec le tissu existant par des orientations d'aménagement
 Permettre de réutiliser le patrimoine existant et de le faire évoluer (extensions et annexes aux maisons existantes)

Règlement

La zone N est protégée strictement.
 Permettre de réutiliser le patrimoine existant et de le faire évoluer (extensions et annexes aux maisons existantes) en localisant cet édifice complété par un règlement qui limite les possibilités d'extensions sur le terrain en éloignement et superficie

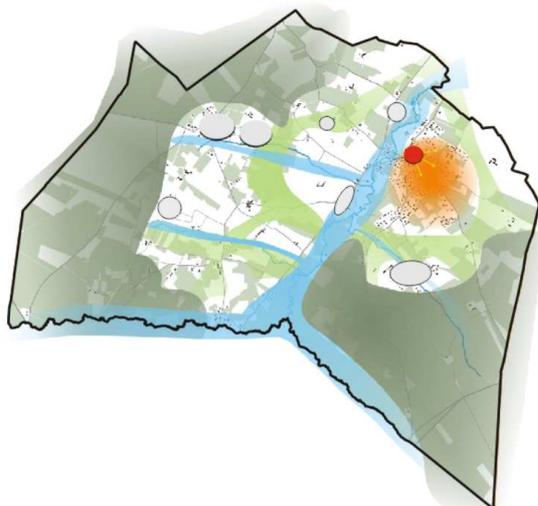
C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

PADD : Orientations générales des politiques, d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme de paysages, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques

Au plan du développement urbain

- affirmer un équilibre entre développement urbain et développement rural
- réaffirmer la centralité du bourg autour des services à la population
- dimensionner le développement de la commune en fonction des possibilités techniques et financières de développement des réseaux
- proposer des espaces publics de détente
- étudier une offre de stationnement adaptée,
- prise en compte des risques et réduction les nuisances

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Favoriser les secteurs d'extension dans le bourg
Déterminer une zone UE exclusivement destinée à des équipements d'intérêt général dans le bourg de sorte à conforter son rôle majeur tant au plan de l'urbanisme que des circulations et des liens sociaux

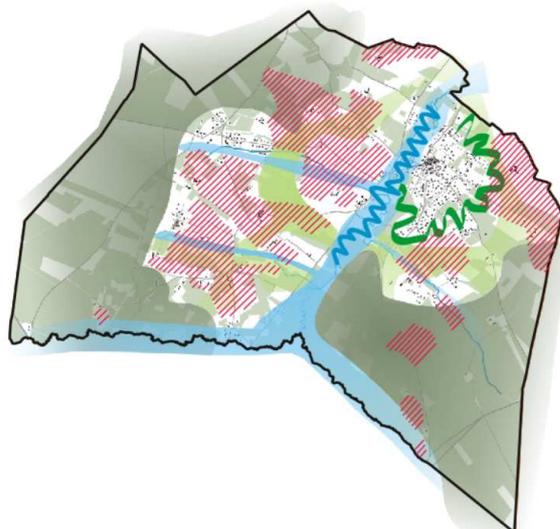
Règlement

En zone U du bourg, proposer des orientations d'aménagement avec une forme de densité en lien avec les caractéristiques du territoire
Ne permettre en zone UE que ce qui est nécessaire aux équipements d'intérêt général
Eviter les espaces à risques comme le risque argile, avéré sur certaines constructions de la commune.

Au plan environnemental

- participer à la sanctuarisation de la Zone Natura 2000
- engager une politique d'acquisition foncière le long du Gat mort
- préserver des paysages remarquables et sites emblématiques
- prendre en compte la charte paysagère de la Communauté de Communes de Montesquieu
- prendre des mesures pour respecter au mieux la biodiversité
- prise en compte des risques et réduction des nuisances
- intégration de la question de la ressource en eau

Illustration du PADD



Traduction dans le PLU

Zonage

Les zones Naturelles recouvrent la zone Natura 2000. Elles ne permettront pas la réalisation de bâtiments agricoles, qui seront réalisables en zone A.
Les zones agricoles sont étudiées et déclinées de sorte à maintenir des espaces non bâtis en lien avec les questions environnementales et les prescriptions du SCOT, par un zonage Ap.
Dans les zones urbaines, les paysages qui contribuent à l'identité paysagère de la commune seront également classés de façon spécifique en secteurs UBp.

Règlement

Les zones N n'acceptent pas de constructions destinées à un usage agricole, c'est la zone A qui a vocation à accueillir ces constructions.
Le secteur UBp dispose d'une emprise au sol faible de manière à favoriser les espaces libres et paysagers.

C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-III.2- LE LOGEMENT ET LA MAÎTRISE DU PROGRAMME COMMUNAL

La commune ne dispose plus de réserves foncières, dont elle a déjà profité pour réaliser des lotissements communaux.

L'analyse du POS a montré que le logement sur la commune se décline essentiellement sous la forme de la maison individuelle au milieu de la parcelle, excluant ainsi toute une partie de la population : jeunes, plus âgés, et en limitant ainsi la création de locatif vecteur de renouvellement urbain.

Pour les projets des particuliers liés aux logements, le PLU prévoit dans les zones U la réalisation de logements au travers d'orientations d'aménagement qui ont vocation à déterminer des éléments de programme incontournables tels que le type de logements : individuels, collectifs, accolés, mais également la densité souhaitée, et la création d'espaces publics et d'espaces végétalisés. Les voiries sont mentionnées comme vecteurs de cheminements incontournables.

Par ailleurs la commune s'inscrit dans le Programme Local de l'habitat 2009-2015 qui s'achève, prévoit pour la commune de **St Morillon** un total de **11 logements annuels dont 1 en accession sociale**.

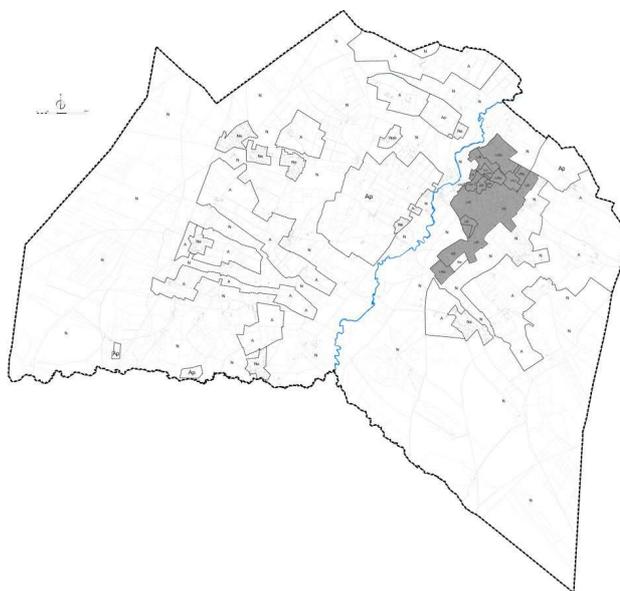
C-III.3- Le ZONAGE et le REGLEMENT: principales orientations

L'affirmation du centre bourg

Le zonage urbain indique la situation des zones urbaines et à urbaniser sur le territoire.

Il s'agit de l'affirmation du centre bourg en lien avec le développement connu ces dernières années, permettant de mettre à profit des espaces non bâtis situés dans les espaces urbains, dans des espaces déjà artificialisés, tout en évitant de consommer des espaces agricoles, ou naturel à forte valeur environnementale ou paysagère.

Le reste du territoire se décline sous forme de zones naturelles et agricoles, sans aucun développement prévu.

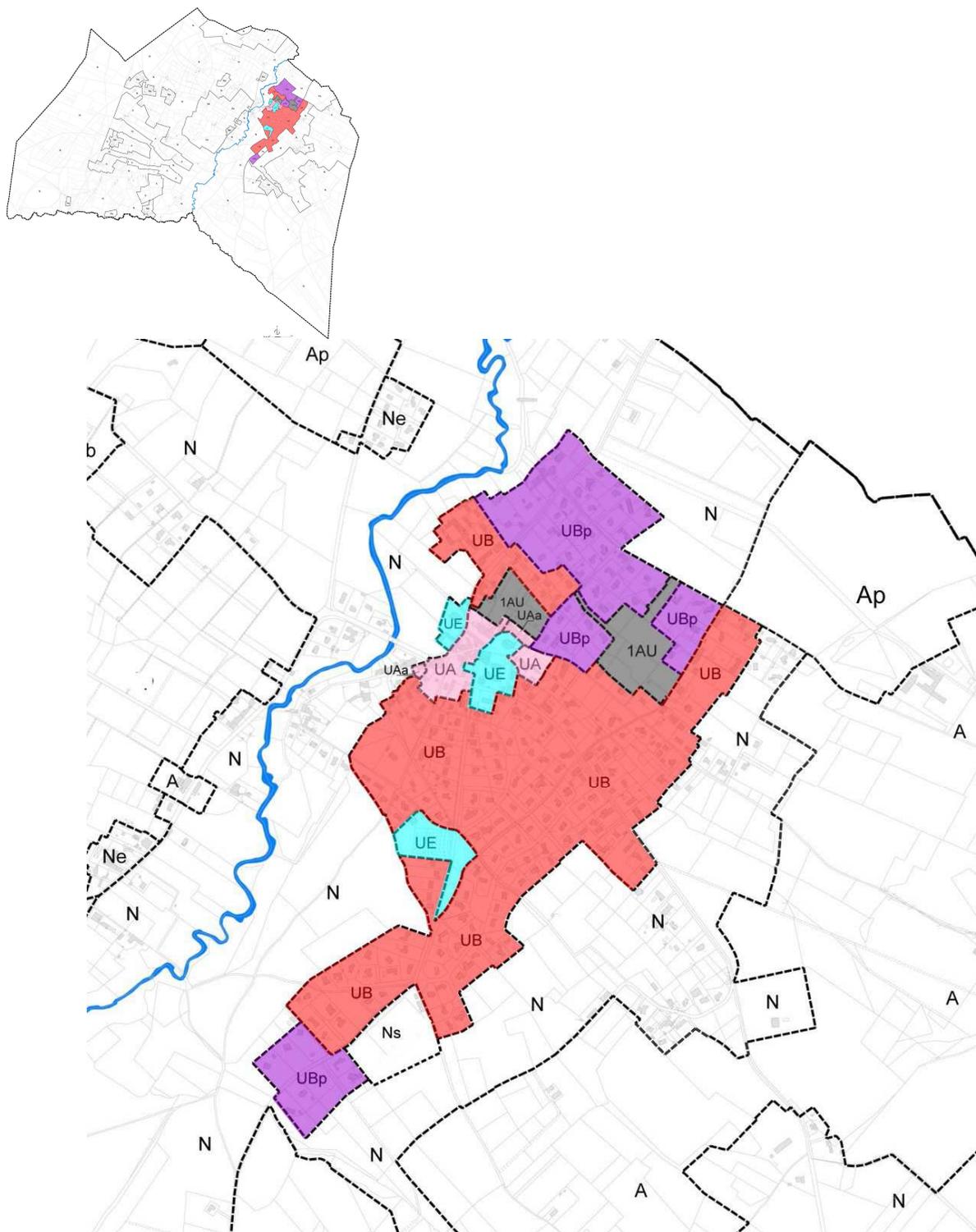


C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Dans ces zones urbaines, différents zonages viennent nuancer l'urbanisation selon qu'elle est très dense (UA) moyennement dense (UB) ou peu dense (UBp), en lien avec une analyse paysagère et des choix de préservation d'un cadre de vie bien identifié.

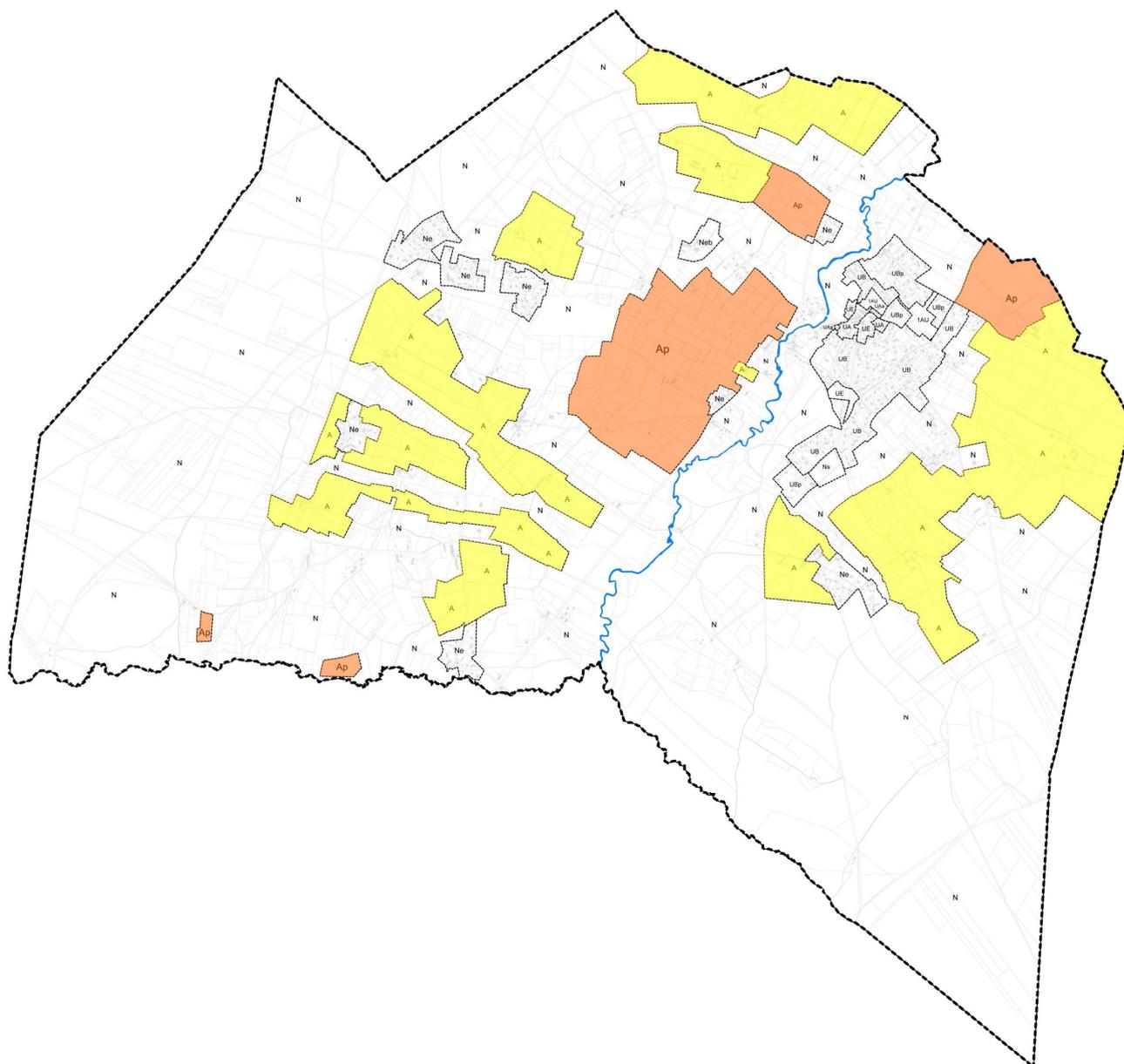
Un secteur UE affirme la présence et la pérennité d'espaces dédiés aux équipements collectifs d'intérêt général, aux services à la population.

Les zones d'extension future en matière d'habitat 1AU se situent dans le bourg sur des grands terrains dont la position stratégique, en plein espace déjà urbanisé est un atout qu'il faut favoriser dans la volonté de densification urbaine et de logements venant renforcer le centre



Zonages UA et UB/ UBp ainsi que 1AU destinées aux logements
Les zones AU destinées à une forme de densification cadrée par des orientations d'aménagement

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

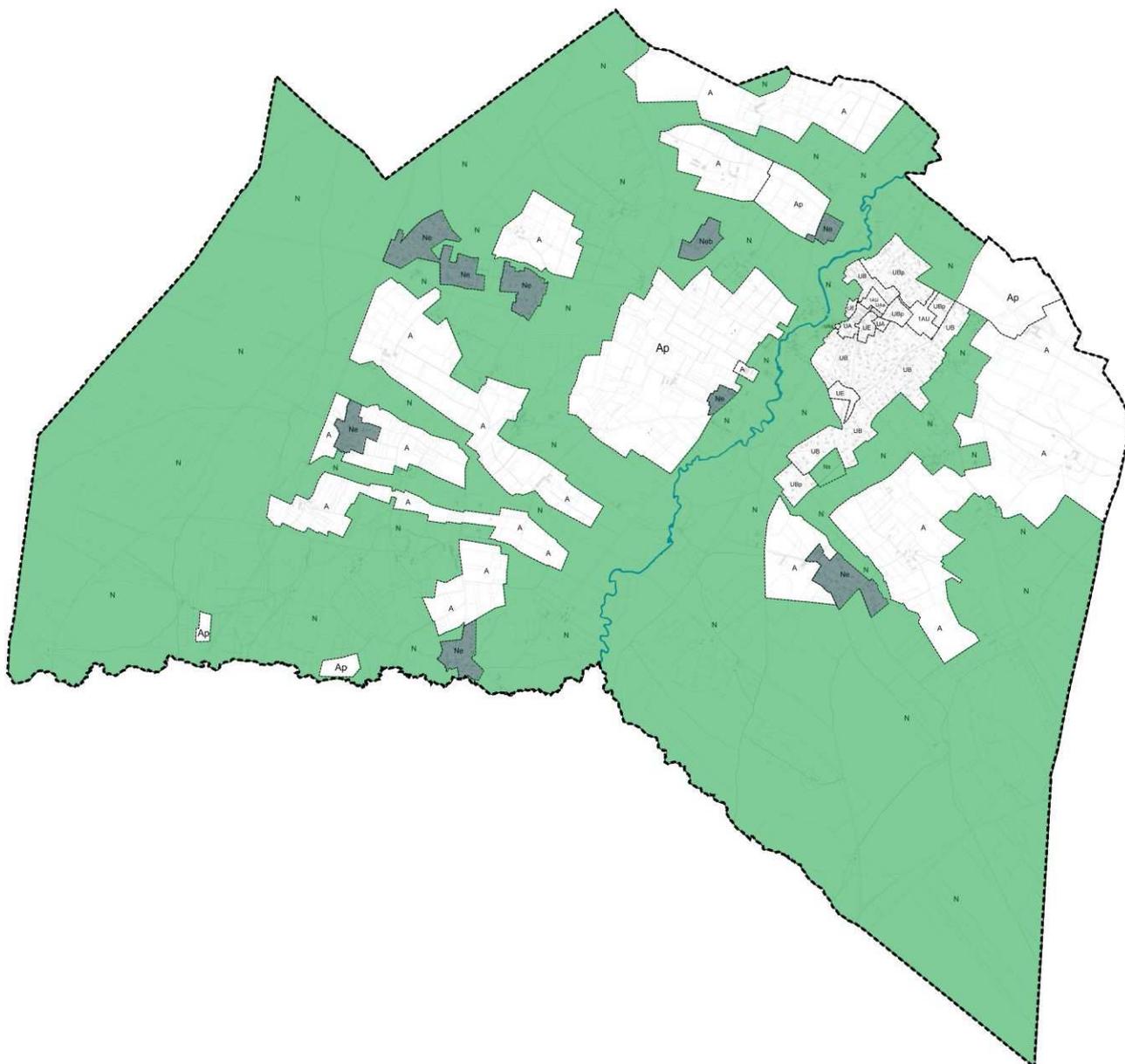


Les zones agricoles sur le territoire
En orange les secteurs Ap

La présence de l'activité agricole sur le territoire est principalement située sur la partie centrale. L'activité agricole tient un rôle important en termes de perception des espaces. En cela certains espaces agricoles ont été identifiés comme majeurs, que ce soit au plan paysager aussi bien que dans leur rôle structurants, relayés en cela dans les préconisations du Sysdau (SCOT). Dans ce sens, le PLU a porté en zone « **A** » les espaces agricoles majeurs, et notamment les surfaces continues et fonctionnelles.

Certains se situent également sur des espaces de perspectives d'appréhension du grand paysage ou en interface avec les communes voisines dans les franges Nord et Sud comme ici au Nord sur un espace classé au titre des sites. Ils apparaissent sous forme de secteurs Ap.

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Les zones naturelles sur le territoire
En vert foncé les STECAL

Le document d'urbanisme a relayé avec le zonage « naturel », les secteurs importants au plan paysager et environnemental (approche écologique, risque, Natura2000) : les espaces d'intérêt paysagers ou écologiques et les espaces boisés, les espaces naturels aux abords des principaux cours d'eau et plus particulièrement sur une large frange le long du Gat Mort.

La majorité des espaces boisés est portée en zone naturelle.

La zone N comporte des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées STECAL dans lesquels certaines constructions peuvent être autorisées, sous réserve de ne pas porter atteinte aux milieux.

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La zone des quartiers : des Secteurs de Taille et de Capacité Limitée (STECAL)

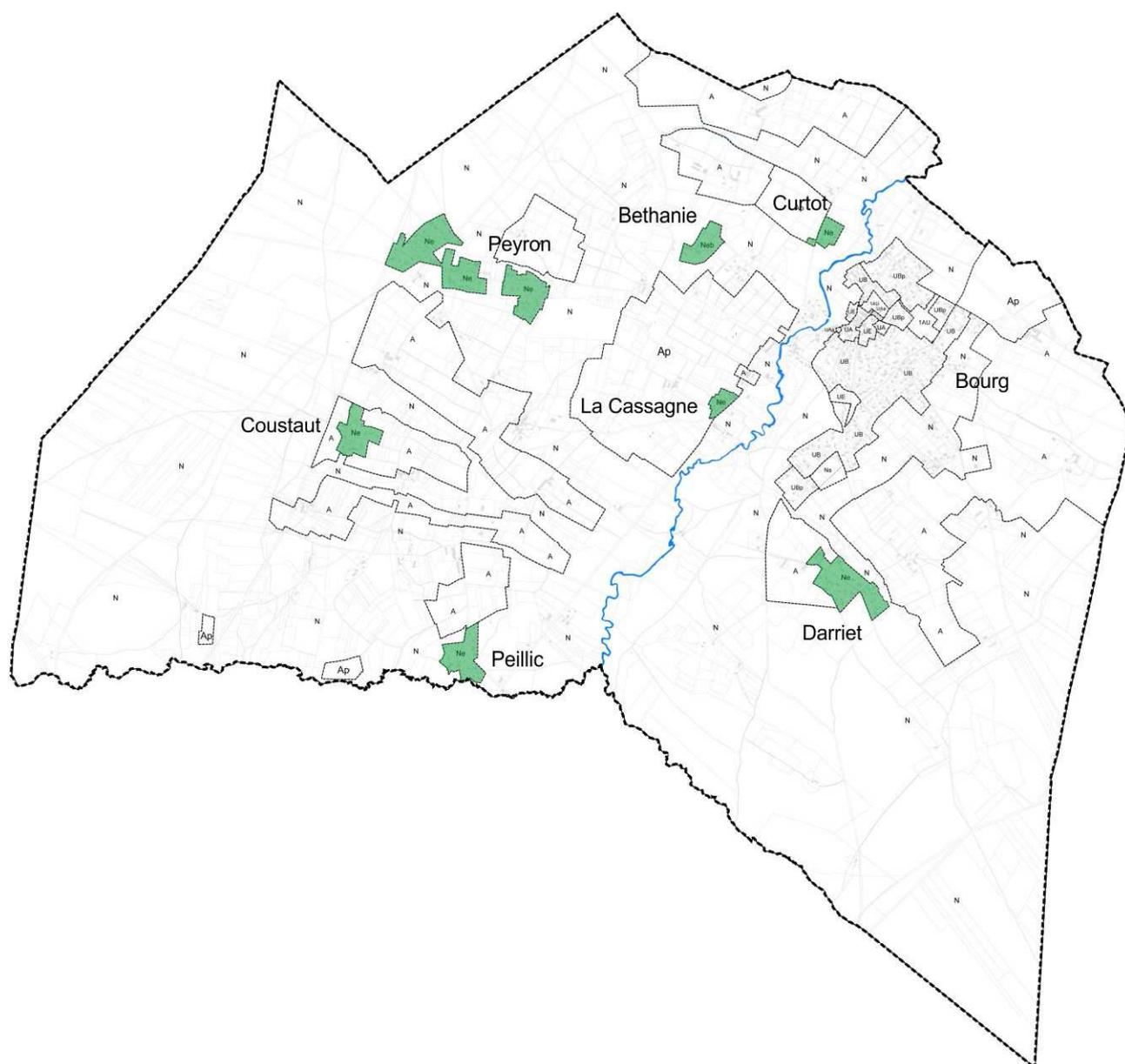
Elles sont traitées au travers de zones Naturelles sous formes de « secteurs de tailles et de capacités limitées (STECAL) Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) Section 5 Article 157-II-6°

Ce qui a guidé ce choix :

- éviter la dispersion de l'habitat
- préserver les espaces agricoles et naturels,
- tenir compte de Natura 2000 (DOCOB existant), préserver la bio diversité
- éviter le recours à l'assainissement autonome sur des terrains peu favorables (carte aptitude des ols)
- ne pas augmenter les charges communales (éviter les extensions de réseaux trop importantes)
- un héritage du passé (POS) : maintenir une population dans ces secteurs déjà fortement bâtis et leur permettre une évolution à minima
- appliquer les textes (Grenelle ALUR) , SCOT

Les secteurs peuvent être déclinés sous plusieurs typologies :

- quartier récent (Curtot)
- secteurs accueillant une activité spécifique (Bethanie : équipements collectifs et LaCassagne artisanat commerce)
- quartiers historiques correspondant à des hameaux anciens (Peyron, Coustaut, Peillic, Darriet)



C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Ils correspondent tous à des secteurs déjà bâtis.

La collectivité a décidé de **ne pas y autoriser de nouvelles constructions d'habitations** mais **autoriser uniquement des extensions et annexes aux constructions existantes**.

Le changement de destination concerne uniquement le site de Béthanie pour des équipements d'intérêt collectif

Le site La Cassagne pourrait recevoir de l'artisanat ou du commerce

Pourquoi le recours à des STECAL ?

Le PLU permet d'utiliser plusieurs outils afin de traiter les habitations situées en dehors des secteurs à vocation de développement (zones U et AU).

La collectivité a envisagé plusieurs scénarios avant de choisir l'outil STECAL (**Loi ALUR article 157**):

- Utiliser des zonages U sur ces espaces, dans la mesure où il s'agit de quartiers ou hameaux importants au plan du nombre de bâtiments existants

- **avantage** : zone urbaine bâtie de fait, les constructions peuvent avoir des extensions et annexes,

- **inconvénient** : du fait de la volonté de ne pas recourir à des assainissements autonomes (carte d'aptitude des sols peu favorable au regard des exigences actuelles) et de développer l'urbanisation dans le bourg (préservation de l'environnement, économie d'espace, densification) la collectivité n'y permet pas de nouvelles constructions : la zone U ne se développera pas. Or il s'agit d'une zone dite « constructible » au sens du Code de l'Urbanisme. Il y a une sorte d'in constructibilité de fait qui crée un débat avec les services DDTM sur la pertinence d'un tel choix.

De plus par simple procédure de modification du règlement cette zone U (donc constructible) permettrait d'ouvrir à l'urbanisation ces secteurs plus facilement que par révision du PLU. La Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire et au COS, des divisions parcellaires pourront donc être réalisées.

- Laisser en zone N ou A, mais la Loi ALUR ne permet que de l'adaptation et de la réfection des édifices existants : pas d'extension, pas d'annexes (dossier réalisé avant la Loi Macron)

- **avantage** : pas de développement urbain sur ces espaces comme le souhaite la collectivité

- **inconvénient** : aucune évolution possible des bâtiments avec une population qui habite dans 30% des habitations de la commune (soit plus de 400 habitants), quid des naissances, de l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduites (PMR), des besoins d'extensions, d'annexes ?

- Désigner des bâtiments qui peuvent faire l'objet de changements de destination et d'extensions en zone A et de changement de destination en zone N (avec avis conforme CDCEA en zone et de la Commission des Sites en zone N ou A au moment de la demande).

- **avantage** : pas de développement urbain sur ces espaces comme le souhaite la collectivité

- **inconvénient** : aucune évolution possible des bâtiments en termes d'annexes. Les extensions uniquement pour les bâtiments situés en zone A. Une incertitude sur l'acceptation des travaux puisque soumis à avis conforme lors de la demande (risque de négociations en amont qui se trouveraient impactées par un refus, estimation dans les successions, etc...). La désignation suppose soit un travail exhaustif systématique qui sort du champ de l'exception, soit une connaissance au cas par cas, délicate dans un dossier traité dans un cadre d'intérêt général

Au final la solution des STECAL permet d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité compte tenu de la volonté des élus de ne pas permettre de nouvelles constructions, d'économiser l'espace agricole. Ces STECAL ont vocations à autoriser pour les bâtiments existants **uniquement des extensions et annexes**.

La taille des secteurs est limitée à l'existant. Les extensions et annexes seront réglementées en lien avec les services DDTM dans le règlement, le tracé du zonage indique également cette limite physique.

La capacité d'accueil est limitée à ce que des extensions mesurées (en dehors de celles réalisées sans apport de population) pourront recevoir de population nouvelle. Une pièce supplémentaire dans un logement, soit un habitant de plus sur les 150 à 170 logements concernés serait globalement de quelques dizaines d'habitants tout au plus.

Nota : la loi Macron (d'août 2015 donc postérieure à l'Arrêt du PLU) autorise les extensions et annexes aux habitations existantes dans les zones A et N sous certaines conditions. Pour autant elle ne l'autorise pas pour d'autres destinations comme les artisans, commerces, bureaux. Les STECAL proposent ici d'accepter les extensions et annexes pour ces types de destinations et sont donc maintenues dans le dossier d'approbation. La loi Macron permet les possibilités d'extensions et annexes en zones A et N pour les logements existants dans ces zones. Le règlement est rédigé en ce sens.

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les STECAL ont été soumises à l'avis de la CDCEA : voici son avis.



PRÉFET DE LA GIRONDE

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE GIRONDE
RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2014**

**Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
Étude des STECAL**

Commune de SAINT-MORILLON

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles s'est réunie le 10 septembre 2014 à la Cité Administrative de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Hervé SERVAT, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, représentant Monsieur le Préfet de Gironde.

Étaient présents :

- Monsieur GILLON Joël, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde
- Monsieur DUCOUT Pierre, président de la CDC de Jalles-Eau-Bourde, représentant les établissements publics mentionnés à l'article L.122-4 du Code de l'Urbanisme
- Monsieur BARDEAU Yohan, représentant la Chambre d'Agriculture
- Monsieur BOUCHON Bernard, représentant la Coordination Rurale 33
- Monsieur MONDON Alain, représentant de la SEPANSO

Étaient excusés :

- Monsieur PROVAIN Robert, représentant du Conseil Général (pouvoir transmis à Monsieur GILLON)
- Monsieur VASSEUR Patrick, représentant la F.D.S.E.A. (pouvoir transmis à Monsieur BOUCHON)
- Monsieur SOLANS Thomas, représentant les Jeunes Agriculteurs (pouvoir transmis à Monsieur BARDEAU)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Sabrina DUBOURNAIS, représentant la Chambre d'Agriculture de Gironde, invitée à titre d'expert
- Monsieur VIVIERE Jean-Louis, représentant la F.G.V.B., invité à titre d'expert
- Madame FOUERE Marie-Armelle, représentant l'INAO, invitée à titre d'expert
- Madame GRISSER Florence, représentant le Conseil général, invitée à titre d'expert
- Madame DUBOIS-CAPITAINE Emmanuelle, représentant l'AMG, invitée à titre d'expert
- Monsieur COULMIN Anthony, rapporteur de la commission

Quorum : le quorum est atteint

Nombre de votants (3 pouvoirs compris) : 9

Cité Administrative - B.P. 90 - 33090 BORDEAUX CEDEX

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES CONSTATE QUE :

Dans son projet de PLU, la commune de Saint-Morillon a fait le choix de ne pas maintenir les hameaux historiques de la commune en zone urbaine. Ainsi, la municipalité entend conforter l'enveloppe urbaine du bourg existant, tendant à réduire la dispersion de l'habitat et la consommation des espaces dans le respect de l'activité agricole et de l'environnement.

Le rapport de présentation du projet de PLU fait apparaître que la commune a créé 7 secteurs de taille et de capacité d'accueil limités en zone naturelle notés Ne dans le plan de zonage. Parmi les 7 STECAL proposés dans le PLU, un site permettra le changement de destination pour des équipements d'intérêt collectif et un autre site pourra recevoir de l'artisanat ou du commerce. Cependant, en l'absence du règlement complet du PLU, on peut se poser la question de la manière dont la distinction se fera dans le PLU étant donné que l'ensemble des STECAL ont été référencés en Ne.

Au final, le zonage STECAL représente 30 % des habitations de la commune. Le dossier indique que le règlement applicable ne permettra pas les constructions nouvelles à usage d'habitation : seules les habitations existantes pourront s'étendre par extension limitée ou par la construction d'annexes. Un STECAL situé sur le site de Bethanie permettra le changement de destination et uniquement le changement de destination.

CONCLUSION :

La CDCEA note avec intérêt le choix de la collectivité de solliciter l'avis de la commission sur la délimitation des STECAL dans son projet avant l'arrêt de celui-ci. Elle comprend les orientations retenues et la logique consistant à classer les hameaux existants en STECAL au sein de zones naturelles ou agricoles plutôt qu'en secteurs urbains. Ceci affirme la volonté de la municipalité de conforter l'enveloppe urbaine existante autour du bourg et de limiter la dispersion de l'habitat et la consommation des espaces dans le respect de l'activité agricole et de l'environnement.

Compte tenu de ces éléments, **elle décide d'émettre un avis favorable aux projets de STECAL dans le PLU de SAINT-MORILLON.**

Toutefois, elle formule une recommandation concernant le STECAL sur le site de Bethanie. En effet, la CDCEA estime que le STECAL tel qu'il est proposé aujourd'hui porte sur un large secteur autour des bâtiments existants ce qui n'est pas en cohérence avec l'objectif de la commune (développement limité par changement de destination des bâtiments existants). Elle propose deux options :

- soit un zonage plus restreint du secteur avec un règlement spécifique,
- soit un repérage des seuls bâtiments par application de l'article L.123-1-5 : possibilité d'un changement de destination pour les bâtiments repérés en raison de leur caractère architectural ou de leur valeur patrimoniale

Résultats du vote :

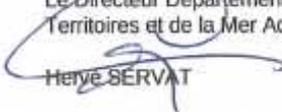
9 voix pour l'avis favorable avec recommandation

0 voix contre

0 abstention

Pour le Préfet, Président de la CDCEA
et par délégation

Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer Adjoint


Hervé SERVAT

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le règlement

En zone UA

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise au sol	10-Hauteur	14-COS
Ua		Sans objet	Alignement ou A 3m de l'alignement	Sur les limites ou à 2m	Pas d'emprise	6m80 égout 8m60 faitage UAa 3m égout 4m80 faitrage	Sans objet

- Art. 1 et 2 prévoient de favoriser le logement, ainsi que les commerces, bureaux, services en évitant les fonctions nuisantes (industrie, entrepôts, exploitations agricoles ou forestières), certaines fonctions comme les artisans étant traitées en fonction des nuisances induites soumises à condition. Afin de maintenir les commerces à minima dans le village la transformation des commerces existants en habitation est interdite. Afin de les favoriser, les logements locatifs sociaux sont à réaliser obligatoirement dès que l'opération porte sur plus de 3 logements
- Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,
- Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif)
- Art. 6 et 7 : la forme urbaine portent à s'aligner sur la voir ou se reculer à 3m de l'alignement avec des exceptions en rapport avec l'existant et sur limites séparatives ou à 2m de manière à conserver un tissu dense de bourg.
- Art.8 pds de distance entre deux constructions afin de densifier
- Art.9, l'emprise au sol n'est pas fixée dans le centre ancien,
- Art 10, la hauteur se cale sur l'existant, à l'égout pour conserver un velum bâti régulier sur les façades mais également au faitage pour concerner le velum. Deux petits secteurs bâtis sont à maintenir dans une hauteur plus faible (abords de l'église,
- Art 11, des règles architecturales visent à maintenir une cohérence dans le village. Les systèmes liés aux énergies renouvelables ne doivent pas entacher la qualité du patrimoine existant
- Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations nouvelles, en revanche les constructions existantes font l'objet de prescriptions plus souples de manière à permettre leur évolution
- Art 13 les jardins et alignements doivent être préservés
- Art 14 le COS n'a plus lieu d'être (loi ALUR)
- Art 15 et 16, en l'état actuel des connaissances il n'y a pas d'éléments particuliers à imposer

En zone UB

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
UB UBp		Sans objet	En recul 6m /alignement	Sur les limites ou à 3m	50% UBp 250%	6m80 égout 8m60 faitage	Pas de COS

- Art. 1 et 2 prévoient de favoriser le logement, ainsi que les commerces, bureaux, services en évitant les fonctions nuisantes (industrie, entrepôts, exploitations agricoles ou forestières), certaines fonctions comme les artisans étant traitées en fonction des nuisances induites soumises à condition. Afin de maintenir les commerces à minima dans le village la transformation des commerces existants en habitation est interdite. Afin de les favoriser, la mixité et la forme urbaine des orientations d'aménagement sont déclinées sur des espaces majeurs
- Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent, Les divisions parcellaires doivent éviter des situations d'accès excessives (quantitativement, qualitativement)
- Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif)
- Art. 6 et 7 : pour favoriser une forme urbaine existante avec une forte emprise du végétal en relation avec la voie publique. Le secteur UBp doit permettre de préserver les arbres existants au maximum
- Art.8 : pas de distances entre les constructions pour ne pas gêner l'urbanisation et permettre le respect de la végétation
- Art.9, l'emprise au sol est fixée à 50% pour conserver une harmonie entre le bâti et le végétal, 25% sur les secteurs UBp à dominante végétale et paysagère
- Art 10, la hauteur se cale à l'égout et au faitage pour garder une harmonie avec l'existant

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

- Art 11, des règles architecturales simples distinction faite entre l'existant et les créations. Des dispositions pour les clôtures qui sont des éléments majeurs dans la perception de l'espace
- Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations pour ne pas venir utiliser les espaces publics
- Art 13 le végétal est important dans la perception des quartiers et dans le cadre de vie, il y a des règles pour créer à minima ces espaces et pour protéger les plus intéressants mais également pour ne pas banaliser les espaces (exemples photo illustratif des attendus)
- Art 14 le COS n'a plus lieu d'être (loi ALUR)
- Art 15 et 16, en l'état actuel des connaissances il n'y a pas d'éléments particuliers à imposer

En zone UE

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
UE		Sans objet	En recul 6m /alignement	Sur les limites ou à 3m	Sans objet	6m80 égout 8m60 faitage	Pas de COS

- Art. 1 et 2 prévoient de favoriser les commerces, bureaux, services. L'habitation est admise uniquement si elle est nécessaire aux équipements autorisés dans la zone de sorte à éviter de mélanger des habitations aux zones d'équipements
- Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,
- Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif)
- Art. 6 et 7 : pour favoriser une forme urbaine existante avec une forte emprise du végétal en relation avec la voie publique
- Art.8 la distance de 4m permet de répondre aux besoins d'accès des secours (pompiers par exemple) compte tenu de la vraisemblable grande dimension de ces édifices et de la nécessité d'accéder à leurs pourtours
- Art.9, l'emprise au sol n'est pas renseignée du fait du caractère d'équipements d'intérêt général pour ne pas contraindre le programme
- Art 10, la hauteur permet d'envisager des équipements dans la même volumétrie que les habitations avec la volonté ici de ne pas heurter le paysage urbain
- Art 11, des règles architecturales sont plus limitées concernant les édifices publics et d'intérêt collectif qui peuvent servir de signal urbain et donc présenter une architecture particulière
- Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations, éventuellement les espaces publics peuvent apporter une réponse dans le cas d'activités ponctuelles. La commune en jugera au cas par cas (mutualisation possibles)
- Art 13 un végétal d'accompagnement des stationnements (stationnement paysager)
- Art 14 le COS n'a plus lieu d'être (loi ALUR)
- Art 15 et 16, en l'état actuel des connaissances il n'y a pas d'éléments particuliers à imposer

En zone 1AU

La zone 1AU reprend le règlement de la zone UB

L'article 2 prévoit une urbanisation sur l'ensemble de l'unité foncière et également soumise à une compatibilité avec les orientations d'aménagement.

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

En zone A

	5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7- Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
A Ap	Sans objet	5m si plateforme > 10m et 10m au-delà Hors agglo 20m /RD	Sur la limite ou à 3m minimum	Sans objet	6m80 égout 8m60 faitage (hangar règle unique)	Pas de COS

- Art. 1 et 2 prévoient ce qui est nécessaire à l'activité agricole mais également des secteurs répondant à des destinations différentes et ciblées. visant des extensions et annexes autorisées dans les limites indiquées dans le règlement.
- Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,
- Art. 5 dans la mesure où la zone agricole dispose de grands espaces, cette règle sera fonction des techniques utilisées
- Art. 6 et 7 : un recul par rapport à l'importance de la voirie publique est indiqué pour des raisons de sécurité
- Art.8 une distance entre bâtiments de 4m permettant le passage d'engins et des secours est nécessaire
- Art.9, l'emprise au sol n'a pas lieu d'être dans la mesure où la zone agricole dispose de grandes parcelles
- Art 10, la hauteur se cale à l'égout et au faitage et dépend de l'usage : habitation ou hangar agricole: Ce dernier est considéré selon sa hauteur hors tout
- Art 11, des règles architecturales distinctes selon qu'il s'agit d'une habitation ou d'un bâtiment agricole
- Art 12, le stationnement doit être pris en compte pour ne pas venir utiliser les espaces publics, mais compte tenu des espaces il n'est pas fixé de règles.
- Art 13 le végétal est important dans la perception c'est pour cela que certains espaces sont protégés
- Art 14 le COS n'a plus lieu d'être (loi ALUR)
- Art 15 et 16, en l'état actuel des connaissances il n'y a pas d'éléments particuliers à imposer

En zone N

	5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS	
N	Ns Ne Neb	Il n'est pas fixé de règle	5m si plateforme > 10m et 10m au-delà Hors agglo 20m /RD	Sur la limite ou à 3m minimum	Sans objet	6m80 égout 8m60 faitage (Ns règle unique)	Sans objet

- Art. 1 et 2 en règle générale, pas de bâti nouveau en zone naturelle excepté dans les secteurs en fonctions de leurs vocations sous forme d'extensions, d'annexes, ou en lien avec les installations de sport
- Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,
- Art. 5 n'a pas lieu d'être : il n'y a pas de bâti nouveau mais seulement des extensions et des annexes elles-mêmes limitées en surface et hauteur donc en densité
- Art. 6 et 7 : un recul par rapport à l'importance de la voirie publique est indiqué pour des raisons de sécurité
- Art.8 distance minimale non imposée pour permettre des annexes à proximité de l'existant et éviter des effets de mitage de l'espace naturel
- Art.9, l'emprise au sol n'a pas lieu d'être dans la mesure où la zone n'accueillera plus que des extensions et annexes
- Art 10, la hauteur se cale à l'égout et au faitage: impact des façades sur l'espace environnant ainsi que de l'enveloppe bâtie générale
- Art 11, des règles architecturales pour l'existant et la création (extensions, annexes en particulier)
- Art 12, le stationnement doit être pris en compte en dehors des espaces publics de voiries
- Art 13 le végétal est important dans la perception et doit être préservé en grande partie
- Art 14 le COS n'a plus lieu d'être (loi ALUR)
- Art 15 et 16, en l'état actuel des connaissances il n'y a pas d'éléments particuliers à imposer

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les emplacements réservés

Ce sont essentiellement des espaces réservés à des aménagements de voiries, par des élargissements d'emprises, des créations de voirie, d'entretien de fossé ainsi que pour prévenir des phénomènes liés au ruissèlement de eaux pluviales. Bref, les éléments nécessaires au développement urbain.

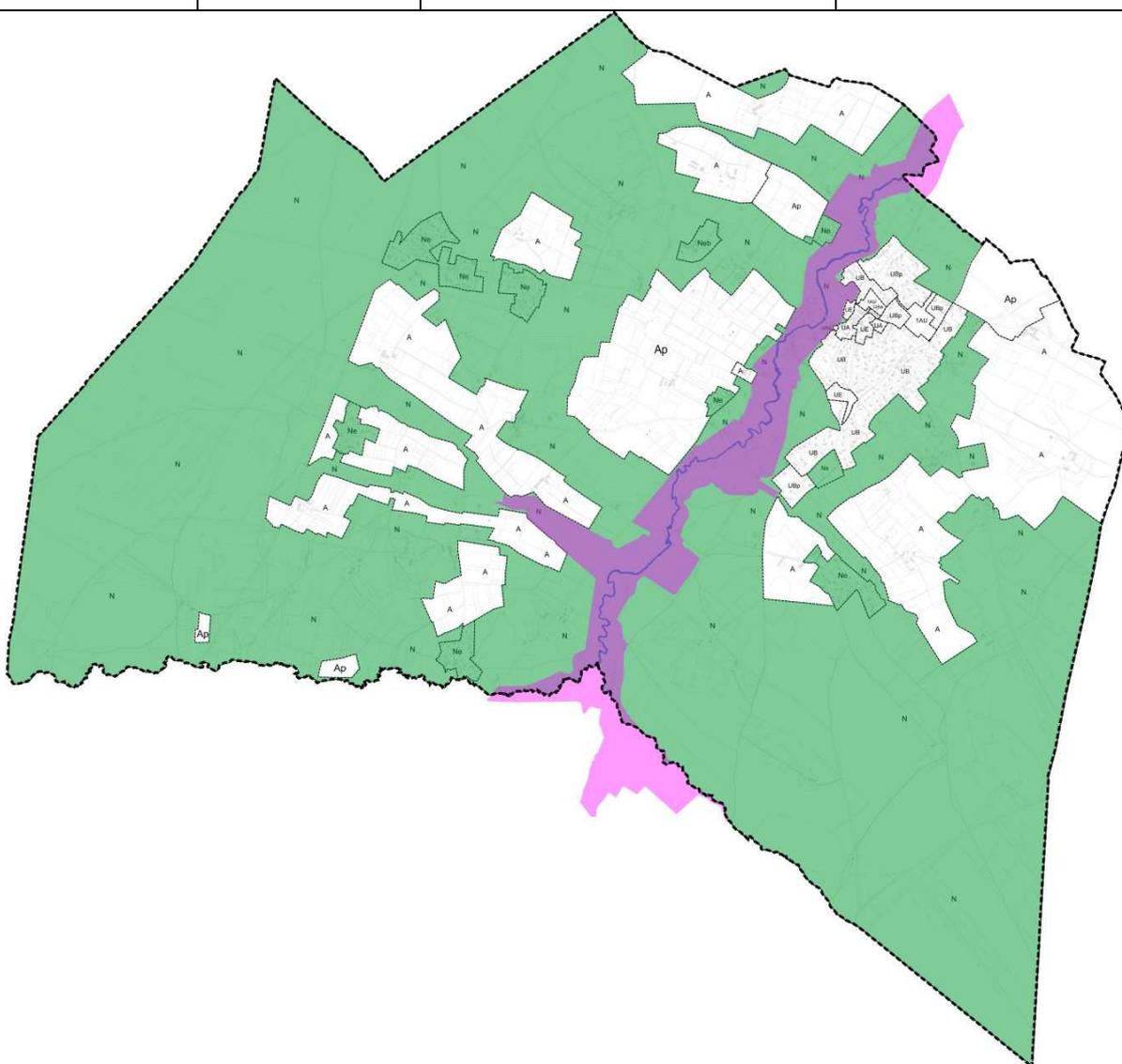
N°	Intitulé	Au bénéfice de
1	Elargissement à 8m d'emprise du chemin communal du Notaire	Commune
2	Elargissement à 8m d'emprise du chemin des Sables	Commune
3	Elargissement à 8m d'emprise du chemin de Treytin	Commune
4	Elargissement à 8m d'emprise du chemin du vieux cimetière	Commune
5	Elargissement à 8m d'emprise du chemin de Lussié	Commune
6	Elargissement à 8m d'emprise du chemin des Sables	Commune
7	Création d'une voie d'accès de 8m d'emprise, à la future zone 1AU	Commune
8	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
9	Emprise de 10m de large pour entretien du fossé	Commune
10	Elargissement à 8m d'emprise d'une partie du chemin de Domec	Commune

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-III.2.5 –ARGUMENTATION DES CHOIX DE DELIMITATION DES ZONES AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET AUTRES

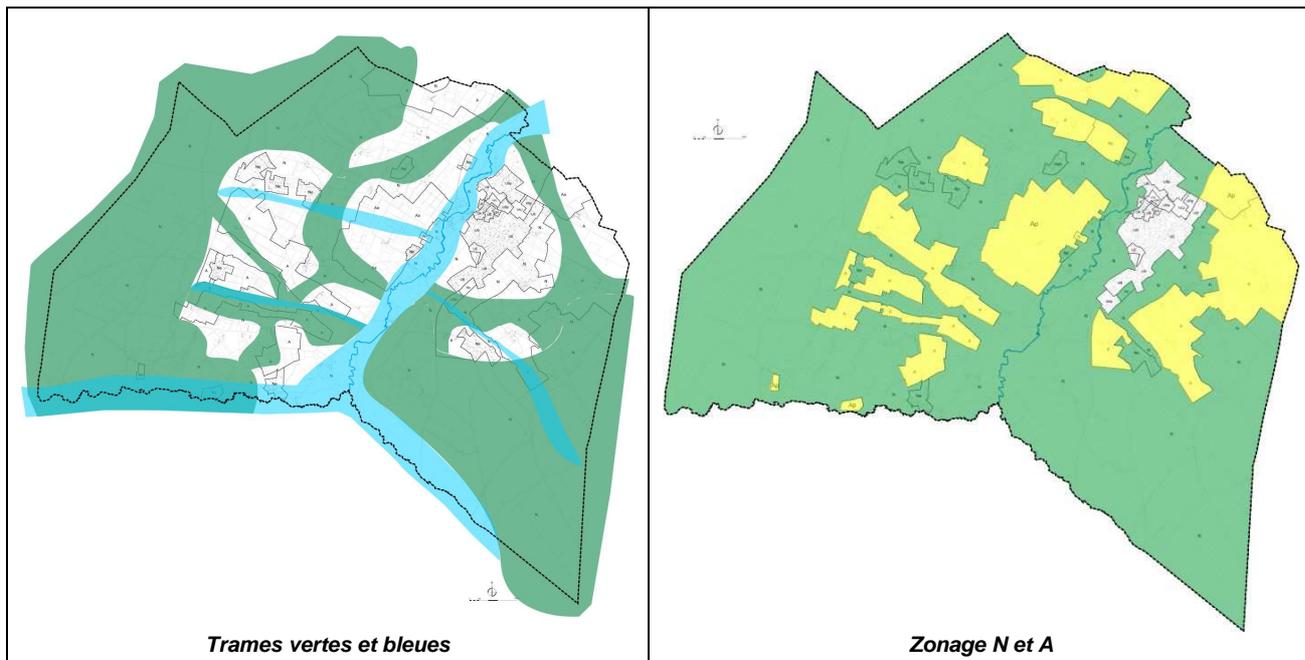
Choix et motifs environnementaux

Volet	Thématique	Choix de zonage et justification	Choix et justification réglementaires ou d'orientation
BIODIVERSITE Objectifs : maintien des biodiversités	Milieus, Fonctionnalité Espèces Corridors écologiques	Les espaces naturels d'intérêt majeurs ont été intégrés majoritairement au zonage N : Natura 2000 (entièrement en zone N), espaces de continuités écologiques, zones tampons...L'ensemble des zones humides a été inclus dans le zonage N ou A Les réservoirs de biodiversités sont inclus en zone N ou A, de même que les massifs forestiers	Limitation stricte de la constructibilité en zone N tout en affirmant le maintien très encadré des quartiers existants en y prévoyant des possibilités d'aménagement, limitées à des extensions et des annexes,



Superposition des trames Natura 2000 et zonage N

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Trames vertes et bleues

Zonage N et A

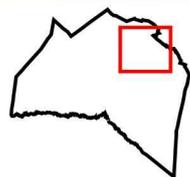
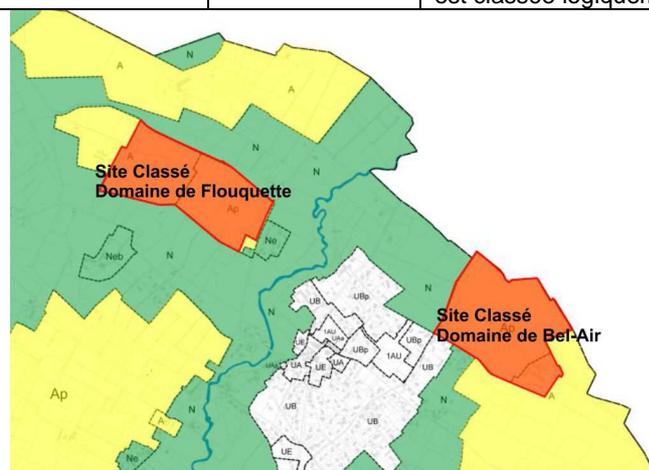
Les zones agricoles, selon leur mode d'exploitation, forment des espaces qui participent du maintien des biodiversités en étant selon les espèces des zones de nourrissage, de reproduction ou de circulation par exemple. Dans ce cas, le réseau hydrographique formant les continuités, ou certains espaces en majorité forestiers forment des entités qui participent de ces continuités écologiques ; celles-ci sont concernées par les trames vertes et bleues et le Site Natura 2000. Par ailleurs, au regard de risques liés aux argiles et aux feu de forêt, certains espaces bâtis en limite du bourg ont été versés en zone naturelle.

Ces enjeux de protection à visée écologique ont conduit à classer en zones naturelles ou agricoles ces espaces eu égard également aux enjeux transversaux et complémentaires de ces espaces sur le territoire tant au plan écologique qu'au plan des activités humaines.

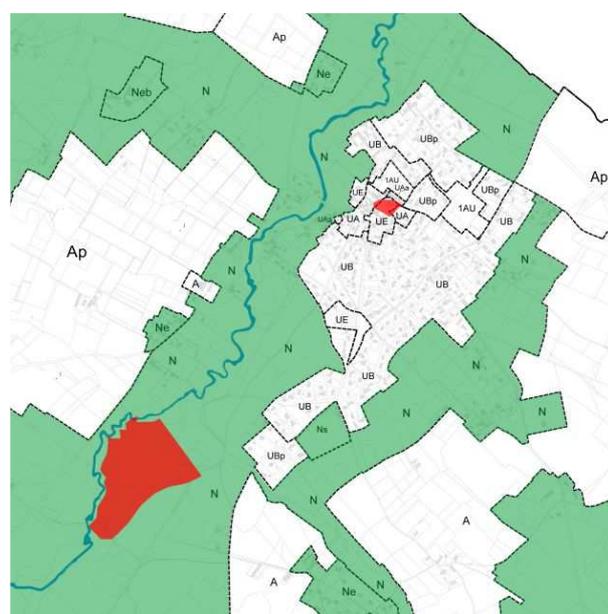
RESSOURCES	Eau Sol Energie	Limitation de la consommation des espaces pour préserver les terres agricoles (zonage A) et les espaces naturels (Zonage N). Possibilité de faire évoluer les édifices existants (STECAL) pour réduire la consommation de l'espace. Protection de la qualité de l'eau par le recours exclusif à l'assainissement collectif dans les zones U et AU Les ressources en eau potable se situent sur le territoire de St Selve, pas sur celui de SAINT MORILLON. Absence de zonage spécifique à la production d'énergie renouvelable : secteur favorable pour l'éolien, territoire trop contraints pour envisager des champs photovoltaïques	Limitation de la constructibilité en zone N aux extensions et annexes Densification des constructions en zone U et AU pour réduire la consommation des surfaces sauf dans les secteurs à enjeux paysagers (UBp) Possibilité de dispositifs d'énergie renouvelable encadrée par le règlement pour des raisons d'intégration paysagère
Objectif : protection et économie des ressources			

C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII-PRÉSENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ÉTAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Volet	Thématique	Choix de zonage et justification	Choix et justification réglementaires ou d'orientation
CULTURE CADRE DE VIE Objectif : respect du patrimoine et de l'identité du territoire dans une vision dynamique qui envisage un patrimoine vivant et vécu	Patrimoine paysager Architecture Formes urbaines Identité Archéologie	Prise en compte des espaces des sites, en particulier les Sites Classés par un zonage N ou Ap qui empêche la constructibilité Protection de certains espaces boisés via l'article L123-1-5-III-2° Choix des sites d'extension urbaine en cohérence avec la logique des lieux, des paysages et des espaces Zones archéologiques des sites naturels inscrites dans le zonage N La zone archéologique située sur l'église est classée logiquement en zone UE	Protection des espaces libres d'intérêt via l'article L123-1-5-III-2° Accompagnement réglementaire pour l'aspect extérieur des bâtiments dans toutes les zones Avec l'emprise des classés et des Monuments Historiques l'architecte des Bâtiments de France assure une présence importante au travers de ses avis sur les demandes des pétitionnaires



Sites Classés

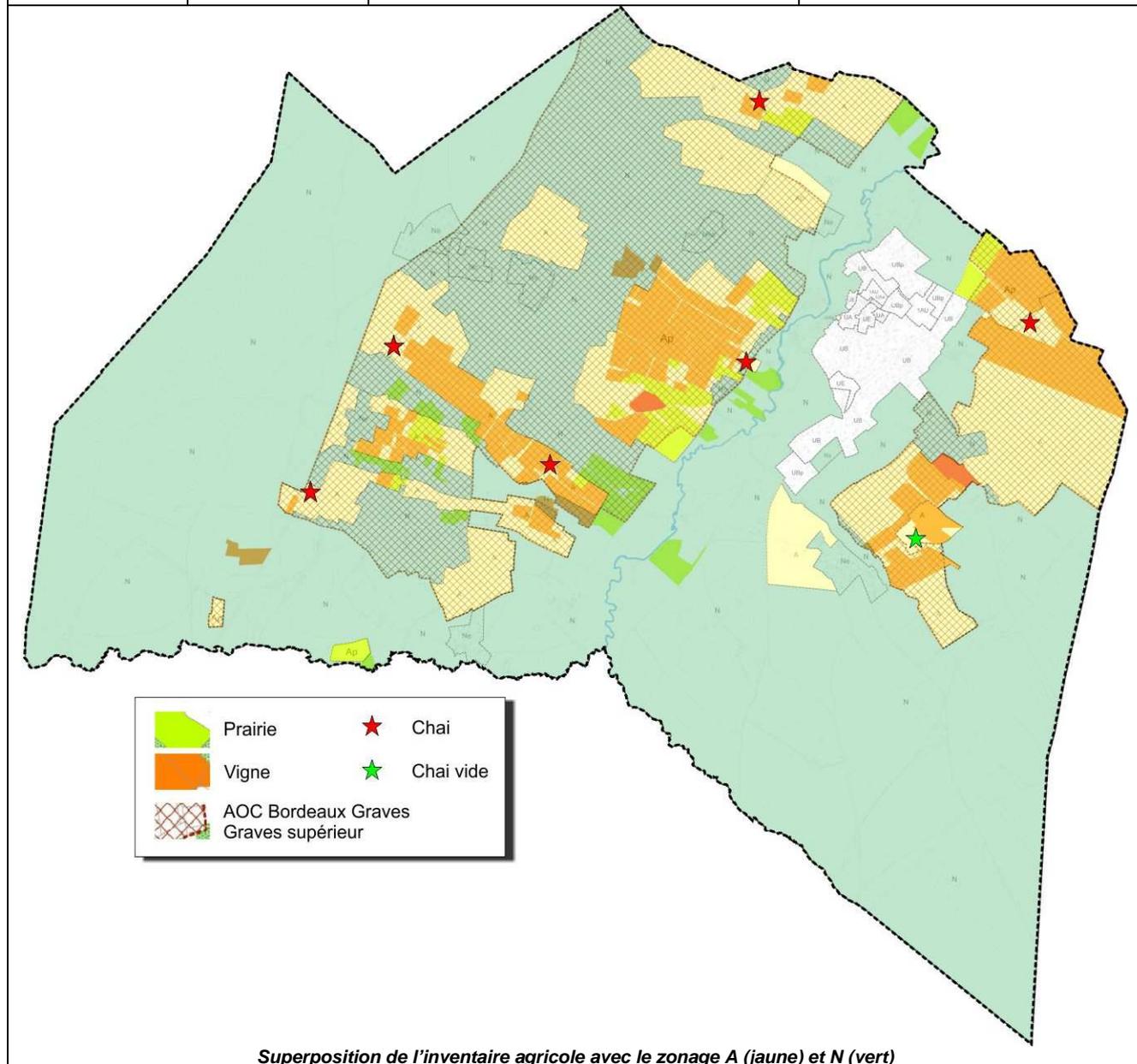


Zones archéologique

RISQUE Objectif : limiter les expositions au risque et limiter les risques	sécurité	Préservation des boisements (zonage N, L123-1-5-III-2°) qui permettent de tamponner et limiter les ruissellements. Zonage N sur les zones à risques les plus marquantes Emplacements réservés pour le pluvial Non dispersion de l'habitat pour prendre en compte le risque feu de forêt	Limitation de l'imperméabilisation des sols dans le règlement Absence de développement dans les zones à risques (notamment zone de sinistre important argile, risque feu de forêt...) Maintien des lisières feuillues
--	----------	--	---

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

ACTIVITE AGRICOLE et FORESTIERE	Paysage Economie locale Biodiversité Emploi Tourisme	Affirmation des entités agricoles en zone A, Protection des activités sylvoles par le zonage en zone N des pinèdes Prise en compte des périmètres des AOC majoritairement en zone A , minoritairement en zone N, et jamais en zone U Intégration de la mixité des espaces agricoles par les secteurs de taille et capacité d'accueil limité (STECAL) permettant de maintenir des populations et activités sur le territoire Zones naturelles N en interface entre les zones Agricoles et Urbaines	Spécificité de l'agriculture viticole et besoins pris en compte dans le règlement : possibilité d'aménagement et de diversification touristique dans une limitation permettant le maintien de l'activité agricole sera vu au cas par cas en fonction de la nécessité
--	--	---	--



C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII-PRÉSENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ÉTAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

ACTIVITE	Commerces Services Emploi Tourisme	Synergie agriculture/tourisme prévue par Développement et diversification des activités locales pour limiter les déplacements (commerce notamment)	Règlement affirmant la volonté de maintenir les commerces/services dans le bourg
POLLUTION-NUISANCE	Santé	Le territoire est peu contraint Il a été évité de prévoir des zones de développement de l'habitat proches des sources de nuisances ou de pollution.	
MOBILITE	Pollution Changement climatique Economie d'énergie Vie sociale	Le zonage U et AU conforte les quartiers existants. Le regroupement permet d'optimiser la gestion des déplacements et assurent le maintien des lieux de vie collectifs sur le long terme.	Rationalisation des stationnements, espaces réservés
LOGEMENT MIXITE SOCIALE	Vie sociale Accès au logement	La commune prévoit sur les zones 1AU des opérations conduites dans l'objectif de mixité sociale.	Les orientations d'aménagement prévoient une diversité de l'offre alliant des logements individuels et collectifs

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	Justification du PADD	Traduction dans le document	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-IV-POTENTIEL DU PLU

C-IV.1- POTENTIEL

Méthode : les espaces libres de toutes constructions, qui apparaissent sur le plan de zonage et qui peuvent potentiellement recevoir du logement sont estimés en terme de superficie.

Le potentiel du projet de PLU

Au total le potentiel théorique du PLU rassemble près de **130 logements possibles** (zones U et 1AU) **théoriques au total**.

Dans ce potentiel on peut indiquer qu'environ 70 logements se situent dans des zones AU couvertes par des orientations d'aménagement et de programmation et l'autre partie dépend des initiatives individuelles (parcelles et divisions parcellaires).

PADD : Objectif de production de 110 à 120 logements (non compris rétention foncière).

La Consommation foncière dans le PLU (chiffres arrondis)

Surfaces disponibles pour la construction de logements, comptabilisées à la parcelle en fonction des réalités de configuration du terrain.

Zones U (hors UE) soit UA, UB et UBp : 6ha25, 60 logements possible environ

Zones 1AU, 3ha79, 70 logements possibles

Au final 10ha04 pour 130 logements soit en moyenne 13 logts/ha (non compris rétention foncière)

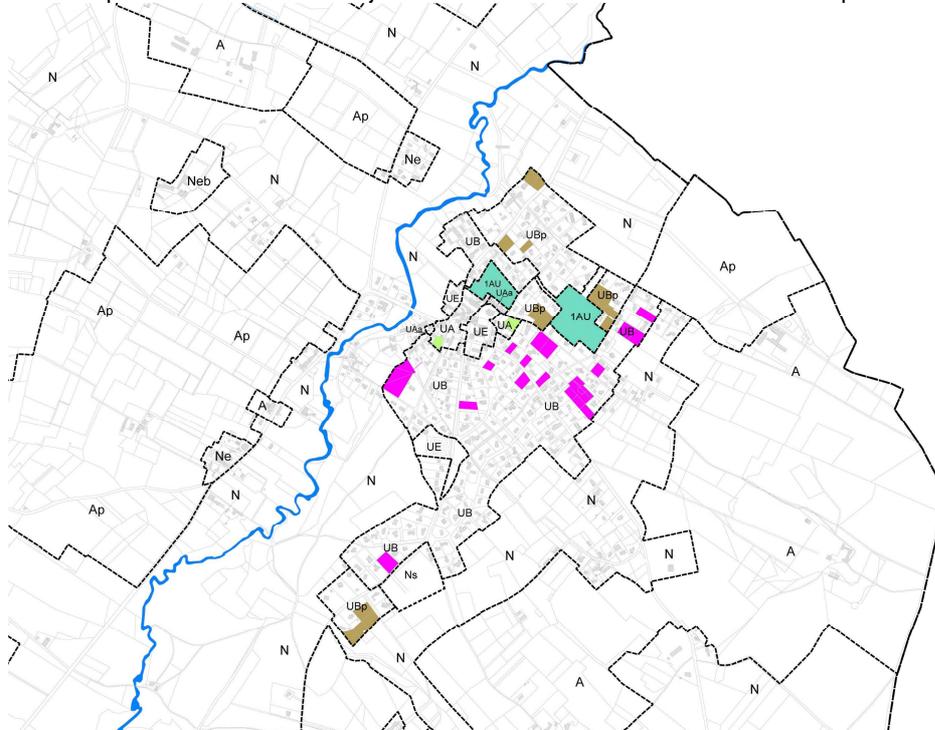
Potentiel estimé	zone	Surface libre ha	Potentiel logements en	Densité Logement/ha
Zones U	UA/UAa	0.25	4	
	UB	3.20	37	
	UBp	2.80	19	
	Total	6.25	60	10
Zones 1AU	1AU	3.79	70	20
	Total	3.79	70	20
Total		10.04ha	130	13

Ratio : 14 logts/ha en moyenne, niveau supérieur à la réalité de la consommation des espaces pour la construction depuis 10 ans sous le POS (6 logements/ha), correspondant aux attendus du SCOT et du PADD.

L'effort de densification est adapté spatialement pour tenir compte également des enjeux paysagers, environnementaux.

Dans le cœur du bourg, les grands terrains portés en zones AU sont porteurs principalement de ce développement.

La densification doit rester modérée sur les zones U, et en particulier UBp eu égard à la structure urbaine, paysagère ainsi que la sensibilité au pluvial existante et à l'objectif de maintenir le cadre de vie dans ces quartiers.



Localisation des principaux terrains pouvant recevoir potentiellement de nouvelles habitations (Couleur différente suivant type de zone)

C1-DEMARCHÉ DE PRINCIPE	CII-PRESENTATION MOTIVÉE DES SOLUTIONS	CIII-ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	CIV-POTENTIEL DU PLU	Potentiel	Surfaces des zones
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

C-IV.2- SURFACES DES ZONES

POS		total	% du territoire	PLU		total	évolution POS/PLU	% du territoire
Zones				Zones				
UA	3.90			UA	2.06			
UB	82.83			UAa	0.24			
Zones U		86.73		Zones U		60.05	-30%	
NB	22.42			UB	39.60			
NBa	2.03			UBp	14.78			
Zones NB		24.45		UE	3.37			
NA	11.90			Zones NB		0	-100%	
Urbanisation future		11.90		1AU	3.79			
Zones constructibles		123.08	4%	Urbanisation future		3.79	-68%	
NC	1579.05			Zones constructibles		63.84	-48%	3.10%
NCa	16.67			A	316.60			
NCs	3.25			Ap	104.72			
zones agricoles		1598.97	26%	zones agricoles		421.32	-74%	20.80%
ND	296.52			N	1516.10			
NDa	21.43			Ne/Neb	37.08			
Zones naturelles		317.95	70%	Ns	1.66			
Zones naturelles		1554.84		Zones naturelles		1554.84	+390%	76.10%
Total	2040		100%	Total	2040			100%

C1-DEMARCHE DE PRINCIPE	CII- PRESENTATION MOTIVEE DES SOLUTIONS	CIII- ARGUMENTATION DES RAISONS DU CHOIX	CIV-POTENTIEL DU PLU	Potentiel	Surfaces des zones
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

D – QUATRIEME PARTIE

TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI

A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

D-I-EFFETS DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

D-I.1- DU POS AU PLU

D-I-1-1—COMPARAISON ET IMPACT ENVIRONNEMENT

Pour mener à bien son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le cadre des orientations données par le Code de l'Urbanisme et le SCOT, en particulier, la commune a adapté son document d'urbanisme. En conséquence, le document du Plan Local d'Urbanisme a recomposé les différents secteurs Urbains, Agricoles et Naturels.

Comparaison entre POS et PLU : une économie d'espace substantielle

Document d'urbanisme	Surfaces totales des zones	Surfaces libres des zones consommées en 2001-2014	Surfaces libres des zones à l'origine du document
LOGEMENT (toutes zones U, 1AU, NA)			
POS	123.08ha dont 26.48ha en zone NB, 11.90ha en zone d'urbanisation future	17.48ha	66.64ha
PLU	60.47ha dont 3.79ha en AU		9.60ha
Evolution POS/PLU	-62.61ha dont 9ha12 non bâtis soit une réduction réelle de surface constructible de -7.4%		
<p>Du POS au PLU Espaces non bâtis : $-10.38+1.26=-9.12$ Au final du POS au PLU ce sont 9ha12 dont 4ha40 de zone U appartenant à la commune (au niveau du stade) qui sont transformés en zone A ou N comme terrain non bâti soit 7.3% des zones constructibles du POS <i>On peut expliquer cet écart des surfaces des zones par le fait que des quartiers des zones constructibles du POS (NB) soient passés en zone naturelle du PLU, ou en zone de taille et capacité limitée, et que certaines zones de développement prévues dans le POS soient intégrées en zone A ou N dans le PLU eu égard à leur vocation agricole ou naturelle.</i></p>			
ACTIVITE EQUIPEMENT (toutes zones UE)			
POS	0ha		
PLU	3.37ha en zone où les équipements collectifs sont les seuls autorisés en zone d'équipement UE.		
Evolution POS/PLU	+ 3.37ha soit +100%		
<i>Les espaces dédiés aux équipements ont été dimensionnés dans le cadre communal pour affirmer le plateau public ou à usage collectif en cœur de village.</i>			
Total Evolution POS/PLU	-59.24ha soit -48%		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Globalement, le total des surfaces des zones constructibles toutes zones confondues (immédiates et différées, habitat (hors activité, équipement) montre que le PLU présente un bilan net de réduction de près 59.24ha (soit -48%) de la surface des zones constructibles- bâties ou non bâties- de la commune en comparaison au POS :

Réaffectation POS/PLU des surfaces des zones destinées principalement à l'habitat : 59ha24 économisés

Transformation POS/PLU

Surfaces intégrées aux zones constructibles du PLU (ha)					Surface reversée en zone N ou A (ha)				
POS		PLU	Libre	Bâti	POS	Bâti	Libre	PLU	
					NBa	0,41	0,06	0,35	Aa
						0,41			
NC	0,47	UBp	0,31	0,16					
	0,47				NB	3,80	2,20	1,60	N
					NBa	0,20	0,20		
ND	0,19	UB	0,19		UB	20,97	12,54	8,43	
	0,76	UBp	0,76		UA	0,39	0,39		
	0,24	UE	0,18	0,06		25,36			
	1,19								
					NBa	1,43	1,43		Ne
					UB	14,80	14,80		
					NB	17,24	17,24		Ns
						33,47			
					UB	1,66	1,66		
						1,66			
TOTAL	1,66		1,44	0,22	TOTAL	60,90	50,52	10,38	

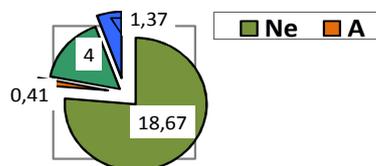
(surface en ha)	TOTAL
Surfaces non constructibles (NC et ND) du POS intégrées aux zones constructibles du PLU	1.66ha
10.38ha de surface libre consacrée aux espaces naturels et agricoles dans le PLU, étaient affectées au développement dans le POS	
Surfaces Constructibles du POS restituées aux zones N et A du PLU	60.90ha
50.52ha de surface affectée au développement dans le POS reversée dans les zones A ou N du PLU sans développement	
Sur les 24.45ha de zone NB dans le POS, 23.08ha sont versées en zone N ou A du PLU dont 18.67ha sont attribuées aux zones Ne du PLU.	
Solde	59.24ha
Une réduction de 59.24ha dont 9ha12 non bâtis (les autres terrains sont bâtis)	

La ventilation des zones NB du POS explique majoritairement les changements intervenus entre ces deux documents. Les 23.08ha de zone NB reversées dans les zones ne prévoyant pas de développement dans le PLU se répartissent pour :

- 18.67ha, soit 76%, entre les zones Ne qui prévoient des extensions limitées et des annexes de surface limitée.
- 4.41ha soit 18% en zone A (0.41ha) ou N (4.00ha), soit des zones de constructibilité très limitée

Au final, **1.37ha de zone NB** sont maintenues en zone U, soit 6% des surfaces de zone NB du POS.

Le reste des zones NB sont versées en zone Naturelle ou Agricole.



Répartition des zones NB dans le PLU

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	B Du POS au PLU	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Une réduction de surface

Le PLU réduit de 62.61ha le potentiel libre actuel destiné au logement du POS.

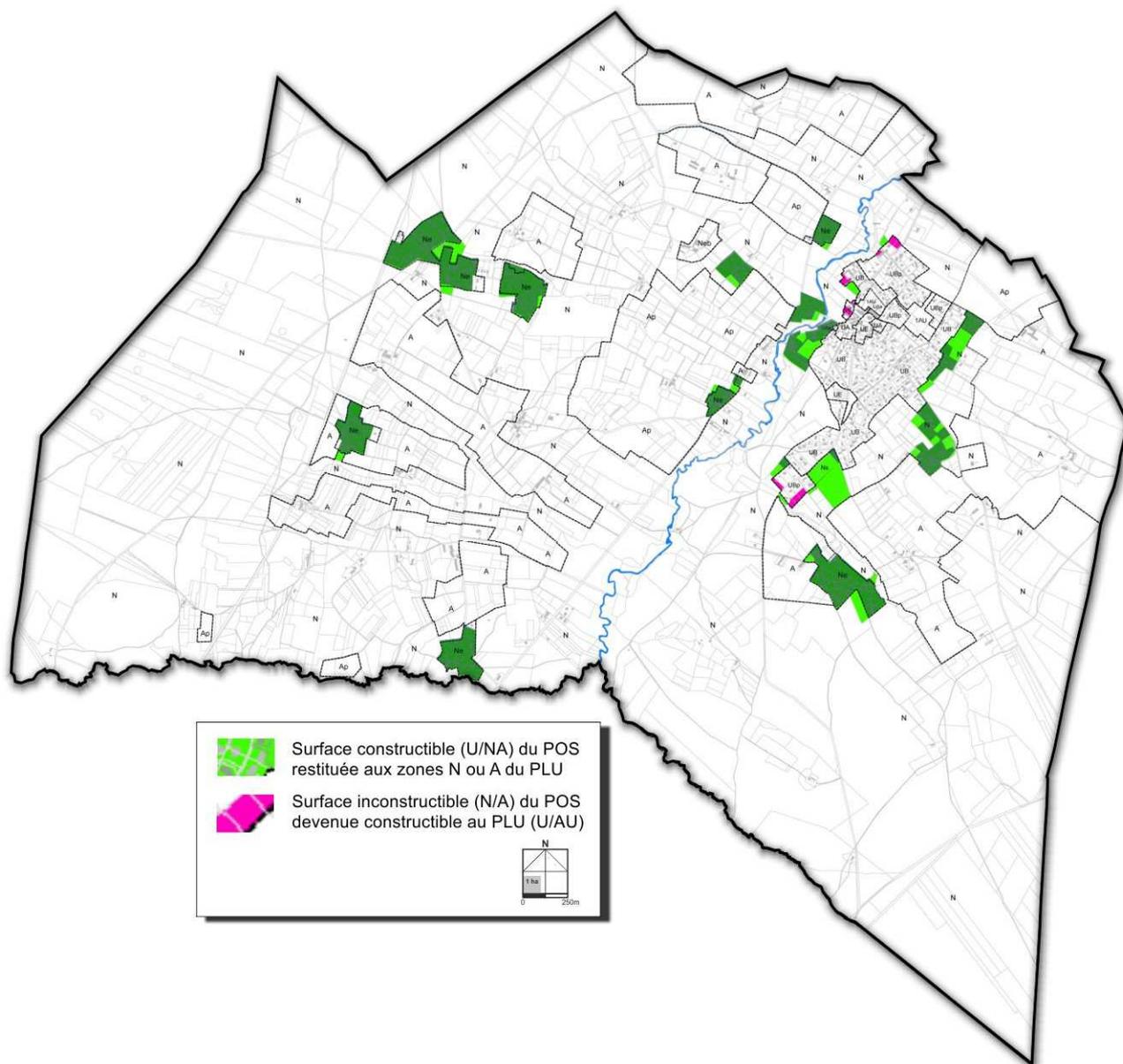
L'effort d'économie des espaces peut ainsi s'apprécier du fait des choix de restitutions aux espaces naturels et agricoles, qui concernent des secteurs dont les vocations agricoles ou naturelles sont majoritairement invoquées.

La différence entre le POS et le PLU établit les éléments suivants :

- Zones constructibles POS (U, NB et NA) : **123ha08**
- Zones constructibles PLU (U et AU) : **63ha84**

Résultat : **une diminution globale des zones constructibles entre le POS et le PLU de 59ha24 soit près de la moitié** des zones constructibles du POS à pondérer :

Au final du POS au PLU ce sont 9ha12 dont 4ha40 de zone U appartenant à la commune (au niveau du stade) qui sont transformés en zone A ou N comme terrain non bâti soit 7,4% des zones constructibles du POS.



Comparaison entre le POS et PLU

Le vert foncé représente les zones bâties du POS versées en zones A ou N du PLU

Les zones non bâties étant en vert clair dont, au centre de l'image le terrain communal (vert clair) aux abords du stade

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

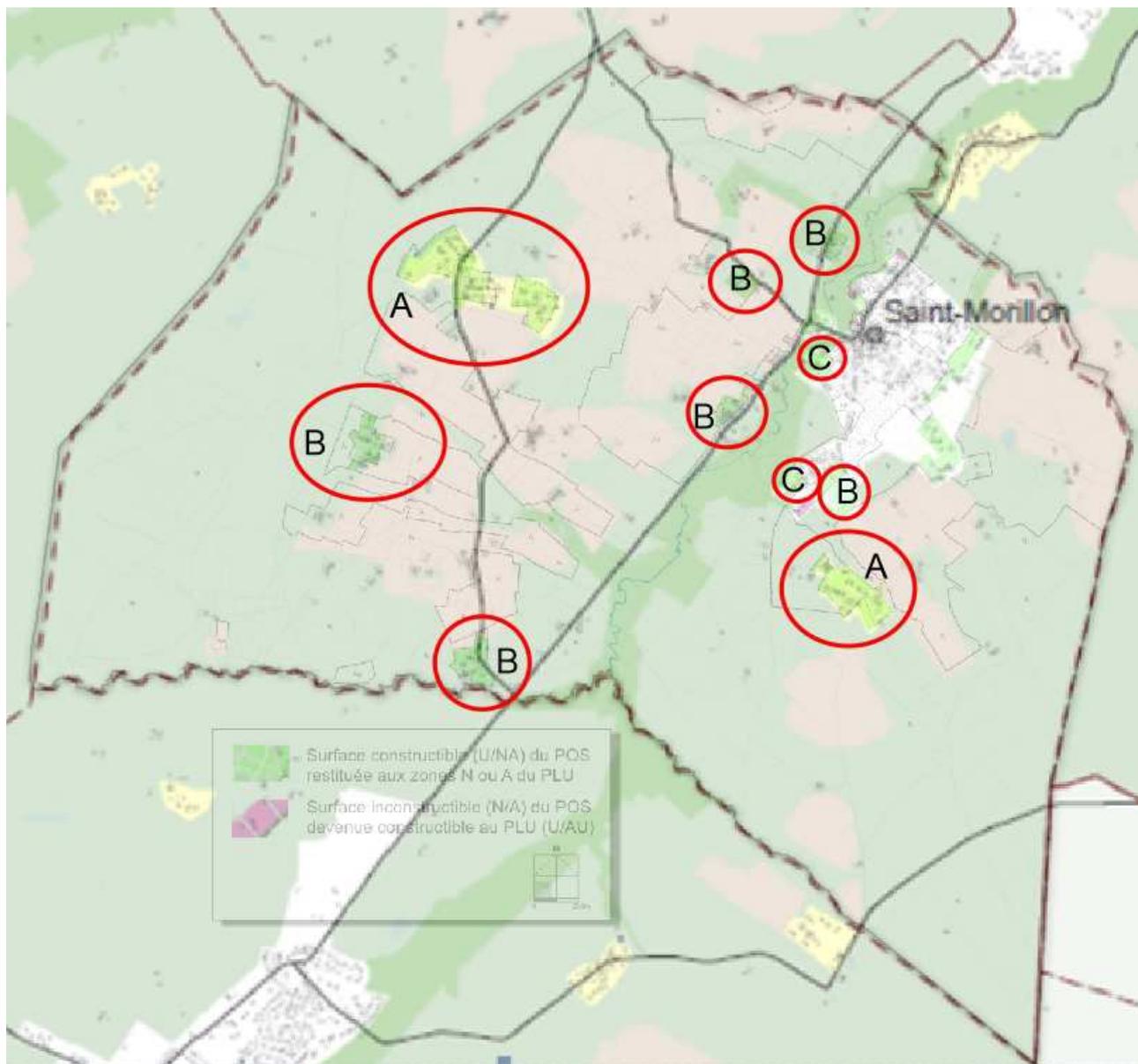
Dans le détail, ces changements sont issus de la prise en compte de différents facteurs issus des lois Grenelle, ALUR, mais également de la compatibilité avec le SCOT.

De façon non exhaustive, voici quelques-uns de ces facteurs « incontournables » dans le sens de la compatibilité que doit avoir le PLU avec ces différents éléments. D'autres facteurs seront abordés dans les chapitres thématiques dédiés, qui viennent compléter la présent

Compatibilité SCOT

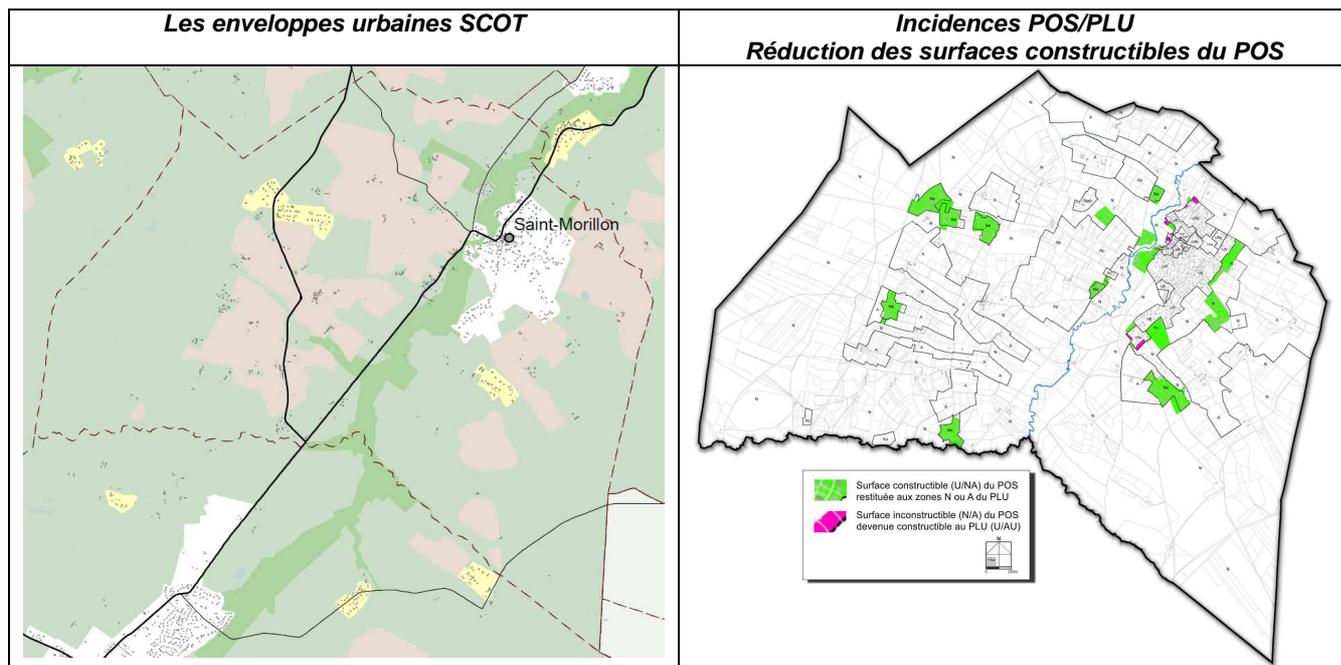
Les espaces encadrés ne sont pas reconduits en espaces constructibles dans le cadre du PLU.

Le SCOT spécifie de contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines délimitées en blanc sur le schéma. Ce qui exclut tout développement situé en dehors de cette enveloppe. Pour autant le développement maximal ainsi défini doit être confronté à d'autres facteurs susceptibles d'impacter le développement dans le cadre résiduel laissé par le SCOT (dont incidences Natura 2000, développement démographique envisagé au niveau communautaire puis communal (dont PLH), économie de l'espace, zones de risques, qualité des sols à l'infiltration, etc...).



Superposition des différences POS/PLU avec la carte du Document d'orientation et d'Objectif du SCOT

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

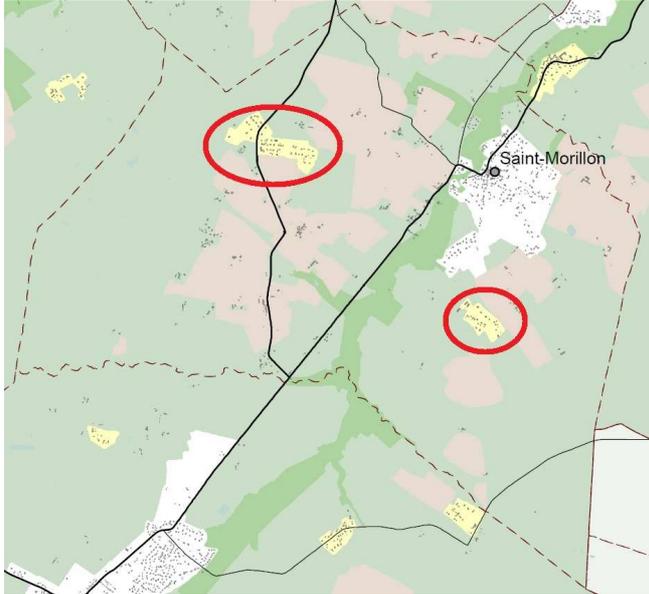
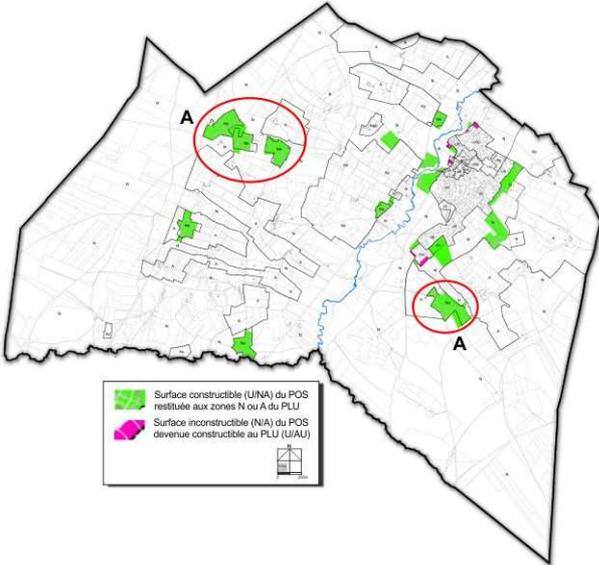


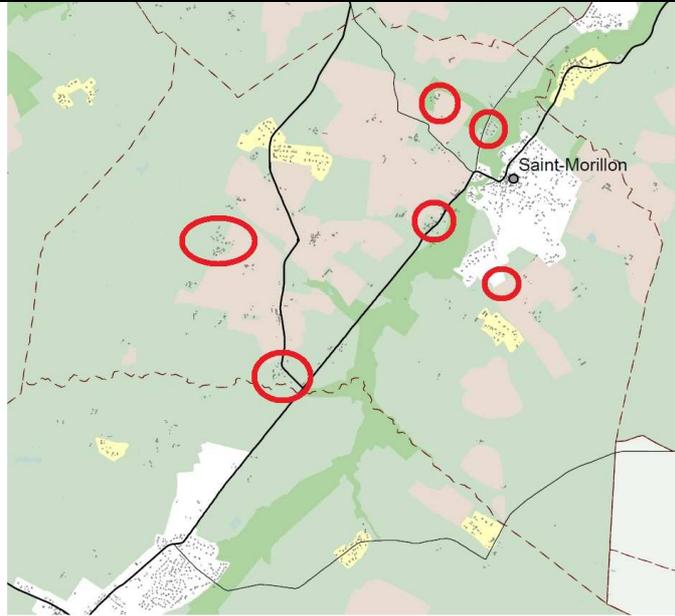
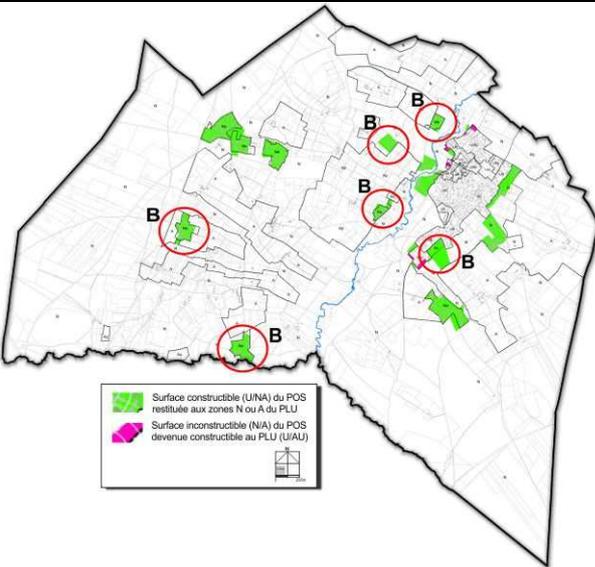
- Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)**
- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
 - Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)
- Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)**
- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
 - Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
 - Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
 - Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Le schéma du SCOT indique en blanc les espaces pouvant contenir d'urbanisation, les autres teintes relevant de problématiques et de protections au titre de l'agriculture ou de la nature et de l'environnement

Des secteurs de constructions isolées sont également indiqués, avec une évolution éventuelle encadrée.

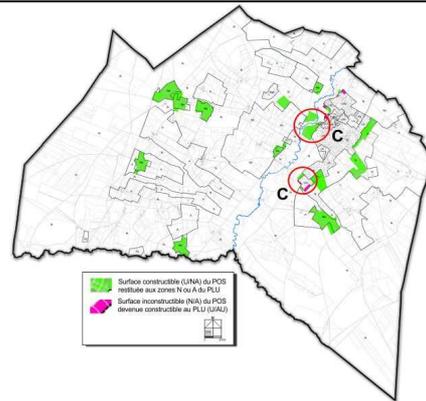
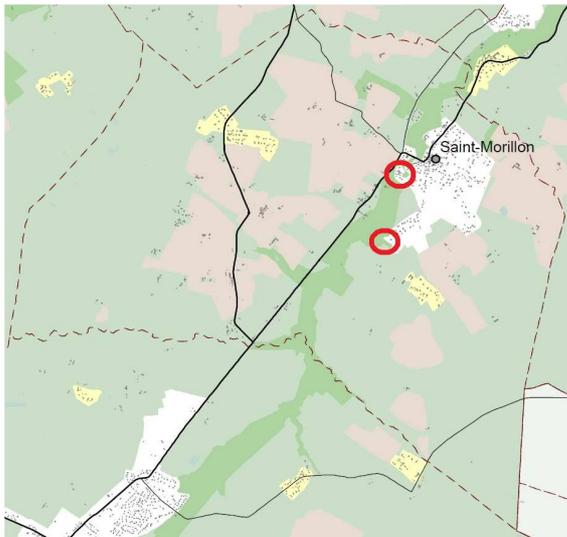
D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les enveloppes urbaines SCOT	Incidences POS/PLU Réduction des surfaces constructibles du POS
<p>A - Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées</p>	
	 <p>Les quartiers Peyron et Darriet sont ici visés dans le Scot Leur caractère éloigné du bourg n'en fait pas des espaces de développement. ni de confortement.</p>

<p>B-Préserver le socle agricole, naturel et forestier Protéger les espaces agricoles naturels et forestiers majeurs Préserver et valoriser les terroirs viticoles</p>	
	 <p>Ces secteurs relèvent d'une confrontation avec les activités agricoles mais également les espaces naturels Ce sont ces espaces qui ont primés sur la vocation urbaine de ces secteurs dont le terrain communal au niveau du stade</p>

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE

C-Valoriser les espaces de nature urbaine



Ces secteurs bien que partiellement bâtis, ont d'une part une proximité avec des espaces protégés (Natura 2000 notamment) et représentent des enjeux importants en termes de paysages et d'écrin du bourg. Ils correspondent aux « versants » d'intérêts paysagers majeurs dans leurs quartiers respectifs



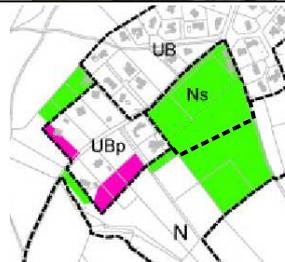
Au Nord



La nature située dans un espace urbain
Ce cas est particulièrement impacté par des questions liées au paysage de l'écrin du bourg, mais également de la consommation de l'espace eu égard aux intentions de développement et aux nécessités induites en terme de surfaces constructibles nécessaires. Des surfaces importantes ont ainsi été versées en zone naturelle



Au Sud

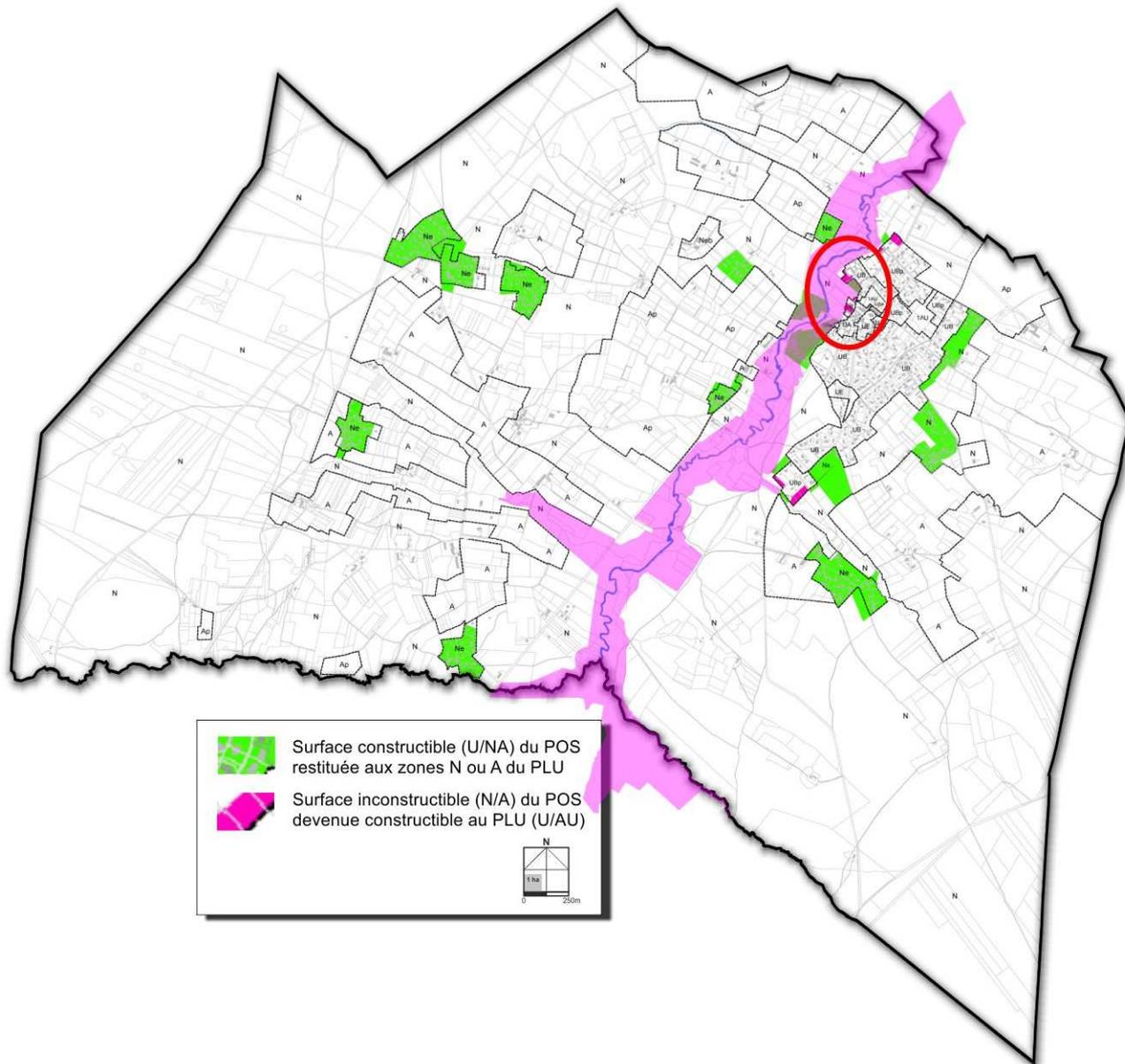


Les grands terrains au Nord de la voie qui tutoient la zone Natura 2000 ont été versés en zone N compte tenu de leur caractère fortement végétalisé, de leur situation éloignée du bourg et de la non volonté de densifier ce secteur malgré la présence de l'assainissement collectif, le centre bourg suffit en termes de consommation d'espaces aux projet communal du PLU. Les terrains en face de la route ont été maintenus et élargis du fait d'un parcellaire plus petit et d'une moindre qualité des espaces paysagers? de plus la zone Natura 2000 est éloignée

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Natura 2000

L'emprise de la zone Natura 2000, a impliqué une position d'évitement afin de limiter les incidences directes sur ces habitats d'intérêt, ou sites à enjeux de conservation. La délimitation de la zone Natura 2000 du Gât mort a été précisée dans le cadre du DOCOB via des inventaires de terrains précis : ceci a permis de délimiter l'enveloppe optimale pour la préservation du site. Le PLU s'est positionné systématiquement pour être dans l'évitement. Cet évitement s'est étendu à des espaces homogènes, dont le classement en zone naturelle ou agricole permet de limiter les impacts directs et indirects : il s'agit notamment de la zone boisée en bordure du Gât Mort dont la majeure partie est dans l'emprise de natura 2000.



 Surface constructible (U/NA) du POS restituée aux zones N ou A du PLU
 Surface inconstructible (N/A) du POS devenue constructible au PLU (U/AU)

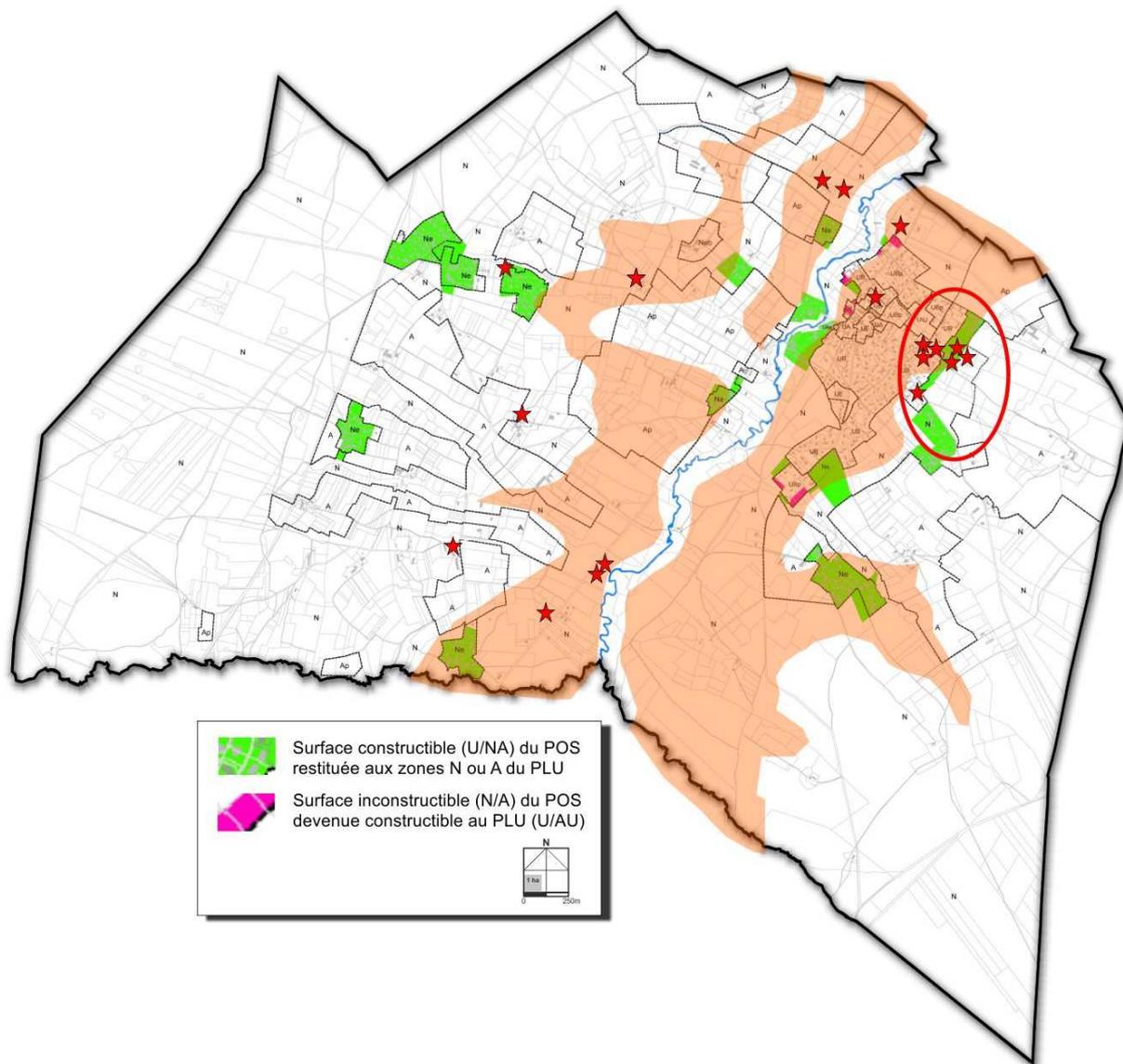


Superposition des différences POS/PLU avec la carte de l'emprise Natura 2000

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Risque Argile

L'emprise du risque est importante mais des espaces sont plus particulièrement soumis à ce risque avec des sinistres constatés (étoiles). La commune n'a pas voulu augmenter les constructions et la population impactée par ce risque, en particulier sur des espaces vulnérables et connus comme tels. Par ailleurs sur ce secteur non couvert par la sécurité incendie, en limite des zones boisées, la prise en compte du risque feu de forêt a motivé le classement en zone Naturelle de cette frange auparavant classée en zone constructible dans le POS.



Superposition des différences POS/PLU avec la carte du risque Argile

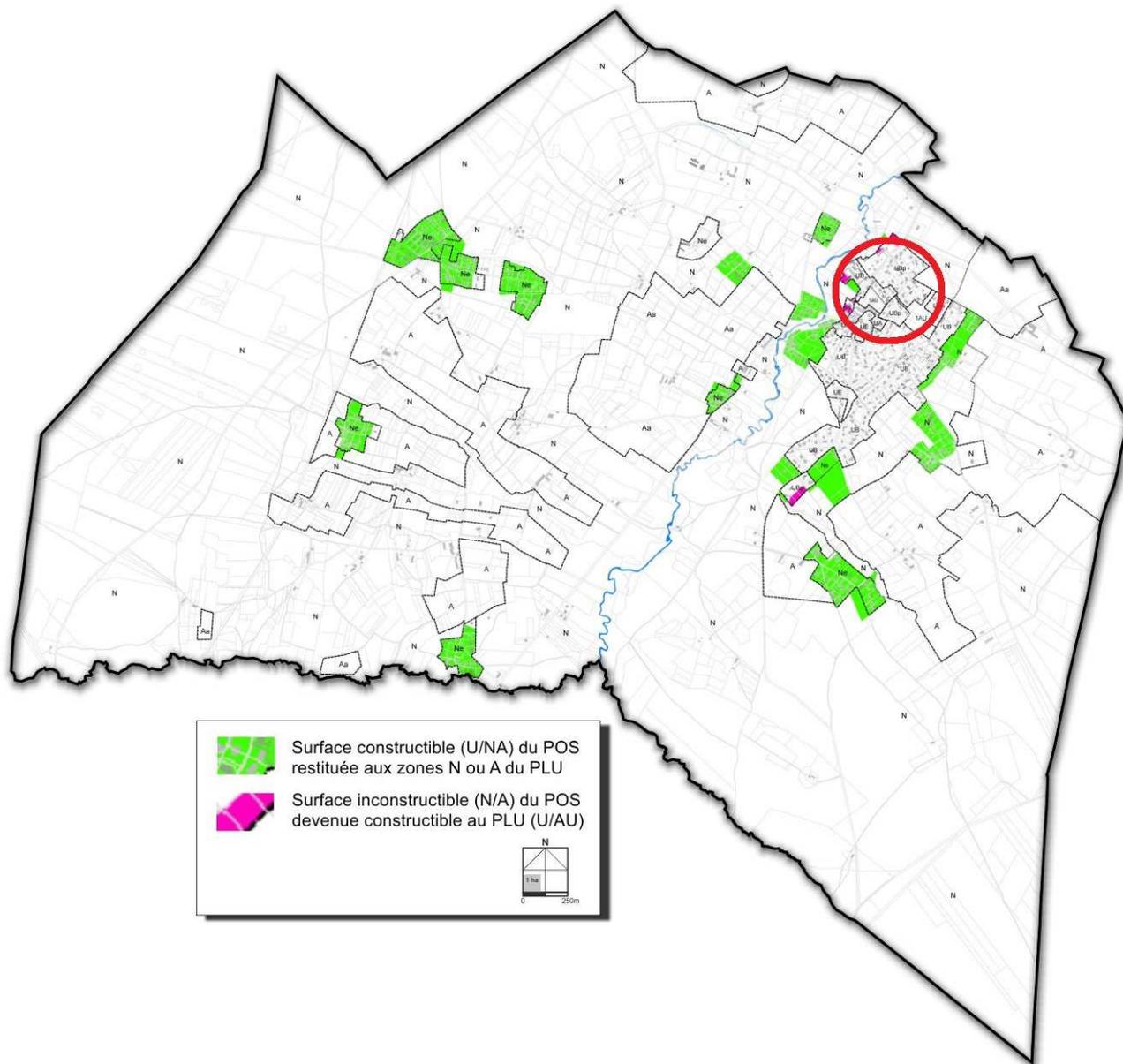


La couverture incendie a également conduit à ne pas augmenter les espaces non couverts, notamment sur la frange Est, espaces en contact avec des zones forestières (cf. page 254)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

PADD

La volonté de conforter le centre bourg, d'éviter le mitage, d'économiser l'espace agricole et forestier a conduit à ne pas continuer une urbanisation écartée du cœur de bourg. Les souhaits de développement et les consommations d'espaces attendues par le SCOT ont de fait, limité les surfaces dédiées au développement, qui se trouve déjà dans les emprises constructibles du POS. Elle font l'objet pour les parcelles les plus importantes d'orientations d'aménagement visant à créer des formes urbaines en harmonie avec le bourg tout en répondant aux objectifs de densification attendus.



Superposition des différences POS/PLU avec la volonté du PADD

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

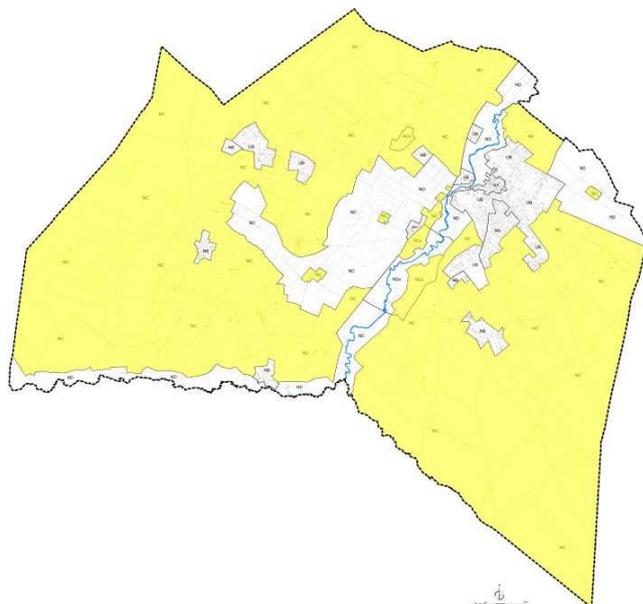
Approche par zones : le plan de zonage

Le calcul du zonage POS est réalisé sur le même fond de plan informatique que le PLU et calculé sur cette base. Cela peut différer des calculs du rapport de présentation figurant dans le POS initial.

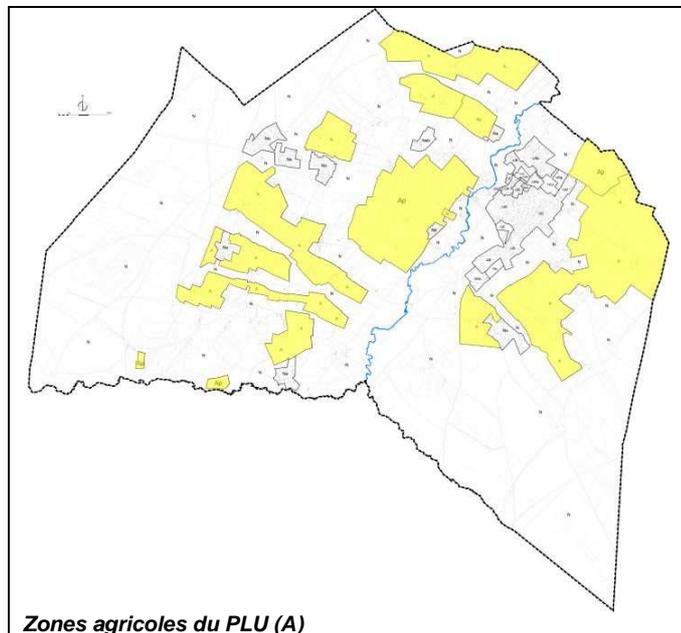
Les zones agricoles A

A gauche le POS et ses zones Agricoles (jaune) à droite le PLU

Au bilan la cartographie des zones A diminue de 75% entre le POS et le PLU. Ceci s'explique par l'affectation dans le POS des pinèdes en zone NC.



Zones agricoles du POS (NC)



Zones agricoles du PLU (A)

POS zones NC	PLU zones A
1596.94ha	421.32ha
	Dont 104.72ha en Ap
	(-1177.65ha) -74%

Evolution du règlement POS/PLU :

Le zonage A comporte des secteurs de manière à répondre à des cas de figures spécifique au territoire, que sont, les espaces paysagers majeurs mais à dominante agricole (Ap), les habitations existantes dans la zone agricole, mais occupées par des tiers non agriculteurs ; leur évolution en terme de possibilités d'extensions et d'annexes est importante à préserver afin d'y maintenir une population et faire face aux besoins d'évolutions mesurées qui en découlent.

La zone agricole A a été revue selon des critères qui ont évolués par rapport à ceux étudiés dans le POS en zone NC. Par exemple la zone forestière a été portée systématiquement en zone naturelle.

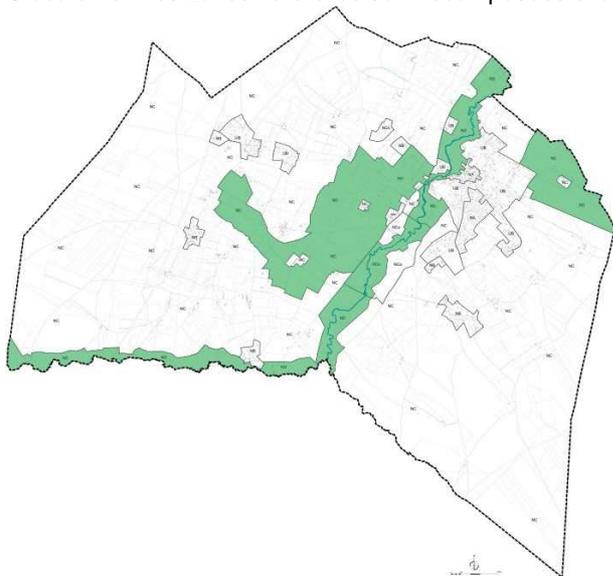
La zone agricole a réduit de surface par rapport au POS en partie **pour cette raison**.

Il faut noter que dans le POS la zone ND permettait également des bâtiments agricoles ce qui n'est plus le cas de la zone N du PLU.

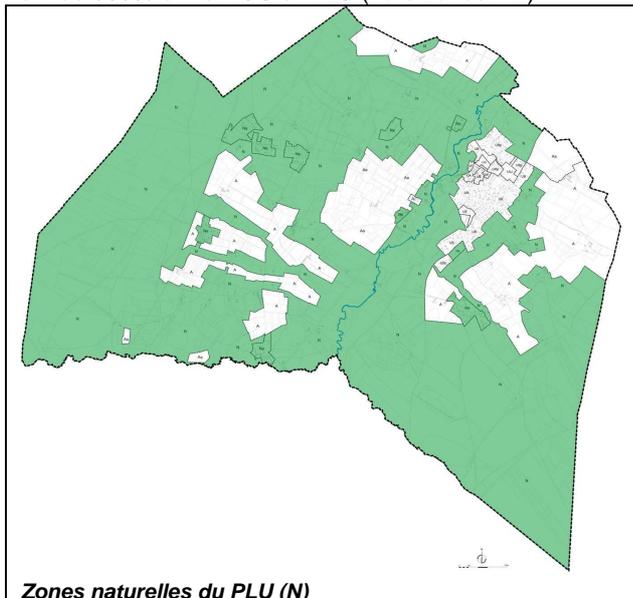
D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les zones naturelles N

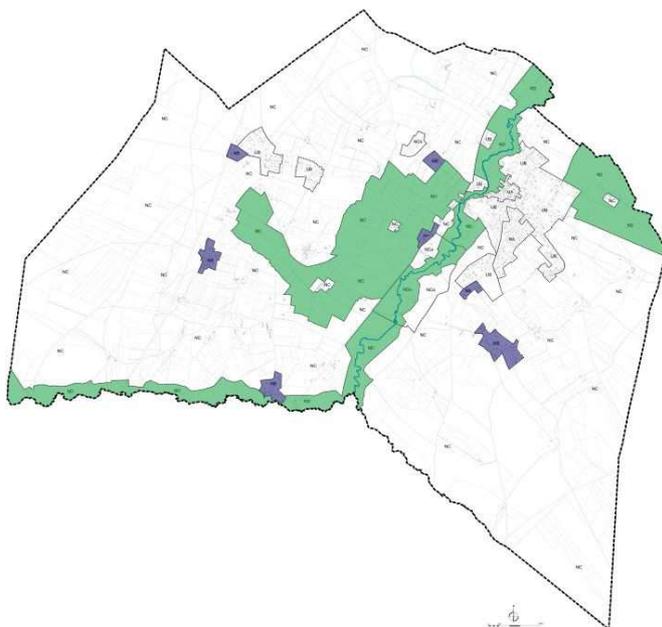
Globalement les zones naturelles sont recomposées et augmentent de 395% entre POS et PLU (hors zones NB)



Zones naturelles du POS (ND)



Zones naturelles du PLU (N)



Zones naturelles (ND) en vert et zones NB en mauve du POS

POS zones ND	PLU zones N
317.95ha	1554.84ha
	Différence -1236.89ha Soit +390%
POS Zones NB	
24.45ha	Dont 37.08ha en zone Ne
TOTAL ND+NB	
342.40ha	Différence -1212.44ha soit +355%

Evolution du règlement POS/PLU :

Le règlement de la zone N comporte des secteurs en fonctions de leurs vocations, notamment au plan des nouveaux enjeux relatifs à la biodiversité, aux paysages : elle intègre ainsi les sites classés, la zone Natura 2000 et les éléments de biodiversité. La forêt de production est également intégrée dans la zone N. Il faut noter que dans le POS la zone ND permettait également des bâtiments agricoles ce qui n'est plus le cas de la zone N du PLU, une des raisons pour laquelle cette zone a diminué de surface au profit de la zone agricole. Les zones NB n'existent plus en tant que telle dans la nomenclature du PLU, elles ont souvent fait l'objet de requalification au titre de secteurs de taille et de capacité limitée ne prévoyant pas de logement nouveau.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

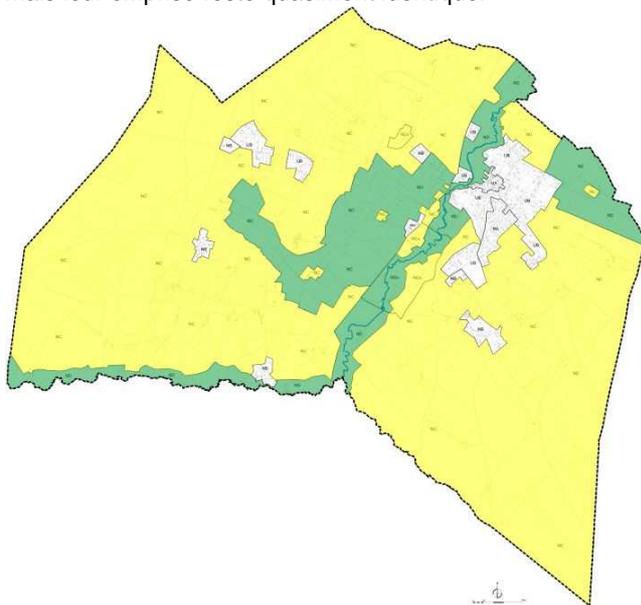
Les zones naturelles N et agricoles A

A gauche le POS et ses zones naturelles et agricoles (hors NB)

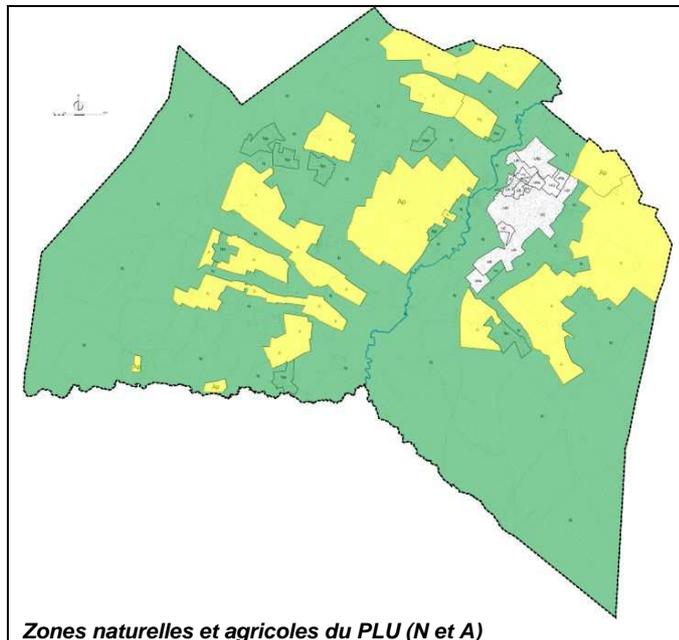
En bas à gauche le POS avec les zones naturelles et agricoles et les zones NB

A droite les zones Naturelles et Agricoles dans le PLU

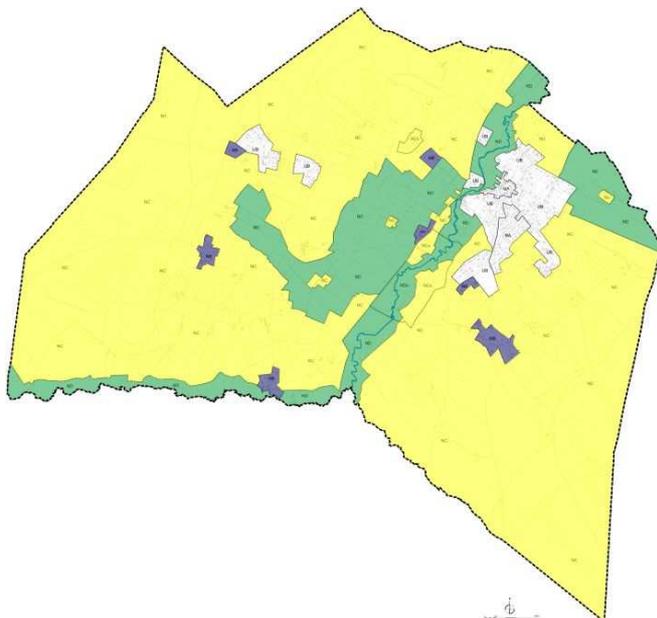
Au bilan la cartographie montre une augmentation des zones naturelles (hors zones NB) et agricoles sur le territoire en termes de superficies (+3%), une diminution, si l'on prend en compte les zones NB (+2%). Elles ont été recomposées, mais leur emprise reste quasiment identique.



Zones naturelles et agricoles du POS (ND et NC)



Zones naturelles et agricoles du PLU (N et A)



Zones naturelles et agricoles du POS (NB mauves ; ND vert; NC jaune)

POS zones NC et ND	PLU zones N et A
1914.89ha	1976.16ha
	Différence +61.27ha Soit +3.2%
POS Zones NB	
24.45ha	Dont 37.08ha en zones Ne
TOTAL NB+ND+NC	
1939.34ha	Différence +36.82ha soit +2%

Evolution du règlement POS/PLU :

Les zones ont donc été revues ainsi que les règlements qui permettent de sectoriser des vocations précises. Au final les zones purement agricoles et naturelles montrent une stabilité entre PLU et POS.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

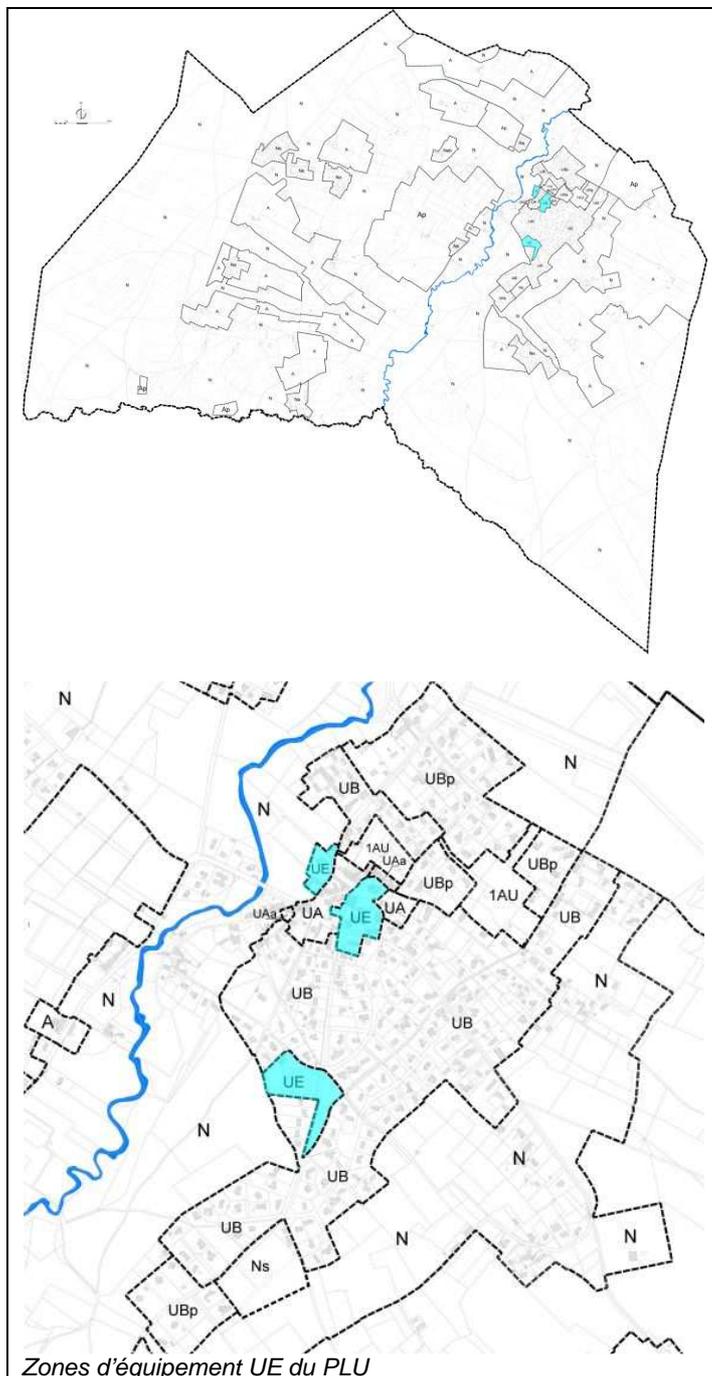
Les zones d'équipement UE

Elles n'existent pas dans le POS.

Elles sont créées dans le PLU afin de mieux identifier et figer ces espaces très importants pour le devenir de la commune, puisque situées dans le cœur même du bourg

Elles reflètent une réalité existante. Les projets trouvent une expression sur des terrains importants tant au plan de leur emprise que de leur situation géographique qu'il convient de préserver pour l'avenir.

La notion de l'équipement public est ici déclinée dans l'idée de la continuité



POS zones UE	PLU zones UE
Pas de zone d'équipements	3.37ha

Evolution du règlement POS/PLU :

Le règlement de la zone UE est créé.

Il laisse de la latitude afin de développer des programmes collectifs d'intérêt général.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

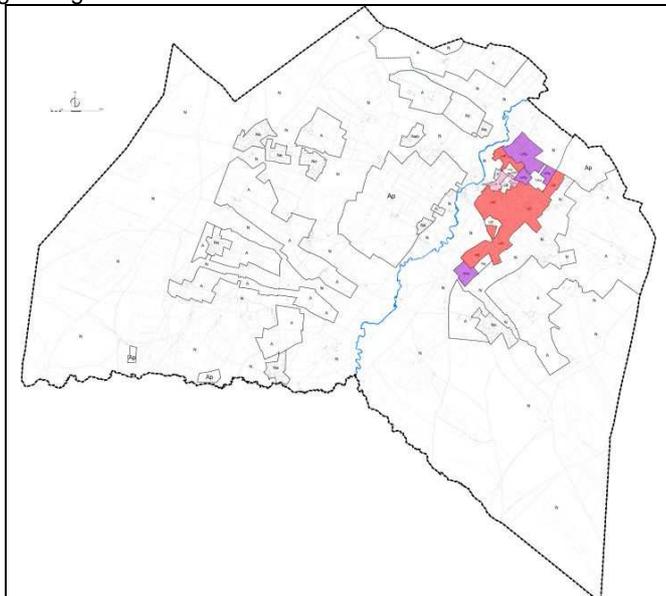
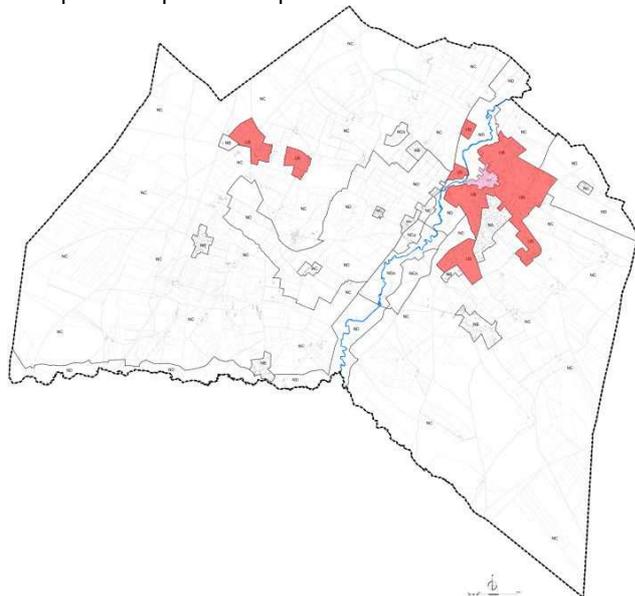
Les zones UA et UB

Elles se présentent sous forme de parties résidentielles, avec un habitat disposé en ordre discontinu, en dehors de la zone UA du centre bourg

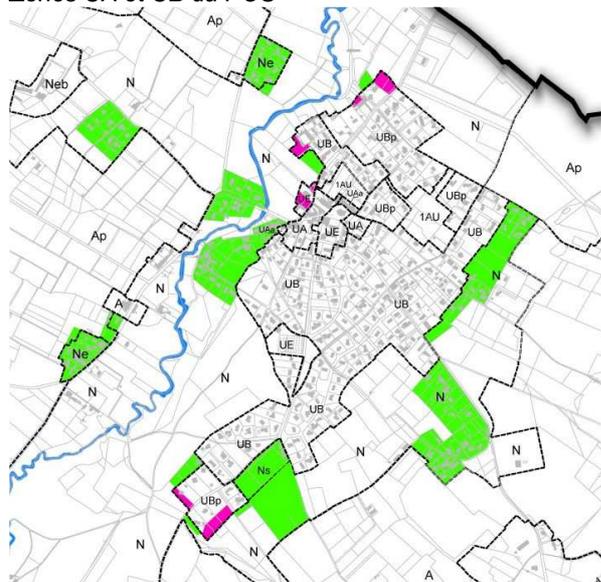
Elles intègrent une partie des constructions réalisées avec le POS dans le bourg.

Une partie n'est toutefois pas reconduit au titre des zones constructibles du PLU, comme les espaces particulièrement impactés par le risque argile ou feu de forêt vers l'Est du bourg, ou encore les secteurs situés en zone Natura 2000 le long du Gat Mort.

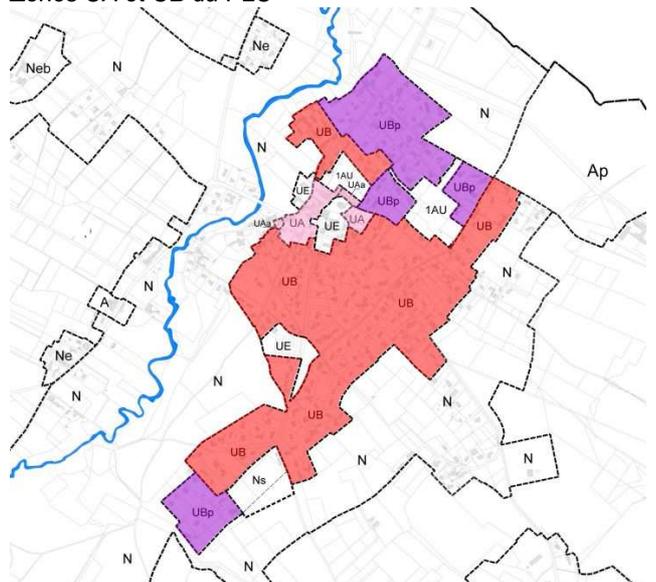
Les quartiers qui ne sont pas rattachés directement au bourg ont également été versés en zone naturelle N.



Zones UA et UB du POS



Zones UA et UB du PLU



En vert les terrains constructibles dans le POS restitués aux zones A et N dans le PLU

En rouge les terrains rendus constructibles dans le PLU

PLU zones UA, UB	PLU zones UA, UB
86.73ha	56.68ha
	Dont 0ha24 en UAa
	Différence -30.05ha
	Soit -35%

Evolution du règlement POS/PLU :

Le règlement de la zone UB est globalement maintenu avec des évolutions liées à la Loi ALUR qui supprime le recours au minimum parcellaire et au COS. Un secteur UBa est créé sur le village ancien, plus bas en altimétrie.

La hauteur est exprimée en mètres et non en niveaux comme dans le POS

Un secteur UBp correspond aux secteurs à forte vocation paysagère.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

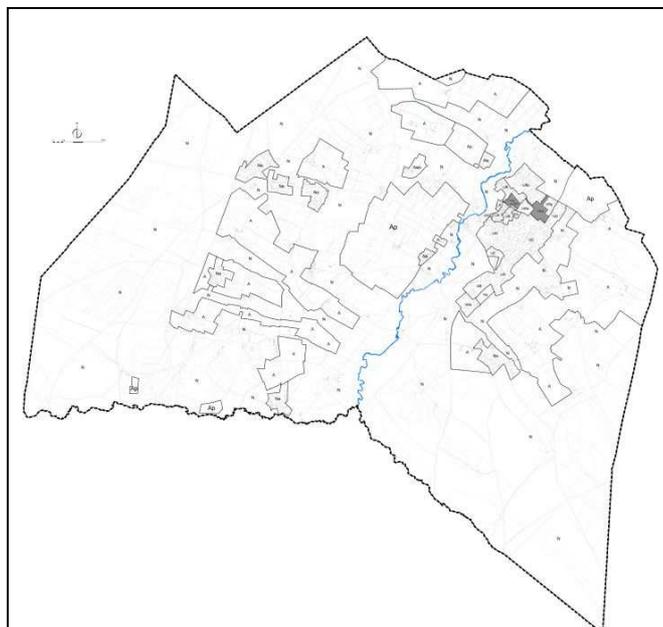
Les zones d'urbanisation future pour l'habitat

Les zone NA réalisées sont intégrées en zone U.

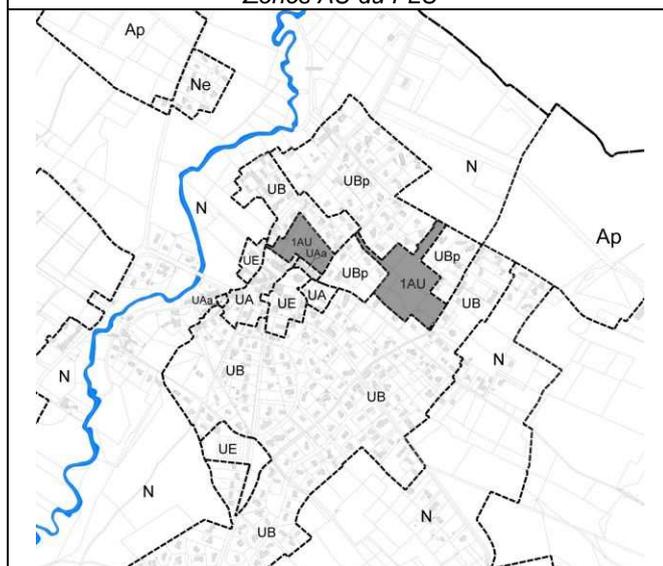
Les zones d'urbanisation futures du PLU correspondent à des terrains dont la superficie représente un enjeu important, qui doivent recevoir des réseaux plus adaptés et doivent permettre à la commune une évolution étalée dans le temps. Elles s'inscrivent dans les enveloppes existantes afin de limiter les extensions urbaines conformément aux directives du SCOT.



Zone NA du POS



Zones AU du PLU



POS zones NA	PLU zones AU
11.90ha	3.79ha
	Différence -8.11ha Soit -68%

Le PLU prévoit des zones 1AU sur les grands terrains situés en plein centre bourg avec des orientations d'aménagement de manière à accompagner leur évolution dans le respect des exigences du PADD.

Il y a une sensibilité par rapport au rejet d'eau pluvial car les bassins versants urbains existants sont déjà saturés qui devra être prise en compte dans les projets, ce qui est facilité par le fait de raisonner sur des projets globaux sur ces secteurs.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Approche par zones : le règlement

Des différences fondamentales issues de l'évolution législative (Lois Grenelle, ALUR notamment) rendent la comparaison délicate : transformation fondamentale des articles 1 et 2 (dans le POS il faut indiquer ce qui est autorisé, dans le PLU ce qui est interdit), suppression du recours au minimum parcellaire, au COS, ajout des articles 15 et 16, en particulier. De plus les éléments fondamentaux ont également évolué dans l'appréciation des zones avec une forte implication de l'environnement dans la réflexion.

Le tableau ci-après vise à pointer en les résumant les principales différences et évolutions entre les deux documents (en complément des explications fournies au chapitre précédent.

	POS	PLU	Commentaire
Zone	UA	UA UAa	
5- superficie mini	Néant	Néant	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire
9- Emprise au sol	Néant	Néant	Le tissu est dense et doit le rester
10-hauteur	6m80 à l'égout 8l60 au faîtage	6m80 à l'égout 8m60 au faîtage UAa 3m égout 4m80 faîtage	Indication métrique permettant plus de précision sur la volumétrie attendue Le secteur UAa vise à maintenir paysagèrement deux petits secteurs existants à une hauteur basse compte tenu de leur environnement immédiat
13-Espaces libres	Sans précisions	Charte Paysagère CdC	Des attentes en termes d'environnement et de paysage
14- COS	Néant	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

	UB	UB	
5- superficie mini	1500m ²	Néant	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire
9- Emprise au sol	Néant	UB 50% mini UBp 75% mini	Permet de gérer (avec la hauteur) la densité et le rapport bâti/espaces libres en l'absence de minimum parcellaire et de COS
10-hauteur	6m80 à l'égout 8l60 au faîtage	6m80 à l'égout 8m60 au faîtage	Indication métrique permettant plus de précision sur la volumétrie attendue
13-Espaces libres	Sans précisions	Espaces libres supérieur à celles réservées aux voies et stationnements	Des attentes en termes d'environnement et de paysage
14- COS	Néant	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

	NB	Ne	Zonage créé permettant de faire la transition avec les zones NB et dans lesquelles l'évolution du bâti existant est rendu possible
5- superficie mini	NB 2000m ²	Fonction des conditions de mise en œuvre de l'assainissement autonome	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire chiffré
9- Emprise au sol	Néant	Néant	Le secteur Ne permet uniquement des extensions et annexes limitées en surface au sol à l'article 2
10-hauteur	6m80 à l'égout 8l60 au faîtage	6m80 à l'égout 8m60 au faîtage	Indication métrique permettant plus de précision sur la volumétrie attendue
13-Espaces libres	Sans précisions	50% mini	Des attentes en termes d'environnement et de paysage et une volonté liée à la perméabilité des sols à préserver sur des espaces déjà bâtis
14- COS	NB 0.10 NBa 0.30	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

		UE	
5- superficie mini		Néant	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire
9- Emprise au sol		Néant	La vocation de la zone étant destinée à des édifices d'intérêt général ; les règles restent ouvertes
10-hauteur		6m80 à l'égout 8m60 au faitage 12m maxi au faitage (sport et loisir)	Une hauteur générée par des bâtiments fonctionnels exprimée en mètres à l'égout du toit permettant de répondre à la demande actuelle
13-Espaces libres		Sans précision	La nécessité de créer du stationnement répond indirectement aux espaces libres en revanche le végétal est ici souligné comme important (lié au nombre de places réalisées)
14- COS		Néant	COS supprimé par Loi ALUR

	NA	1AU	Des orientations d'aménagement couvrent ces secteurs et apportent des éléments complémentaires avec lesquels les projets doivent être compatibles
5- superficie mini	1500m ²	Néant	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire
9- Emprise au sol	Néant	50% mini	En l'absence de COS, la densité est contrôlée ainsi que le rapport entre plains et vides de façon à préserver l'identité très paysagère du bourg
10-hauteur	6m80 à l'égout 8l60 au faitage	6m80 à l'égout 8m60 au faitage	Une hauteur générée par des bâtiments fonctionnels exprimée en mètres à l'égout du toit permettant de répondre à la demande actuelle
13-Espaces libres	Sans précision	Espaces libres supérieur à celles réservées aux voies et stationnements	La nécessité de créer du stationnement répond indirectement aux espaces libres en revanche le végétal est ici souligné comme important
14- COS	0.10	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

	NC	A	Zone agricole
Articles 1 et 2	Extension (usage non agricole) <250m ² SHON par unité foncière	Adaptation dans volume existant Extension:/ Annexe aux logements existants/ Adaptation Ap inconstructible sauf extension existant: emprise au sol 50m ² (habitation) et 100m ² (autres bâtiments) (1 seul fois après l'approbation du PLU)	La notion de surface SHON (qui n'existe plus) est remplacée par l'emprise au sol avec distinction relative à la surface initiale afin de permettre des extensions aux petits édifices (une pièce à vivre). Les activités sont indiquées avec une surface et non un pourcentage (POS) afin de ne pas pénaliser les petites structures Le secteur Ap est créé pour des raisons de paysages (perspectives majeures)
5- superficie mini	Néant	superficie minimale déterminée en fonction des conditions techniques de l'assainissement	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire chiffré
9- Emprise au sol	Néant	Néant	
10-hauteur	6m80 à l'égout 8m60 au faîtage	6m80 à l'égout et 8m60 au faîtage (habitation) 8m60 au faîtage (hangar)	Indication métrique permettant plus de précision sur la volumétrie attendue et limitée au faitage afin de caler le volume globalement
13-Espaces libres	Sans précision	Sans précision	La zone est destinée à un usage économique agricole
14- COS	Néant	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

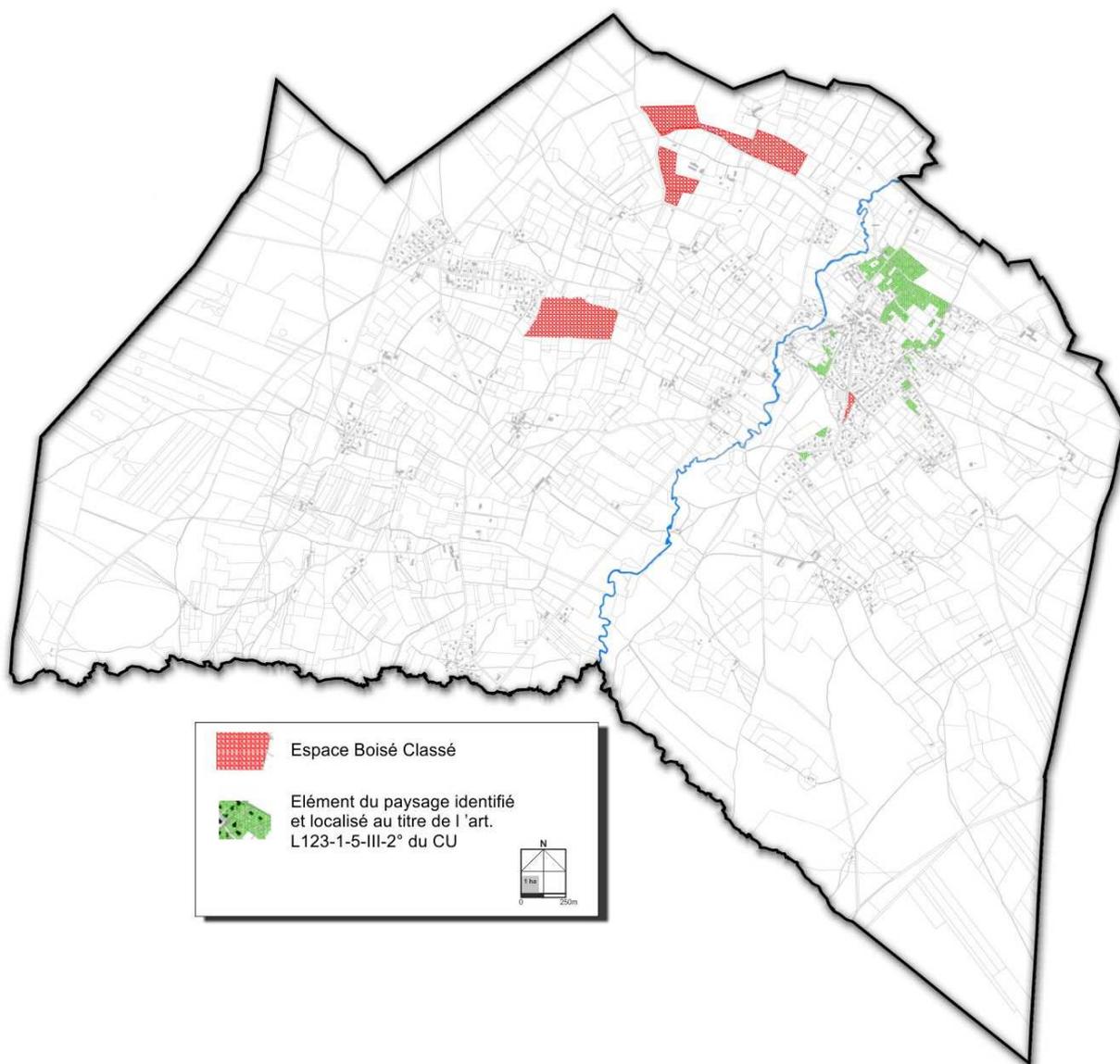
	ND	N	Zone naturelle
Articles 1 et 2	Extension <250m ² SHON par unité foncière	Adaptation dans volume existant Extension:/ Annexe aux logements existants/ Adaptation Ne : extensions et annexes aux constructions existantes (habitations, commerces, bureaux, , artisanat) Ces possibilités sont limitées à 1 seul fois après l'approbation du PLU	La notion de surface SHON (qui n'existe plus) est remplacée par l'emprise au sol avec absence de distinction relative à la surface initiale afin de permettre des extensions aux petits édifices (une pièce à vivre). Les activités sont indiquées avec une surface et non un pourcentage (POS) afin de ne pas pénaliser les petites structures Possibilité sous certaines conditions de réutiliser les édifices existants : sauvegarde d'un patrimoine et économie d'espace pour le logement
5- superficie mini	Néant	Néant	Loi ALUR supprime le recours au minimum parcellaire chiffré
9- Emprise au sol	Néant	Néant	
10-hauteur	4m20 à l'égout 6m00 au faîtage	6m80 à l'égout et 8m60 au faîtage (habitation) 8m60 au faîtage (Ns)	Indication métrique permettant plus de précision sur la volumétrie attendue et limitée au faitage afin de caler le volume globalement La zone de Sports peut nécessiter des hauteurs (sans référence égout ou faitage du fait de la forme de l'édifice sportif
13-Espaces libres	Sans précision	50% mini	La zone est naturelle de fait
14- COS	Néant	Néant	COS supprimé par Loi ALUR

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Les principaux « éléments du paysage » indiqués sur le plan et repérés au titre de l'article R123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme, représentés par de petits ronds verts, sont destinés à maintenir des sites arborés ou non, dans lesquels il n'est pas possible de bâtir de maison, mais où l'on peut intervenir de façon minimale : une annexe si le règlement le permet, un cheminement, un espace de stationnement, etc. Ils assurent ainsi une protection et une mise en valeur des paysages tout en évitant des blocages en termes d'aménagements de ces espaces.

Le PLU a repéré par des EBC et des « éléments du paysage » (L123-1-5-III-2° du CU) des boisements d'intérêt, des haies et alignements, des espaces ouverts notamment au bourg pour leur rôle d'accompagnement dans le paysage et/ou la régulation des eaux pluviales, pour au total préserver 33.20ha soit une protection de plus de 1.6% du territoire communal. Dans la mesure où le zonage N a un objectif de protection, il n'a pas été prévu, à l'exception de quelques espaces boisés classés, de prévoir des protections supplémentaires en sus du règlement de la zone N, sauf sur les boisements au pourtour de La Flouquette (boisements feuillu d'intérêt environnemental, boisement structurant de la clairière viticole avant Peyron..).

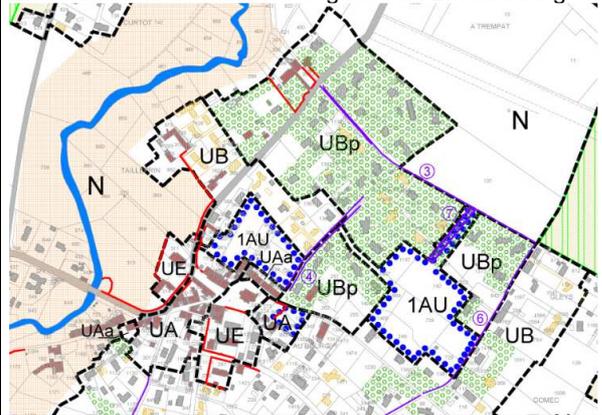
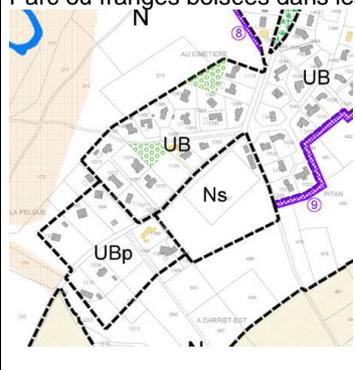
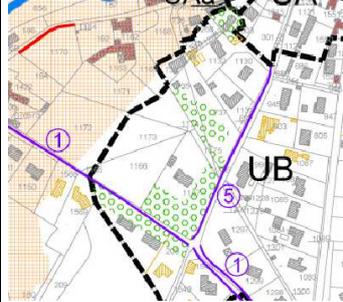
	POS	PLU
Surface en ha des EBC	10.60ha	23.15ha
Surface en ha des « Éléments du paysage » Au titre de l'article L123-1-5-III-2°) du CU		10.05ha
Surface totale des espaces protégés		33.20ha
% de la surface communale		1.6%



Les éléments du paysage repérés (L123-1-5-III-2° du CU)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Dans le détail le choix de la préservation des boisements et des éléments du paysage est explicité dans le tableau suivant :

LOCALISATION	ELEMENTS DU PAYSAGE REPERE AU TITRE DU L123-1-5-III-2° ou des Espaces Boisés Classés	ENJEU DE PRESERVATION
Zones Urbaines		
<p>Ensemble bâti à ambiance végétale à l'Est du bourg</p> 	Trame L123-1-5 III-2	<p>Biodiversité au regard des liens avec la zone Natura 2000 Paysage comme forme urbaine spécifique Maintien de surface non imperméabilisée au regard des problématiques pluvial</p>
<p>Boisement du cimetière</p> 	Espace Boisé Classé	<p>Chênaie publique au cœur des espaces bâtis Intérêt à terme de préserver cet espace boisé, notamment pour son rôle paysager et d'espace public au même titre que son rôle dans la régulation du pluvial</p>
<p>Parc ou franges boisées dans les zones bâties</p> 	Trame L123-1-5-III-2°	<p>Maintien de l'ambiance paysagère des espaces bâtis, et notamment des éléments structurants paysagers</p>
		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU							
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE				

Zones Naturelles ou Agricoles			
	Espace boisé Classé	Boisement formant la structure de la clairière viticole. Intérêt paysager et écologique	
	Espace boisé Classé	Ensemble boisé écrin du site de la Flouquette Qualité paysagère et écologique	

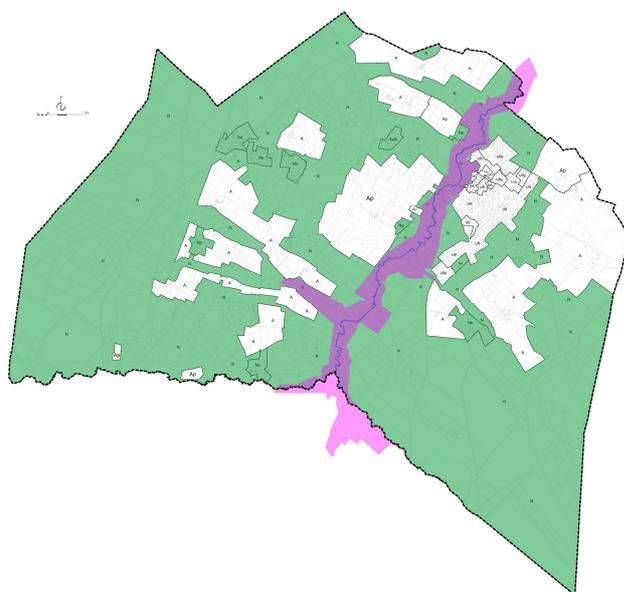
D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU							
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS			D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE			E RESUME NON TECHNIQUE

D-I.2 - IMPACT SUR LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX, INDICATEURS ET SUIVI

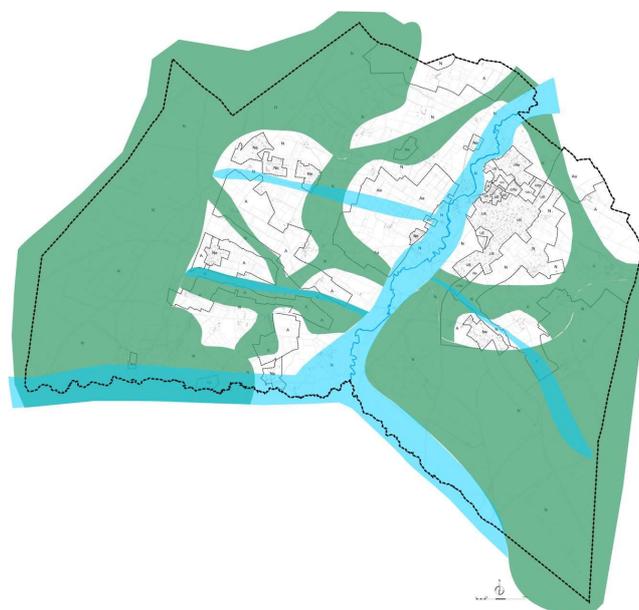
D-I.2.1 –MILIEU NATUREL ET BIO DIVERSITE

La protection des espaces naturels et des biodiversités

Les impacts sur la qualité de l'eau seront traités dans un paragraphe spécifique.



Superposition natura 2000 (rose) avec zone naturelle



Superposition trame verte et bleue avec zone naturelle

L'identification des espaces naturels d'intérêt a donné lieu à un zonage et règlement mettant en cohérence l'aspect fonctionnel des milieux, leur composition en termes d'espèces d'intérêt, en préservant des continuités biologiques :

- les corridors du Gât mort et du réseau hydrographique en général, et notamment les habitats d'intérêt répertoriés dans le DOCOB de la zone Natura 2000 du Gât Mort : tous les espaces à enjeu de conservation sont intégrés au zonage N (habitat, espèces).
- les massifs boisés périphériques sylvicoles contenant ponctuellement des milieux d'intérêt
- les espaces considérés comme importants pour le maintien de la biodiversité : certaines prairies, landes à genévrier, boisements interstitiels dans les espaces viticoles.

Ces espaces comportent des constructions ponctuelles d'origine agricole ou résidentielle. L'activité agricole participe de la biodiversité de ces espaces. Les entités bâties, comme les quartiers existants ont été intégrés à des secteurs de taille et de capacité limitée n'autorisant que des extensions et des annexes, afin de limiter l'étalement dans les espaces naturels et agricoles, et de réduire les pollutions diffuses, les sols étant généralement peu aptes à l'assainissement autonome sur ces secteurs.

La configuration actuelle du territoire communal est très favorable aux continuités écologiques, de vastes surfaces naturelles et agricoles à physionomies diversifiées présentent des continuums fonctionnels, avec très peu de fragmentation.

Le Projet de PLU ne remet pas en cause ces continuités, et au contraire, les formalisent dans un zonage naturel, ou agricole.

Par ailleurs, les sites de développement urbains s'inscrivent dans le bourg, et ses leurs limites, proscrivant la tendance au mitage.

Le développement de l'urbanisation dans le cadre du PLU de st Morillon ne produira pas de fragmentations dommageables au maintien des réseaux écologiques. Les facteurs de fragmentation ne sont ainsi pas aggravés du fait du parti pris de limiter le développement urbain dans les écarts, et du fait de la protection intégrale du couloir du Gât Mort et milieux associés.

La qualité des milieux associés au réseau hydrographique est assurée du fait du **zonage majoritaire N** qui affirme cette vocation naturelle, permettant par ailleurs la régulation des eaux tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Au niveau quantitatif, le PLU présente des **zones N** qui couvrent 1554.84ha, soit près de **76%** du territoire.

Dans cette zone, la zone naturelle stricte concerne les secteurs N : elle s'étend sur 1516.10ha.

Environ 100% des surfaces concernées par Natura 2000 sont couvertes par le zonage N.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les habitats d'intérêt identifiés dans la zone Natura 2000 du Gât Mort sont intégrés à la zone N qui limitent les possibilités de constructions et d'aménagement : **au total 100% de l'emprise des zones Natura 2000 s'inscrivent en zone N.**

Niveau d'incidence :

Surfaces totale des zones affectées au développement (zones U, AU)	61.97 ha (3.5% du territoire)
Surfaces consacrées aux zones naturelles strictes dans le PLU (N)	1538.26ha (34.50% du territoire)
Surfaces des zones de taille et capacité limitées en zone N (ne permettant pas de nouveau logement, seulement des extensions et annexes mesurées)	37.08ha
Surfaces des zones de taille et capacité limitées en zone N (permettant un nouveau logement)	0 ha
Surfaces des zones spécifiques en zone N (Ns)	1.66ha
Bilan	

Détail des Mesures prises :

Règlement	Zone naturelle restrictive
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Intégration des continuités écologiques et des espaces d'intérêt pour la biodiversité en zone Naturelle
Indicateurs et Mesures de suivi	Sans objet, le zonage permet la protection de ces espaces Une partie de ces espaces sont concernés par les indicateurs liés à Natura 2000

D-I.2.2 –RESSOURCES

Les ressources en eau et l'assainissement

La ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif ou quantitatif conditionne la qualité des habitats, donc la biodiversité. Elle constitue également un enjeu majeur en termes d'alimentation en eau potable.

Les impacts du PLU concernent :

- les pollutions engendrées par le projet via la gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- l'augmentation des prélèvements sur la ressource en eau en fonction des apports de population prévisibles

L'approche quantitative

La commune de **St Morillon** ne présente pas de ressource exploitée sur son territoire, le forage le plus proche est situé à Saint-Selve en limite de son territoire, dans un secteur zoné en zone naturelle dans le PLU, permettant d'éviter des impacts sur la ressource au-delà du périmètre de protection.

Consommation

Au 31/12/2012, la commune compte 623 abonnés (614 en 2011) au service de l'adduction en eau potable. En moyenne, le nombre d'habitants par abonné est de 2.18 personnes. En moyenne, la consommation annuelle d'un abonné est de 131,27m³ par an environ au 31/12/2012.

Les volumes généraux produits ont baissé entre 2007 et 2008 (-23% environ).

En période de pointe la ressource est sollicitée (1023 m³/j) à moins de 25% de sa capacité (4200m³/j).

La consommation annuelle moyenne des abonnés domestiques est d'environ 131m³ par an pour l'année 2012.

Le projet de PLU en produisant un potentiel théorique de 130 logements à long terme, implique une augmentation de consommation annuelle de de 17030m³ (soi 47 m³/jour).

La capacité résiduelle de la ressource étant très importante et utilisée à moins de 25% en pointe (capacité de production de plus de 4200 m³/j), elle permet de couvrir les besoins à venir en ce qui concerne le projet de St Morillon qui impacte de 1% sur la capacité de production actuelle.

Le projet de PLU reste compatible avec la capacité actuelle de la ressource. Le schéma directeur d'eau potable avait explicité l'adaptation de la ressource à l'horizon 2020.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

L'approche qualitative

Zonage et périmètre de protection des captages : la commune n'est pas concernée par un périmètre de protection sur son territoire

Les abords du périmètre de protection de Saint-Selve est intégré en zone Naturelle, ce qui empêche l'installation de construction ou activité pouvant impacter sur la ressource.

Les eaux usées

Actuellement l'assainissement des eaux domestiques est assuré par un réseau collectif raccordé à la station d'épuration communale qui dessert le bourg. Les écarts éloignés relevant de dispositifs autonomes avec une aptitude des sols variable, majoritairement assez peu favorable.

La capacité de la station est de à 1 500 équivalent-habitants avec un résiduel mesuré de l'ordre de 600 équivalent-habitants (240 branchements environ).

IMPACT DU PLU SUR LE NOMBRE DE TYPE D'ASSAINISSEMENT		
	Assainissement collectif bourg En branchements supplémentaires induits par le PLU	Assainissement autonome En logements supplémentaires induits par le PLU
Zonage	Potentiel théorique supplémentaire PLU	Potentiel théorique supplémentaire PLU
U	60	0
AU	70	
Total	130	0
Capacité résiduelle mesurée de la station (branchements)	240	

Cette capacité permet un accroissement de population compatible avec le potentiel du PLU qui est de 120 logements (300 équivalent-habitants estimés). Le fait qu'il existe un résiduel alors que les données théoriques indiquent la consommation totale de la capacité de la station d'épuration s'explique par le fait que :

- le collège ne consomme pas la part qui lui est affectée, à terme 500 équivalent-habitants (environ 350 équivalent-habitants seraient consommés)
- les logements dans le cœur de Saint-Morillon présente une sous occupation non négligeable.

On notera qu'aucun potentiel en assainissement autonome n'est prévu dans le PLU.

Le PLU, en orientant exclusivement son développement sur des espaces raccordés au collectif donne les moyens de maîtriser et réguler les rejets et leur qualité.

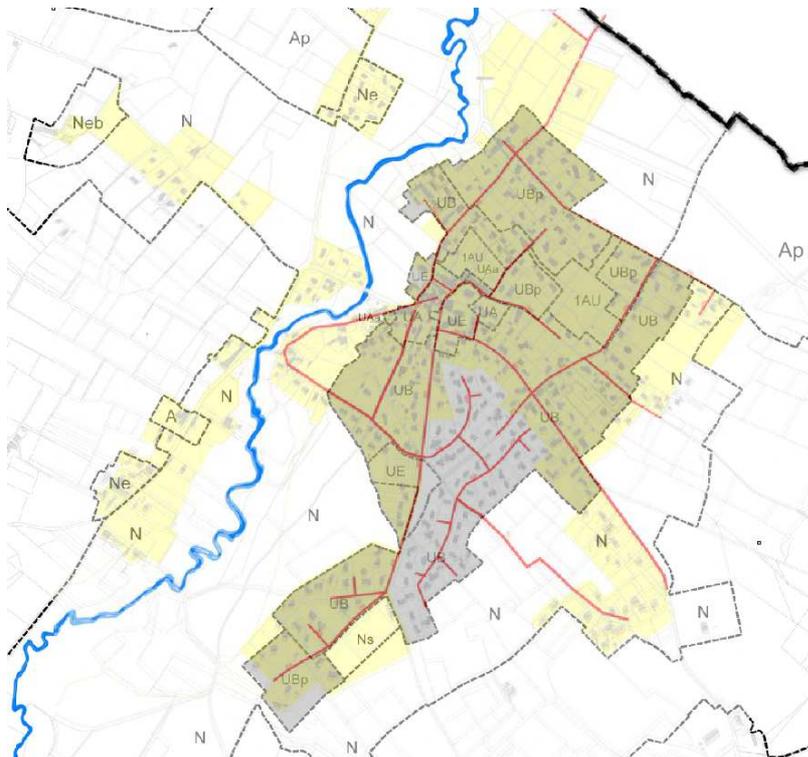
Zonage	Assainissement collectif bourg En branchements		Assainissement autonome	
	Existant raccordé	Potentiel théorique supplémentaire PLU	Existant	Potentiel théorique supplémentaire PLU
U	274	60	293	0
AU	0	70		0
Sous-Total		130		
Total	404		293	
Capacité station	600 branchements environ			

Le PLU ne prévoit aucun développement en secteur d'assainissement autonome. On notera qu'à terme le zonage collectif prévoit le raccordement de certains quartiers actuellement en autonome (130 logements).

Les zones urbaines et à urbanisées (U et AU) se situent dans le zonage d'assainissement collectif.

Pour autant ce zonage doit être révisé et actualisé compte tenu de la réalité du réseau d'assainissement, qui ne permettra pas de raccorder les espaces figurés en jaune sur le plan initial, et de l'adapter à la réalité du zonage constructible défini. On notera donc que le zonage de l'assainissement collectif sera réalisé et mis en cohérence avec le PLU (révision conjointe). La réflexion sur l'augmentation de la capacité de la station d'épuration doit être d'ores et déjà lancée au regard de la consommation à terme de sa capacité.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Les espaces constructibles sont TOUS raccordables au réseaux d'assainissement collectif, pour autant le réseau d'assainissement collectif, dont les dernières extensions ont permis d'assainir certains quartiers de la commune, n'est pas le seul critère attribuant aux parcelles potentiellement desservies le statut de constructible.

Superposition des zones U et AU du PLU (gris) avec le zonage d'assainissement collectif (jaune) et le réseau actuel (traits rouges)

Assainissement Pluvial

Les eaux pluviales peuvent également être une source importante de pollution des eaux. La pollution diffuse provient des eaux pluviales qui s'écoulent à la surface du sol et le pénètrent. En s'écoulant, les eaux de ruissellement se chargent de polluants naturels et artificiels pour ensuite les déverser dans le milieu hydrographique superficiel ou souterrain. Le sol dispose d'une capacité auto épuratrice qui peut être insuffisante selon les caractéristiques de l'apport des eaux pluviales.

Ces polluants comprennent :

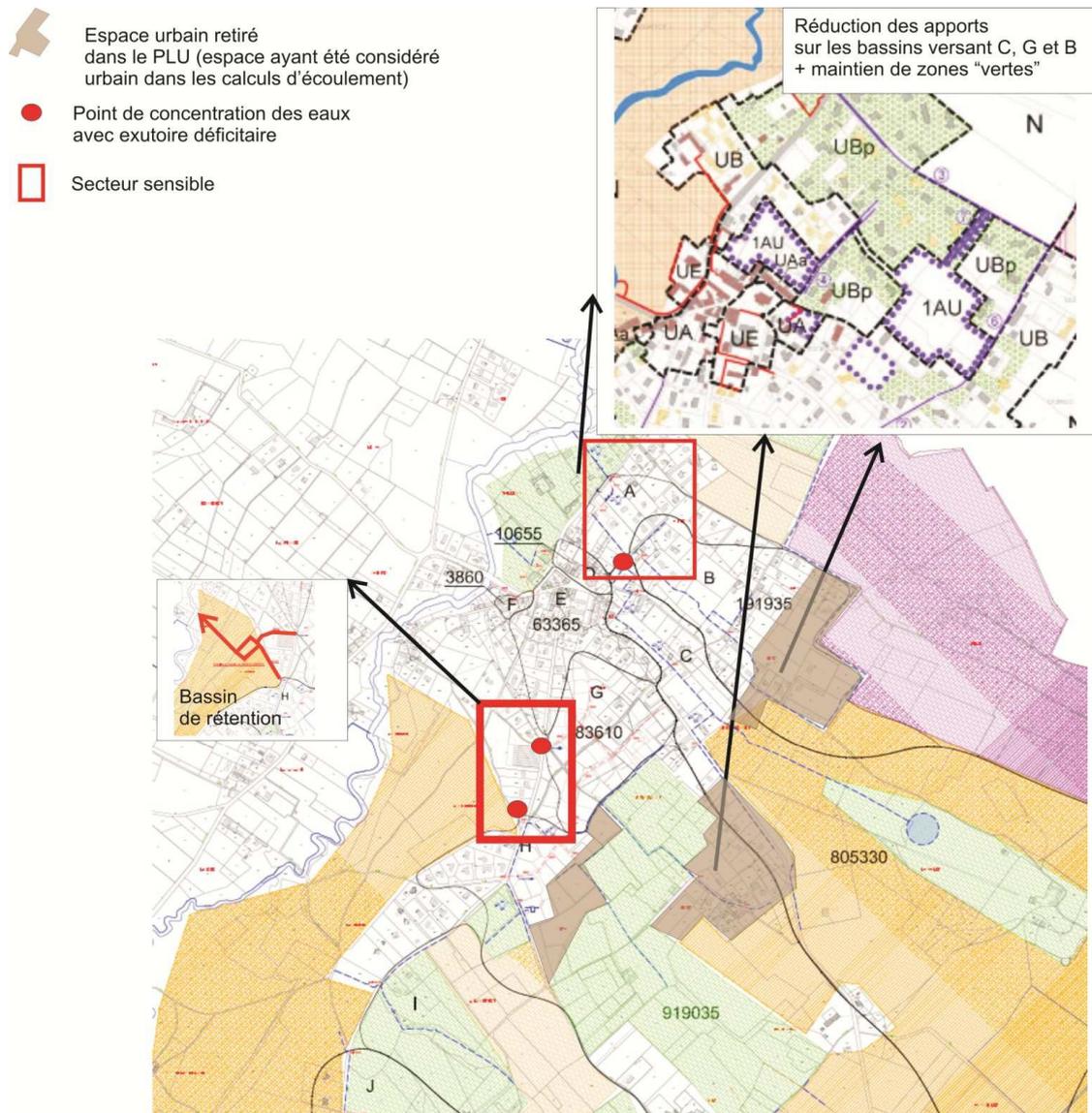
- les excédents d'engrais, de produits phytosanitaires provenant des terres agricoles et des secteurs résidentiels
- les huiles, résidus des carburants, les graisses et les produits chimiques toxiques provenant des ruissellements urbains
- les sédiments provenant des ruissellements de toute nature (matières en suspension produites par des aires naturelles, ou des surfaces urbaines, industrielles) et de l'érosion superficielle
- les bactéries et les éléments nutritifs provenant du bétail, des excréments d'animaux et des assainissements non collectifs défectueux

La configuration de la commune (implantation urbaine, topographie) et la qualité des sols font que la gestion des eaux pluviales reste une gestion qui s'effectue :

- par infiltration directe chez les particuliers puis rejet des surplus dans les exutoires existants
- par des réseaux aériens de collecte ponctuels très souvent dans les fonds privés sur le bourg
- par gestion dans les fossés, noues bordant les voies, avec une partie infiltrée

La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle pour les habitations via des dispositifs d'infiltration. Les impacts sont négligeables en termes de pollution compte tenu du contexte : surfaces non imperméabilisées importantes permettant une épuration/filtration, vocation résidentielle...

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Prise en compte de la problématique Pluviale dans le PLU

La récolte des eaux pluviales de la voirie dans le bourg, avec comme milieu récepteur final le Gât Mort ne fait pas l'objet de traitement spécifique aujourd'hui. Le PLU ne produit pas de changement majeur de la situation existante mais prévoit :

- de limiter l'imperméabilisation sur les espaces sensibles à l'écoulement en zone urbaine (partie Est du bourg notamment)
- un zonage naturel en périphérie amont des enveloppes urbaines existantes afin de ne pas surcharger l'hydraulique des exutoires existants
- un bassin de rétention à l'ouest pour drainer les eaux pluviales des opérations de lotissement réalisées (ne disposant pas d'exutoire). Ce bassin a été dimensionné dans le cadre d'une étude hydraulique et son impact sur la qualité des eaux du Gât Mort a été évalué conforme à l'objectif de qualité de ce cours d'eau.
- Enfin, des dispositions au niveau du règlement impose de prendre en compte cette problématique dans l'article 4, et les zones AU qui pourraient être également impactantes seront soumises à un dossier loi sur l'eau afin de prévoir des dispositions adaptées.

Le milieu récepteur final est constitué par le Gât Mort : le maintien des ripisylves et des espaces tampons des crues assurera la régulation des eaux de ruissellement tant au niveau quantitatif que qualitatif avec un fort pouvoir d'infiltration / rétention/dépollution.

Le PLU n'accentue pas les problèmes des pollutions par les eaux pluviales en conservant les abords des ruisseaux, les espaces libres nécessaires à l'infiltration, ainsi que des dispositions spécifiques encadrées par le règlement notamment. Du fait que le zonage en soit resté dans les enveloppes existantes, le PLU ne modifie pas la situation actuelle en terme de potentiel, mais diminue les impacts en prenant en compte cette problématique.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Niveau d'incidence :

Nombre de logements supplémentaires prévus en assainissement collectif dans le PLU	130 logements compatibles avec la capacité résiduelle de la station d'épuration
Nombre de logements supplémentaires prévus en assainissement autonome	0 logements supplémentaires possibles,
Bilan	Pas d'augmentation du nombre des dispositifs autonomes Gestion des ruissellements urbains

Détail des Mesures prises :

Mesures compensatoires et de suivi

- suivi de la qualité des eaux des principaux affluents récepteurs sensibles
- mise en place de dispositif de décantation/infiltration dans le cadre d'opération de lotissement ou d'activités, et de la directive cadre eau
- emplacement réservé n°8 pour le bassin de rétention

Règlement	Toute opération d'urbanisation devra tenir compte des contraintes inhérentes à l'imperméabilisation des sols ; lors de travaux de construction, le « débit de fuite » doit être égal avant et après travaux. Limitation du débit de fuite et possibilité d'imposer des ouvrages de régulation Prise en compte de la pluie de retour 30 ans pour le calcul des infrastructures pluviales Raccordement imposé au réseau collectif
Orientations d'aménagement	Rappel de la problématique
Zonage	Indice p pour maintenir une emprise significative d'espaces libres non imperméabilisés (en plus de la question paysagère)
Indicateurs et Mesures de suivi	Suivi des assainissements autonome par le SPANC Suivi de la qualité du Gât Mort Indicateurs : nombre de logements en autonome, nombre de logements en collectif, qualité des eaux Gât Mort <u>Niveau des indicateurs janvier 2013 :</u> Nombre de logement en autonome : 293 Nombre de logement en collectif : 306 Qualité des eaux du Gât Mort (état 2013): Etat écologique bon

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

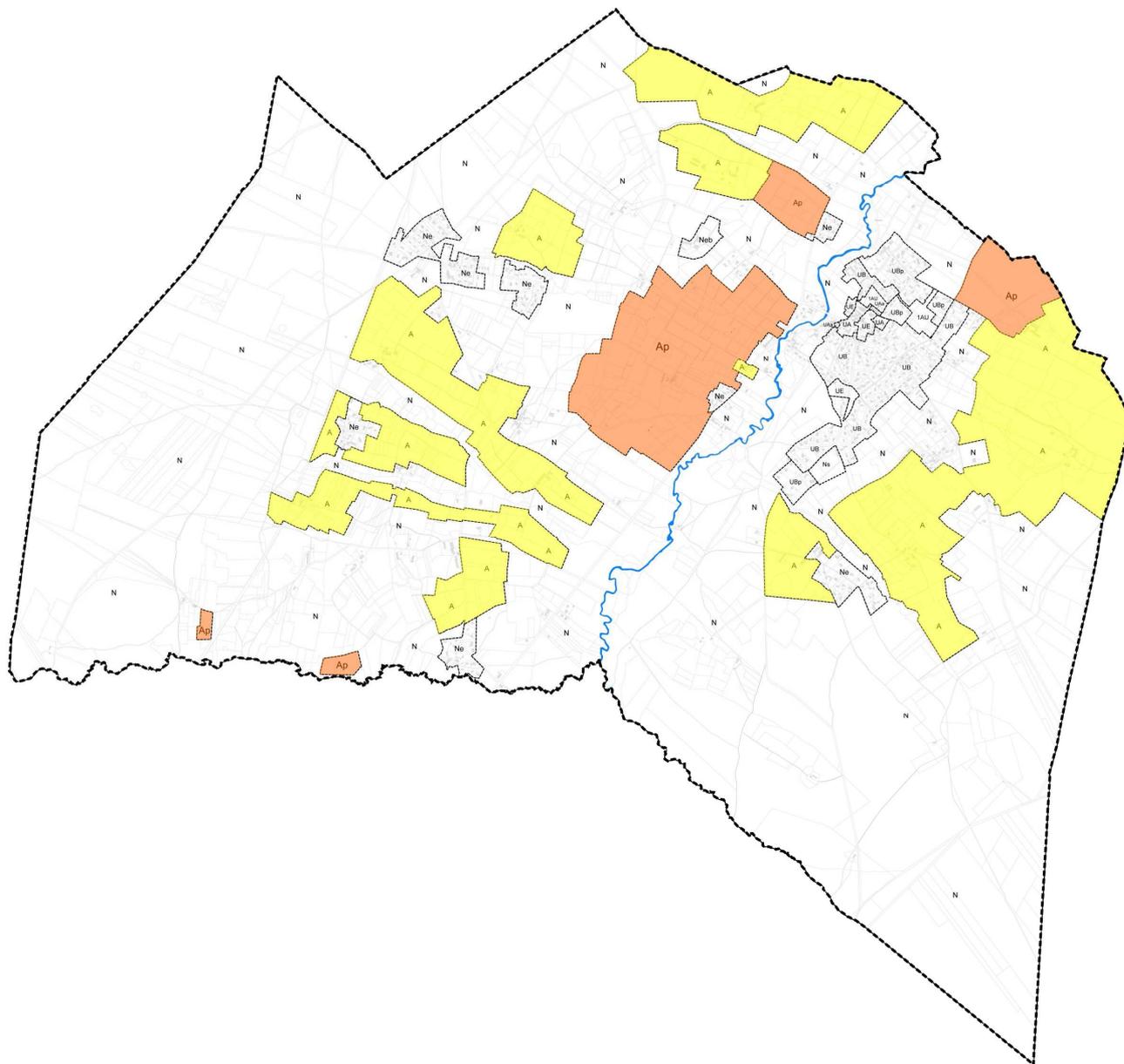
L'espace agricole

L'inventaire des structures agricoles a permis d'identifier l'outil de travail et les zones agricoles **A** fonctionnelles qui permettent un déploiement de l'activité agricole sans accumulation de contraintes liées notamment à la dispersion de l'habitat.

Au total, la **zone A** couvre près de **421.32ha**, soit 20% du territoire communal.

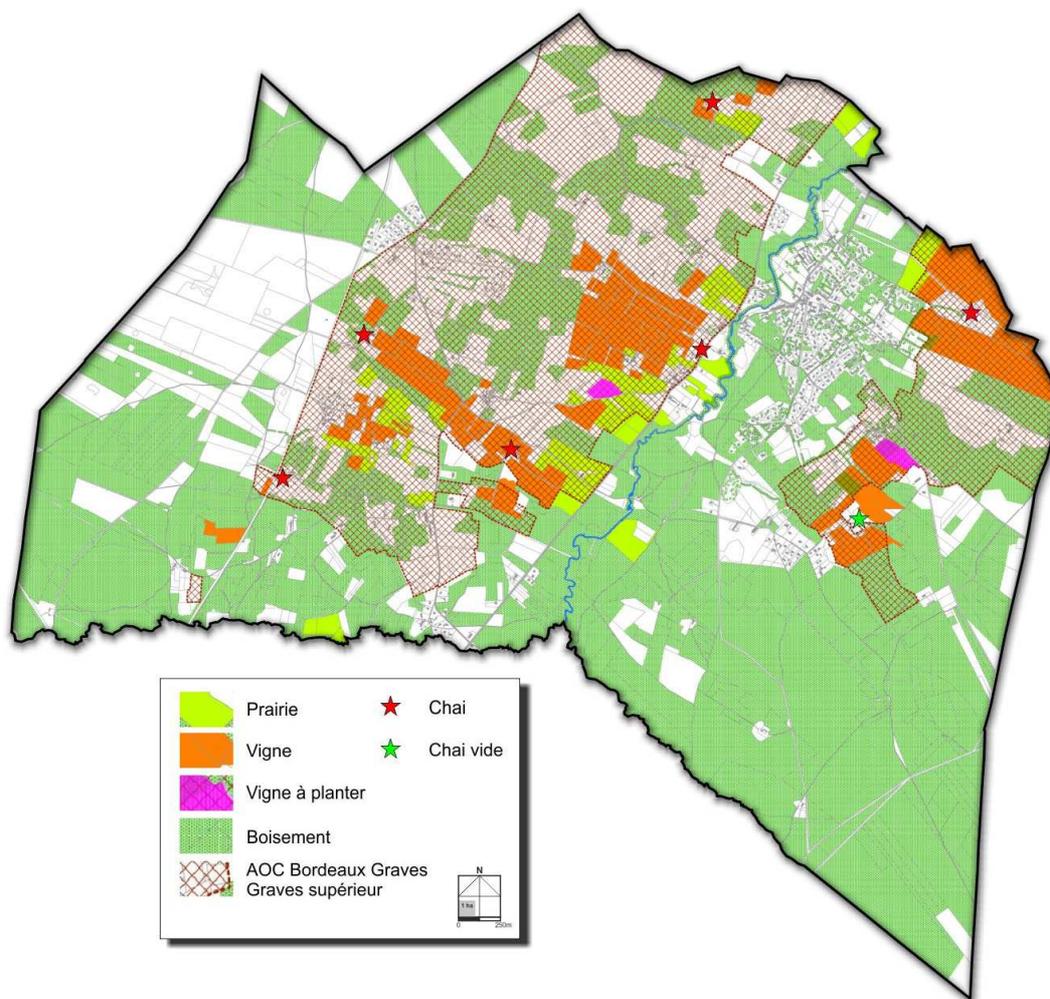
Le sous-secteur Ap concerne des espaces de constructibilité agricole limitée du fait des enjeux paysagers non couverts totalement par un site classé : ce secteur couvre près de 104.72ha au niveau de la clairière centrale du territoire, fortement identitaire de cette partie des Graves. Afin d'assurer le maintien des espaces ouverts de qualité des sites classés, les ensembles de Bel Air et La Flouquette ont été en partie zonés en Ap en réservant toutefois des espaces de constructibilité agricole aux abords élargis des édifices existants.

D'autres parcelles ponctuelles au regard de la nature de prairies d'intérêt écologique ont également fait l'objet de ce classement.



Zonage A (jaune) et Ap (orange) du PLU

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Inventaire agricole (2010)

Au regard de l'inventaire agricole, qui indique 190ha de SAU environ, le PLU permet de maintenir des surfaces agricoles satisfaisantes. Par ailleurs le règlement permet de maintenir et de développer la diversification des activités dans l'espace agricole, tout en préservant les entités paysagères les plus sensibles.

L'ensemble de l'outil de travail agricole a été respecté, seules des emprises insérées dans les franges bâties ou en continuité de zones bâties ont été intégrées aux zones où les constructions sont autorisées.

L'ensemble des exploitations recensées est inclus dans la zone agricole pour ce qui est des structures bâties ; le foncier est parfois inclus en zone naturelle eu égard à des critères paysagers ou écologiques, ce qui n'empêche pas l'exploitation de terres.

Le zonage U, AU ne porte pas sur des terrains voués à la vigne, et, d'une façon générale, à des terrains agricoles fonctionnels ou exploités.

Le PLU s'est attaché à garantir le maintien de l'outil de travail agricole dans l'intérêt de cette activité économique, et des paysages communaux.

L'objectif de conserver un outil de travail fonctionnel pour aider à la pérennité de cette activité a guidé la définition des **zones A** du PLU. Sur le volet biodiversité, la mixité des espaces et le document de gestion porté dans le cadre du DOCOB a permis de délimiter les espaces naturels dans le respect des équilibres.

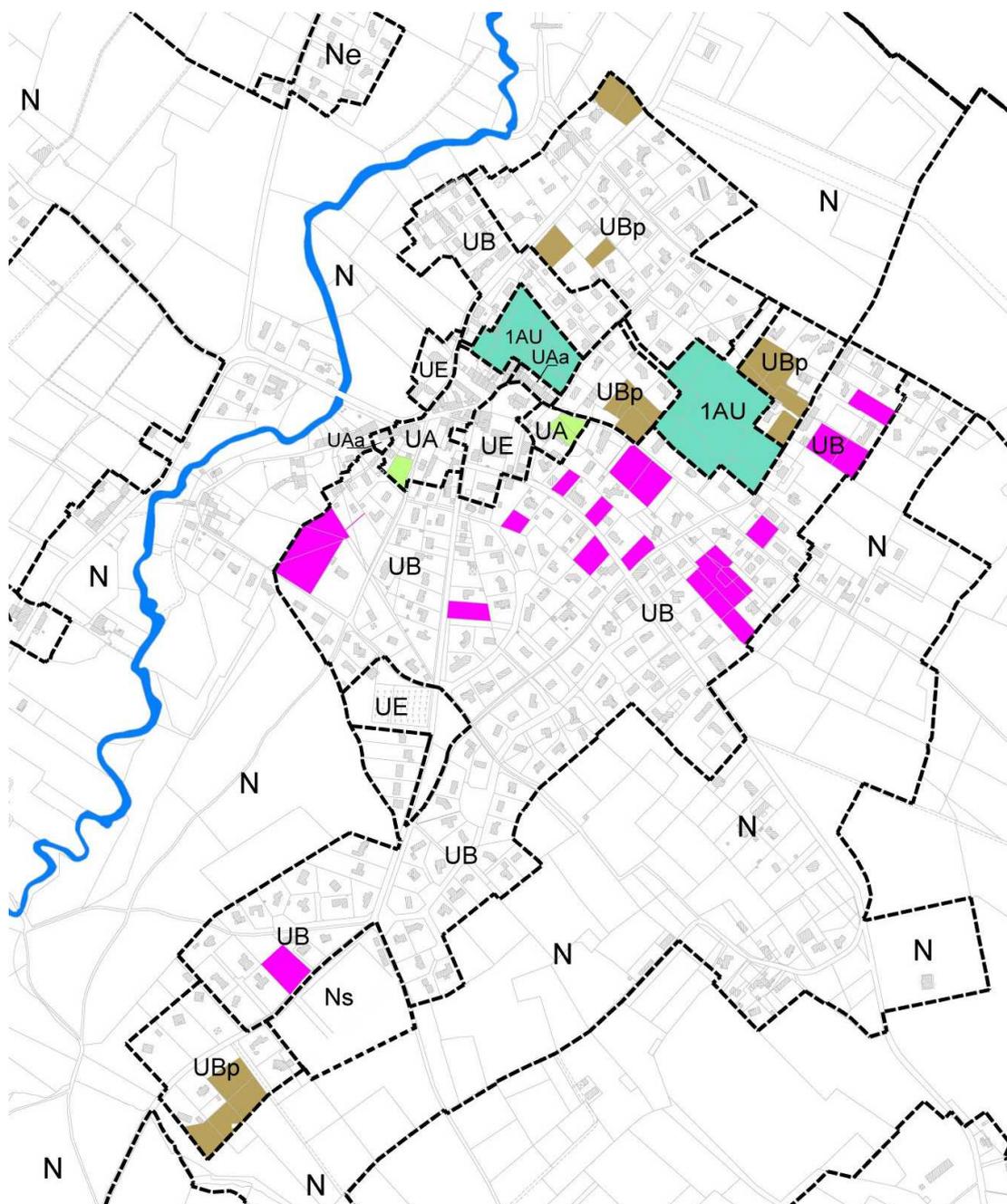
Dans le détail, le projet de zonage présente des impacts faibles et mesurés eu égard aux enjeux agricoles, en terme direct et indirect sur des emprises agricoles exploitées, et sur la préservation de l'AOC.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

La consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Le PLU ne consomme pas d'espace agricole. L'ensemble des espaces concernés par les zones U e AU s'inscrivent dans les enveloppes urbaines existantes.

Potentiel estimé	zone	Surface libre ha	Potentiel logements	en	Densité Logement/ha
Zones U	UA/UAa	0.25	4		
	UB	3.20	37		
	UBp	2.80	19		
	Total	6.25	60		10
Zones 1AU	1AU	3.79	70		20
	Total	3.79	70		20
Total		10.04ha	130		13



Localisation du potentiel constructible
(couleur différente suivant type de zone)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Impacts directs :

La consommation des terres naturelles, forestières ou mixtes pour le développement urbain

Surface totale consommée de 9ha63

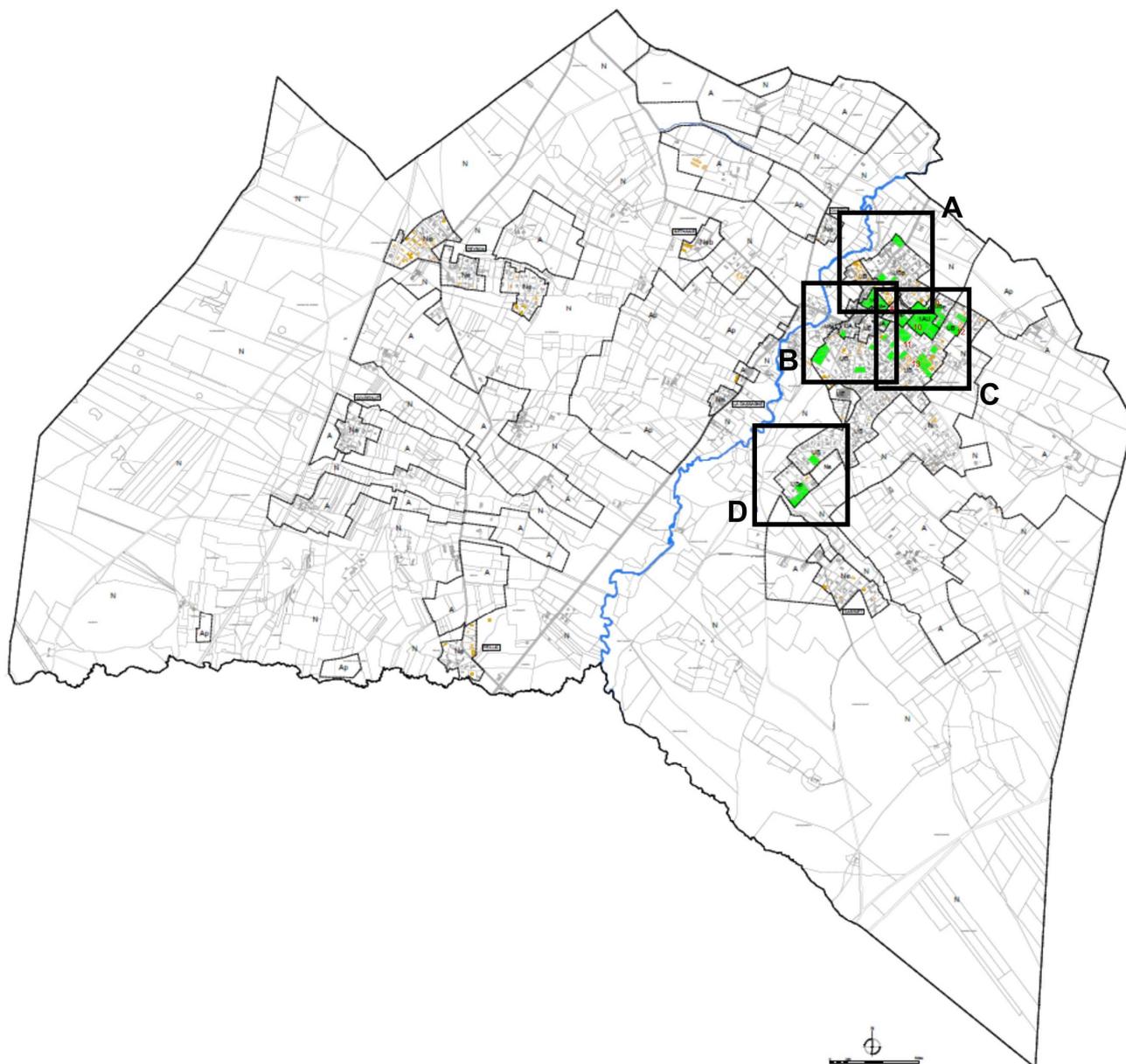
Secteur	Surface consommée	Impact global	Destination zonage PLU ha	
Espaces consommés			Zone Activités ou Equipements	Zone Habitat
A	0ha54	faible	(zones existantes aménagées)	0ha54
B	2ha561	faible		2ha56
C	5ha58	modéré		5ha58
D	0ha95	faible		0ha95
Total	9ha63			9ha63
TOTAL	9ha63			

Ces 8,98 ha s'inscrivent dans les enveloppes urbaines existantes et concernent ponctuellement des espaces boisés, et très souvent des espaces mixtes relativement artificialisés car insérés dans l'urbain.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Impacts directs : secteur par secteur

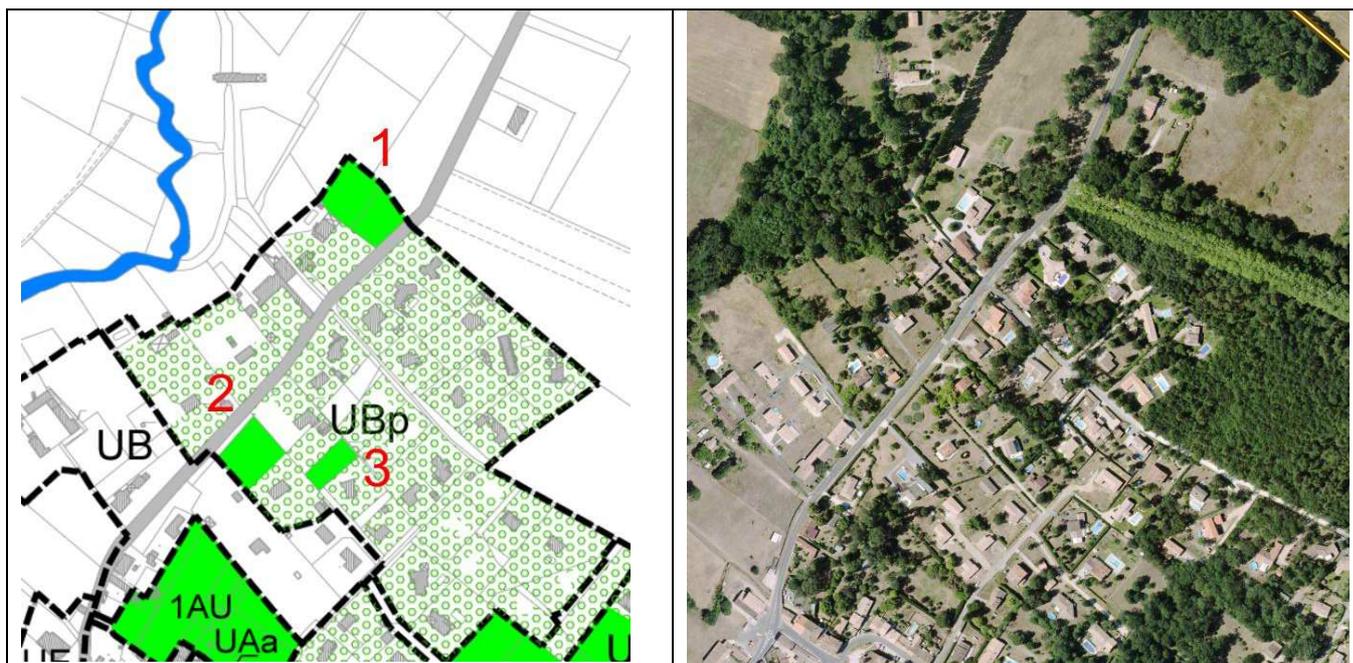
Secteurs A à D



Localisation des différents secteurs

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

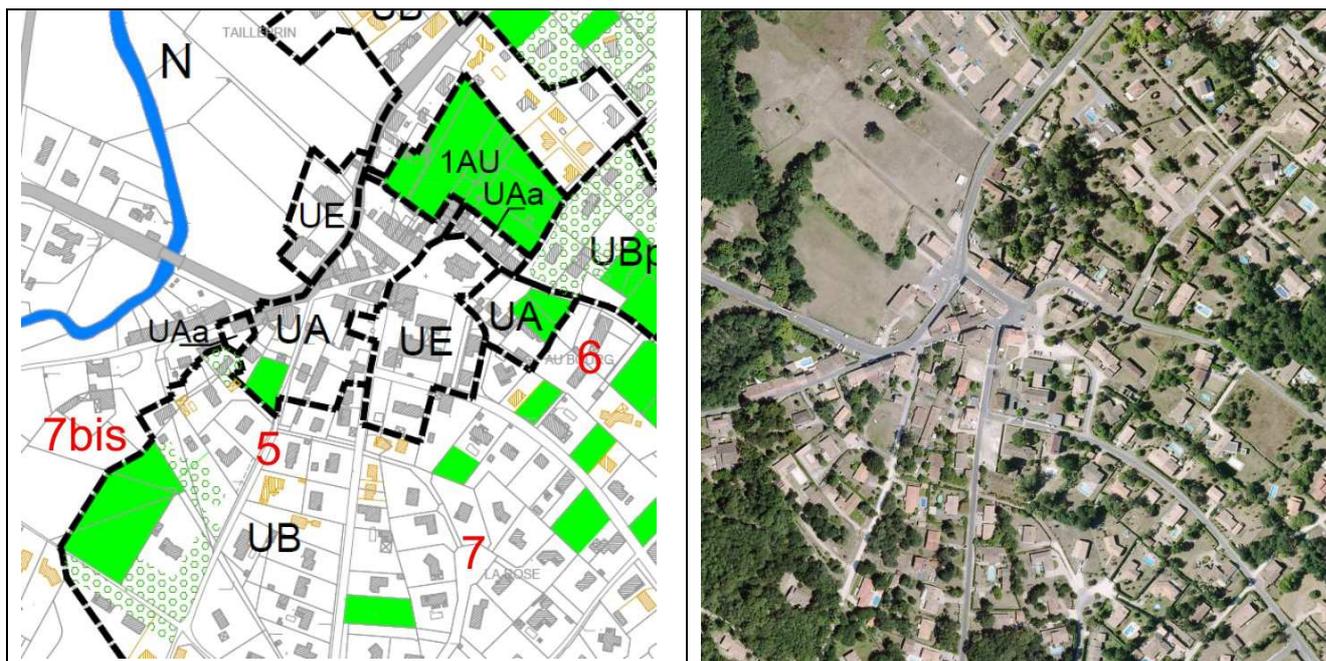
Secteur A



N° secteur	Surface consommée (ha)	Observations/Impacts	Constructible au POS	Justification constructible au PLU
1 Nature Chênaie pédonculée claire de type parc sur espace enherbé	0.28	Parcelles de petite taille en continuité des habitations Ne remet pas en cause les continuités écologiques et ne constitue pas un habitat ou milieu à enjeu de conservation dans le cadre de Natura 2000. 	Non (NC)	Continuité d'une zone bâtie
2 Jardin	0.18	Parcelle le long de la voie en nature de jardin peu arboré attenante à une habitation Ne remet pas en cause les continuités écologiques ni des sites à enjeu de conservation Prescriptions pour maintenir l'ambiance boisée générale du quartier	Oui (UB)	Parcelle dans l'enveloppe urbaine et bâtie pouvant accueillir de la densification sur un secteur à ambiance végétale marquante
3 Jardin arboré	0.08	Parcelle en jardin arboré attenante à une habitation Ne remet pas en cause les continuités écologiques ni des sites à enjeu de conservation Prescriptions pour maintenir l'ambiance boisée générale du quartier		
TOTAL	0ha54	Impact faible par constructibilité sur des espaces artificialisés, dans le cadre d'un maintien d'espaces végétaux imposé.		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

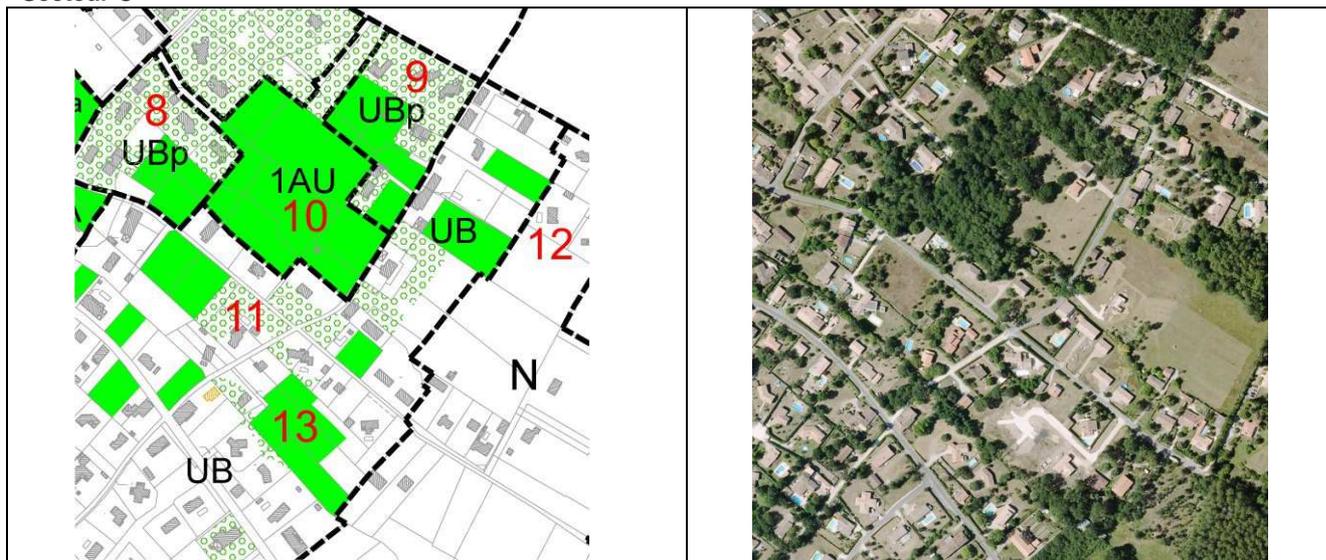
Secteur B



N° secteur	Surface consommée (ha)	Observations/Impacts	Constructible au POS	Justification constructible au PLU
4 Jardins arboré	1.14	Cœur d'îlot au sein de l'enveloppe urbaine, occupés en jardins boisés attenants aux habitations Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation 	Oui (UB)	Densification dans l'enveloppe urbaine avec une orientation d'aménagement sur une partie
5 Jardin non arboré	0.10	Jardin en pelouse Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification
6 Espace de prairie en milieu urbain	0.14	Prairie mésophile attenante à une habitation en cœur de bourg Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification
7 Espaces libres de jardin	0.53	Jardin attenant à l'espace bâti Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification
7bis	0.65	Parc boisé attenant à une propriété bâtie	Oui (UB)	Densification
TOTAL	2ha56	Impact faible		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Secteur C



N° secteur	Surface consommée (ha)	Observations/Impacts	Constructible au POS	Justification constructible au PLU
8 Jardins arborés	0.40	Parcelles attenantes au bâti en cœur d'îlot formant un ensemble boisé marquant en cœur de village avec les espaces périphériques (AU). Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification avec accompagnement pour maintenir l'ambiance boisée
9 Jardins sous couverts forestiers de chênaie relictuelle	0.66	Espaces de chênaie résiduelle attendant au bâti Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation		
10 Chênaie acidiphile	2.22	Boisement dans l'enveloppe urbaine de type chênaie acidiphile avec espèces dominantes : chênes, châtaigniers, merisiers Surface importante concernée Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Urbanisation dans l'enveloppe urbaine avec orientations d'aménagement permettant de maintenir une trame boisée significative afin de conserver l'ambiance forestière du quartier
11 Jardin et espaces libres dans le tissu urbain	0.40	Parcelles libres dans le tissu urbain constitué en nature de jardin ou de zone enherbée Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification et urbanisation dans le tissu existant

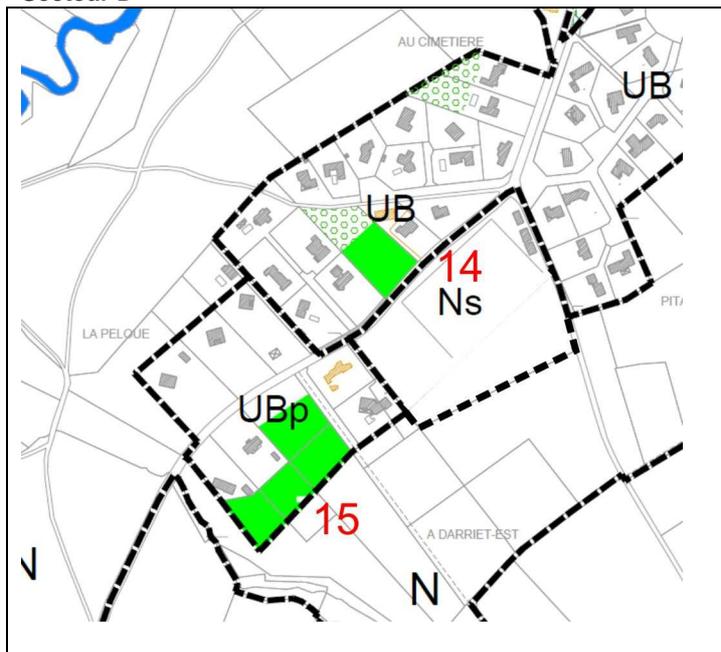


D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

12 Chênaie relictuelle attenante aux espaces bâtis	0.52	Boisement dans l'enveloppe urbaine de type chênaie acidiphile avec espèces dominantes : chênes, châtaigniers, Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Densification avec protection des boisements par la trame L123-1-5-III-2°
13 Espace en cours d'aménagement dans le cadre d'un permis d'aménager	1.38	Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui (UB)	Urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante
TOTAL	5ha58	L'ensemble impacte une masse boisée significative en cœur de tissu urbain constitué, sans atteinte à des sites à enjeu de conservation. Impact modéré et accompagné par la protection des boisements et l'orientation d'aménagement		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT		C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Secteur D



N° secteur	Surface consommée (ha)	Observations/Impacts	Constructible au POS	Justification constructible au PLU
14 Friche forestière	0.25	Parcelle au sein des espaces bâtis existants. Protection des espaces libres arrière pour maintenir une ambiance arborée Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation 	Oui (UB)	Confortement de la zone bâtie dans l'enveloppe
15 Jardin ou Chênaie résiduelle en fond de parcelle	0.70	Parcelles arrière des bâtis existants en lien avec la chênaie arrière (chênaie acidophile). Protection des boisements en bordure de voie et accompagnement réglementaire pour maintenir l'ambiance boisée Absence d'habitats ou de site à enjeu de conservation	Oui en partie (NB/NC)	Densification avec mesures d'accompagnement paysager
TOTAL	0ha95	L'ensemble impacte des espaces très transformés, sans remettre en cause les continuités écologiques ni les enjeux de conservation naturalistes Impact faible		

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Impacts indirects :

La limitation du mitage ou du morcellement de l'espace agricole :

Les extensions et développement s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine constituée en évitant donc un morcellement et la création de contraintes nouvelles notables pour l'activité agricole.

Niveau d'incidence :

Surfaces agricoles exploitées ou exploitables affectées à d'autres vocations dans le PLU	0 ha
Surfaces boisées affectées au développement	4ha tous inclus dans les espaces bâtis constitués
Bilan : consommation des espaces PLU	-8.98 ha

Détail des Mesures prises :

Règlement	Protection des ambiances boisées via le règlement (indice p), les orientations d'aménagement et les trames de protection des bois
Zonage	Préservation des entités agricoles fonctionnelles, absence d'habitat dispersé supplémentaire, maintien des massifs boisés en dehors des trames urbaines constituées
Indicateurs et Mesures de suivi	Suivi de la consommation des 8.98ha et densité réalisée

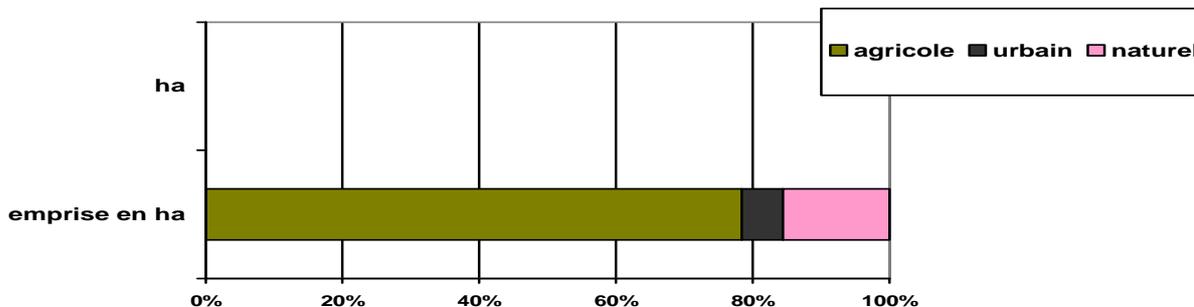
D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

D-1-2-3- – L'UTILISATION ÉQUILIBRÉE DE L'ESPACE

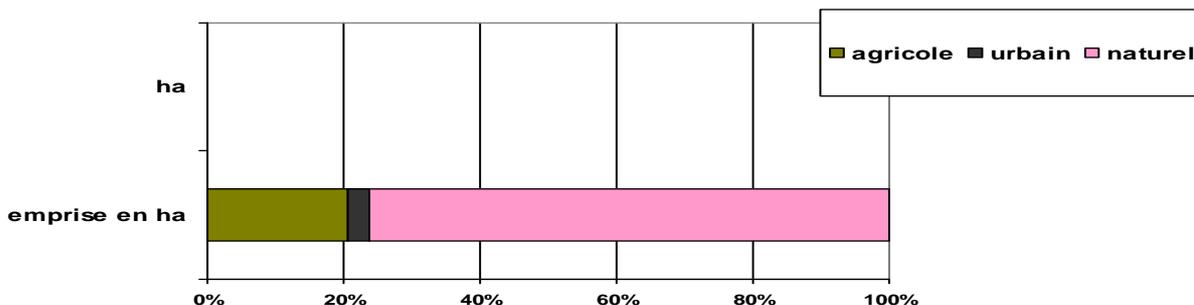
La comparaison de la photographie actuelle de la commune et du projet de PLU permet d'apprécier la répartition de l'affectation des sols.

Le PLU a sensiblement réduit le potentiel urbain du PLU en réattribuant des espaces en zones agricole et naturelle.

POS



PLU



Le PLU a réduit sensiblement les surfaces affectées à l'urbain ; les surfaces affectées aux vocations naturelles ont été augmentées (notamment les espaces sylvicoles, les espaces d'intérêt pour la biodiversité...) du fait que le POS zoné en zone NC les espaces sylvicoles.

URBAIN				POS			
PLU	logement		équipement	Total	logement		Total
	(UA, UB)	AU	UE		NB, UA, UB	NA	
	56ha68	3.79	3ha37	63ha84	111ha18	11.90	123ha08

Le PLU a réduit l'urbain de façon très forte ; il a permis de réduire les surfaces de développement en restant dans les enveloppes urbaines constituées, et en réservant des espaces dédiés aux équipements (UE).

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

NATUREL								
PLU	limité	sport	Strict	Total	POS	Extension et changement de destination autorisés		Total
	(Ne, Neb) 37ha08	Ns 1ha66	1516ha10			1554ha84	NDA 21ha43	

ha

0% 20% 40% 60% 80% 100%

ha

0% 20% 40% 60% 80%

Les secteurs de taille et capacité limitée sont réduits aux emprises bâties existantes et ne prévoient pas de nouvelles constructions pour du logement. En zone naturelle stricte du PLU, seules les extensions sont admises.

AGRICOLE									
PLU	Agricole	protégé		Total	POS	Extension et annexes autorisées			Total
	(A) 316ha603	Ap 104ha72				421ha32	NCs 3ha25	Nca 16ha67	

ha

0% 20% 40% 60% 80% 100%

ha

emprise en ha

0% 20% 40% 60% 80% 100%

La zone Agricole du Plu interdit les annexes à l'habitation.

Les graphiques de la répartition des secteurs en zone Naturelle et Agricole montrent que le PLU a :

- limité les possibilités d'aménagement en zone agricole par l'absence de sous-secteur à vocation autre qu'agricole
- même constat en zone N, où les sous-secteurs sont réduits et la faisabilité ne concerne que des extensions et annexes limitées

L'emprise des zones naturelle et agricole strictes du PLU, c'est-à-dire ne prévoyant de constructibilité nouvelle autre qu'agricole ou liées au milieu naturel, correspond à :

- 1554ha84 en zone naturelle, soit 76.10% du territoire
- 421ha32 en zone agricole soit 20.80% du territoire
- soit un total de 96.90% du territoire contre 94% dans le POS, c'est-à-dire 1976ha16 soit 59ha24 de plus.

De fait, la répartition des vocations affectées aux espaces dans le PLU montre un équilibre satisfaisant qui correspond à la réalité du territoire.

Niveau d'incidence :

Evolution des surfaces des zones urbaines POS/PLU	-59ha24
Proportion des surfaces urbaines du PLU dans le territoire en %	3.1%
Part des zones U destinées au logement différées (1AU) et servant de régulation pour la gestion du développement (dans le cadre du bilan tri-annuel sur le développement du logement).	2% Soit 3.79ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Sans objet
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Définition des emprises urbaines et à urbaniser dans l'enveloppe existante Développement futur (1AU) prévu et maîtrisé par la commune par les orientations d'aménagement
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface libre destinée au logement à l'arrêt : 10ha04 Surface libre en zone U à l'arrêt: 6.25ha Surface libre en 1AU à l'arrêt : 3.79ha

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

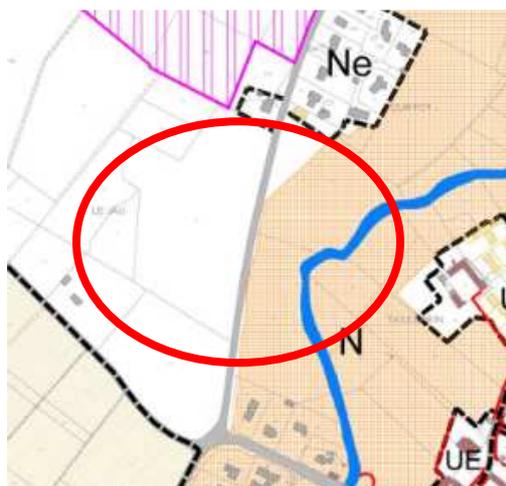
D-I.2.4–RISQUES ET NUISANCES

Les risques et nuisances

- **Les risques, nuisances industriels et technologiques**

La commune est marginalement concernée. Le projet de PLU maintient la situation actuelle.

Les proximités zone d'activité/habitat n'ont pas été augmentées, le PLU ayant maintenu un état de fait existant. De même la définition des zones de développement a respecté les entités agricoles, évitant d'insérer des zones urbaines nouvelles dans les entités agricoles. Le développement le long des voies les plus importantes a également été évité.



La zone de l'ancienne carrière au regard des risques éventuels (non référencés) est incluse dans le zonage N, également en partie du fait de son intérêt biologique. Ce risque est dû à la présence d'un front de taille formant une topographie dangereuse et instable pour des promeneurs éventuels.

- **Les risques naturels**

Inondation et remontée de nappes

Les abords du Gât Mort présentent un risque inondable qui n'a pas fait l'objet de prescriptions au regard des enjeux. Le zonage PLU n'a pas prévu d'étendre les zones constructibles sur ces zones sensibles, majoritairement zonées en zone naturelle eu égard à l'intérêt écologique du site.

La prise en compte de la problématique des eaux pluviales dans les zones urbaines permet en outre de réduire cette problématique.

La question des remontées de nappes est une information délivrée et prise en compte dans le PLU qui n'a pas prévu d'étendre les enveloppes urbaines, d'une manière générale, et donc ne produit pas un développement sur de nouvelles zones sensibles, le bourg étant en aléa moyen à fort.

Le PLU s'est attaché à ne pas aggraver les risques en :

- ne permettant pas d'habitation nouvelle sur les zones exposées aux problèmes d'inondation, et en limitant les surfaces imperméabilisées dans les opérations (règlement)
- prévoyant des zones de développement d'ensemble qui seront soumises à la Loi sur l'eau.
- assurant le maintien des formations naturelles sur les bords du Gât mort pour assurer la répartition des eaux de ruissellement et tamponner les effets des épisodes pluvieux importants

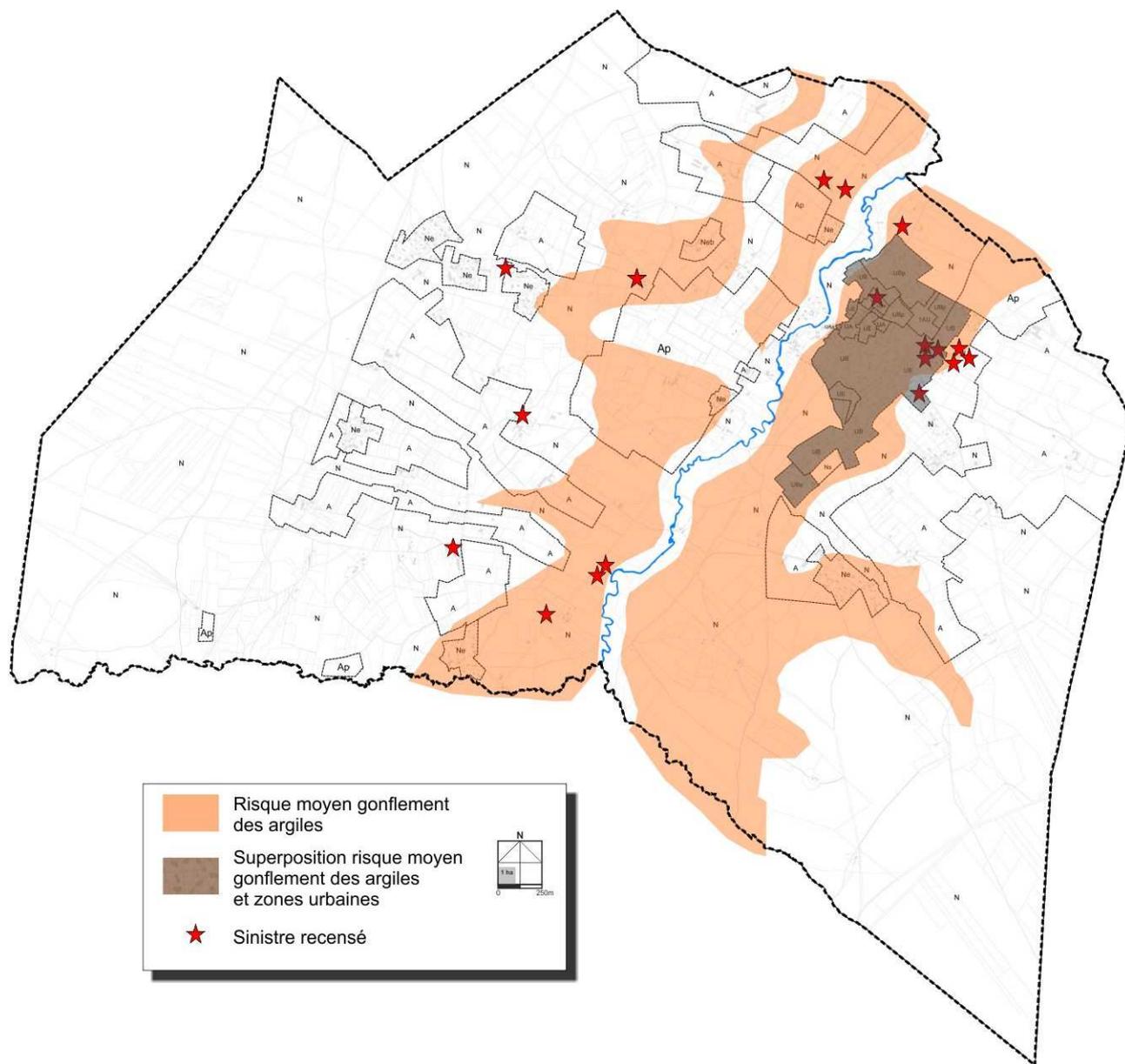
La répartition des zones de développement du bâti est restée dans les enveloppes existantes de façon à ne pas aggraver le risque.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Retrait et gonflement des argiles

L'aléa fort s'inscrit sur un niveau géologique de part et d'autre de la vallée du Gât mort, en conjonction de zones de sources sur un niveau argileux. Le zonage U a été limité en deçà de cette limite pour éviter de nouvelles constructions qui pourraient être sinistrées, sur ces secteurs où le diagnostic montre une densité forte d'édifices sinistrés avec un risque qualifié de moyen. Du fait de la conjonction de la problématique argile/source le long d'une bande qui correspond à la limite géologique sensible, les possibilités de densification ou de construction ont été évitées par le zonage N, ce qui, en outre, évite de surcharger les bassins urbains par des apports amonts en eau pluviale.

Ce risque retrait-gonflement des argiles n'empêche pas la constructibilité mais nécessite une prise en compte au niveau des constructions.

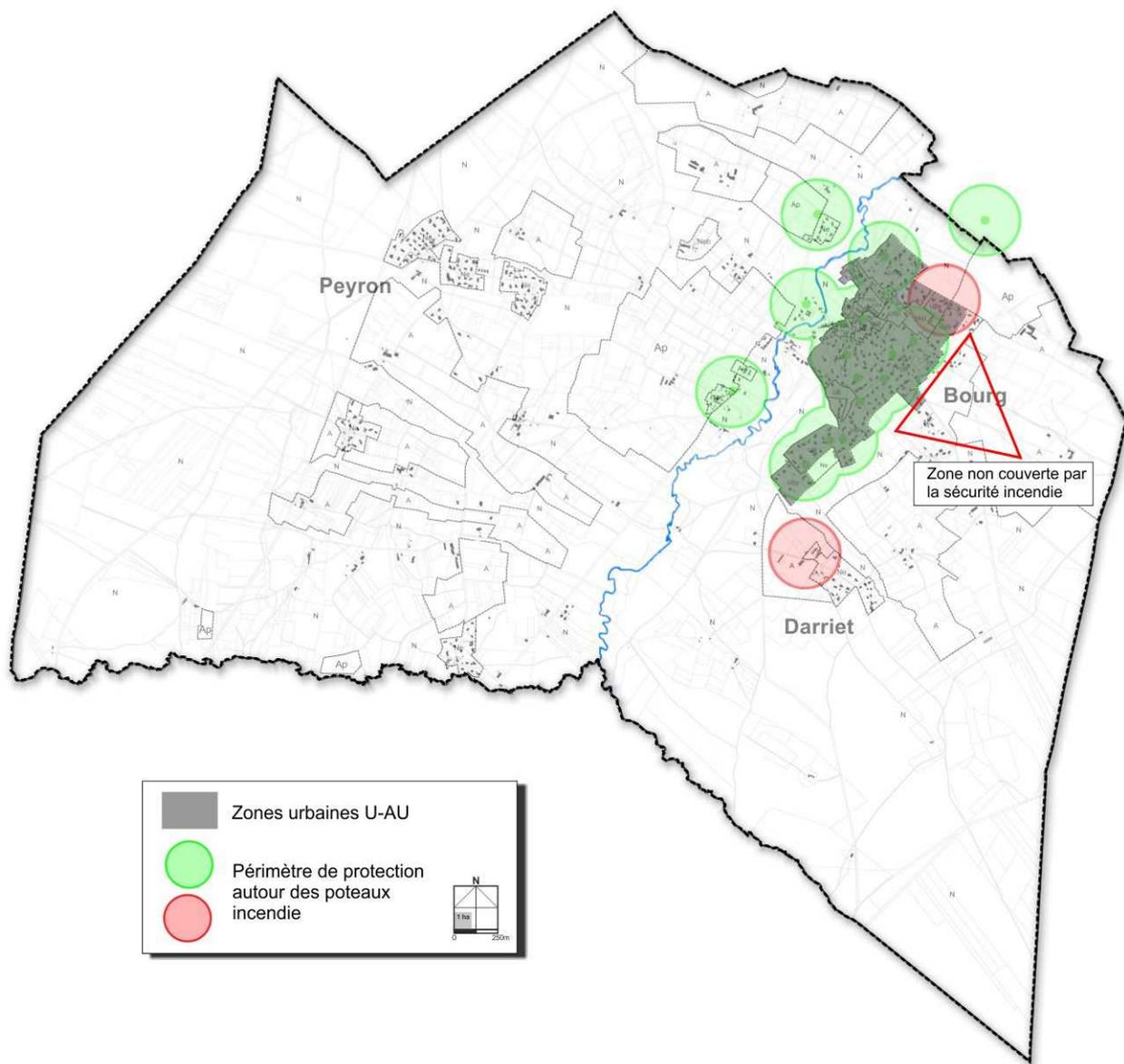


Superposition zonage constructible (gris) et aléas moyen du risque argiles (orange)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Risque majeur feu de forêt et défense incendie

Le projet de développement reste dans les enveloppes urbaines existantes et n'impacte donc pas sur l'aléa feu de forêt, d'autant plus que l'ensemble des quartiers périphériques n'ont pas fait l'objet de développement et sont maintenus à l'existant avec des possibilités limitées d'extension et d'annexes. En ce sens le PLU n'affecte pas la problématique liée au risque majeur feu de forêt.



Par ailleurs, le développement concerne des zones urbaines équipées : bourg. Toutefois certains secteurs ne sont pas entièrement sécurisés du fait de débit non suffisant : DARRIET et frange Nord-Ouest. Les équipements seront mis à niveau au fur et à mesure du développement dans les zones urbaines. On notera que les secteurs déficients ne font pas l'objet de développement. La couverture incendie a également conduit à ne pas augmenter les espaces non couverts, notamment sur la frange Est, espaces en contact avec des zones forestières.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Niveau d'incidence :

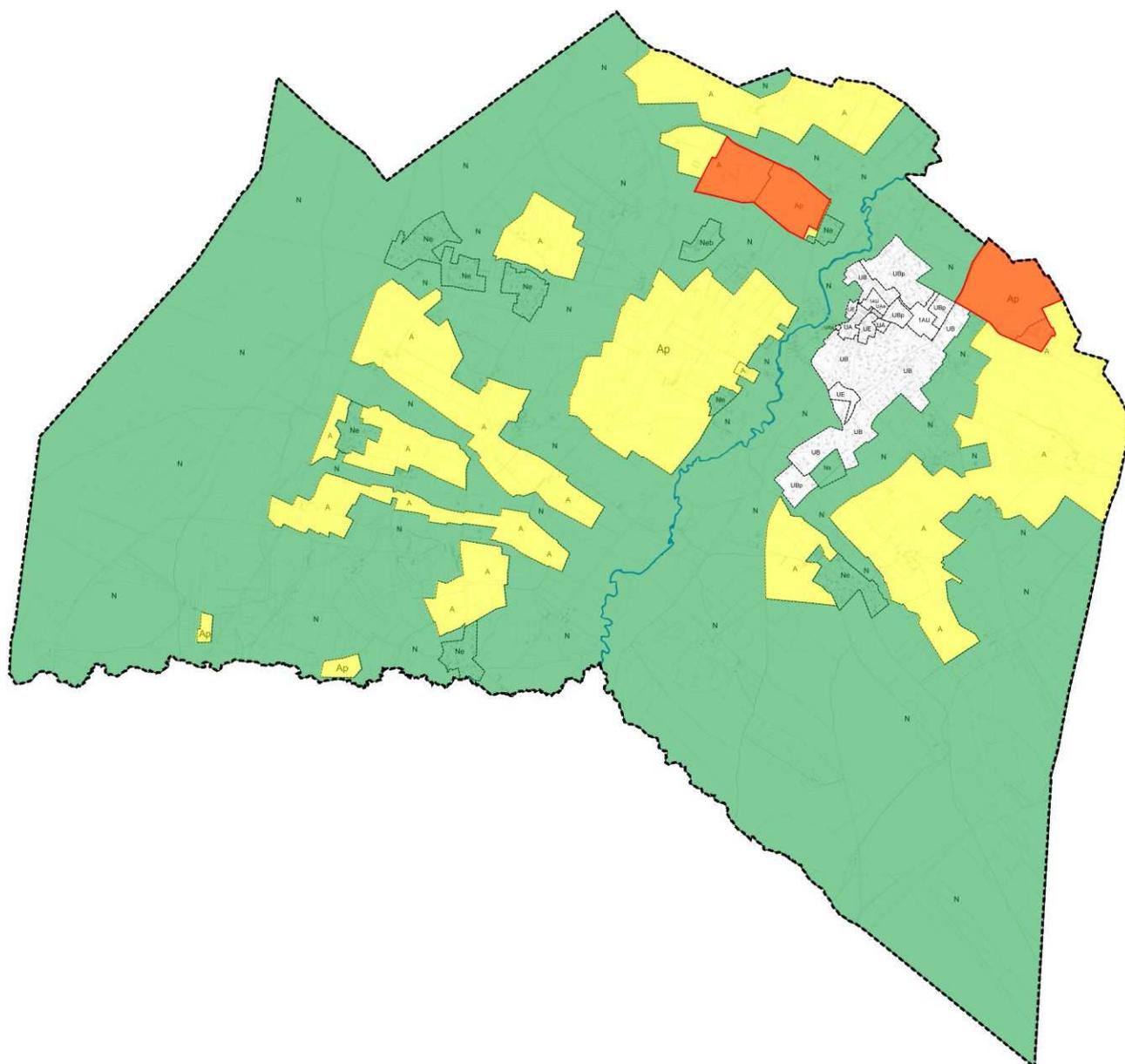
Surfaces constructibles	
Surface des zones bâties urbaines existantes concernées par un risque - PPRI	<i>Non concerné</i>
Surface couverte par le risque argile fort	0ha
Surface en zone de bruit	0 ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Prise en compte du pluvial
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Évitement des zones à risque dans la définition des zones de développement (zone de sinistres multiples pour le risque argile, zones non sécurisées du fait du risque feu de forêt, ancienne carrière en zone naturelle).
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface des zones bâties urbaines concernée par un risque : - PPRI : 0ha Surface libre destinée au logement concernée par un risque : - PPRI : 0 ha

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

D-I.2.4 –CULTURE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE



Superposition du zonage A (jaune) et N (vert) avec les sites classés Domaine de Bel-Air et de la Flouquette (orange)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Paysage

Aperçu général

Les enjeux de préservation des espaces paysagers se situent à différents échelons spatiaux :

1/ Le territoire au sens large, celui du grand paysage dont la qualité provient des vastes espaces forestiers, agricoles et naturels, dans leur répartition : les zonages A et N forment le premier relais du respect du paysage. Le zonage Ap est intervenu pour affirmer la vocation agricole d'espaces libres ouverts ayant une perception majeure dans le paysage communal (effet de clairière notamment).

Les principaux éléments de préservation sont :

- la préservation des boisements, notamment les boisements fragmentés de l'espace agricole et les grands massifs
- la préservation des ripisylves du réseau hydrographique
- la protection des éléments de paysage structurant dans le bourg : bois, et parcs, jardins arborés en partie protégé,
- les choix d'implantation du développement urbain en évitant des dissonances
- les formes urbaines, les choix liés à une densification respectant l'identité du village

2/Les espaces de proximité des espaces bâtis ou des édifices emblématiques

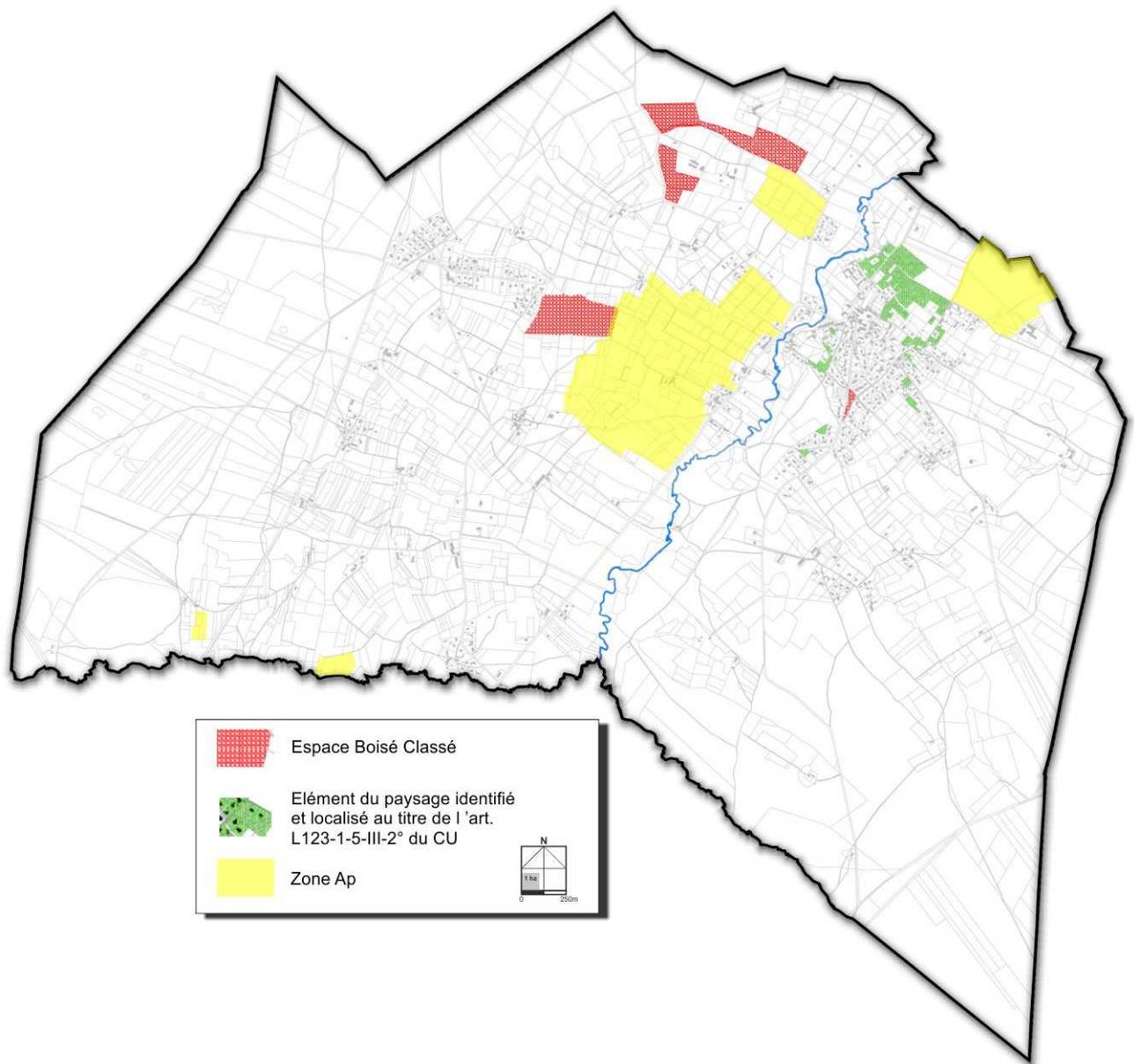
- la préservation des espaces emblématiques : clairière centrale, sites classés
- la prise en compte des formes urbaines et des éléments architecturaux
- le maintien des perspectives, espaces libres qui participent à la découverte du paysage vers les espaces urbains ou depuis les espaces urbains

Le PLU affiche un choix de préservation des espaces de qualité paysagère à travers les outils Espace libre à préserver au titre du L123-1-5-III-2° et zonage (N et Ap).

Les éléments du paysage (L.123-1-5-III-2° du CU) et les espaces boisés classés

D'une façon générale, le document prend en compte la qualité des boisements ou des éléments de paysage par leur intégration dans les zones naturelles, et par une protection souple (éléments du paysage) relevant de l'application de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme : massif boisé, alignement, bosquet, jardin. Au bilan cette composition reste positive sur l'Environnement.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



En terme quantitatif, la surface couverte par les espaces relevant du L123-1-5-III-2° et des Espaces Boisés Classés est de 33ha20, soit 1.6% de la surface communale. La surface des zones Ap est de 104.72ha.

Impact du zonage/règlement sur le paysage

Le PLU a pris le parti de fonder dans un zonage N une les quartiers en dehors du bourg, ou les groupes d'habitats isolés. Les contours de développement proposés se sont inscrits dans les enveloppes urbaines existantes, en respectant les éléments de sensibilité paysagère.

Au niveau du confortement du bourg, le zonage reste dans l'enveloppe urbaine existante y compris pour les extensions (zones AU). Ce choix procède de l'objectif de conforter le bourg. Les prairies non bâties de l'entrée du bourg au pré de la Cure sont clairement protégées par le zonage N. Cela permet de maintenir l'ambiance paysagère, notamment l'ouverture sur le Gât Mort tout en préservant des espaces naturels d'intérêt ponctuellement inondés.

Les règles concernant l'architecture visent à permettre leur intégration dans le paysage, dans le fait d'édicter des prescriptions qui respectent le mode constructif traditionnel, l'emploi de certaines couleurs, de certains matériaux ainsi que les implantations. Les édifices et éléments d'intérêt ont été repérés au titre du L123-1-5-III-2°.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Le Patrimoine architecture et archéologique

Les zones archéologiques sensibles s'inscrivent en très grande majorité en zone Naturelle

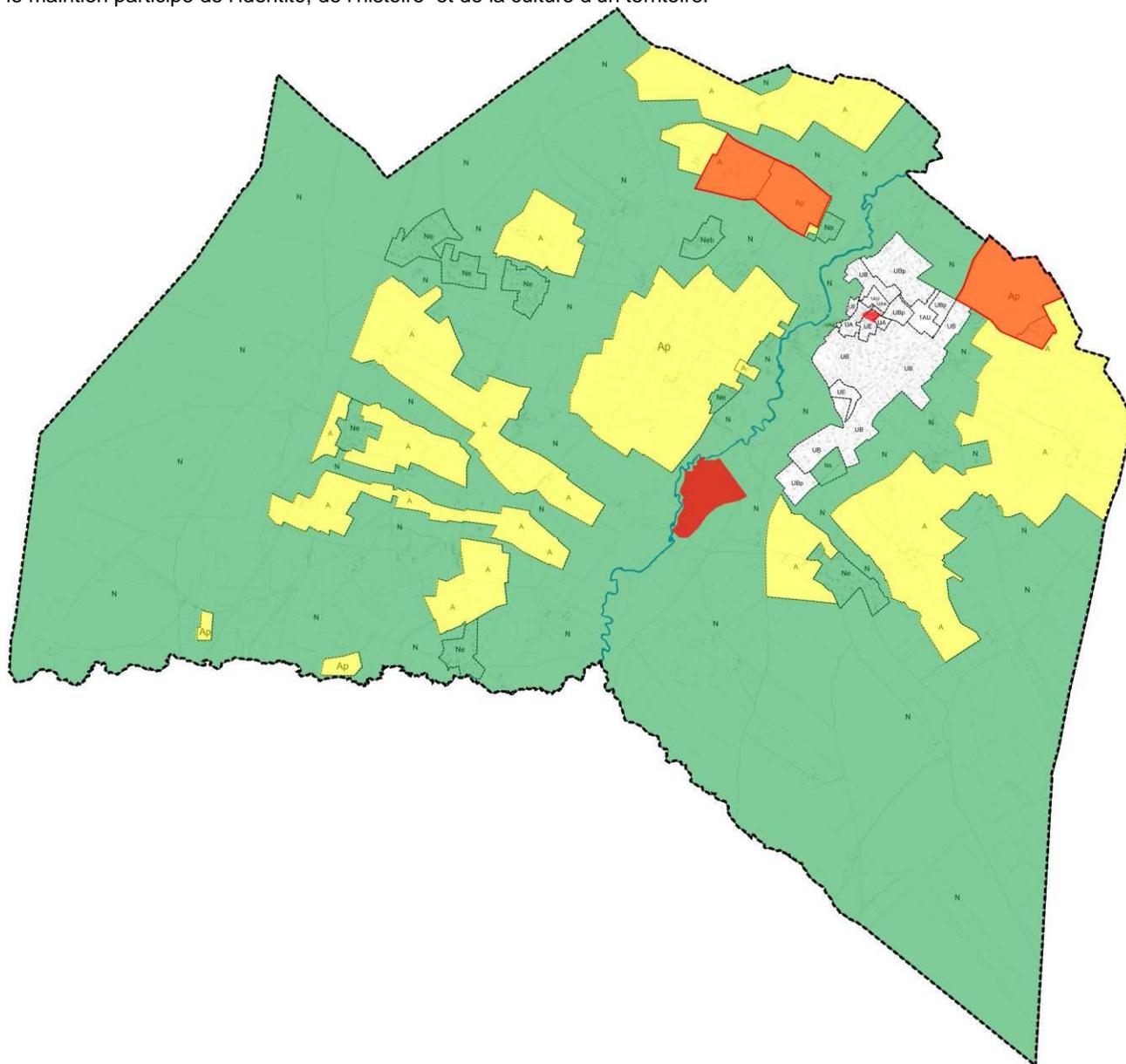
Les zones urbaines du PLU comportent la zone située au niveau de l'église elle-même inscrite Monument Historique.

Les sites classés se situent en zone N pour l'un et en zone Ap (inconstructible) pour le second eu égard à l'activité viticole qui s'y trouve.

Le patrimoine architectural est qualifié et protégé au titre des abords de Monuments Historiques et au titre des sites.

L'architecte des Bâtiments de France intervient donc systématiquement sur les demandes situées dans ces espaces. La collectivité peut ainsi accompagner l'évolution de son patrimoine architectural.

De plus l'article 11 des différentes zones indiquent des préconisations afin de respecter le caractère de l'architecture existante de grande qualité et très identitaire. Cet élément d'information et de préconisation est également à vocation pédagogique dans le regard apporté et la qualification donné vis-à-vis d'un patrimoine ancien souvent remarquable dont le maintien participe de l'identité, de l'histoire et de la culture d'un territoire.



**En rouge, emprise zones archéologiques sensibles et des sites classés (les plus au Nord)
en vert, le zonage N, en jaune le zonage A et en blanc les zones U et AU**

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Niveau d'incidence :

Surface couverte par les sites classés	41ha
Surface des zones bâties urbaines concernées les sites classés	0ha
Surface couverte par les zones archéologiques	9.40ha
Surface des zones bâties urbaines concernées par les zones archéologiques	0.40ha
Surface des zonages de protection (N, Ap)	1620.82ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Article 11, 12
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Prise en compte des éléments du paysage via le zonage et la protection des éléments du patrimoine via le L123-1-5-III-2°
Indicateurs et Mesures de suivi	Nombre d'édifices repérés au titre du L123-1-5-III-2°: 115 Surface des espaces préservés au titre du L123-1-5-III-2°: 10ha05 100% de Surface des sites classé en N ou Ap 95% de surface des zones archéologiques classé en zone N

Les entrées de ville

La question des entrées de ville, et la préservation de la qualité des lieux est intégrée à la partie « paysage » ci-dessus. Les entrées de village sont préservées du fait du maintien des espaces majeurs (zonage Ap et N) en limite du bourg : clairière centrale, couloir du Gât mort et par la délimitation des emprises urbaines selon des modalités adaptées qui tiennent compte du contexte paysager et du caractère des entités existantes.

Les transports, la qualité de l'air et les gaz à effet de serre

La problématique du transport doit être abordée aux échelles intercommunale et départementale. Le projet de PLU a pour objectif le développement du tissu de services et commerces de proximité, de même que les activités en général. Le confortement des activités sur le territoire communal et des commerces et services de proximité, notamment dans le bourg, permet de réduire à terme les déplacements. Le regroupement du panel d'équipements dans les zones UE en cœur de bourg permet également de privilégier des mobilités douces vers le pôle école/crèche notamment.

L'incidence du PLU en matière de qualité de l'air est difficilement quantifiable : l'éloignement habitat/ travail augmente les trafics générateurs de pollution, la faible fréquentation et densité des transports collectifs multiplie les sources d'émission polluantes. Pour autant, il ne semble pas que cet enjeu soit remis en question par le projet communal. Par ailleurs, compte tenu de la situation, le développement urbain pressenti ne se réalise pas dans des secteurs soumis à forte émission de gaz préjudiciables à la qualité de l'air : la santé des habitants en lien avec cette problématique n'est donc pas concernée.

Niveau d'incidence :

Surface des zones urbaines existantes (au sens du POS, y compris NB) au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg	34ha
Surface des zones urbaines du PLU au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg	0ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Sans objet
Orientations d'aménagement	Développement des cheminements doux, évitement des projets en impasses
Zonage	Choix spatial centré sur le bourg
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface des zones urbaines du PLU au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg, valeur à l'approbation : 0 ha

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

L'énergie

Le PLU en prévoyant un effort de densification compatible avec la préservation des paysages et de l'identité du village, permet de réduire les consommations énergétiques d'une façon générale.

La question des énergies renouvelables a été traitée dans le nécessaire compromis entre la préservation du paysage (sites classés, sensibilité paysagère importante du fait des espaces ouverts) et la nécessité de permettre le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Le règlement prévoit ainsi des dispositions d'accompagnement pour l'installation des dispositifs de production d'énergie solaire afin de garantir leur insertion et de limiter les impacts sur le bâti ancien et sur l'harmonie du site.

Niveau d'incidence :

Pas d'interdiction stricte quant au recours à des énergies renouvelables

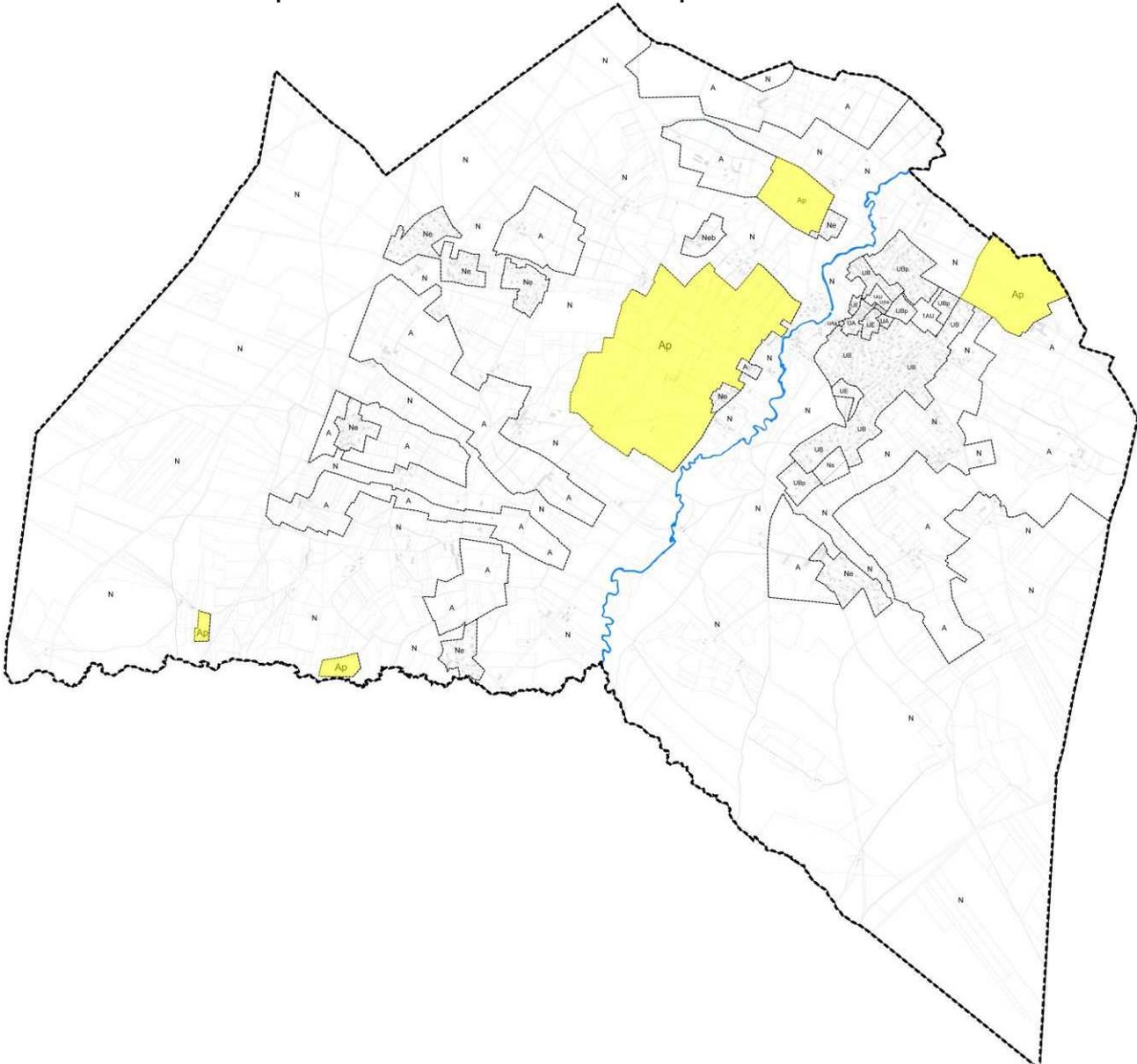
Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Des mesures d'insertions sont prévues pour l'ensemble des installations liées aux énergies solaire et éolienne.
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Sans objet
Indicateurs et Mesures de suivi	Localisation des implantations de systèmes ayant recours aux énergies renouvelables et moyens mis en œuvre pour en réduire l'impact (listing des solutions proposées et résultat obtenus sur le terrain)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

D-I.3- EFFET SUR DES ESPACES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES NOTABLEMENT

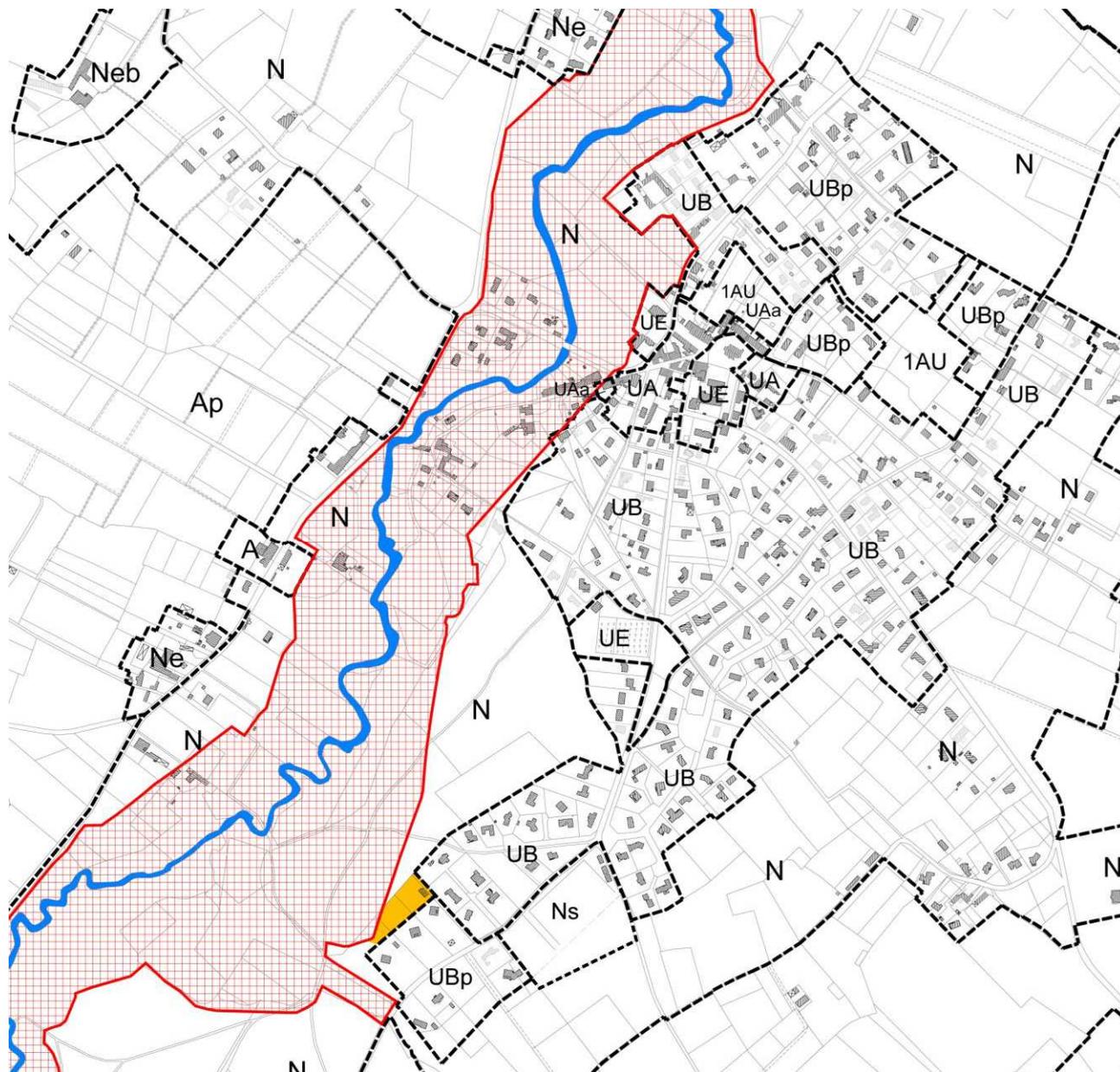
Cette partie ne traite que des espaces non concernés par Natura 2000 qui sont traités dans le paragraphe suivant. Les impacts sur la consommation des espaces agricoles et l'agriculture ont été traités dans un paragraphe spécifique.

Paramètres concernés	Impact environnemental potentiel Positif,	Mesure de réduction et d'accompagnement
Protection de nombreuses prairies d'intérêt ou clairières en zone Ap interdisant la constructibilité		
		
Surface concernée	104ha72	Sans objet
paysage	Impact potentiel positif (inconstructibilité)	Sans objet
biodiversité	Impact positif à neutre, maintien des vocations existantes, continuité écologique maintenue	Sans objet
Patrimoine architectural ou archéologique	Neutre	Sans objet
Risque	Neutre	Sans objet

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Paramètres concernés	Impact environnemental potentiel Positif	Mesure de réduction et d'accompagnement
----------------------	--	---

Maintien des espaces naturels non urbanisés riverains de la zone Natura 2000 par classement en zone naturelle

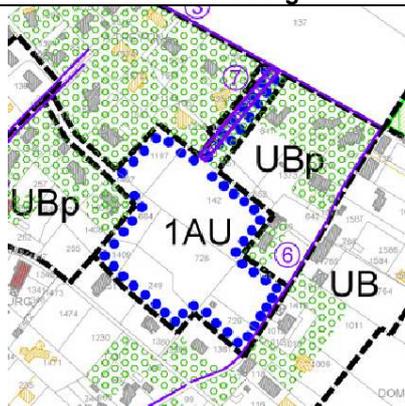


Surface concernée	0ha42	Sans objet
paysage	Impact potentiel positif (inconstructibilité)	Sans objet
biodiversité	Impact positif, maintien des vocations existantes, continuité écologique maintenue	Sans objet
Patrimoine architectural ou archéologique	Neutre	Sans objet
Risque	Neutre à positif en maintenant des surfaces d'infiltrations le long du Gât Mort	Sans objet

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Paramètres concernés	Impact environnemental potentiel	Mesure de réduction et d'accompagnement
----------------------	----------------------------------	---

Zone 1AU boisée au cœur du bourg



Relevé P/A	Chênaie atlantique acidophile mésophile	1		AD=abondance/dominance à titre indicatif mais peu représentatif Echelle d'abondance-dominance (BRAUN-BLANQUET <i>et al.</i> , 1952) : r/+ : individus rares/ très rares et recouvrement très faible 1 : individus assez abondants, mais recouvrement faible 2 : individus très abondants, recouvrement au moins 1/20 3 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/4 à 1/2 4 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/2 à 3/4 5 : nombre d'individus quelconque, recouvrement plus de 3/4 Relevé des principales espèces discriminantes
Hauteur moyenne		8 m		
Recouvrement vég (%)		100%		
Recouvrement artificiel (%)		10%		
Strate		P/A	A/D	
Arborée/Arbustive				
	Castanea sativa	x	r	
	Coryllus avellanus	X	1	
	Crateagus monogyna	X	r	
	Ilex aquifolium	x	1	
	Quercus pedunculata	X	3	
	Pteridium aquilinum	x	r	
	Pinus sp	x	r	
	Prunus avium	x	r	
	Lonicera periclymenum	x	1	
	Rubus sp	x	r	
	Ruscus aculeatus	x	1	
Strate herbacée				
	Calluna vulgaris	x	1	
	Hedera helix	X	1	
	Tamus communis	x	1	
	Teucrium scorodonia	x	1	
Strate muscinale	Non relevée			

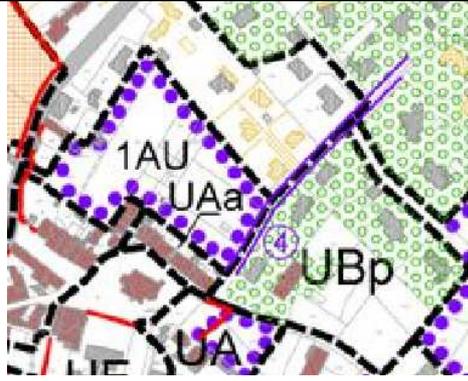
Surface concernée		Surface des espaces non bâtis à maintenir dans l'orientation d'aménagement : 50% de la surface de l'unité foncière
-------------------	--	--

Paysage-patrimoine	Changement du couvert forestier vers une zone urbaine à ambiance boisée dans le cadre d'une orientation d'aménagement	Maintien d'espaces arborés via les orientations d'aménagement et prescriptions pour les eaux pluviales
--------------------	---	--

Biodiversité	Transformation du potentiel de biodiversité sans remettre en cause les continuités écologiques	
--------------	--	--

Risque	Impact sur la gestion des eaux pluviales pris en compte dans le projet Impact environnemental est modéré et ne porte pas atteinte à un habitat à enjeu de conservation, ni à une continuité écologique	
--------	---	--

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Paramètres concernés	Impact environnemental potentiel	Mesure de réduction et d'accompagnement
Zone 1AU en cœur d'îlot du bourg		
		
Ces espaces concernent des jardins d'agrément dont certains parcs avec essences mixtes		
Surface concernée		Surface des espaces non bâtis à maintenir dans l'orientation d'aménagement : 50% de la surface de l'unité foncière
Paysage-patrimoine	Réduction du couvert arboré en conservant des masses significatives pour maintenir une zone urbaine à ambiance boisée dans le cadre d'une orientation d'aménagement	Maintien d'espaces arborés via les orientations d'aménagement et prescriptions pour les eaux pluviales
Biodiversité	Pas de transformation radicale	
Risque	Impact sur la gestion des eaux pluviales pris en compte dans le projet Impact environnemental faible sans porter atteinte à un habitat à enjeu de conservation, ni à une continuité écologique	

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Paramètres concernés	Impact environnemental potentiel	Mesure de réduction et d'accompagnement
Surface concernée	3500 m2 + fossé d'exutoire de 220ml (5m de large)	Sans objet
Paysage-patrimoine	Réduction du couvert non significatif Pas de transformation radicale	Sans objet
Biodiversité	Pas d'enjeu de conservation concerné	
Risque	Impact positif sur la gestion des eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) Impact environnemental marginal sans porter atteinte à un habitat à enjeu de conservation, ni à une continuité écologique. Résolution d'un problème d'évacuation des eaux pluviales existant.	

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

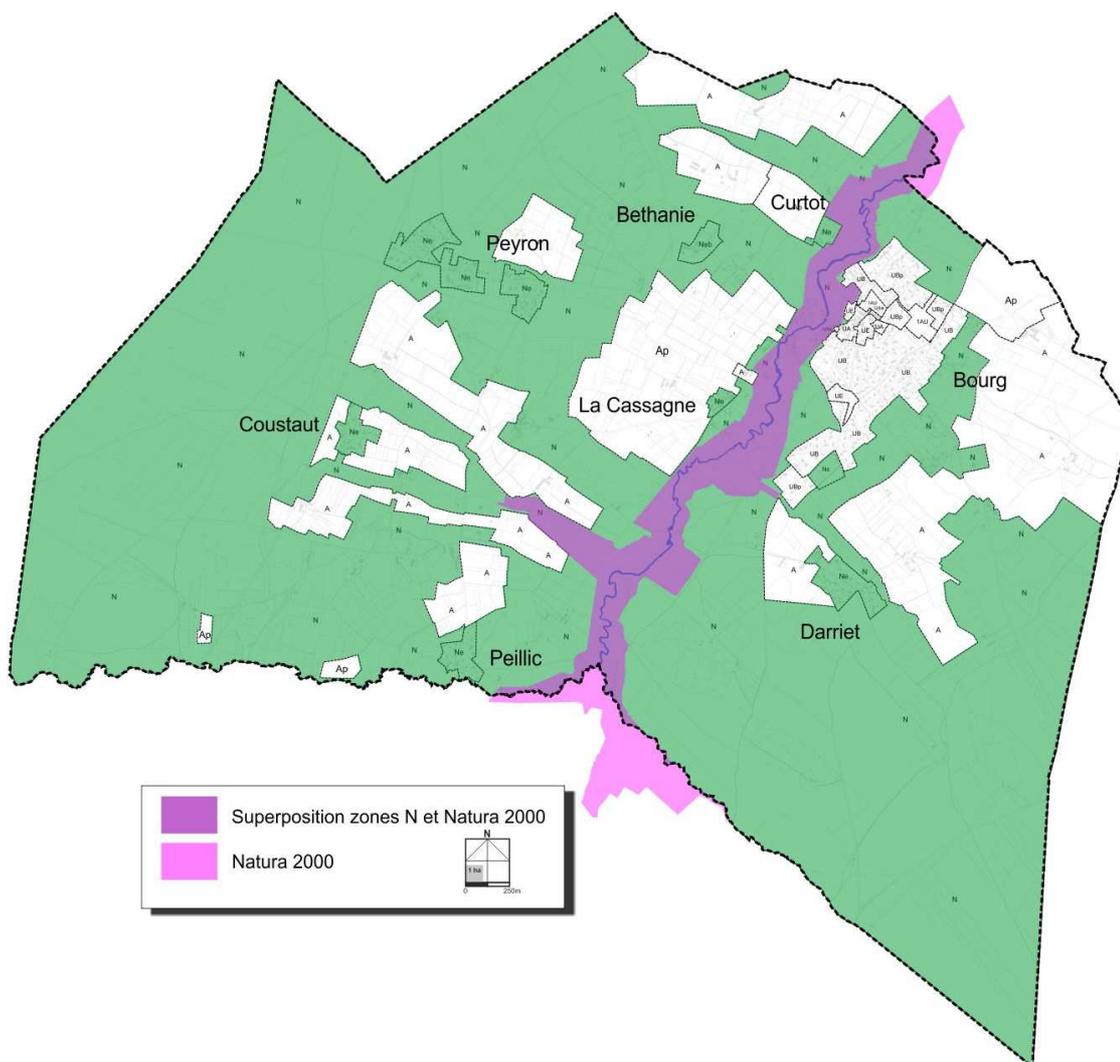
Source : docob du site Natura 2000, terrain, FSD,

D-1-4-1 IMPACT GENERAL SUR LA ZONE NATURA 2000

La commune comporte une zone Natura 2000 :

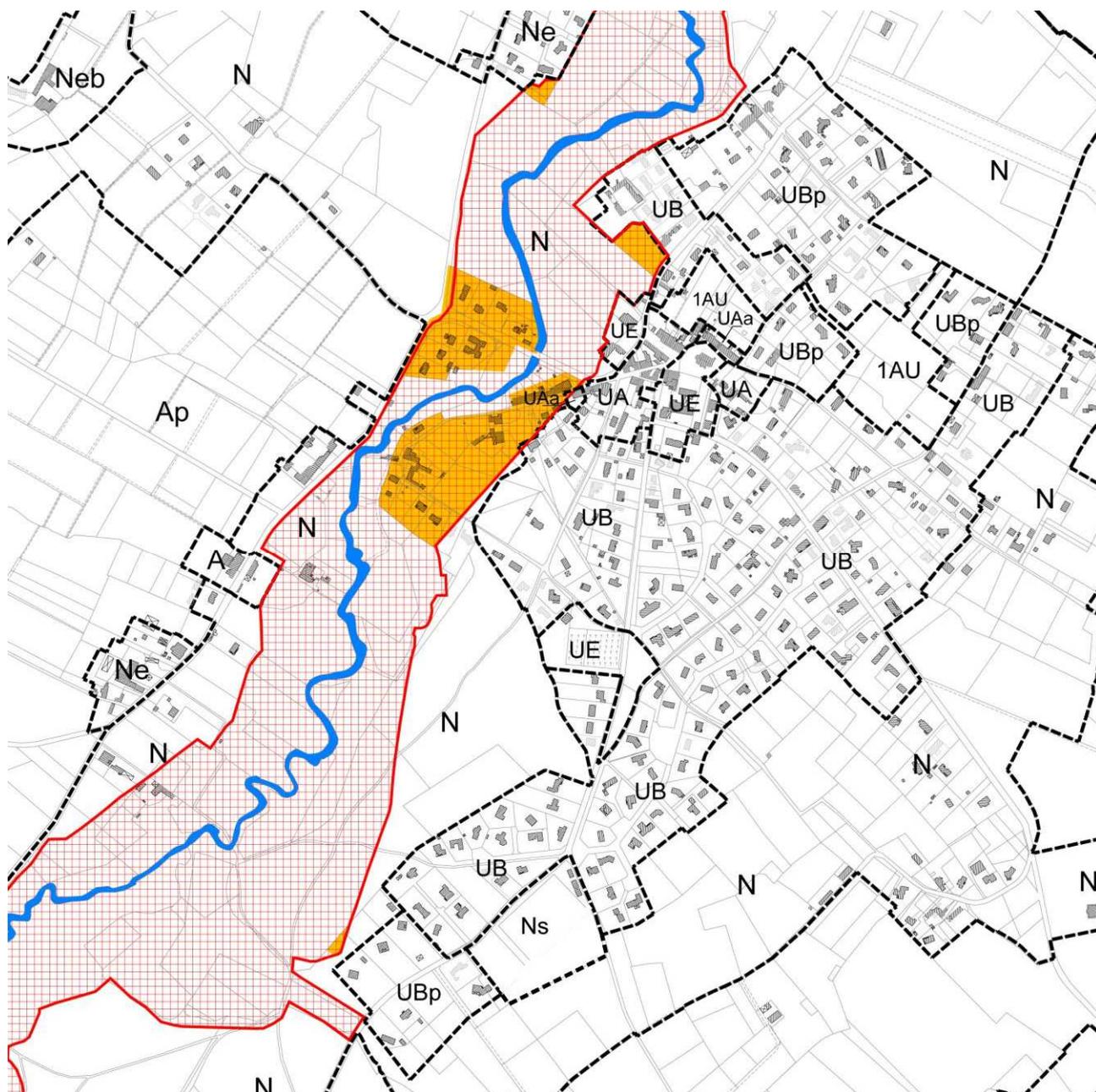
Zone	
Celle liée au Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats : les enjeux concernent le maintien des continuités dans les cours d'eau, la préservation des habitats et espèces d'intérêt ainsi que le maintien de la mosaïque d'habitats en présence	<p>La surface totale de cette zone Natura 2000 est de 1853ha dont 107ha55 sur le territoire de St Morillon.</p> <p>100% de la zone Natura 2000 en zone N : ceci s'explique par le caractère Naturel des espaces concernés.</p> <p>La surface de la zone ventilée par zone du PLU est la suivante :</p> <p>A : 0ha N : 107ha55 U et AU : 0ha</p>

Au bilan le territoire communal intercepte 107ha55 de zones Natura 2000 intégralement inclus dans un zonage N strict : la préservation intégrale du site et des habitats ou sites à enjeux de conservation est donc assurée directement par la zone N.



Superposition zone naturelle (vert), natura 2000 (rose)

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	



Surfaces constructibles du POS dans l'emprise Natura 2000 et transformées en zone naturelle du PLU (orange)

Ces surfaces correspondent à 6ha de zone U du POS, transformées en zone naturelle du PLU

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

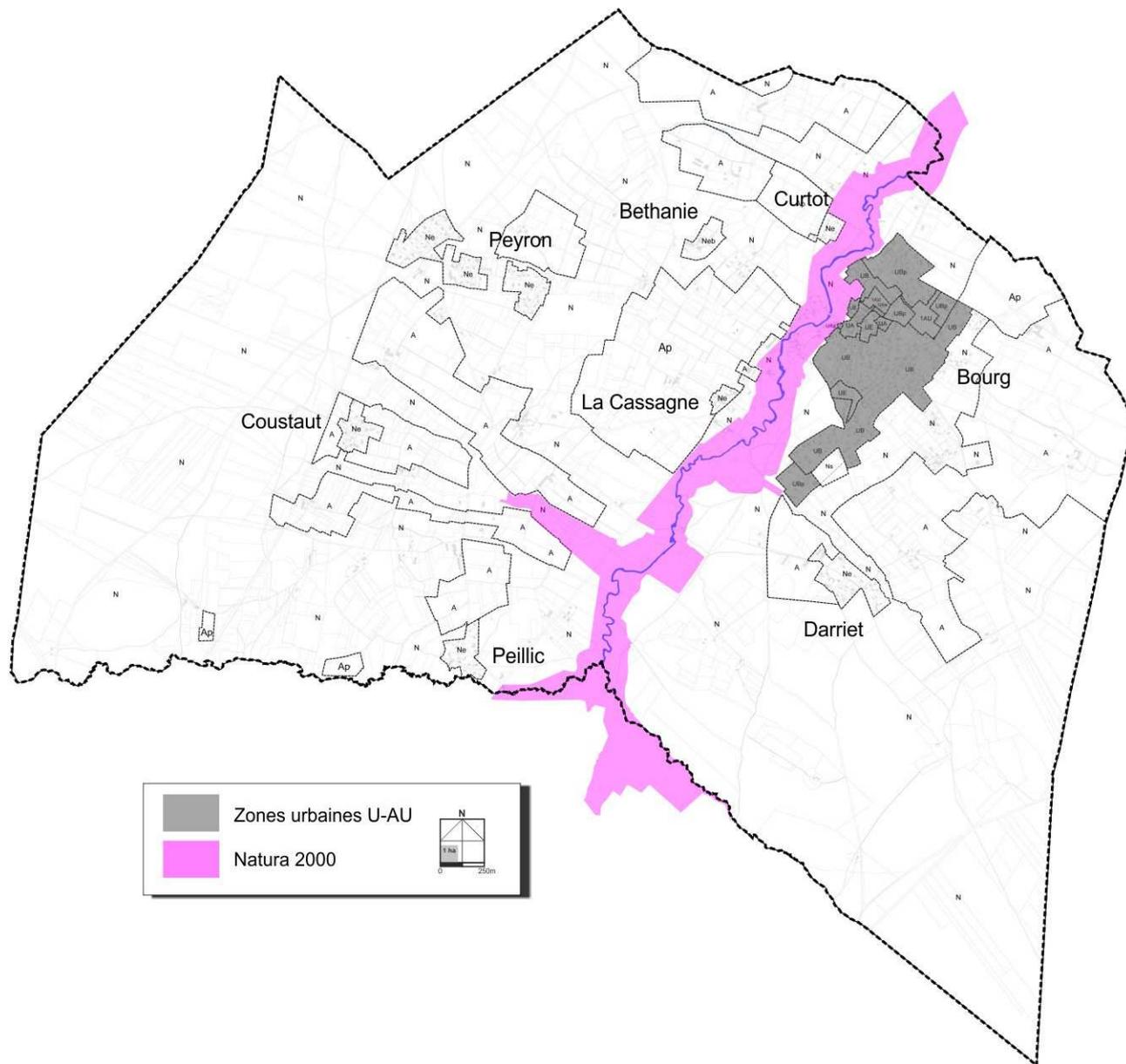
D-1-4-2 -IMPACT DU ZONAGE U, AU, SUR LA ZONE NATURA 2000

Impact direct

D'un point de vue spatial, aucune zone Natura 2000 n'est concernée par une zone U ou AU.

Impact indirect

Par ailleurs, l'ensemble des zones U et AU est raccordé à l'assainissement collectif sur une station d'épuration fonctionnelle et de capacité suffisante.



Superposition zonage U et AU du PLU avec la zone Natura 2000

Le PLU classe **exclusivement en zone naturelle N** les espaces couverts par Natura 2000. Les zones Urbaines et Agricoles ont intégralement été évitées à l'intérieur des espaces indiqués au titre de Natura 2000.

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

L'impact indirect du fait des eaux pluviales en rejet vers le Gât Mort (repris en partie de l'étude pluvial SOCAMA) :
La bibliographie a établi des valeurs de rejet en provenance de zone imperméabilisée (en zones urbaines) ; on trouve :

- MES = 665 kg / ha /an,
- DCO = 630 kg / ha /an,
- DBO5 = 90 kg / ha /an (source : Communauté Urbaine de Bordeaux).

Dans la mesure où les surfaces imperméabilisées de Saint-Morillon sont des zones pavillonnaires, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer les hydrocarbures.

Les eaux pluviales d'origine anthropique (surface imperméabilisée) se mélangent au ruissellement sur le bassin versant naturel. La teneur des eaux en provenance de milieu naturel est méconnue et très dépendante des milieux parcourus. Il conviendrait même de dire que cette eau est bénéfique à la rivière car elle apporte matière organique, sédiments etc. Donc nous avons pris comme postulat de ne regarder que la pollution apportée par les surfaces imperméabilisées.

L'estimation des apports existants, et générés par le PLU indique :

Polluant	Quantité primaire	Surface imperméabilisée	Quantité annuelle	Quantité brute ruisselée lors de la pluie quinquennale (33,5 mm soit 3,4 % des chutes annuelles soit 984 mm)	SEQ'EAU	Qualité			
						Très bonne			
						Bonne			
						Passable			
						Mauvaise			
						Très mauvaise			
Surfaces imperméabilisées existantes									
MES	665 kg / ha /an	7.5 ha	4998 kg/an	169 kg de MES					
DCO	630 kg / ha /an		4858 kg/an	165 kg de DCO					
DBO5	90 kg / ha /an		676 kg/an	23 kg de DBO5					
Surfaces imperméabilisées supplémentaires induites par le PLU									
paramètres	Qualité du milieu récepteur AMONT rejet (THEORIQUE)		Rejet Eaux pluviales		Qualité du milieu récepteur AVAL rejet		Qualité requise à l'aval du point de rejet (Objectifs de qualité)		Impact
	Concent.	Flux	Concent.	Flux	Concent.	Flux	Concent.	Flux	
MES	2	15	17	136	9,6	151	25	393	non significatif
DBO5	3	23	2,3	19	2,6	42	6	94	non significatif
DCO	20	150	15,7	129	17,8	279	30	472	non significatif
Les concentrations sont exprimées en mg/l ; les flux en kg/j									
MES	665 kg / ha /an	Hypothèse maxi (70% imperméabilisé) 6 ha	3990 kg/an	136 kg de MES					
DCO	630 kg / ha /an		3780 kg/an	129 kg de DCO					
DBO5	90 kg / ha /an		540 kg/an	19 kg de DBO5					
Total cumulé									
paramètres	Qualité du milieu récepteur AMONT rejet (THEORIQUE)		Rejet Eaux pluviales		Qualité du milieu récepteur AVAL rejet		Qualité requise à l'aval du point de rejet (Objectifs de qualité)		Impact
	Concent.	Flux	Concent.	Flux	Concent.	Flux	Concent.	Flux	
MES	2	15	37,1	305,0	20,3	320	25	393	non significatif
DBO5	3	23	5,1	42,0	4,1	65	6	94	non significatif
DCO	20	150	35,8	294,0	28,2	444	30	472	non significatif
Les concentrations sont exprimées en mg/l ; les flux en kg/j									
MES	665 kg / ha /an	13.5 ha	8988 kg/an	305 kg de MES					
DCO	630 kg / ha /an		8638 kg/an	294 kg de DCO					
DBO5	90 kg / ha /an		1216 kg/an	42 kg de DBO5					

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

Les quantités calculées précédemment permettent d'établir une concentration de rejet par polluant. Celle-ci est obtenue en divisant le flux par le volume total d'eau produit par l'évènement pluvieux (pluie de 3h de retour 5 ans) soit ici près de 8.215 m³/j

Les calculs montrent que le niveau de pollution (dans le cadre du scénario le plus défavorable), après rejet reste équivalent à la classe de bonne qualité de l'outil d'évaluation Seq-Eau pour le cours d'eau récepteur.

Un coefficient réducteur d'au moins 50% peut être envisagé du fait de la mise en place d'un bassin de décantation/régulateur (emplacement réservé 8) et par l'autoépuration naturelle effective par un réseau de fossés/noues dans la structure urbaine.

Bilan

Les zones U et AU présentent seulement un impact direct sur la zone Natura 2000 en terme de qualité des eaux sans déclasser la qualité du cours d'eau, dans le cadre d'une estimation basée sur des hypothèses les moins favorables. L'impact reste modéré et est réduit par la mise en place d'un bassin de rétention qui permet un abattement de pollution de plus de 80%, et par le maintien de surfaces végétales dans la zone urbaine faisant office de zones d'infiltration régulation.

Au bilan le PLU ne présente pas d'impact notable sur les zones Natura 2000.

Niveau d'incidence et indicateurs : l'indicateur qualité des eaux est établi dans un autre chapitre.

Surface Natura 2000 sur le territoire communal	107ha50	Soit 5% du territoire
Surfaces libres des zones Natura 2000 « concernées par un zonage autorisant de nouveaux ancrages bâtis ou des aménagements » (U, AU,)	0ha	
Surfaces libres des zones naturelles de constructibilité spécifiques en zone Natura 2000	0ha	
Surface des zones de développement interceptant un habitat prioritaire ou à enjeu signalé dans un docob	0 ha	
Bilan	Absence d'impact notable, les habitats prioritaires et habitats d'espèces non impactés défavorablement	

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	Du POS au PLU	Impact sur les paramètres environnementaux	Effet sur les espaces affectés notablement	Incidences NATURA2000	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

D-II-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES

D-II.1- EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

La réflexion sur la révision du POS en PLU s'est inscrite dans la volonté de réunir les conditions d'une évolution du territoire dans le respect des principes du développement durable et de la singularité territoriale, dans une approche des réalités du territoire, en intégrant les activités humaines en zone de montagne.

Dans un sens, cette posture s'inscrit dans celle de l'évitement d'incidences négatives sur le territoire.

Dans le détail, cette démarche d'évitement ou de prise en compte de l'environnement et de la santé, peut être détaillée dans le tableau suivant.

DIMENSION RESSOURCE			
OBJECTIF : PRESERVER LES RESSOURCES			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
EAU	Respect des périmètres de protection des captages eau au-delà des périmètres institués via le zonage N en limite St Selve	Sans objet	Dégradation de la qualité des eaux et des risques sanitaires
EAU	Recours exclusif à l'assainissement collectif pour le développement urbain Maintien de zones non imperméabilisées pour réduire les impacts des eaux pluviales Bassin de rétention via l'emplacement réservé 8	Article 4 règlementant les eaux pluviales	Limitation des pollutions diffuses et des risques sanitaires
SOL	Zonage A et N strict Absence de consommation d'espaces agricoles Développement exclusivement dans l'enveloppe urbaine existante	Limitation de la constructibilité	Réduction non maîtrisée des terres agricoles et des espaces naturels
OBJECTIF : ECONOMISER LES RESSOURCES			
SOL	Limitation de la consommation des espaces	Densification adaptée à l'identité communale	Etalement urbain, mitage
SOL	Confortement du bourg uniquement	Sans objet	Mitage, déstructuration des espaces agricoles, et des paysages
ENERGIE	Polarisation des équipements publics Confortement des activités locales et notamment services et commerces de proximité dans le bourg	Recours aux énergies renouvelables, aux possibilités d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments	Gaspillage énergétique et surconsommations
AIR		Sans objet	Augmentation des flux de transport Production de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	Evitement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

DIMENSION BIODIVERSITES			
OBJECTIF : PRESERVER LES BIODIVERSITES			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Habitat et espèce naturels	Respect des habitats d'intérêts et des sites de présence d'espèces rares Maintien des continuités écologiques	Restrictif	Disparition des sites d'habitats nécessaire au maintien de la biodiversité
Boisements	Identification des boisements à enjeu et classement en zone naturelle, en espace boisé classé ou en espaces libres à protéger	Préservation des espaces boisés Constructibilité limitée	Disparition des structures boisées

DIMENSION RISQUES ET NUISANCES			
OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES EXISTANTS			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Inondation	Prise en compte des sites sensibles aux abords du gât mort Prise en compte des eaux pluviales	Restrictif	Développement dans des zones inondables Augmentation des populations soumises au risque
	Zonage N dans les espaces sensibles	Limitation des imperméabilisations	Réduction des espaces de régulation des crues Augmentation des ruissellements
Autres risques	Feu de forêt : zonage N des marges du bourg non couverte par la sécurité incendie, absence de développement des quartiers périphériques, notamment en lisières de pinède Argile : évitement des espaces en limite du bourg présentant un taux de sinistre important Cavité : ancienne carrière zonée en N	Restrictif	Augmentation des populations soumises au risque
Nuisance	Non concerné		
	Absence de développement d'un pôle pouvant générer des nuisances		Augmentation des nuisances sur le territoire

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET CORRECTIVES		Evitement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

DIMENSION PATRIMOINE CADRE DE VIE			
OBJECTIF : PRESERVER LE CADRE DE VIE			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Paysage	Préservation des lisières boisées du bourg et des éléments structurants (clairière majeure, structures boisées...ainsi que des formes urbaines identitaires Préservation des sites classés	Inconstructibilité	Dégradation du paysage et de l'identité du village
	Choix d'implantation urbain dans la logique des ancrages existants		
	Préservation des espaces majeurs, notamment des boisements	L123-1-5-III-2°, protection espace boisé classé, et zonage N	Disparition des éléments structurants tels que linéaires boisés, espaces ouverts,
	Prise en compte des sites classés et de leur sensibilité spécifique: respect des espaces qualitatifs par zonage N, Ap notamment en site agricole/AOC	Constructibilité limitée voire inconstructibilité	Dégradation des paysages majeurs et du cadre de vie des habitants Banalisation des espaces
	Prise en compte de la qualité des paysages urbains du à la présence d'espaces libres	Densification adaptée	Densification incompatible avec l'identité du village
Architecture	Repérage des édifices et éléments patrimoniaux	Prise en compte des typologies architecturales et du patrimoine bâti Définitions de règles adaptées à l'architecture locale	Absence de maîtrise des démolitions et évolutions des édifices d'intérêt Banalisation du village
Archéologie	Prise en compte des sites archéologiques	Archéologie préventive	Dégradation de ce patrimoine
Mobilités	Regroupement de la zone d'équipement collectif dans le bourg Développement et mise en valeur du réseau de cheminements doux Polarisation du développement dans le bourg	Confortement et développement des activités sur la commune	Augmentation non mesurée des flux de voitures individuelles

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET CORRECTIVES	Evitement		
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

D-II.2- REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES : DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESCOMPTEES

Sans objet

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	Evitement	Réduction	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

D-II.3- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES

Sans objet

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	Evitement	Réduction	Mesures de compensation
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

D-III-TRACABILITE ET SUIVI

D-III.1- DEFINITION DES INDICATEURS

Selon l'IFEN (IFEN), un indicateur est une donnée qui a été sélectionnée à partir d'un ensemble statistique plus important car elle possède une signification et une représentativité particulière. Par exemple, les émissions nationales de CO2 constituent un indicateur de la contribution de notre pays à l'effet de serre. Ainsi, les indicateurs condensent l'information, et simplifient l'approche de phénomènes, souvent complexes, ce qui en fait des outils de communication précieux.

L'OCDE (OCDE, 1993) définit un indicateur comme une mesure récapitulative fournissant des informations sur l'état ou l'évolution d'un système.

Par définition, les indicateurs visent donc à réduire le nombre de composantes nécessaires pour rendre compte d'une condition ou d'une situation. Leur fonction principale est d'être porteur d'information, destinée à être communiquée à une cible. D'un point de vue environnemental et de manière très large et très globale, les indicateurs peuvent être définis comme étant des grandeurs, établies à partir de quantités observables ou calculables, reflétant de diverses façons possibles, les impacts sur l'environnement occasionnés par une activité donnée

DIMENSION BIODIVERSITE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé de l'importance des surfaces consacrées à l'urbanisation	Surface des zones urbaines Surface des zones naturelles strictes	% des zones urbaines sur le territoire	3.10%
Mesurer l'importance des surfaces protégées dans le PLU au regard des surfaces de protection naturaliste	Surface des zones naturelles strictes	% des zones naturelles strictes dans le territoire	1516ha10 soit 74%
	Surface des zones Natura 2000, arrêté de biotope, espace naturel sensible, ...	% des espaces naturels protégés ou en NATura 2000 couverts par zone naturelle stricte	100%
Informé des consommations d'espaces naturels pour l'urbanisation sur des sites Natura 2000	Surfaces libres des zones urbaines dans le périmètre Natura 2000	Augmentation des surfaces urbaines dans Natura 2000	0
Informé des emprises spécifiques en zone Natura 2000	Surface des zones Ne,	% ou surface des zones naturelles spécifiques en Natura 2000	0ha
Champ de mesure	Variables de suivi		
Biodiversité (Information partielle)	Nombre d'espèces, nombre d'habitats		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé du nombre d'espèces d'intérêt recensées sur le territoire	Espèces docob	Nombre d'espèces d'intérêt	1
Informé du nombre d'habitat d'intérêt recensés sur le territoire	Milieu phytosociologique docob	Nombre d'habitats d'intérêt	3

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES		DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE		E RESUME NON TECHNIQUE

DIMENSION RESSOURCES			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informez de l'importance des surfaces consacrées à la protection des zones de captages	Surface des zones de captage Surface des zones naturelles couvrant les captages	% des zones de captage en zone N	Non concerné
Informez de la consommation des espaces	Surfaces agricoles libres consommées	Surface agricole consommée	0ha
	Surfaces naturelles libres consommées	Surface naturelle consommée	Moins de 4 ha y compris densification
Informez de l'effort de densité	Densité de logement /ha	Nombre de logements/ha en zone urbaines	14 en moyenne
Champ de mesure	Variables de suivi		
qualité	diverses		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Impact de l'assainissement autonome	Logements	Nombre de logements relevant de l'autonome dans le PLU	0
Adaptation des équipements assainissements collectifs	Capacité résiduelle du système Potentiel en logement du PLU relevant du collectif	Logements supplémentaires en collectif/Capacité résiduelle de l'équipement	130 logements en +
Suivi de la qualité des eaux du Gat Mort (milieu récepteur)	Qualité normalisée des eaux du SDAGE	Etat SDAGE	Etat écologique moyen, état chimique bon (état de la masse d'eau 2013)

DIMENSION RISQUE, NUISANCES, POLLUTIONS			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informez des surfaces en risque	Surface PPRI	% surface PPRI sur le territoire	Non concerné
Informez de l'importance des surfaces urbaines soumises au risque	Surface des zones urbaines en PPRI,	Surfaces urbaines en PPRI	Non concerné
		Surfaces urbaines en risque argile fort	0ha
Informez des aires urbaines soumises à des nuisances	Surface urbaine dans zone de bruit, de nuisance	Surface urbaine en zone de bruit	0

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

DIMENSION PATRIMOINE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informez des surfaces urbaines en site classé	Surface urbaine	% surface urbaine en site classé	0
Informez de l'emprise totale couverte par les sites classés	surface	surface en site classé sur le territoire	41ha
Informez de la protection des zones archéologiques	surface	Surface totale des zones archéologique	9ha40
		Surfaces urbaines en site archéologique	0ha40
Informez de la protection des édifices d'intérêt	Nombre d'édifices	Edifices repérés au titre du L123-1-5-III-2°	115
Informez des surfaces protégées pour le paysage	surface	Surfaces de bois et espaces libres au titre du L123-1-5-III-2°	10ha05
		Surfaces de bois et espaces libres au titre des EBC	23ha15
		Surfaces de bois et espaces libres au titre Ap	104.72ha

DIMENSION ENERGIE ENERGIE ET MOBILITE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	distance		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informez des distances des zones urbaines du PLU au pôle bourg	Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg	Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg	0ha
Champ de mesure	Variables de suivi		
règlement	Article 11		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informez des dispositions relatives aux énergies renouvelables	Contenu réglementaire	Nombre de demandes déposées	Demandes acceptées et mise en type de mise en ouvre

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

D-III.2- MODALITES DE SUIVI

Le suivi du PLU, en rapport avec l'évolution du territoire et les incidences du projet, sur la base des indicateurs proposés en mettant en place des outils simples ou en utilisant les bases de données disponibles que la collectivité pourra rassembler assez simplement.

Consommation de l'espace et production de logements

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de logements produits, nature, surface Surface du terrain d'assiette	Registre des permis complété ou tableur proposé ci-dessous	Mairie ou service instructeur	Au jour le jour pour un bilan annuel

L'état zéro est donné en particulier dans l'analyse de la consommation de l'espace.

Les surfaces disponibles pour la construction de logements sont indiquées au moment de la mise en place du PLU.

Un suivi communal au fur et à mesure des délivrances de permis de construire pourra venir compléter ce tableau, le faire évoluer avec indication de la surface consommée et du nombre de logements créés.

Ainsi des dysfonctionnements pourront être pointés en rapport avec les estimations réalisées, notamment en termes de nombre de logements par hectare. La commune pourra alors agir par des ajustements de son PLU afin de rétablir l'équilibre.

Cette période de suivi pourrait être faite sur 3 ans parallèlement à l'application de l'article L123-12-1 du code de l'urbanisme portant débat au sein du Conseil Municipal sur « les résultats de l'application du plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et le cas échéant de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ».

Ce carnet de bord permet de renseigner au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire

Surface communale 2040ha	Etat des lieux PLU	Potentiel du PLU				INDICATEURS Suivi de la constructibilité PLU approuvé + 3 ans					
		Zones	Surface totale de la zone (ha)	Surface libre en ha	% de la zone	Nombre de logts	Nombre de logts/ha	Nombre de logements		Surface consommée	Nombre de logements à l'hectare
								en bâti collectif	en bâti individuel		
		UA/UAa	2.30	0.25		4					
		UB	39.60	3.20		37					
		UBp	14.78	2.80		19					
		sous total U	56.68	6.25		60	10 logts/ha				
		1AU	3.79	3.79		70					
		sous total AU	3.79	3.79		70	20 logts/ha				
		TOTAL U et AU	60.47	10.04		130	13 logts/ha				

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	Modalités de suivi
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Ressources

Ces suivis impliquent des partenaires intercommunaux et extérieurs et la mise en place d'une structure de recueil et de traitement des données afin d'alerter la commune sur d'éventuels dysfonctionnements ;

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de logements en assainissement autonome	Rapport annuel du service Fichier facturation des services	Intercommunalité compétente en matière d'eau et d'assainissement	Annuelle
Consommation en eau communale			
Nombre de logements en assainissement collectif			
Capacité résiduelle de la station d'épuration			
Suivi de la qualité Gât Mort	Données Agence de l'eau	Agence de l'eau	Synthèse annuelle

Energie et mobilité

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de trajets sur chaque ligne	Service transport	Intercommunalité compétente en matière de transport collectif	Annuelle une fois les lignes mises en service
Linéaire de cheminements doux sur la périphérie du bourg (1 km)	Mairie	Mairie	Bilan à chaque procédure PLU
Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg			
Nombre d'installations énergie renouvelables	Mairie Suivi avec un tableur enregistrant les DC pour chaque type d'installation	mairie	Bilan à chaque procédure PLU

Biodiversité

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% des zones urbaines sur le territoire	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
% des zones naturelles strictes dans le territoire			
% des zones naturelles protégées couverte par zone naturelle stricte			
% des zones urbaines existantes sur Natura 2000			
Augmentation des surfaces urbaines dans Natura 2000			
% des zones naturelles spécifiques en Natura 2000			
Nombre d'espèces d'intérêt	DOCOB	Intercommunalité	
Nombre d'habitat d'intérêt			

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRÉSENTATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET CORRECTIVES	DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	Modalités de suivi
A DIAGNOSTIC	B ÉTAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Risques, nuisances

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% surface PPRI sur le territoire	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
Surfaces urbaines en PPRI			
Surfaces urbaines en risque argile fort			
Surface urbaine en zone de bruit			

Patrimoine, cadre de vie

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% surface urbaine en site classé	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
surface en site classé sur le territoire			
Surface totale des zones archéologique			
Surfaces urbaines en site archéologique			
Edifices repérés au titre du L123-1-5-III-2			
Surfaces de bois et espaces libres au titre du L123-1-5-III-2			
Surfaces de bois et espaces libres au titre des EBC			
Surfaces des espaces libres au titre Ap			

D1-EFFET DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT	DII-PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	DIII-TRACABILITE ET SUIVI	Définition des indicateurs	Modalités de suivi
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

E – CINQUIEME PARTIE

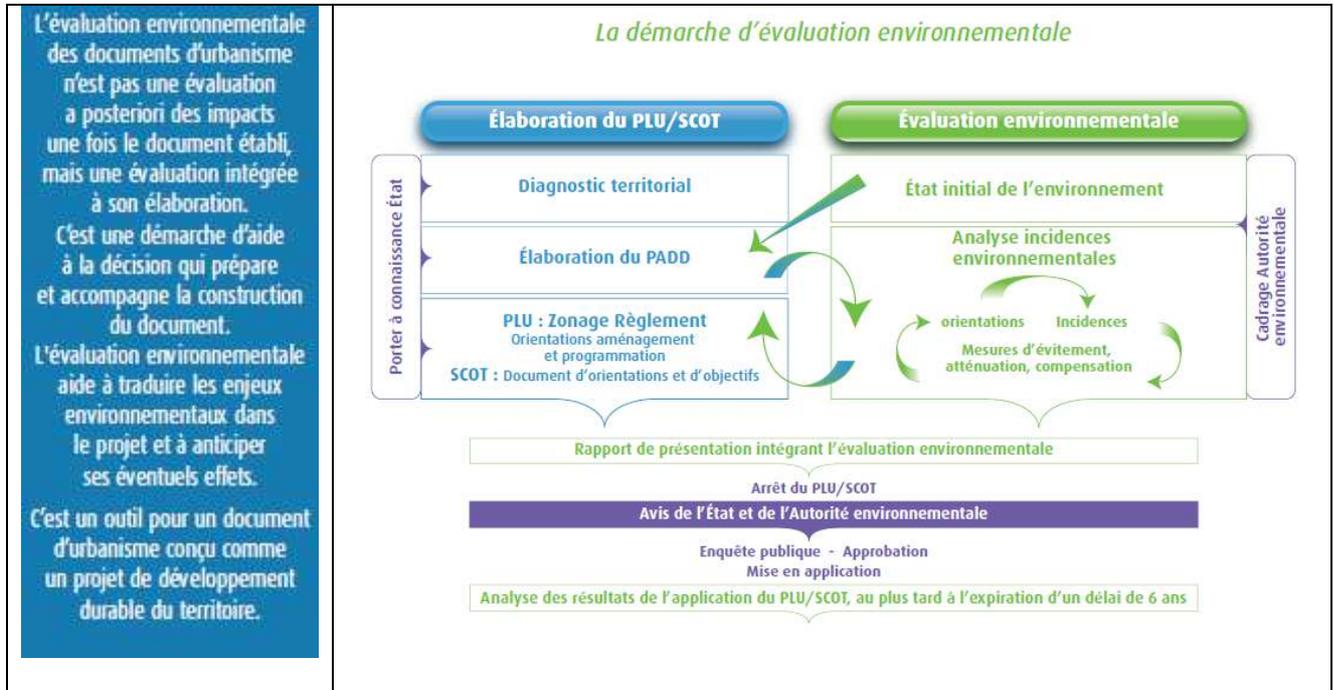
METHODOLOGIE-SUIVI-RESUME NON TECHNIQUE

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

E-I-METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION DES MOYENS POUR ETABLIR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La démarche méthodologique repose sur la **contextualisation des enjeux environnementaux par la capitalisation d'une grande partie des connaissances**. En effet, le contexte des enjeux environnementaux est logiquement traduit par les transversalités induites des différents programmes, outils de planification, schémas directeurs, documents de gestion... engagés par la commune et l'agglomération notamment : SCOT, SAGE, NATURA 2000, PLH, SDAGE , Agenda 21.



Source : L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le Guide, ministère de l'écologie, du développement durable, des transports, du logement

La démarche d'investigation s'est déclinée en plusieurs étapes :

Diagnostic environnemental : identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux sur le territoire

Approche documentaire :

- ❖ Bilan et synthèse des documents de planification et d'orientation (SCoT, Atlas des paysages),
- ❖ Inventaires, zonages et données concernant le territoire (DOCOB Natura 2000, données MNHN, Trame verte et bleue, avancement du SRCE, SAGE, PAC BASOL, BASIAS, liste des MH ...)
- ❖ Contraintes réglementaires en vigueur (PLU, servitudes, PPR..)
- ❖ Analyse de l'évolution de la commune sur la durée du POS : consommation de l'espace, spatialisation des développements
- ❖ Bilan sur la capacité des équipements tels que l'assainissement, le réseau d'eau, les liaisons douces...

La méthodologie proposée s'inscrit sur une approche progressive qui permet de cerner les enjeux sur des échelles spatio-temporelles, et des postures de planification imbriquées (urbanisme, risque, eau, milieux naturels, mobilités...).

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Approche terrain :

Caractéristiques de l'occupation des sols, qualification des paysages et des perspectives visuelles majeures, identification des habitats naturels, recensement des éléments architecturaux et patrimoniaux,

- ❖ Localisation et identification des secteurs sensibles, des secteurs d'enjeux
- ❖ Entretien et visite sur le terrain avec les acteurs locaux
- ❖ Localisation des discontinuités et points de fragilité
- ❖ Identification et hiérarchisation des secteurs d'enjeux croisés
- ❖ Expression des multifonctionnalités (usages et fonctions existantes, potentielles, prévisibles) des espaces étudiés et des niveaux de compatibilité des différents enjeux, notamment au niveau des interactions agriculture/biodiversité

Le diagnostic environnemental reprend dans l'intégralité l'ensemble des thématiques et sous-thématiques environnementales dans les volets : ressources, biodiversité, patrimoine, risque.

L'objectif de ce diagnostic est de fournir un aperçu exhaustif de l'état de l'environnement dans les connaissances actuelles ainsi que de son fonctionnement. Le diagnostic environnemental permet de faire émerger les forces et faiblesses mais aussi les dysfonctionnements. Une attention particulière est portée sur la mise en évidence des interrelations et des connexions existantes entre ces différentes dimensions.

Cette approche multi-échelle et le recensement des données territoriales en relation directe ou indirecte avec chacune des thématiques, a fait l'objet d'une retranscription locale afin d'explicitier une vision stratégique.

Concernant la thématique « biodiversité », il nous paraît important de préciser le point suivant. La présence du site Natura 2000 et sa configuration sur le territoire communal, en particulier du fait de la traversée du bourg a permis d'identifier précisément les enjeux spatiaux. Les données d'inventaires se sont avérés suffisamment complet eu égard aux enjeux de préservation, risque de dégradation appréhendés sur le territoire car la commune a souhaité éviter systématiquement le développement dans le périmètre Natura 2000.

Elaboration du PLU : traduire et accompagner les enjeux environnementaux sur le territoire

Définition des objectifs du projet via le PADD, thématique par thématique dans une vision itérative
Formulation spatiale de ses objectifs et vérification des cohérences du projet par le processus de négociation et de priorisation des enjeux Le cadrage des différents enjeux thématiques permettra de situer et définir les objectifs environnementaux.

Les contraintes « imposées » sont évaluées dans leur conséquence sur les cibles afin de définir des objectifs circonstanciés.

La négociation des objectifs liées à l'ensemble des enjeux est formulée par la confrontation avec l'ensemble des thématiques environnementales ce qui permet d'établir des principes d'aménagement

Ciblage des secteurs ou thématiques identifiées comme sensibles : zones couverte par natura 2000 en limite des zones constructibles, espaces sylvicoles et biodiversité, abord de périmètre de protection des sources, site classé, boisements, patrimoine paysager et architectural... Ces espaces ou thèmes ont été analysés précisément sur le terrain afin de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de durabilité fixés dans le PADD ou inhérent au statut des espaces.

Recalage et relai règlementaire pour optimiser la prise en compte de l'environnement : évitement des habitats d'intérêt, protection stricte des espaces paysagers majeurs au bourg... Mise en place de dispositions règlementaires précises et circonstanciées eu égard aux énergies renouvelables, à la restructuration du bâti existant, à la protection des bois dans des secteurs urbains...

Evaluation du PLU : expression des tensions environnementales produites par le PLU

Cette étape d'évaluation et de quantification des impacts environnementaux du PLU s'est réalisée via des grilles thématiques incluant des indicateurs fournissant des repères de valeur servant de support pour les suivis ultérieurs du document. La simplicité et faisabilité des indicateurs a été le critère de choix pour l'établissement de ces grilles.

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

E-II-ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA

Le prise en compte des documents supra ayant une incidence sur le PLU a été traitée dans les parties thématiques :

Prise en compte

En particulier :

Schéma de cohérence Ecologique : le couloir du Gât Mort est intégralement prévu en zone naturelle, de même que les espaces périphériques de pinèdes comportant des espaces d'intérêt biologiques.

Les questions énergétiques et d'émission de gaz à effet de serres ont été prises en compte sans pouvoir à ce stade présenter un bilan ou objectif quantitatif (qui n'est pas l'objet de l'outil PLU) : possibilité de développement des énergies renouvelables et des moyens d'amélioration des performances énergétiques, polarisation du développement exclusivement dans le bourg avec développement des liaisons douces

Compatibilité

➤ PLH :

La commune s'inscrit dans le Programme Local de l'habitat 2009-2015 de la communauté de communes de Montesquieu. La répartition de la production de logements prévoit pour la commune de *St Morillon* un total de 11 logements annuels dont 1 en accession sociale. Le PLU intervient en fin de validité de ce document et prévoit un rythme annuel de 13 logements par an ce qui semble rester dans la logique du PLH.

➤ SCOT :

Orientations générales principales sur le PLU de St Morillon :

Protéger le socle agricole, naturel et forestier et réduire la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers

Maintenir des équilibres raisonnés entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces artificialisés et Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines

- le PLU ne consomme aucun espace agricole et prévoit un développement au bourg dans l'enveloppe urbaine existante, ce qui permet de limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et de les préserver dans le zonage A et N

Structurer le territoire à partir de la trame bleue :

- l'ossature du projet s'est inscrite dans la prise en compte de la traversée du bourg par le Gât Mort, zone Natura 2000 et trame bleue, intégralement zonée en N

Affirmer les qualités et fonctionnalités des paysages de l'aire métropolitaine :

- la prise en compte du paysage est récurrente dans le diagnostic puis dans le zonage et le règlement avec des outils ciblés

Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées

- Les quartiers constitués ne pourront qu'accueillir des extensions et annexes à l'habitation existante

Trouver un meilleur équilibre entre renouvellement urbain et extension urbaine

- - Réduire la consommation moyenne du foncier pour les futurs logements : la densité prévue est de 14 logements/ha dans le PLU contre 6 dans le POS

Économiser l'énergie et amorcer la transition énergétique

- Le PLU s'inscrit dans cette logique en limitant les transports internes au territoire communal, en autorisant les dispositifs favorables (efficacité, énergie renouvelable) et en développant les mobilités douces

Anticiper et répondre aux besoins futurs en eau potable en préservant les nappes profondes

Prendre en compte le cycle de l'eau pour organiser le développement urbain

Protéger les biens et les personnes contre le risque inondation

- Le PLU a évité les rejets diffus en proscrivant un développement en assainissement autonome et à pris en compte la gestion des écoulements pluviaux en limitant le développement sur les bassins urbains sensibles

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION	EII-RESUME NON TECHNIQUE			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

Prescriptions principales sur le PLU de St Morillon

Equilibre raisonné entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbanisés restant, en moyenne à l'échelle de ce territoire de 85 % / 15 %

- Le PLU consacre seulement 3.10% du territoire en zone A ou AU, sans stecal induisant des logements supplémentaires

40% de renouvellement, 60% d'extension urbaine

- Le PLU prévoit un développement exclusif dans les enveloppes urbaines existantes. Les espaces disponibles se déclinent entre : 6.25ha en zone U et 3.79ha en zone AU soit environ 60% en renouvellement urbain car les zones U concernent des parcelles en parties bâties. En terme de potentiel logement le renouvellement urbain atteint 40% (60 logements) sur les 130 logements potentiels au total.

Objectif de consommation de l'espace :

700m²/logement (tout logement)

900m²/logement en individuel pur

75% individuel, 25% collectif en production neuve

- Avec une densité de 13 logements/ha en moyenne la consommation moyenne par logement est de 700m². La proportion entre logements collectif et individuel n'est pas gérée par le PLU, mais la densification et les orientations d'aménagement vont dans le sens du développement du collectif dans les opérations.

- SAGE ET SDAGE :

Objectifs de l'unité hydrologique de référence (SDAGE) : Garonne Atlantique et Nappes profondes

Nappes profondes		Garonne atlantique	
Objectif	Formalisation PLU	Formalisation PLU	Objectif
Rejets diffus et pollutions ponctuelles			
Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts	Absence de développement en assainissement autonome		Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts
Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie	Gestion des eaux pluviales via le règlement, la mise en place d'un bassin de rétention en amont du rejet vers le Gât mort, et réduction des espaces de développements en amont des zones sensibles aux écoulements pluviaux	Rejet des eaux pluviales compatibles avec les objectifs de qualité Gât mort Bassin de rétention prévu au bourg ainsi que noues ou fossés aérien	Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie
Eaux souterraines		Fonctionnalités	
Réduire l'impact des activités anthropiques potentiellement polluantes sur les eaux souterraines Maîtriser les prélèvements sur les eaux souterraines	Pas de développement ou d'installation d'activité pouvant impacter et respect de la capacité de la station d'épuration Développement modéré	Préservation intégrale de la zone Natura 2000 du Gât Mort Zonage N sur les espaces de landes humides, lagune et continuités des cours d'eau	Entretien, préserver et restaurer les zones humides Limiter ou interdire la création de plans d'eau et limiter l'impact des plans d'eau existants
		Quantitatif	
		Pas gérable dans le PLU	Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales
		Inondations	
		Non concernée	

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION	EII-RESUME NON TECHNIQUE				
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE	

E-III-RESUMESYNTHETIQUE NON TECHNIQUE

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
INTERCOMMUNALITE GEOGRAPHIE	Communauté de communes de MONTESQUIEU Aire métropolitaine bordelaise (25km de Bordeaux) Bassin Versant du Gât mort 2040 ha et accès autoroutier proche (5 km)	PLH caduc en 2015 SCOT approuvé SRCE non approuvé SDAGE, SAGE	Règlement Relais compatibilité et prise en compte Zone Natura 2000
DEMOGRAPHIE	1493 habitants en 2010 73 habitants au km2 +38 habitants par an entre 1999 et 2010. Un taux annuel de variation très fort (3%/an) dans cette période Une dynamique démographique qui s'améliore, illustrée par un indice de jeunesse proche de 1,9 et un confortement de la natalité 2,7 personnes par ménage en 2010 et 554 ménages	Objectif démographique du PADD : 1800 à 2000 dans 10 ans Favoriser la diversité du logement pour diversifier la population Développer le logement social	Développement équilibré du territoire Renouvellement démographique Densification adaptée du territoire Mixité du logement à rechercher
EMPLOI ACTIVITE et TRANSPORTS	La commune comprend 762 actifs en 2010 et présente 163 emplois sur son territoire en 2010). Activité touristique peu développée Un tissu économique communautaire dynamique et en développement Pas de zone d'activité sur la commune Agriculture et forêt prédominants Un bourg présentant peu de commerces et services 86% des actifs communaux se déplacent pour le travail en dehors de Saint-Morillon.	Polarisation du développement au bourg et volonté de voir se développer le commerce et service de proximité Souhait de promouvoir l'activité agro-touristique et la diversification des activités agricoles Mise en place des itinéraires de liaisons douces dans les extensions urbaines Maintien des commerces dans le village	Formalisation de pôles publics centraux (zone UE) Structuration du bourg Maintien voire développement de la capacité d'accueil touristique
AGRICULTURE/FORET	Agriculture en recul: 6 exploitations professionnelles dont 4 majeures, une surface exploitée de 191 ha. Viticulture et AOC (103 ha de vignes) Sylviculture des Landes de Gascogne sur près de 65% du territoire Agriculture en difficulté exception des grandes propriétés viticoles Peu de diversification	Délimitation des zones A et protection des zones AOC Diversification touristique Prise en compte des biodiversités générées par les espaces de prairies Protection des espaces forestiers	Préservation de l'outil de travail agricole Volonté de maintenir une agriculture fonctionnelle qui reste prépondérante Maintien des forêts de production 0ha41 des zones constructibles du POS reversées en agricole
VIE LOCALE	Peu de Commerce et service de proximité Associations Qualité des espaces naturels (Biodiversité notamment réseau hydrographique, landes, zones humides, boisements) Un niveau d'équipement satisfaisant et un pôle public central (mairie, école, salles publiques, crèche,..)	Maintien des commerces Respect des lisières naturelles Mise en place de cheminements piétons Volonté de réserver des espaces publics conséquents en cœur de bourg	Veille foncière pour préserver, affirmer et permettre la réalisation des espaces publics (UE) et du logement mixte

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION	EII-RESUME NON TECHNIQUE			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
SOCIAL HABITAT LOGEMENT	554 résidences principales en 2010 Résidences secondaire et vacante marginales Faible diversité du parc, absence de parc HLM 15 nouvelles résidences principales annuelles entre 1999 et 2010. Une résidence principale créée induit 2.4 habitants entre 1999 et 2010 Un parc locatif en développement et équivalent à 20.4% du parc total en 2010 en réduction en part relative	Réflexion sur la structure du logement et la chaîne d'accès au logement pour assurer le renouvellement et la mixité démographique et sociale Besoin en logements pour l'objectif démographique PADD : 133	Amélioration de la mixité sociale et de la diversité du parc de logement via les orientations d'aménagement Densification sur les zones AU
INFRASTRUCTURES TRANSPORTS	Départementales Non relié par les transports urbains de l'agglomération de Bordeaux Autoroute proche	Prise en compte problèmes de sécurité Développements des liaisons douces Centralisation du développement au bourg	Non augmentation des déplacements par urbanisation exclusive au bourg
ASSAINISSEMENT QUALITE DES EAUX	Compétence SIAPA (assainissement) Réseau collectif dans le bourg avec une station d'épuration communale de capacité 1500 équivalent-habitants dont le résiduel est de 660 équivalent-habitants. 274 branchements au collectif en 2012 293 logements en assainissement autonome en 2012 avec des perméabilités variables Problématique pluviale sur le bourg : bassin de rétention eau pluviale programmé	Développement exclusivement sur des espaces raccordés au collectif Prise en compte de la problématique pluviale	Meilleure gestion des eaux usées Réduction ou non développement des impacts des rejets diffus Prise en compte problématique pluvial dans le règlement
EAU-INCENDIE	Compétence SIAPA (eau potable) Pas de captage sur la commune Absence de problème qualitatif et quantitatif couverture incendie satisfaisante au bourg sauf sur la marge Est	Compatibilité existante ou prévue avec la capacité des équipements	Préservation des ressources en eau potable
RESEAU NUMERIQUE	Couverture numérique satisfaisante ADSL	Prise en compte du numérique dans les perspectives de développement	
MILIEU NATUREL	Des milieux naturels d'intérêt : FR 7200797, « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » avec docob, ZNIEFF tête de bassin versant du Gât Mort Une biodiversité élevée et des espèces rares. Des habitats d'intérêt sur la zone Natura 2000 Le SDAGE Adour Garonne et les enjeux majeurs en terme de qualité des eaux et de gestion quantitative des eaux souterraines (milieu récepteur sensible) Trames vertes et bleues reprenant le réseau hydrographique et les espaces boisés et de prairies Intérêt de certaines prairies et milieux ponctuels Pas de zones humides élémentaires référencées mais quelques lagunes dégradées dans les landes périphériques	Préservation intégrale de l'emprise de la zone naturelle zonée en N Prise en compte des corridors écologiques et des foyers de biodiversité Equilibre biodiversité, activité agricole et sylvicole	Absence de de développement en dehors du bourg Protection des bois par l'EBC et le L123-1-5-III-2°. Impact favorable du PLU sur la zone Natura 2000

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION	EII-RESUME NON TECHNIQUE			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
PAYSAGE	<p>Nombreuses ambiances paysagères spécifiques</p> <p>Importance des structures boisées et effet de lisière dans les clairières agricole ou urbaine</p> <p>Qualité paysagère et architecturale du patrimoine rural</p> <p>2 Sites classés</p> <p>Nombreux édifices et éléments d'intérêt</p> <p>Sites archéologiques (bourg et mothe de Luzié proche du Gât mort)</p>	<p>Prise en compte des sensibilités paysagères : site classé, perspectives, boisements et espaces libres structurant</p> <p>Accompagnement réglementaire</p>	<p>Préservation des espaces majeurs</p> <p>Site classé essentiellement en zone Naturelle ou Agricole inconstructible selon le contexte (Ap=104.72ha)</p> <p>Accompagnement des zones de développement par des orientations d'aménagement prenant en compte cette dimension paysagère</p> <p>Près de 33ha de boisements préservés via les EBC (10ha05) ou l'article L123-1-5-III-2°, 115 édifices repérés</p>
RISQUE ET NUISANCE	<p>Risque argile moyen sur une grande partie de la commune</p> <p>Problématique inondation sur les marges du Gât mort dans le bourg –(prairies) et gestion des écoulements pluvial</p> <p>Risque majeur feu de forêt</p>	<p>Non développement des zones d'habitat sur les zones de sinistres nombreux par rapport à l'argile</p> <p>Prise en compte risque inondation et des eaux pluviales</p> <p>Bassins de rétention pluvial</p> <p>Limitation débit de fuite dans les opérations</p> <p>Non développement dans les secteurs non couverts par la sécurité incendie</p>	<p>Non aggravation du risque et du nombre de personnes qui y sont soumises</p> <p>Prise en compte du pluvial</p> <p>Prise en compte du risque feu de forêt par absence de développement dans les écarts et retraits du développement dans des marges urbaines non couvertes par la sécurité incendie</p>
ARCHITECTURE/ FORME URBAINE/ARCHEOLOGIE	<p>Patrimoine architectural et paysager identitaire</p> <p>protection monument historique</p> <p>sites sensibles au titre de l'archéologie</p> <p>Sites classé</p>	<p>Conservation de l'identité architecturale par accompagnement réglementaire</p> <p>Eviter l'étalement urbain par zonage adapté</p>	<p>Zonage et Règlement dont article 11</p> <p>Zonage naturel ou agricole pour les zones sensibles (sites classé)</p>
EQUILIBRE DANS L'UTILISATION DE L'ESPACE	<p>Territoire majoritaire boisé et agricole (85%)</p>	<p>Prise en compte de l'équilibre existant du territoire</p>	<p>421ha32 en zone agricole et 1554ha84 en zone naturelle stricte soit 95% du territoire en zone A ou N</p> <p>Le PLU réduit de 59ha24 les zones à vocation urbanisée par rapport au POS</p>
CONSOMMATION DE L'ESPACE	<p>50ha76 urbanisés entre 1995 et 2014 pour 321 logements, soit 6 logements par hectare et 2.5ha par an en moyenne.</p>	<p>Principe d'économie de l'espace, densification en privilégiant le développement sur les secteurs raccordés à l'assainissement collectif</p> <p>Objectif moyen de 700 m2/logements (SCOT)</p>	<p>Augmentation du nombre potentiel de logements à l'hectare dans les zones libres des zones U et 1AU du PLU par orientations d'aménagement : 13 à 14 logements/ha</p> <p>0ha85 /an sur 10 ans par an de consommation foncière pour le logement</p>

E1- METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION	EII-RESUME NON TECHNIQUE			
A DIAGNOSTIC	B ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT	C CHOIX JUSTIFICATIONS	D TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE	E RESUME NON TECHNIQUE